

RAPPORT
DU
MINISTRE DES TERRES
MINES ET PECHERIES

DE LA
PROVINCE DE QUEBEC
POUR LES DOUZE MOIS EXPIRES LE 30 JUIN
1905

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE



QUÉBEC :
IMPRIMÉ PAR CHARLES PAGEAU
Imprimeur de Sa Majesté le Roi

1905

RAPPORT

DU

MINISTRE DES TERRES, MINES ET PÊCHERIES

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC,

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1905.

A l'Honorable Sir Louis A. Jetté,

Chevalier Commandeur de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

QU'IL PLAISE A VOTRE HONNEUR,

De vouloir bien considérer favorablement le présent compte-rendu des opérations du département des Terres, Mines et Pêcheries, pour les 12 mois écoulés au 30 juin dernier ; comprenant, en premier lieu, un exposé sommaire de ces transactions ; ensuite, quelques notes explicatives à leur sujet ; enfin, les documents et renseignements détaillés qui en font foi, contenus dans les appendices ci-joints :

TERRES PUBLIQUES.

A la date que je viens de citer, la superficie de nos terres arpentées était de 6,422,284 acres.

De cette étendue, durant le temps ci-dessus indiqué, 189,136 acres ont été vendus pour fins d'industrie et d'établissements agricoles, au prix de \$97,183.68 ; sur lequel, et à compte de ventes antérieures, il a été perçu \$74,095.67.

Dans ce montant figurent \$2,480.09 prélevées sur des coupes opérées par des colons, au cours de leurs travaux de défrichement et portés ensuite au crédit des lots sur lesquels les bois avaient ainsi été coupés.

Les octrois gratuits accordés à des chefs de famille ayant douze enfants vivants, comprennent 8,200 acres ; ceux faits sur certains chemins de colonisation, 1,000 acres, et, en d'autres endroits, 150 acres pour les besoins du culte.

RÉSERVES DU CLERGÉ.

Les ventes dans ces réserves ne renferment que 747 acres ; sur lesquelles, et sur arrérages, il a été perçu \$459.21.

DOMAINE DE LA COURONNE

Le Domaine proprement dit, la vente de lots de grève et en eau profonde, avec la concession de quelques pouvoirs hydrauliques, ont rapporté au Trésor \$62,953.91. Les études entreprises pour arriver à l'évaluation de ces puissances motrices, ont coûté \$1,588.89.

BIENS DES JÉSUITES

Les rentes provenant de ces propriétés, durant le présent exercice, 1904-1905, n'ont rapporté que \$2,584.27, qui ont coûté \$1,475.00 de perception.

LAUZON

Cette seigneurie n'a donné que \$1,739.92 et a occasionné une dépense de \$802.13.

CHASSE ET PÊCHE

Les recettes totales de ce service s'élèvent à \$66,030.27, à répartir comme suit :—locations de privilèges de pêche sur lacs et rivières de l'intérieur, \$45,769.38 ; licences de pêche dans les eaux fluviales et maritimes, \$5,994.59 ; baux de territoire de chasse et permis de chasser, \$13,241.55 ; honoraires reçus au département même, \$1,024.75.

L'administration extérieure de ce service a entraîné une dépense de \$21,000.00.

MINES

Les honoraires payés au département sur l'émission de permis de recherches, n'ont produit que \$1,408.00. Ce service a coûté \$5,630.91.

BOIS ET FORETS

Le revenu ordinaire des bois et forêts, se composant des droits de coupe, \$755,000.35 ; des rentes foncières, \$208,712.00 ; de la taxe de feu, \$10,095.62 ; des primes de transfert, \$8,166.41 ; et des intérêts accrus \$8,636.05, durant les douze mois qui nous occupent, s'est élevé à \$990,610 43.

La vente d'affermage de coupes de bois, opérée aux enchères, a réalisé un montant de \$389,720.83, formant avec ce qui précède un total de \$1,380,186.55.

HONORAIRES ET DÉPÔTS

Sous ce titre, il a été perçu \$3,851.07 d'honoraires de différente nature, et \$5,661.42 ont été reçus et mis en dépôt au crédit du compte dit " *en suspens* ".

L'addition des sommes perçues, ainsi que ci-dessus énumérées, représente la recette totale du département pour 1904-1905, laquelle s'élève à \$1,602,390.24 ; accusant un excédant de \$137,387.17, sur le revenu annuel le plus élevé de tous les exercices antérieurs.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Conformément au Statut 5, Edouard VII, chapitre 12, les terres publiques, les forêts et les bois qui en proviennent, avec le service des arpentages et celui des parcs nationaux, depuis le premier juillet 1905, sont seuls restés sous mon contrôle ; les mines, les pêcheries et le cadastre ayant été adjoints au ministère de la colonisation.

Toutefois, l'obligation m'est restée de rendre compte de l'administration du ci-devant département des Terres, Mines et Pêcheries à laquelle j'ai présidé, à dater du 23 mars dernier.

Des actes administratifs que je suis maintenant appelé à traiter dans la courte revue qui va suivre, le premier en évidence doit être celui qui se rapporte au fonctionnement de la nouvelle loi des terres, promulguée en 1904, par notre législature provinciale, sur les recommandations, et sous l'inspiration, je pourrais dire, de la Commission, dite de la Colonisation.

Pour arriver à des connaissances précises sur la valeur de notre domaine territorial, soit au point de vue de l'agriculture, soit au point de

vue de l'industrie, un examen suivi, soigneux et impartial de son étendue subdivisée et disponible, nous devient indispensable.

Ce grand travail, mon prédécesseur, aussi bien que moi-même, l'avons entrepris de suite sans hésitation. Il se poursuit en ce moment sans relâche, et ce, en autant que les circonstances et que les moyens à notre disposition, tant en hommes qu'en argent, peuvent nous le permettre.

Cette tâche difficile, eu égard à l'immensité du champ de labeur dans lequel elle s'opère, ne peut s'accomplir que graduellement, et absorbera bien des années avant d'être complétée.

Aujourd'hui, il me suffit de dire que des instructions préparées spécialement à cet effet, ont été adressées, depuis septembre 1904, à 31 inspecteurs, comprenant l'étude sur les lieux de 132 cantons ou partie de cantons; et que, au 6 du présent mois de décembre, 52 de ces divisions avaient été examinées, et que les rapports circonstanciés de ces opérations avaient été transmis à mon département. Voir appendice No 63.

Dans chaque cas, afin de ne pas donner l'occasion d'attaquer l'exactitude des renseignements à recueillir, ou pour prévenir l'idée même d'en suspecter l'impartialité, un représentant des intérêts des colons de la localité, choisi par le député du comté, avait mission d'accompagner l'officier préposé à cet examen et de le suivre durant tout ce travail.

Afin de bien faire comprendre la nature des informations exigées du département, et la méthode à suivre pour les obtenir, je ne puis mieux faire que de renvoyer à l'appendice No. 31, lequel contient les instructions transmises à chacun de ces inspecteurs. Ces investigations *in situ* étant terminées, il reste à vérifier, en autant que possible, la valeur des données contenues dans les tableaux d'inspection qui en sont le résumé, et ce, dans le but de placer définitivement les terrains dans la classe à laquelle ils devront appartenir.

Ce contrôle qui exige des connaissances détaillées sur toutes les régions de la province, a été confié à Mr. J. C. Langelier, surintendant des gardes-forêtiers.

Dans un autre ordre d'idées, la mise en vigueur de certaines dispositions de cette nouvelle loi, a fait surgir de graves embarras, sur lesquels j'ai déjà été appelé à me prononcer durant le cours de la session dernière.

Les débats qui ont eu lieu à ce sujet, et l'attitude ferme du gouvernement, ont amené les Chambres à modifier profondément plusieurs pas-

sages importants de cette législation, dont l'application, en ces cas, était devenue pour ainsi dire impraticable.

Je veux faire mention de cette partie du Statut ayant trait aux primes à accorder à des pères ou mères de 12 enfants vivants.

Ces modifications auxquelles je viens de faire allusion ont fort heureusement apporté un changement radical à un état de choses dont l'on se plaignait avec beaucoup de raison.

Nous avons donc maintenant l'assurance que, sous peu, toutes ces réclamations, dont un grand nombre remonte à plusieurs années en arrière, seront enfin réglées.

Ainsi, sans crainte de trop anticiper, et d'entrer ici dans le cadre de l'exercice en cours, je puis dire que sur le nombre de 5475 de ces chefs de famille, reconnus officiellement avant le premier juillet 1905, 2082 d'entre eux ont obtenu des lots de terre de cent acres chacun; 920 ont été payés de la prime de \$50 00 par certains porteurs de permis de coupe de bois, et que, à la date du 4 décembre 1905, 1966 de ces personnes avaient reçu cette même prime par l'entremise directe du département, payée sur les fonds consolidés de la province; représentant un montant collectif de \$98,300.00. Voir appendices Nos 67 et 68.

Les clauses relatives à l'obligation imposée à tous les intéressés d'avoir à transmettre tous les actes translatifs de propriété se rapportant à des lots non encore patentés, dans un temps assez restreint, ont été aussi le sujet d'importantes retouches, en vertu desquelles, un délai suffisant a été accordé, de manière à donner à tous, ample occasion de faire valoir leurs droits auprès du département.

Cependant, malgré les amendements qu'ils ont ainsi subis, ces dispositifs ne sont pas sans offrir d'autres inconvénients.

Il m'est avis que sur ce point, les idées théoriques que l'on a voulu faire prévaloir, seront cause de bien des récriminations, moins faciles à apaiser que les difficultés auxquelles l'on a voulu obvier.

Cette partie de la loi relative aux révocations de ventes faites depuis le 2 juin 1904, date de sa sanction, est déjà et devra être, je le prévois, clairement, une autre cause de contretemps.

Le rouage administratif à mettre en mouvement pour arriver par les moyens indiqués, au but que l'on veut atteindre, est trop compliqué, et présuppose, chez les acquéreurs de lots, des connaissances en affaires, que le très grand nombre d'entre eux ne peuvent posséder.

Mais ici, il faut que l'expérience du temps nous instruisse à fond, avant que nous puissions être prêts à suggérer le remède qu'il convient d'apporter.

Au nombre des mesures importantes inaugurées au cours de l'exercice 1904-1905, durant le peu de temps qu'il m'a été donné de diriger ce grand département, je dois signaler d'abord la création d'une réserve forestière, occupant le centre de la péninsule de Gaspé, et ensuite, la formation d'un service de protection de forêts contre les ravages des incendies, organisé sur des bases plus rationnelles que les précédents, et s'étendant à toute la partie nord et est de la province.

En premier lieu, la question de maintenir la végétation forestière aux sources des grandes rivières qui traversent les régions habitées de notre pays, où un déboisement excessif a déjà produit, comme partout ailleurs en des situations de lieux analogues, de si désastreux effets, s'impose dès à présent à notre attention. Des changements frappants dans les conditions climatologiques du bassin inférieur du St-Laurent s'accroissent de plus en plus chaque année. Les sécheresses intenses de l'été sont de plus longue durée; le gonflement subit des eaux et leur débordement torrentiel, à l'époque de la fonte des neiges, ont tous les ans de plus redoutables conséquences.

Aussi, sommes nous amenés, presque malgré nous, à songer aux moyens à adopter avant qu'il ne soit trop tard, pour prévenir le renouvellement périodique de ces calamités.

Dans ce but, j'ai jugé le temps opportun de recommander au Conseil Exécutif de cette province, la création d'une grande réserve forestière, comprenant toute cette partie de la chaîne des Monts Notre-Dame, ou Chick-Shock, formant l'arête de la péninsule de Gaspé, s'étendant d'un point distant de 20 miles à l'est du lac Matapédia, jusque au 65^{me} méridien ouest de Greenwich, à environ 24 milles du Bassin de Gaspé.

Des flancs de ces montagnes élevées, coulent toutes les rivières de la Gaspésie; les unes se déversant dans le golfe St-Laurent, les autres dans la Baie des Chaleurs.

En ce moment même, je suis à faire étudier la nature de la contrée qui avoisine notre frontière internationale de l'est, afin de me pourvoir des renseignements dont j'ai le plus besoin pour créer une semblable réserve dans cette partie du comté de Beauce, adjoignant le Maine et le New-Hampshire, sur le sommet des hauteurs qui forme la ligne du

partage des eaux tributaires de l'Atlantique, d'un côté, et du St-Laurent de l'autre, là où la rivière Chaudière et bon nombre de ses affluents prennent naissance. Voir aux appendices Nos. 27, 28 et 29, les mémoires de Mr. W. C. J. Hall, surintendant du Parc National des Laurentides, lesquels traitent au long de ces réserves.

En second lieu, si un déboisement anormal est à craindre, il est un autre agent destructeur bien plus à redouter que celui-là, et contre lequel nous avons à opposer toutes les ressources qu'il nous est possible de mettre en jeu ; je veux parler des incendies qui, dans la belle saison, sont pour nos forêts une source de dangers sans cesse grandissant.

Aussi, pour rendre plus efficaces les moyens de protection mis en usage jusqu'ici, dans le but de prévenir la naissance et d'enrayer la propagation de ces fléaux, j'ai cru qu'il était opportun d'organiser un nouveau service de sauvegarde, devant s'adapter à toute la rive nord du St-Laurent depuis la limite est du bassin du St-Maurice jusqu'au détroit de Belle Isle, et à toute la rive sud de notre grand fleuve.

Pour me rendre aux sollicitations des principaux intéressés, ainsi qu'aux excellentes raisons apportées à l'appui de leur demande, j'ai laissé à ces messieurs le choix des hommes à employer à cette sauvegarde ; tout en retenant dans mes mains, par l'entremise de deux surintendants locaux, la surveillance générale de cette organisation. Je n'ai eu jusqu'ici qu'à me louer de l'efficacité de ce service.

En prévision de la construction très prochaine du chemin de fer du Grand Tronc Pacifique à travers le nouveau district d'Abitibi, j'ai jugé qu'il était urgent, dès le printemps dernier, d'entamer avec le ministre des Terres de la couronne d'Ontario, des négociations ayant pour but le prolongement de notre frontière de l'ouest, de la ligne de faite au point où elle avait été arrêtée en 1873, jusqu'à la rencontre du tracé de la voie ferrée susdite, au nord du lac Abitibi.

Ce que justifie d'ailleurs les nombreuses demandes qui m'ont été faites de concessions de terres situées dans la zone fertile du bassin de la Baie James, lesquelles exigeront dans un bref délai, des travaux d'arpentage d'importance plus qu'ordinaire.

Dans ces circonstances, l'établissement de cette frontière nous devenait indispensable pour servir de base bien déterminée et de point de départ à ces opérations.

De leur côté, les autorités de la province d'Ontario n'ont pas été lentes à constater l'urgence d'un semblable travail et nous ont prêté de suite leur bienveillant concours.

Ce bornage entrepris avec leur coopération est aujourd'hui en bonne voie d'exécution.

Après avoir indiqué, à traits rapides, les caractères saillants des mesures administratives spéciales et exceptionnelles de mon département, je procéderai à l'appréciation sommaire des transactions ordinaires qui s'y rattachent.

TERRES PUBLIQUES

La superficie de nos terres publiques vendues pendant les 12 mois écoulés au 30 juin dernier, pour la très grande partie, aux fins de colonisation, comprenant 189, 136 acres, est, de beaucoup, plus considérable qu'elle ne l'a été durant bon nombre d'années. L'ar contre, la recette qui devait en découler, n'a pas suivi la même progression.

Ce qui établit en premier lieu, que ces ventes ont été faites en lots d'étendue restreinte, à de nombreux petits propriétaires, qui n'ont payé que le strict nécessaire, c'est-à-dire le premier versement exigible, et, en second lieu, que la pression exercée pour activer la rentrée des paiements n'a pas été très rigoureuse.

Le chiffre des octrois gratuits est à peu près le même que celui de l'an dernier, et la vente des réserves du clergé, dont il ne reste plus que quelques cents acres, est aussi restée stationnaire. Ces remarques s'appliquent à plus forte raison encore aux biens des Jésuites et à la Seigneurie de Lauzon ; et, en ce cas-ci, l'on peut ajouter que les frais d'administration de ces propriétés, absorbent à peu près la moitié de ce que l'on en retire.

Pour la parfaite intelligence du sujet qui nous occupe présentement, il appert des données qui figurent aux appendices Nos. 64 et 65 lesquels indiquent le revenu et la dépense annuels se rattachant à la Seigneurie de Lauzon, et aux fiefs et seigneuries dits des Jésuites, durant les dix dernières années, que la recette moyenne annuelle a été de \$2,997 79 et le coût moyen de gestion de \$877 61 dans le premier cas, et respectivement de \$5,864.55 et de \$1,938 71 dans le second.

Encore, faut-il avouer que les montants de recettes les plus élevés qui figurent à ces appendices, à certaines époques, comprennent la rentrée exceptionnelle d'arrérages de rentes, opérée par le sacrifice de remises particulièrement généreuses.

D'après une étude spéciale des livres de comptes des seigneuries des biens des Jésuites, des districts de Montréal et des Trois-Rivières, faite par M. O. B. Kemp inspecteur des agences en 1897, et suivant un relevé fait en 1896 par Messieurs Huot & Larue, N. P., des livres des seigneuries du district de Québec et par M. Evariste Lemieux en 1898, pour la Seigneurie de Lauzon, le montant des arrérages dûs pour les biens des Jésuites s'élevait à \$135,127.54 et dans Lauzon, à \$27,858 00 ; formant un total de \$162,985.54. Ces arrérages considérables n'ont pas dû diminuer depuis 1897, car des renseignements ci-dessous, l'on constate que le rendement moyen annuel de ces biens, est au-dessous du montant des rentes qu'ils devraient produire chaque année.

Il ne faudrait pas toutefois compter sur la possibilité de réaliser le total de ces arrérages ; car une partie assez notable de cette somme doit nécessairement se composer de dettes mauvaises ou d'un recouvrement fort douteux.

La superficie collective de ces biens fonds, d'après les calculs les plus récents, est de 1,091,395 arpents, Lauzon y compris. En déduisant les terrains non concédés des seigneuries du Cap de la Madeleine, de Batiscan et de St-Gabriel, qui sont sous permis de coupe de bois depuis plus d'un demi-siècle, et que l'on ne saurait aliéner que graduellement du moins, il reste une étendue d'au moins 638,000 arpents payant rente au gouvernement, et dont la valeur a été estimée en 1889, lors du règlement de la question des Biens des Jésuites, par le surintendant de ce service à cette époque, M. L. L. Rivard, à \$1.00 l'arpent.

Comme la gestion de ces propriétés est onéreuse, qu'elles ne rapportent que peu, proportionnellement à leur valeur réelle, et que cette situation ne semble pas devoir s'améliorer ; en de semblables conditions, ne vaudrait-il pas mieux pour le gouvernement, les céder à un prix rémunérateur, puisqu'il ne peut lui-même les administrer avec profit, à cause de considérations d'intérêt politique que tout le monde connaît, lesquelles néanmoins, ont toujours prévalu sous tous les régimes.

Une vente de ce genre faite aux enchères, après avoir été annoncée longtemps d'avance, devrait nécessairement attirer bon nombre de capitalistes, du pays et de l'étranger, anxieux de s'assurer de bons placements.

Ce serait, il me semble, un moyen facile pour notre province, de réaliser une somme considérable, tout en se délivrant d'un service coûteux et de sujets de difficultés et d'embarras sans cesse renaissants.

J'insère à l'appendice No 66, sous forme de tableau, un résumé des études dont j'ai parlé plus haut. Il comprend les renseignements principaux qu'il a été possible de recueillir jusqu'à présent sur ce sujet.

DOMAINE DE LA COURONNE

Les montants perçus sous ce titre, par le fait de certaines concessions de pouvoirs hydrauliques importants, et de ventes de lots de grève et en eau profonde, accusent une augmentation considérable sur le revenu correspondant de l'an dernier ; ce surplus atteignant la somme de \$59,821.79.

La vente des formidables chûtes et rapides de la Tuque, sur la rivière St-Maurice, a largement contribué à ce bon résultat.

Cette concession faite à des capitalistes canadiens, engagés déjà dans la construction de la voie de raccordement du chemin de fer Québec & Lac St-Jean, au St-Maurice, dont les préliminaires avaient été arrêtés en mars dernier par mon prédécesseur, a été, sous ma direction, très heureusement conclue et menée à bonne fin en juin dernier.

Les conditions imposées aux personnes engagées dans cette entreprise sont telles, qu'elles assurent, sous peu de temps, la création en cet endroit, d'industries considérables dont l'importance aura une influence majeure sur le développement prochain des ressources de toute la vallée du St-Maurice. Voir appendice No 59.

BOIS ET FORÊTS

Comme par le passé, le revenu provenant de cette source ne nous a pas fait défaut, et ne nous a pas non plus déçu dans nos justes espérances

Le chiffre de la recette ordinaire de ce service, de toute provenance, a dépassé celui de l'an dernier ; mais c'est surtout dans l'affermage aux enchères, de nouvelles coupes de bois, que le succès a été le plus accentué

J'insère ici un tableau marqué A, contenant les renseignements essentiels relatifs à ces enchères, et, pour en bien saisir la valeur, je le fais suivre d'un autre état, portant la lettre B, renfermant sous une même forme, des données analogues sur la vente du mois de juin 1904.



ETAT d'affermages de coupes de bois.—Enchères de juin 1905.

AGENCE	Etendue en milles carrés	Noms des acheteurs	Etendue achetée par chaque acquéreur	Primes obtenues	Moyenne par mille	LOCALITÉ
Ottawa Supérieur..	85	A. B. Hunt.....	85	\$11,475 00	135 00	Lièvre.
St-Maurice.....	1286¼	John Breakey.....	1004	105,420 00	105 00	Haut St-Maurice.
“		The Sherbrooke Lumber Co.....	260¼	79,376 25	305 00	Croche et Trenche.
“		Belgo Canadian Pulp Co.	22	3,960 00	180 00	Lac à la Carpe.
St-Charles.....	92	John Breakey.....	92	18,495 00	201 03	Ste-Anne de Beaupré.
Lac St-Jean, ouest..	295 5/6	W. H. Cleveland.....	295 5/6	38,458 33	130 00	Rivière au Saumon.
Saguenay.....	150	Lefebvre & Mahon.....	150	19,500 00	130 00	Manicouagan.
Grandville.....	1¼	Loverin, Cooke & Tibbitt, Hilliard.....	1¼	411 25	235 00	Parke.
Gaspé Centre.....	450¼	John Breakey.....	450¼	112,625 00	250 00	Rivière York.
	2,361½			389 720 83		

Etendue annoncée en vente 6,149 milles carrés.

Prime moyenne par mille. . \$165.04.



ETAT d'affermages de coupes de bois.—Enchères de juin 1904.

AGENCE.	Etendue en milles carrés.	Noms des acheteurs.	Etendue achetée par chaque acquéreur.	Primes obtenues.	Moyenne par mille.	
Ottawa Supérieur...	405	{ A. McCormick & Co... P. B. Dumoulin, in trust Alex. Barnet..... Wm. Hendrie.....	{ 93 300 4 8	{ \$50,021 00	\$123 50	{ 3e et 5e rgs, Block A 5e et 6e rgs, Block A Grand Lac Victoria Rivière Ottawa.
St-Maurice.....	211 ½	{ Wm. Ritchie..... F. X. Dupuis.....	{ 47½ 164	{ 30,381 50	143 65	{ Bostonnais. Rivière Trenché.
Rimouski Ouest....	2 2/5	Oswald A. Porrit.....	2 2/5	482 40	201 00	Macpès.
Matapédia.....	3¾	Dame Raoul Blais.....	3¾	566 25	151 00	Cabot.
Grandville.....	12¾	Olivier Guérette.....	12¾	2,577 76	202 17	Chabot.
Saguenay.....	578¾	{ Harold Kennedy..... Laferrière Lumber Co. Manicougan and Eng- lish Bay Export Co.. Jno. C. Kaine..... Wm. H. Davis..... John Breakey.....	{ 49 60 50 13¾ 146 260	{ 66,506 25	114 92	{ Malbay. " " Manicouagan. Bergeronnes. Godbout et Moisie. St. Jean, aux Sau- mons et Chambers.
Bonaventure Ouest.	225¼	{ H. M. Price & Co..... N. Piché & Fils..... Lefebvre & Mahon..... W. C. Edwards..... R. H. Montgomery.....	{ 8¾ 60 8 2/8 133 15	{ 38,913 87	172 75	{ Nouvelle. Milnikel. Maria et Riv. André Grand Cascapédia. " "
Bonaventure Est....	81¾	W. C. Edwards.....	81¾	17,611 00	215 42	Rivière Bonaventure.
Gaspé Ouest.....	148	Chas. Milliner.....	148	14,948 00	101 00	Rivière Ste-Anne.
Gaspé Centre.....	60	The Calhoun L. Co....	60	12,060 00	201 00	Sydenham.
Gaspé Est.....	80	King Bros., Ltd.....	80	16,160 00	202 00	Petit et Grand Pabos.
	1809 3/20			\$250,228 03		

Étendue annoncée en vente : 10,958 milles.

Prime moyenne par mille : \$138.32.

D'où il résulte que la moyenne par mille carré, obtenue l'année dernière, était de \$138.32 et qu'elle s'est élevée à \$165.04 en 1905.

Il est bon de remarquer que tous les terrains qui ont été ainsi placés, sous permis de coupe de bois, sont, pour les neuf dixèmes, situés en des régions éloignées où le sol est généralement pauvre et peu propre à la formation d'établissements agricoles.

Ensuite, il est un point sur lequel je tiens à appuyer, vu que l'on semble vouloir l'ignorer : c'est que ces affermages ne comportent

pas la séquestration du fonds, et qu'ils ne peuvent entraver l'essor de la vraie colonisation, du moment qu'il y aura lieu de la diriger vers ces endroits reculés.

Aussi, comme exemple, il ne faut pas perdre de vue que, à une époque qui n'est pas très éloignée de nous, ne datant pas de plus de soixante-quinze ans, les deux tiers de cette partie du pays, connue sous le nom de Cantons de l'Est, s'étendant en arrière des seigneuries de la rive droite du fleuve St-Laurent, du 45^{me} parallèle de latitude nord, jusqu'au comté de Dorchester inclusivement, moins toutefois l'étendue couverte par les anciens établissements de la vallée de la Chaudière, comprenant une superficie de 9.400 milles, ont été successivement sous permis de coupe de bois.

Néanmoins, malgré cela si l'on veut, ou avec l'aide de l'industrie forestière, comme beaucoup d'autres le prétendent, ces cantons se sont colonisés de la manière la plus avantageuse et la plus rapide.

Comme l'étendue de ce territoire restant aujourd'hui sous licence, dépasse à peine onze cents milles carrés, il est facile de préciser, d'après les chiffres ci-dessus, l'époque à laquelle ces privilèges n'auront plus leur raison d'être en ces localités.

Sera-ce pour le plus grand bien du pays? C'est un doute qu'il doit être permis d'élever. Car, en de telles circonstances, lorsque les terres seront vendues en entier, le déboisement se fera sans contrôle aucun, et deviendra presque général et presque complet.

Afin de familiariser notre public avec cette question de science forestière; pour en faire voir l'importance et démontrer les effets nuisibles qu'a produit dans tous les pays l'ignorance des principes élémentaires sur lesquels elle repose, il m'a semblé, que l'on me saurait gré de faire traduire, et publier en édition populaire la série de conférences données récemment à l'Université de Kingston, sous les auspices du gouvernement d'Ontario, par le professeur E. B. Fernow, directeur du collège d'études forestières de l'état de New-York, intitulées: "*Lectures on Forestry*"

J'ai l'espoir d'être sous peu en mesure d'ordonner une distribution généreuse de cet utile et intéressant opuscule.

Pour faciliter la diffusion de ces mêmes connaissances, j'ai aussi autorisé la publication, sous forme de brochure, du remarquable travail de M. J. C. Langelier, communiqué au congrès forestier, à l'une de ses séances, tenues à Québec, en février dernier.

Des exemplaires des versions françaises et anglaises de cet important ouvrage, ayant pour titre : " Richesse forestière de la Province de Québec ", sont en dépôt chez le garde-magasin de mon département, de qui l'on peut s'en procurer sur demande.

Dans le but de pourvoir à la formation des éléments qui nous font défaut et dont nous avons besoin pour nous permettre d'approfondir chez nous d'une manière raisonnée et pertinente, selon les conditions spéciales dans lesquelles nous nous trouvons, et conformément à nos ressources, ce sujet qui occupe actuellement un très grand nombre d'esprits éclairés de toutes les nations civilisées du globe, le gouvernement de cette province a cru, pour lui, le moment arrivé de faciliter à quelques personnes instruites les moyens de se familiariser, par l'étude, à la connaissance théorique et pratique de la sylviculture, et, surtout, à la science de l'économie forestière dont l'application répond le mieux à nos besoins du présent.

A cet effet, sur la recommandation de Mgr. Laflamme, de l'Université Laval, il a été décidé de subvenir aux frais d'instruction de deux jeunes gens, l'un de Québec, l'autre de Montréal, et de leur faire suivre, pendant deux ans, les cours de l'école spéciale attachée à l'Université de Yale, de New-Haven, dans le Connecticut.

PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES RAVAGES DES INCENDIES

Les remarques ci-dessus m'amènent naturellement à parler des mesures que nous avons prises, durant l'année, pour préserver nos bois de ce fléau destructeur.

Malgré la sécheresse extrême que nous avons éprouvée, durant la plus grande partie de la belle saison de 1905, les feux de forêts lorsqu'ils se sont déclarés sur quelques points de notre territoire, ont, nulle part, atteint un développement étendu et désastreux. Ces résultats sont dûs principalement à l'application assez rigoureuse des nouvelles dispositions de la loi, qui prohibent les feux dans les défrichements, durant la première partie du printemps, lorsque la feuillée n'est pas encore formée ; et aussi à l'expérience acquise par nos gardes-feux dans l'exercice de leur fonction, et à la grande activité qu'ils ont déployée pour étouffer les incendies dès leur origine.

La nouvelle organisation préposée dernièrement à la sauvegarde de la partie est et nord-est de la province, dont j'ai fait mention plus haut, par laquelle une initiative plus grande et des pouvoirs discrétionnaires plus

étendus, sont laissés aux porteurs de permis de coupe, les plus intéressés à la conservation de la forêt, a aidé puissamment nos efforts : ce dont fait preuve la lettre du secrétaire de l'association des propriétaires de *limites* de la province de Québec, reproduite à l'appendice No 26. Voir aussi les Nos 24, 25 et 62.

CHASSE ET PÊCHE, MINES ET CADASTRE

De ces trois services, durant ces douze mois dont nous nous occupons, je ne vois aucun sujet à signaler dont il n'ait été pris note, l'an dernier, par mon prédécesseur ; le volume et la nature des affaires transigées par leur entremise, étant restés à peu près au même point. Aussi, pour cette raison, je me contenterai simplement d'attirer l'attention sur les appendices, Nos 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 lesquels ne sont pas sans contenir des renseignements très utiles sur les matières qui relèvent de ces bureaux.

ARPENTAGES

A part le prolongement de notre ligne frontière de l'ouest, dite du méridien de la tête du Lac Témiscaming, vers la Baie James, jusqu'à la rencontre du tracé du Grand-Tronc Pacifique, œuvre de première importance, que doivent accomplir deux commissaires, nommés *ad hoc* : l'un par le gouvernement d'Ontario, M. T. J. Patten A. P., l'autre par celui de Québec, M. F. C. Laberge, A. G., laquelle à proprement parler n'appartient pas à l'exercice 1904-1905, ayant été commencée après le premier juillet dernier, j'ai le 15 juin 1905 adressé à M. Henry O'Sullivan, inspecteur d'arpentages, des instructions l'enjoignant de faire la vérification du lever de plan des eaux et rivières du bassin du lac Mistassini et de celui de la Nottaway, exécuté, il y déjà quelque temps, par M. C. E. Lemoine, A. G.

M. Sullivan, au cours de cette mission, avait charge de diriger particulièrement son attention sur la contrée dite du Lac Chibougamou, si intéressante au point de vue des dépôts miniers qu'elle renferme et que venait d'explorer notre ingénieur des mines, M. Obalski. Cette reconnaissance complète les travaux de ce genre entrepris par M. O'Sullivan, depuis 1898, dans le bassin de la Baie James. Cet examen a été terminé à la fin de l'été, et nous attendons incessamment les plans et les mémoires circonstanciés qui en font foi. Ici, je dois particulièrement attirer l'attention sur le résultat de l'étude de cette partie du littoral de la Baie James, comprise dans les limites de la province de Québec, accomplie en 1897-98-99, par le géomètre que je viens de nommer, contenu à l'appendice No 43, dans lequel l'on pourra puiser des renseignements précieux sur les ressources de ce pays ; sur son climat, son sol, ses

richesses forestières, ses pêcheries, tant fluviales que maritimes ; &c. &c. Ce compte-rendu est accompagné d'une excellente carte que j'espère pouvoir faire reproduire à une échelle réduite, à temps voulu pour insertion dans la présente publication.

La tâche de définir sur les lieux avec précision, l'étendue et la position respective des divers établissements de pêcheurs canadiens et étrangers, échelonnés le long de la côte nord du golfe St-Laurent, depuis Blanc Sablon jusqu'à Natashquan, confiée l'an passé à M. T. C. Demeules A. G., de la Malbaie, a dû être interrompue à l'automne, à la clôture de la navigation.

Au mois de mars dernier, M. Demeules ayant succombé aux attaques d'une maladie longue et douloureuse, je me suis trouvé dans l'obligation de remettre l'accomplissement de cet indispensable relevé, laissé inachevé par le regretté défunt, aux soins d'un autre arpenteur-géomètre, en la personne de M. C. E. Lemoine, de Québec.

Afin d'abrèger le moins possible le temps si court et si précieux laissé à sa disposition, ce monsieur reçut ordre de commencer son travail à l'endroit le plus rapproché de nous ; c'est-à-dire à Natashquan même, et de le poursuivre en allant vers l'est, avec le plus de célérité possible.

Vu le nombre, et l'irrégularité extrême de ces lopins de terre, semés pour ainsi dire, dans toutes les anfractuosités de cette côte inhospitalière, ce monsieur n'a pu mener à bonne fin qu'une partie de l'entreprise dont il avait charge ; laquelle il pourra sans aucun doute, terminer durant les mois du printemps, de l'été et de l'automne prochains.

Les diverses autres opérations géodésiques commencées ou complétées durant l'exercice 1904-1905. ne sortant pas du cadre ordinaire, nécessitent de ma part aucune mention spéciale ; et, à ce sujet, je me permettrai de renvoyer aux renseignements qui s'y rattachent, contenus dans les appendices Nos. 32 à 41 inclusivement.

CONCLUSION

Avant de terminer, il me semble qu'il n'est pas ici hors de propos de jeter un regard en arrière sur quelques-unes des étapes du chemin parcouru par nos devanciers : celui même que nous poursuivons aujourd'hui.

J'ai sous la main le rapport du Commissaire des Terres de la Couronne, pour l'année 1866, la dernière du régime de gouvernement du Canada Uni.

À la page 11, appendice No. 7, de ce volume, je constate que le montant des sommes perçues cette année là, considéré comme revenu, était

pour le Haut et le Bas Canada, de \$753,975.71. Sur lequel, il nous faut déduire les droits de glissoires \$63,483.84, et ajouter les rentes provenant des biens des Jésuites, qui ne figurent pas à cette page, \$11,096.27 ; laissant un total net de \$701,588.14, dont \$294,484.73 représentent la part afférente à la province du Bas-Canada.

Les divers item dont se composent cette part, sont les mêmes que ceux qui entrent dans notre revenu ordinaire ; la recette totale des bois et forêts y apparait divisée également ; \$169,151.24, avec le produit de la vente des terres du clergé. \$25,655.71, considéré séparément à cette époque, contrairement au mode de comptabilité, en usage ici depuis l'inauguration de la Confédération.

Vingt ans plus tard, en 1886, ce même département des Terres, pour la province de Québec seule, produisait \$630,475.84. Aujourd'hui, il rapporte \$1,602,390.24 ; la recette ayant plus que quintuplé en 39 ans.

Ce progrès constant, qui s'accroît de plus en plus tous les ans, nous donne une assez juste idée de l'immensité des ressources sur lesquelles nous pouvons raisonnablement compter pour l'avenir ; richesses qu'il est de notre devoir de développer le plus possible, et de mettre en valeur dans la pleine mesure de nos forces.

ADÉLARD TURGEON.

Ministre.

Département des Terres & Forêts,

Québec, ce 2 décembre 1905.

ERRATA

Page 187—deuxième paragraphe, dernière ligne, lisez : 125,000 chevaux-vapeur au lieu de 725,000 chevaux-vapeur.

Page 227—Appendice No 65 : Moyenne des recettes, lisez : \$2,997.79 au lieu de \$29,977.96.

INDEX

No	PAGES.
1. Liste des agents des terres et des bois de la Couronne.....	3
2. Liste des surnuméraires employés dans le Département des Terres, Mines et Pêcher- ies, pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1905.....	6
3. Liste des agents des biens des Jésuites, seigneurie de Lauzon et domaine de la Couronne.....	7
4. Etat donnant le nombre d'acres de terre, vendues, etc.....	8
5. Tableau démontrant le nombre d'acres de terre vendus, arpentés, etc., chaque année, de 1867 à 1905.....	9
6. Tableau relatif aux terres octroyées par Lettres-Patentes, etc.....	11
7. Etat des recettes du département durant l'année.....	12
8. Etat des dépenses du département durant l'année.....	13
9. Etat des sommes payées aux gardes-forestiers.....	14
10. Etat des sommes payées aux agents, gardes forestiers, ingénieurs civils et explora- teurs, pour inspections des terres et des pouvoirs hydrauliques.....	18
BOIS ET FORÊTS.	
11. Etat du revenu perçu durant l'année (Bois et Forêts).....	23
12. Etat général des bois manufacturés durant l'année 1903-1904, et des sommes perçues à compte des coupes de bois, rentes foncières, primes, etc., durant l'année 1904- 1905.....	23 A
13. Etat comparatif des recettes provenant des bois et forêts, chaque année, depuis 1867.....	23 B
14. Liste des gardes-forestiers pour l'année terminée le 30 juin 1905.....	24
15. Liste des gardes-feux pour l'année fiscale terminée le 30 juin 1905.....	28
16. Etat indiquant le nom et la résidence des personnes reconnues comme mesureurs de bois durant l'année terminée le 30 juin 1905.....	29
CHASSE ET PÊCHE.	
17. Rapport du surintendant des Pêcheries et de la Chasse pour l'année finissant le 30 juin 1905.....	52
18. Liste des gardes-pêche pour l'année finissant le 30 juin 1905.....	55
19. Liste des gardes-chasse et pêche pour l'année terminée le 30 juin 1905.....	64
20. Liste des clubs de chasse et de pêche légalement constitués.....	80
21. Liste des territoires de chasse sous bail au 30 juin 1905.....	87
22. Liste des rivières sous bail au 30 juin 1905.....	93
23. Liste des lacs sous bail au 30 juin 1904.....	98
PROTECTION DES FORÊTS.	
24. Rapport de M. N. McCuaig, surintendant du service de la protection des forêts contre les incendies pour le district No 1.....	111
25. Rapport de M. N. E. Cormier, surintendant du service de la protection des forêts contre les incendies pour le district No 2.....	113
62. Rapport de M. J.-A. Levasseur, sur la protection des forêts contre les incendies pour la région sauvegardée No 5.....	219

No	PAGES.
26. Lettre de P. G. Owen, secrétaire-trésorier de l'Association des propriétaires de concessions forestières.....	118
27. Rapport sur les questions forestières, par M. W. C. J. Hall.....	119
28. Rapport sur l'à-propos de créer une réserve forestière dans les cantons de l'Est, par M. W. C. J. Hall.....	123
29. Rapport sur l'opportunité de créer une réserve forestière dans la péninsule de Gaspé, par M. W. C. J. Hall.....	126
30. Rapport de M. W. C. J. Hall sur le parc national des Laurentides.....	130

ARPENTAGES.

31. Instructions aux inspecteurs de terres.....	133
32. Etat des dépenses encourues pour le service des arpentages depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1905.....	136
33. Etat général des sommes payées pour les arpentages durant l'année 1904-05.....	137
34. Tableau des opérations d'arpentages définitivement acceptés en 1904-05.....	140
35. Extraits du rapport de M. l'arpenteur Eugène Fafard, sur une partie du canton Packington.....	141
36. Extraits du rapport de M. N. J. E. Lefrançois, arpenteur, concernant certains travaux d'arpentage faits aux Sept-Iles.....	144
37. Rapport des explorations faites dans les cantons Taché et Hébert, comté de Chicoutimi, et dans le canton Iberville, comté de Saguenay, par M. Jos. Bureau, explorateur.....	145
38. Extrait du rapport de M. C. S. Lepage, arpenteur, concernant le canton Pinault, dans le comté de Matane.....	148
39. Extrait d'un rapport de M. l'arpenteur J. Maltais, concernant une partie du canton Ferland, dans le comté de Chicoutimi.....	152
40. Extrait du rapport de M. N. J. E. Lefrançois, arpenteur, concernant le village des Sept-Iles, canton Letellier, comté de Saguenay.....	153
41. Rapport de M. l'arpenteur J. O. Lacoursière, concernant le chemin Gouin, dans le comté d'Ottawa.....	154
42. Extraits du rapport de M. l'arpenteur J. O. Lacoursière, concernant les cantons Kensington, Bouthillier et Wabasse, dans le comté d'Ottawa.....	156
43. Rapport de l'arpentage et de l'exploration de la côte est de la baie James, par M. Henry O'Sullivan.....	157
44. Rapport d'une reconnaissance entre Rupert House, sur la baie James, et le lac Témiscaming, par voie du lac Abitibi, par M. H. O'Sullivan.....	170

CADASTRE.

45. Etat résumé des dépenses encourues pour les travaux du cadastre depuis leur origine jusqu'au 30 juin 1905.....	176
46. Tableau donnant la superficie et le nombre de lots cadastrés du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.....	177
47. Etat indiquant les dépenses encourues pour le cadastre durant l'année 1904-05.....	178
48. Rapport du géomètre du bureau du cadastre, à Montréal.....	181

POUVOIRS HYDRAULIQUES.

49. Rapport de M. J. C. Langelier sur les pouvoirs hydrauliques de la rivière Chamouchouan, et les ressources forestières de la région arrosée par cette rivière.....	183
---	-----

No	PAGES.
50. Rapport de M. C. E. Gauvin, I. C., sur une force hydraulique située à Laprairie, (Rapide de Lachine).....	191
51. Rapport de M. C. E. Gauvin, I. C., concernant le rapide "Sanderson" sur la rivière du Nord, à St-Jérôme, comté de Terrebonne.....	193
52. Rapport concernant la force hydraulique créée par les "Rapides du Coteau" à Coteau-du-Lac, comté de Soulanges, par M. C.-E. Gauvin, I. C.....	196
53. Rapport concernant la force hydraulique du "Grand Sault" dans le canton Duquesne, sur la rivière Rimouski, par M. C.-E. Gauvin, I. C.....	198
54. Rapport sur une des forces hydrauliques de la rivière Magog, comté de Sherbrooke, par M. C.-E. Gauvin, I. C.....	201
55. Rapport sur la force hydraulique qui existe à l'écluse de St-Ours sur la rivière Richelieu, par M. C.-E. Gauvin, I. C.....	203
56. Deux rapports concernant le rapide de l'Islet, sur le canal de Culbute, (rivière Ottawa), par M. C.-E. Gauvin, I. C.....	205
57. Rapport concernant la chute dite "Maddington Falls", sur la rivière Bécancour, comté d'Arthabaska, par M. C.-E. Gauvin, I. C.....	208
58. Rapport sur la force hydraulique utilisée par la Cie dite "The St. Raymond Paper Co.", sur la rivière Ste-Anne, St-Raymond, comté de Portneuf, par M. C.-E. Gauvin, I. C.....	210
59. Etat indiquant les pouvoirs hydrauliques vendus ou loués par la province, durant l'année 1904-1905.....	212

MINES.

60. Rapport sommaire des opérations minières dans la province de Québec, pour l'année 1905, par M. J. Obalski, inspecteur et ingénieur des mines.....	215
61. Etat des travaux faits pour le public au laboratoire d'essai du gouvernement à Montréal, durant l'année 1904-1905, par M. Milton L. Hersey, chimiste de la province.....	216

DIVERS.

63. Liste des inspecteurs chargés de faire l'inspection et la classification des terres comprises dans les cantons y mentionnés.....	222
64. Etat indiquant le revenu et la dépense se rattachant aux biens des Jésuites pour les dix dernières années.....	226
65. Etat indiquant le revenu et la dépense se rattachant à la seigneurie de Lauzon pour les dix dernières années.....	227
66. Tableau des arrérages de rentes dues dans les seigneuries.....	229
67. La loi "des 12 enfants" "Primes payées par les propriétaires de concessions forestières".....	229
68. La loi des "Douze Enfants". Nombre de pères et mères de 12 enfants reconnus officiellement depuis le 1er juillet 1904 au 1er juillet 1905.....	230
69. Etat indiquant partie du travail exécuté dans le département des Terres, Mines et Pêcheries durant l'année 1904-1905.....	231

ERRATA.....	xx
-------------	----

APPENDICES

AU RAPPORT DU

MINISTRE DES TERRES

MINES ET PÊCHERIES

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1905

APPENDICE N^o 1.

LISTE des agents des terres et des bois de la Couronne, etc., pour les douze mois expirés le 30^r juin 1905.

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	Traitement annuel.	Date de la nomination.	Commission payée sur perception d'arrérages	REMARQUES.
			\$ cts.		\$ cts.	
Wm. Clark.....	Coulonge, Est.....	Morehead.....	700 00	20 janvier 1883.....	21 70	
A. E. Guay.....	do Ovest.....	Baie des Pères.....	500 00	1 octobre 1889.....	221 40	
R. M. Gendron.....	Gatineau Supérieure.....	Maniwaki.....	500 00	17 novembre 1897.....	93 30	
F. A. Gendron.....	do do p. Sud.....	Hull.....	1,100 00	14 mai 1898.....		Démisionnaire.
L. A. Gendron.....	do do.....	do.....	1,100 00	18 novembre 1904.....		
H. MacGrady, (commis).....	do do.....	do.....	950 00	5 mai 1893.....		
A. Syneck.....	do partie de p. Sud.....	Gracefield.....	600 00	22 octobre 1888.....	52 90	
John A. Cameron.....	Petite Nation, Ovest.....	Thurso.....	700 00	16 avril 1875.....		
J. Picard.....	St-François.....	Sherbrooke.....	800 00	22 mars 1894.....	233 85	
J. C. Millier.....	do.....	do.....	800 00	15 juin 1905.....		
Geo. Turcot.....	Arthabaska.....	Arthabaskaville.....	800 00	21 janvier 1905.....	23 20	
W. B. C. DeLery.....	Chaudière.....	St-François, Beauce.....	600 00	24 octobre 1884.....	350 61	
J. E. Cayouette, (sous-agent).....	do.....	Ste-Claire.....	400 00	17 mars 1881.....	74 77	
N. Lebel.....	Grandville.....	Fraserville.....	700 00	13 août 1897.....	238 31	

APPENDICE No. 1.—*Suite.*

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	Traitement annuel.	Date de la nomination.	Commission payée sur perception d'arrérages.	REMARQUES.
			\$ cts.		\$ cts.	
Auguste Lavoie.....	Rimouski, Ouest.....	Rimouski.....	600 00	24 août 1899.....	151 45	
A. Fraser.....	do Est.....	Matane.....	600 00	10 août 1885.....	1 36	
Wm. Maguire.....	Bonaventure, Est.....	New-Carlisle.....	500 00	9 avril 1883.....	19 27	
N. Arseneau.....	do Ouest.....	Carleton-Ouest.....	500 00	7 février 1895.....	10 52	
Séverin Dumais.....	Lac St-Jean, Centre.....	Hébertville.....	800 00	2 juin 1892.....	57 53	
Cajétan Vézina.....	do.....	do.....	800 00	11 août 1905.....	47 30	
J. A. Claveau.....	do.....	do.....	600 00	14 juillet 1903.....	297 74	
G. Audet.....	do Ouest.....	Roberval.....	600 00	26 mars 1886.....	53 59	
A. Poliquin.....	do Nord-Ouest.....	St-Félicien.....	400 00	1 mai 1883.....	45 43	
J. E. Boily.....	St-Charles.....	Québec.....	600 00	1 février 1880.....	90 40	
John Ryan.....	St-Maurice.....	Trois-Rivières.....	900 00	2 juin 1898.....		Ag. des bois seulement.
L. A. Lord.....	do.....	do.....	1,000 00	2 juin 1898.....		Ag. des terres et des biens des Jésuites.
H. B. Vallières de Saint-Réal, (commis).....	do.....	do.....	800 00	27 février 1890.....		
E. J. Marchand.....	L'Assomption et Petite Nation (partie de).....	Ste-Agathe des Monts.....	800 00	5 janvier 1898.....	277 30	
John Carter.....	Gaspé, Centre.....	Bassin de Gaspé.....	400 00	12 avril 1892.....	34 89	

E. Caron.....	Saguenay.....	Tadoussac.....	600 00	26 décembre 1903....	19 21
J. A. L'Espérance.....	Gaspé, Est.....	Percé.....	400 00	21 octobre 1897.....	24 22
Delphis Roy.....	do.....	Cap Chiat.....	400 00	17 juin 1897.....	
L. J. Turgeon, (sous agent).....	Montmagny (partie de).....	Mailloux.....	400 00	16 décembre 1888....	85 44
A. B. Filion.....	Petite Nation, Est.....	Arundel.....	550 00	20 décembre 1872....	170 00
U. Joubert.....	Petite Nation, Centrale.....	Ripon.....	400 00	27 juillet 1904.....	16 10
T. A. Christin.....	do (partie nord)....	St-Ignace, Nomingue..	550 00	7 avril 1892.....	315 94
O. B. Kemp.....	Inspecteur des agences.....	Waterloo.....	1,200 00	22 mars 1881.....	
G. A. Langelier.....	do do.....	Québec.....	1,200 00	7 janvier 1905.....	
Frs. Saucier.....	Vallée de la Matapédia.....	Cedar Hall.....	600 00	23 juillet 1897.....	220 15
J. A. Pinault.....	St-Laurent, Matapédia.....	St-Laurent, Matapédia..	400 00	1 mars 1905.....	
C. F. Leclerc.....	Montmagny.....	Montmagny.....	700 00	23 novembre 1895....	107 94
D. V. Bourque.....	Iles de la Madeleine.....	Etang du Nord.....	50 00	26 février 1900.....	
J. A. Martin.....	L'Assomption (partie de).....	Joliette.....	800 00	25 mai 1895.....	31 07
J. E. Clément.....	Ottawa Inférieur.....	Montréal.....	1,200 00	5 septembre 1900....	Ag. des bois seulement

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

V. DEROME,
Comptable.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.
Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 2.

LISTE des surnuméraires employés dans le département des Terres,
Mines et Pêcheries durant les 12 mois finissant le 30 juin 1905.

NOMS.	Date de la nomination.	Traitement.	REMARQUES.
Delle. L. Bédard....	15 janvier 1899....	\$647.50 par année.	
Jos. Patry.....	1er août 1899.....	\$900.00 par année.	
Ernest Poulin.....	27 juillet 1899.....	\$2.00 par jour.....	Décédé le mai 1905.
L. Guenette.....	3 octobre 1899.....	\$1,000.00 par année.	
W. G. Waddell.....	17 janvier 1891.....	\$800.00 par année.	
J. A. Mercier.....	1er octobre 1897.....	\$800.00 par année.	
A. J. Huot.....	8 juillet 1890.....	\$1.25 par jour.	
J. H. Samson.....	2 novembre 1898....	\$900.00 par année.	
D. Donovan.....	2 juillet 1901.....	\$2.50 par jour.	
H. O. Fortier.....	23 août 1902.....	\$2.25 par jour.	
J. M. Gingras.....	1er décembre 1902...	\$1,000.00 par année..	Nommé permanent le 1er mars 1905.
J. A. Chauveau.....	1er novembre 1904....	\$3.00 par jour.....	Nommé permanent le 17 mars 1905.
G. M. Fortier.....	17 mars 1905.....	\$3.00 par jour.	
F. Lachaine.....	5 mars 1905.....	\$2.00 par jour.	
J. X. Mercier.....	10 juillet 1903.....	\$2.00 par jour.	
Jules Bolduc.....	28 novembre 1904....	\$2.00 par jour.	
E. Lavoie.....	10 novembre 1904....	\$50.00 par mois.	
E. Robitaille.....	6 février 1905.....	\$1.50 par jour.	
M. Kenny.....	1er mars 1905.....	\$1.50 par jour.....	Employé du 1er mars au 8 mai 1905.
O. Fiset.....	1er octobre 1897.....	\$600.00 par année.	
O. Beaulieu.....	4 décembre 1902....	\$600.00 par année.	

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

V. DEROME,
Comptable.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 3

LISTE des agents des biens des Jésuites, de la seigneurie de Lauzon et du domaine de la Couronne pour les douze mois expirés le 30 juin 1905.

Nom de l'Agent.	AGENCE.	Date de la nomination.	Commission et traitement.	REMARQUES.
Lemieux, Evariste.....	Agent pour la seigneurie de Lauzon.....	1887, novembre 9.....	\$ cts. 700 00	Traitement.
Moquin, Alexis.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Montréal.....	1891, octobre 2.....	200 00	do
Huot, Philippe.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, partie du district de Québec et domaine de la Couronne.....	1868, janvier 3.....	600 00	do
Larue, Félix.....	do, do do	1889, décembre 20.....	600 00	do
Lord, L. A.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, seigneurie du Cap de la Madeleine, seigneurie de Batiscan et ville des Trois-Rivières.....	1898, juin 2.....	1,000 00	Y-compris le salaire en qualité d'agent des terres.

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

V. DEROME,

Comptable.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 4.

ÉTAT donnant le nombre d'acres vendus, ainsi que les sommes perçues par vente et autrement à compte des terres du Clergé ou de la Couronne pendant les douze mois expirés le 30 juin 1905.

Source des perceptions.	Nombre d'acres vendus.	Montant des ventes.	Montant des perceptions sur ventes et arrérages.
		\$ cts.	\$ cts.
Terres de la Couronne.....	189,136	97,183 68	74,095 67
Terres du Clergé.....	747	484 80	459 21
	—	—	—
Total.....	189,883	97,668 48	74,554 88

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

V. DEROME,
Comptable.
Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 5

TABLEAU montrant la superficie des terres vendues, celle des terres octroyées gratuitement, et celle du territoire divisé en lots de ferme, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1905, ainsi que la superficie totale des terres non vendues jusqu'à cette dernière date.

ANNÉES	Terres vendues.	Terres octroyées gratuitement.	Territoire divisé en lots de ferme.	Superficie totale des terres divisées et disponibles.
—	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.
1er juillet 1867 au 31 décembre 1868..	202,703	10,502	54,014	6,170,275
1er janvier 1869 au 30 juin 1870..	151,103	8,051	538,256	6,529,477
1er juillet 1870 do 1871..	163,056	21,302	120,498	6,485,617
do 1871 do 1872..	168,183	11,212	174,320	6,480,542
do 1872 do 1873..	125,622	7,130	55,584	6,406,374
do 1873 do 1874..	162,770	4,271	118,979	6,358,312
do 1874 do 1875..	88,200	4,015	28,453	6,294,550
do 1875 do 1876..	69,240	3,606	86,657	6,308,361
do 1876 do 1877..	78,329	5,790	54,801	6,279,042
do 1877 do 1878..	132,659	7,963	57,610	6,259,778
do 1878 do 1879..	176,910	17,424	68,876	6,208,326
do 1879 do 1880..	123,443	9,027	179,961	6,325,579
do 1880 do 1881..	173,392	7,042	222,570	6,390,975
do 1881 do 1882..	214,367	7,901	358,721	6,572,653
do 1882 do 1883..	202,898	8,233	117,335	6,539,161
do 1883 do 1884..	132,491	6,009	285,987	6,769,901
do 1884 do 1885..	116,024	3,405	130,356	6,815,562
do 1885 do 1886..	90,019	3,474	229,436	6,968,009
do 1886 do 1887..	97,502	3,444	93,267	7,015,498
do 1887 do 1888..	104,654	2,093	362,275	7,298,805
do 1888 do 1889..	118,088	3,281	273,502	7,302,848
do 1889 do 1890..	120,014	200	72,722	7,368,066
do 1890 do 1891..	137,029 $\frac{3}{4}$	205	41,143	7,307,465
do 1891 do 1892..	102,252 $\frac{3}{8}$	15,848	40,783	7,255,771 $\frac{1}{2}$
do 1892 do 1893..	156,925 $\frac{1}{2}$	37,646	68,059	7,169,793 $\frac{5}{8}$
do 1893 do 1894..	149,667	37,205	48,126	7,083,353 $\frac{3}{8}$
do 1894 do 1895..	105,556 $\frac{1}{8}$	26,814 $\frac{1}{2}$	62,987	6,993,882 $\frac{1}{8}$
do 1895 do 1896..	125,680	31,860 $\frac{1}{2}$	58,602	6,993,978 $\frac{3}{8}$
do 1896 do 1897..	184,667	12,346	96,717	6,872,266 $\frac{3}{8}$
do 1897 do 1898..	188,661	10,631	104,443	6,850,965 $\frac{3}{8}$
do 1898 do 1899..	149,971	11,450	258,828	7,020,426 $\frac{3}{8}$
do 1899 do 1900..	163,528	9,599	28,562	6,907,432 $\frac{3}{8}$
do 1900 do 1901..	186,090	12,600	33,000	6,777,287 $\frac{3}{8}$
do 1901 do 1902..	190,231	10,200	5,872	6,623,507 $\frac{3}{8}$
do 1902 do 1903..	150,638	8,026	89,398	6,600,747
do 1903 do 1904..	135,752 $\frac{1}{2}$	4,934 $\frac{1}{2}$	40,027	6,537,464
do 1904 do 1905..	189,883	9,350	25,200	6,422,284
Totaux	5,388,199 $\frac{1}{4}$	388,090 $\frac{1}{2}$	4,685,867	

APPENDICE No 5.—*Suite.*

ÉTAT DÉTAILLÉ POUR L'ANNÉE (1903-1904)

Superficie totale des terres divisées et disponibles au premier juillet 1904.....	6,537,464 acres	
		6,537,464 acres

A ajouter :

Superficie totale des terres divisées durant l'année 1903-1904.....	25,200 acres	
Superficie des terrains redevenus la propriété de la Couronne.....	58,853 "	
		84,053 acres

A déduire :

Superficie des terres vendues.....	189,883 acres	
Superficie des terres octroyées gratuitement pour fins religieuses.....	150 "	
Superficie des terres octroyées gratuitement aux familles de 12 enfants.....	8,200 "	
Superficie des terres octroyées gratuitement sur les routes de colonisation.....	1,000 "	
		199,233 acres
Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1905.....		6,422,284 acres

E. E. TACHÉ,

Député-Ministre.

(Signé) C. E. GAUVIN,

Surintendant de la Branche des Arpentages.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 6.

TABLEAU relatif aux terres octroyées par Lettres-Patentes, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.

Octrois de 100 acres ou de moins de 100 acres.		Octrois de plus de 100 et de moins de 500 acres.		Octrois de 500 acres ou plus, en vertu de transports, etc.			Nombre total d'octrois.	Nombre total d'acres.	Par octrois gratuits ou par ventes.	Grand total de la superficie des terrains octroyés.
Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Nom du Concessionnaire.	Superficie totale en acres.				
723	56,888	298	48,249				723 298	56,888 48,249		
				1	Dame Arthémise Brière, veuve de Louis Brière.....	970	1	970		
				1	William Price.....	952	1	952		
				1	Revérend Jos. André Dubreuil, ptre.....	929	1	929		
				1	Adélard Forget.....	800	1	800		
				1	Représentants légaux de feu l'Hon. Odilon Desmarais.....	721	1	721		
				1	Jas. B. Klock & Co.....	668	1	668		
				1	"The Lake Edward Sanitorium Association".....	512	1	512		
							1028	110,689	Ventes.....	Superficie des terrains octroyés antérieurement au 30 juin 1904. 8,220,932
179							179	17,266	Oct. gratuits..	Superficie des terrains octroyés par Lettres-Patentes, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905 127,955
12							12		Lots de grève.	
							1219	127,955		8,348,887

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 7.

ETAT des recettes du département des Terres, Mines et Pêcheries, pour
les douze mois expirés le 30 juin 1905.

Bois et Forêts.....	\$1,380,186 55
Terres de la Couronne.....	74,095 67
Terres du Clergé.....	459 21
Biens des Jésuites.....	2,584 27
Domaine de la Couronne.....	62,953 91
Seigneurie de Lauzon.....	1,739 92
Pêcheries et chasse...	66,030 27
Mines.....	1,408 00
Divers honoraires.....	3,688, 07
Honoraires d'examen de mesureurs de bois...	168 00
Parc national des Laurentides.....	3,419 95
	<hr/>
	\$1,596,728 82

COMPTES EN SUSPENS

Dépôts.....	\$ 4,135 72	
Remboursements	1,525 70	
	<hr/>	5,661 42
		<hr/>
		\$1,602,390 24

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

V. DEROME,
Comptable.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 8.

ETAT des dépenses du département des Terres, Mines et Pêcheries,
pour les douze mois expirés le 30 juin 1905.

Cadastre	\$15,000 00	
Arpentages.....	40,000 00	
Pêcheries et chasse	21,000 00	
Protection des forêts.....	17,000 00	
Parc national des Laurentides.....	4,000 00	
Publication de cartes.....	1,000 00	
		\$ 98,000 00
Traitement des agents.....	\$25,584 94	
Commission des agents.....	3,386 79	
Déboursés des agents.....	5,117 27	
Port de lettres.....	1,996 32	
Bois et forêts.....	11,389 01	
Traitement et déboursés des gardes forestiers.....	17,870 82	
Inspections des terres.....	14,386 65	
Biens des Jésuites.....	1,475 00	
Domaine de la Couronne.....	1,588 89	
Seigneurie de Lauzon.....	802 13	
Service spécial	27,219 15	
Frais d'avis de révocation de vente.....	290 53	
Déboursés judiciaires.....	2,911 07	
Publication d'avis dans les journaux.....	2,296 92	
Déboursés du bureau des examinateurs de mesu- reurs de bois	354 50	
Mines	5,630 01	
		\$ 122,300 00

COMPTES EN SUSPENS.

Dépôt à compte des terres.....	\$ 2,899 13	
Remboursements.....	{ \$5,163 09 }	12,100 87
Remis au trésorier.....	{ 6,937 78 }	
		\$ 15,000 00
		\$ 235,300 00

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

V. DEROME,
Comptable.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.
Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 9.

ETAT des sommes d'argent payées aux gardes forestiers, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1905.

AGENCE D'ARTHABASKA :

Jérémie Demers	\$ 306 00	
	<u> </u>	\$ 306 00

AGENCE DE BONAVENTURE, OUEST :

Jas. Campbell.....	\$ 236 25	
Jos. Nadeau.....	166 50	
	<u> </u>	402 75

AGENCE DE LA CHAUDIÈRE :

Ed. Robitaille.....	\$ 861 00	
D. Roy.....	3 00	
	<u> </u>	864 00

AGENCE DE GASPÉ, OUEST :

W. Thérien	\$ 270 00	
	<u> </u>	270 00

AGENCE DE GASPÉ, EST :

W. Hurley.....	\$ 334 50	
	<u> </u>	334 50

AGENCE DE GASPÉ, CENTRE :

T. Harbour.....	\$ 240 50	
	<u> </u>	240 50

A reporter		<u> </u>	\$2,417 75
------------------	--	-------------------	------------

APPENDICE 9.—*Suite.*

Report..... \$ 2,417 75

AGENCE DE GRANDVILLE :

M. Lemieux.....	\$ 248 50	
E. Beaulieu.....	180 00	
Jos. A. Ouellet.....	69 50	
Cyrille Leclerc.....	115 79	
	<u> </u>	613 79

AGENCE DU LAC ST-JEAN, EST :

E. Gobeil.....	\$ 288 00	
Joseph Gauthier dit Larouche.....	440 50	
	<u> </u>	728 50

AGENCE DU LAC ST-JEAN, CENTRE :

P. Gauthier.....	\$ 177 00	
	<u> </u>	177 00

AGENCE DU LAC ST-JEAN, OUEST :

C. Ménard.....	\$ 470 70	470 70
	<u> </u>	

AGENCE DE MONTMAGNY :

Cyrille Langlois.....	\$ 87 50	
Louis Lapointe.....	53 10	
M. Francœur.....	57 00	
	<u> </u>	197 60

AGENCE DE L'OTTAWA INFÉRIEUR :

T. Marsil.....	\$ 440 00	
A. B. Filion.....	796 05	
J. Varin.....	216 50	
	<u> </u>	1,452 55

A reporter..... \$ 6,057 89

APPENDICE No. 9.—*Suite.*

Report.....\$ 6,057 89

AGENCE DE L'OTTAWA SUPÉRIEUR :

J. O. Latulippe.....	\$ 133 00	
J. O Tremblay.....	458 00	
J. A. A. Cook.....	323 50	
John Thompson.....	729 83	
J. S. Poupore.....	520 00	
C. Latour.....	934 25	
Jas. Donovan.....	640 00	
T. Desmarais.....	383 00	
R. M. Gendron..	150 00	
J. Armstrong.....	146 00	
	<u> </u>	\$4,417 58

AGENCE DE RIMOUSKI, EST :

J. A. Deroy.....	\$ 456 00	
	<u> </u>	456 00

AGENCE DE RIMOUSKI, OUEST :

Ludger Lavoie.....	\$ 137 25	
D. Ruest.....	291 50	
	<u> </u>	428 75

AGENCE DU SAGUENAY :

J. A. Piuze.....	\$ 57 00	
F. Tremblay.....	175 50	
T. Pelletier.....	142 50	
John Topping.....	205 50	
	<u> </u>	580 50

AGENCE DE ST-CHARLES :

Z. Matte.....	160 50	
	<u> </u>	160 50

AGENCE DU ST-MAURICE :

A. Levasseur.....	16 00	
	<u> </u>	16 00

A reporter.....	\$12,117 22
-----------------	-------------

APPENDICE No 9.—*Suite.*

Report.....\$ 12,117 22

AGENCE DE ST-FRANÇOIS :

B. L. O'Hara	\$ 1,628 12	
J. Langlois.....	239 35	
	<u> </u>	1,867 47

AGENCE DE LA MATAPÉDIA :

Chs. St-Amand	\$ 389 00	
	<u> </u>	389 00
J. C. Langelier — Surintendant des gardes forestiers — Salaire et dépenses de voyage.....		2,277 96
G. A. Langelier, assistant - surintendant — Salaire		660 00
Jas. Hamilton—Garde-forestier spécial.....		559 17
		<u> </u>
		<u>\$ 17,870 82</u>

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

V. DEROME,
Comptable.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 10.

ÉTAT des sommes payées aux agents, gardes-forestiers, ingénieurs civils et explorateurs, pour inspection de terres et de pouvoirs hydrauliques pendant les douze mois expirés le 30 juin 1905.

NOMS.	INSPECTIONS.	—
		\$ cts.
C. E. Gauvin	Inspection d'un pouvoir hydraulique à l'Île Visitation.....	177 80
do	do do do à la Rivière-du-Loup.....	288 50
do	do do do rivière Chambly.....	111 37
do	do do do rivière des Quinze.....	465 00
do	do do do rivière du Nord.....	50 00
do	do do do vis-à-vis du Canal Soulanges.....	40 00
do	do do do rivière du Grand Sault.....	71 72
do	do do do rivière Magog.....	25 00
do	do do do partie de la rivière Richelieu.....	25 00
do	do do do rivière des Mille Îles.....	51 20
do	do do do rapide Sanderson.....	43 10
do	do do do rapide Culbute.....	50 00
do	do do do sur le lot No 4, 3e rang Risborough.....	2 00
do	Rapport au sujet du do do de Manicouagan.....	35 00
do	do do do de Natashquan.....	28 00
do	do plan do do à La Tuque.....	23 00
do	Inspection d'un lot de grève à Lauzon, Lévis.....	10 00
do	do do do à Ste-Angèle.....	13 55
do	do do do à rivière des Prairies.....	31 65
George Audet.....	Inspection de lots dans l'agence du Lac St-Jean.....	12 50
Frs. April.....	do do do de Grandville.....	168 00
Ls. Beauregard.....	do do le canton Neigette.....	150 00
do	do do do Bois.....	65 70
do	do do do Fleuriault.....	348 00
H. Bergeron.....	do do les do Bagot et Jonquières.....	16 00
W. Bigoell.....	do do do Dalmas et Dolbeau.....	200 00
do	do do do Taillon.....	215 00
	A reporter.....	

APPENDICE No 10.—*Suite.*

NOMS.	INSPECTIONS.				— \$ ets.
				Report.....	
Jos. Bureau.....	Inspection de lots dans le canton Whitworth.....				48 25
do	do	do	do	Awantjish et Cabot.....	80 72
do	do	do	do	Ristigouche et Cox.....	200 00
do	do	do	do	Risborough, etc.....	271 20
O. C. Biron.....	do	do	do	13 50
Théo. Bernier.....	do	do	do	Awantjish.....	96 00
D. Ball.....	do	do	do	Spaulding.....	22 50
Godfroi Bédard.....	do	do	do	Lejeune.....	558 81
do	do	do	do	Raudot, Cabano et Demers.....	548 25
Elie Beaulieu.....	do	do	do	Cabano.....	14 40
Jos. Bégin.....	do	do	do	Watford.....	315 00
Jos. Bouré.....	do	do	do	Laverlochère.....	198 00
E. A. Belisle.....	do	do	do	Weedon et Garthby.....	106 00
Louis Blais.....	do	do	do	Ham Nord '.....	40 00
C. Bernatchez.....	Services comme aide à G. T. Harbour.....				30 00
E. Bergeron.....	do	comme guide.....			2 00
J. E. Cayouette.....	Inspection dans le canton Langevin.....				17 50
J. A. Claveau.....	do	do	do	Taché.....	8 15
André Caron.....	do	dans les cantons Albanel, Girard et Dufferin.....			507 65
J. H. Chevrier.....	do	do	do	Addington et Suffolk.....	15 00
Wm. Clarke.....	do	do	do	Aldfield.....	5 00
Jas. Campbell.....	do	do	do	Newport.....	148 00
P. Cayouette.....	do	, aide de M. Francoeur.....			156 00
S. J. Clifford.....	do	do	do	de S. A. Filion.....	58 00
George Côté.....	Inspection de lots—3 jours de service.....				6 00
I. Dumas.....	do	dans le canton St-Denis.....			126 00
J. A. Deroy.....	do	do	do	Dalibaire et Matane.....	528 50
Thos. Daly.....	do	do	do	Wakefield.....	180 00
H. Doyon.....	do	do	do	Watford.....	94 50
	A reporter.....				

APPENDICE No 10.—*Suite*

NOMS.	INSPECTIONS.			— \$ cts.
			Report.....	
M. Francœur.....	Inspection dans le canton Ashford.....			57 50
do	do	do	Casgrain, Dionne, etc.....	439 50
do	do	do	Bourdages.....	31 00
do	do	do	Ashburton et Lafontaine.....	46 50
do	do	do	Lessard.....	16 00
S. A. Filion.....	do	do	Mousseau et Wentworth.....	363 00
A. B. Filion.....	do	do	Labelle.....	40 00
do	do	do	Howard.....	179 00
Ths. Fleury.....	do	do	Taillon.....	113 00
A. Fortin.....	do	de lots.....		6 00
Geo. Fortier.....	do	de lots.....		7 50
Phyd. Gauthier.....	do	de lots dans les cantons Harvey, Savard, etc.....		127 50
R. M. Gendron.....	do	do dans son agence.....		202 00
T. C. Gordon, agent.....	do	do dans les cantons Low, Wells, Wakefield, etc.....		541 38
Gauthier dit Larouche.....	do	do do	Jonquières, Bégín, etc.....	96 00
Pitre Gaudreau.....	do	do do	Taillon.....	12 00
E. Gobeil.....	do	do do	Ferland et Bagot.....	15 00
Jas. Hamilton.....	do	do do	Awantjish et Nemtayé.....	519 37
do	do	do do	Hamilton.....	122 50
do	do	do do	Hope.....	308 20
do	do	do do	Risborough.....	154 95
G. T. Harbour.....	do	do do	Cap Rosier, etc.....	211 50
Jos. Hudon.....	do	do do	Painchaud et Cabot.....	36 00
W. Hurley.....	do	do do	Newport.....	15 00
Jno. Hamilton.....	do	do do	Hope.....	80 00
J. A. L'Espérance.....	do	do do	Malbaie.....	12 50
do	do	do do	Pabos, etc.....	30 00
Aug. Lavoie.....	do	do do	Massé et Neigette.....	30 00
Cy. Leclerc.....	do	do do	Bégon et Raudot.....	23 00
			A reporter.....	

APPENDICE N^o 10.—*Suite*

NOMS.	INSPECTIONS.			— \$ cts.
			Report.....	
Cy. Langlois.....	Inspection de lots dans le canton Armagh.....			7 00
A. Lajoie.....	do	do	do Pinault et Matalik.....	425 00
G. Lamontagne.....	do	do	do Watford.....	80 00
T. Lafleur.....	do	do	do Garthby.....	116 00
F. Laliberté.....	do	do	do Girard et Albanel.....	149 35
J. A. Lemieux.....	do	do	do Dalibaire.....	150 00
Ed. Landry.....	do	do	do Emberton.....	10 00
F. X. Lemieux.....	do	do	5 00
F. Larouche.....	do	do	3 00
L. Lapointe.....	do	do	7 00
Z. Matte.....	do	dans les cantons Montauban et Chavigny.....		82 00
V. O. Morissette.....	do	do	do Lepage et Cabot.....	21 96
do.....	do	do	do Nemtayé et Matalik.....	41 00
C. Ménard.....	do	do	do Taillon.....	18 00
M. B. Morissette.....	do	do	do Milnikek, Matalik et Humqui.....	164 00
Jos. Martin.....	do	do	do Girard, Albanel, etc.....	182 00
J. A. Ouellet.....	do	do	do Packington et Armand.....	50 50
B. L. O'Hara.....	do	do	do Emberton, Ditton, etc.....	507 58
V. Potvin.....	do	do	do Watford.....	34 00
J. Picard.....	do	do	do Village d'Israëli.....	5 40
E. Roy.....	do	do	do canton Racine.....	1 50
Thos. McAuley.....	do	do	do Sydenham.....	66 00
J. A. Martin.....	do	do	do Masson, Joliette, etc.....	344 00
D. Ruest.....	do	do	do Ouimet, Neigette, etc.....	108 00
J. D. Roy.....	do	do	do Marlow, etc.....	104 50
Jos. Siméon.....	do	do	do Taillon.....	66 00
J. St. Amand.....	do	do	do Saint-Denis.....	401 00
F. Saucier.....	do	do	do Humqui, Lepage, etc.....	95 00
A. Synek.....	do	do	do Cawood, Aldfield, Blake, etc.....	181 18
			A reporter.....	

APPENDICE No 10.—*Suite.*

NOMS.	INSPECTIONS.	— \$ cts.
	Report.....	
J. O. Tremblay.....	do do do Laverlochère, Duhamel, etc.....	568 00
L. J. Turgeon, agent....	do de lots dans son agence.....	100 00
O. Tremblay.....	do dans le canton Labarre.....	6 00
M. Tremblay.....	Services comme guide.....	6 00
H. Vézina.....	Inspection dans les cantons Stratford, Spaulding, Winslow.....	64 30
do	do do do Garthby, Weedon.....	396 85
do	do do do Ham Nord.....	159 00
Jos. Veilleux.....	do do do Adstock, Marlow, Risborough, Thetford, Watford, etc.....	232 50
Jules Verret.....	Pour un canot.....	22 00
	Tota	\$ 15928 54

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

V. DEROME,
Comptable.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 12.

ÉTAT du bois manufacturé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1904, et des sommes perçues pour droits de coupe, rente foncière vente de limites, etc., durant l'année fiscale 1904-1905.

AGENTS.	Superficie sous licences, durant l'année.	Bois carré. Bois franc.		Bois carré. Pin.		Épinette, pruche, Sapin, cyprès, cèdre, bouleau, peuplier. Billots et bois d'estacade.		Pin blanc et autres essences. Billots et bois d'estacade.		Pin rouge. Billots et bois d'estacade.		Pin blanc, 11 pouces et moins. Billots.		Poteaux.		Bois de pulpe.	Bois de chauffage.	Dormants de chemins de fer.	Piquets.	Bardeaux.	Perches.	Ecorce de pruche.	Bois à lattes.	Bouleau à bobines.	Poteaux.	Taxes de feux.	Infractions et frais.	Intérêts.	Droits de coupe.	Rentes foncières.	Ventes de limites.	Bonus de transfert.	TOTAL.
	Milles carrés.	Morceaux.	Pieds c.	Morceaux.	Pieds c.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Pieds linéaires.	Cordes de 128 pds c.	Cordes de 128 pds c.	Morceaux.	Morceaux.	Mille.	Morceaux.	Cordes de 128 pds c.	Cordes.	Cordes de 128 pds c.	Morceaux.	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	
F. A. Gendron		9,249	301,825	6,167	247,576	819,745	41,644,028	1,322,318	166,808,060	377,741	29,336,676	1,466,782	66,128,972	263	4,996	11,871½	500	167,377							22,054	2,466 45	95 81		9,555 90	42,460 00		836 91	55,415 07
L. A. Gendron	26,311																									2,305 18	116 73	6,017 27	358,462 56	39,247 00		3,474 00	409,622 74
J. E. Clément	3,213	965	18,576	199	11,784	1,701,337	75,919,214	57,742	4,949,134	4,504	146,064	10,406	460,578	4,673	36,747	40,830¼		42,488				75			619 99	2,985 82	1,292 41	77,339 39	10,630 00	11,475 00	840 00	105,182 61	
John Ryan	12,756					2,044,045	63,304,436	172,093	17,368,202	6,794	358,204	211,484	8,415,649			130,240	775				7,000				2,157 82		145 47	131,530 55	36,498 00	188,756 25	1,060 00	360,148 09	
J. Picard	458	281	2,111			381,953	14,382,681	1,306	132,458							6,443½		5,456	649						48 45	64 64	70 41	10,366 34	1,374 00		180 00	12,103 84	
J. S. Doucet						1,800	10,000									246									4 56			37 40	129 00			170 96	
Geo. Turcot	54	2	75			60,177	2,279,144									45									1 26	3 00		1,812 75	36 00			1,853 01	
Wm. Delery	597					392,460	19,173,015	2,143	126,610							1,831½		742							47 27			13,396 75	1,359 00			14,803 02	
C. F. Leclerc	848					591,552	26,768,703	4,593	221,369					2,431	56,916	391¼									86 63		1 33	11,083 89	2,680 00		72 00	13,923 85	
N. LeBel	1,342					1,156,460	57,806,261	8,148	449,703					498	13,928	650¼		14,636		164				7	145 43	142 73	45 14	25,493 89	3,942 00	411 25	636 00	30,816 44	
Aug. Lavoie	1,239					779,519	20,698,089	11,099	709,622	4,159	273,028							33,320				460			136 51		8 57	8,083 39	3,743 00			11,971 47	
A. Fraser	854	601	24,079			220,174	12,405,365	50	4,801					9	360			73,578	115						87 56	149 63	2 13	14,921 33	2,561 00			17,721 65	
Frs. Saucier	537	218	6,137			488,014	20,109,946	402	35,341	18	1,887			11	360	516		45,731	38						70 74	189 47	132 63	15,334 81	2,022 00		276 00	18,025 65	
J. A. Pinault																									3 41	43 75		1,819 06	186 00			2,052 22	
N. Arseneault	1,935	3	100			101,983	4,980,946	468	26,991					121	3,029			20,854					50	113 42	245 44	7 15	3,024 51	5,050 00		164 00	8,604 52		
Wm. Maguire	652	4	67			19,089	811,955	61	6,531							40	12,456	600							80 50	67 62	27 09	584 32	2,304 00		16 00	3,079 53	
J. A. L'Espérance	684					98,909	3,505,160	735	27,143																84 20	10 28	38 62	2,452 88	1,950 00			4,535 98	
John Carter	1,128					110,415	4,628,691	8,832	704,765											295					90 66		76 01	4,013 75	3,963 00	112,625 00		120,768 42	
D. Roy	949	46	1,560			48,211	2,440,283							106	1,872	1,836	71	206							72 19		59 39	2,784 18	3,099 00		160 00	6,174 76	
J. A. Claveau	3,412					66,952	906,641	1,052	105,200							29,144½									369 86		302 56	15,801 82	10,923 00			27,397 24	
C. Vézina	619	16	647			355,036	11,014,196	2,920	240,889							7,519		5,043							44 23		29 35	11,874 15	1,322 00		24 00	13,293 73	
Geo. Audet	1,540					79,563	1,351,017									14,680½		8,802							161 56	164 31	5 26	2,656 34	4,869 00	38,458 33		46,314 80	
A. Poliquin	434					145,232	2,407,763	39	4,145							63	131,402								41 80			4,136 64	1,194 00			5,372 44	
Eug. Caron	5,568					789,214	25,329,951	7,356	583,259	4,578	249,514					11,064	1,024	15,544	1,500	1,305					597 47	201 27	239 54	11,725 30	19,253 00	19,355 29	427 50	51,799 37	
J. E. Boily	2,364	2,306	64,470			667,137	19,319,305	399	24,106					613	13,486	1,883									258 47	179 00	135 72	12,048 95	7,918 00		18,495 00	39,035 14	
	67,494	13,691	419,647	6,366	259,360	11,118,977	431,272,790	1,601,756	192,518,329	397,794	30,365,373	1,688,672	75,005,199	8,725	131,694	259,193½†	2,473	577,635	2,902	1,764	7,000	75	460	6,229¼	22,111	10,095 62	4,659 50	8,636 05	750,340 85	208,712 00	389,576 12	8,166 41	1,380,186 55

† Dont 93,625 cordes ont été exportées du Canada.

PAUL BLOUIN,
Surintendant de la Branche des Bois et Forêts.Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1905.E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

APPENDICE No 13.

ÉTAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermages des coupes de bois, etc.

Année fiscale.	Intérêts, pénalités et taxes des feux.	Rentes foncières.	Affermages des coupes de bois.	Honoraires de Transferts.	Droits de coupe.	Totaux.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
1867-68	3,404 66	22,401 03	3,928 50	165,381 77	195,115 96
1868-69	2,823 27	55,055 06	74,894 97	198,977 82	331,751 12
1869-70	7,208 37	64,089 20	22,518 37	1,584 00	267,408 08	362,868 02
1870-71	3,122 68	63,297 43	62,437 34	4,790 00	272,833 12	406,480 57
1871-72	4,102 44	86,783 01	56,191 81	4,686 00	292,989 42	444,752 68
1872-73	3,186 67	90,950 84	68,941 18	9,242 66	346,361 27	518,682 62
1873-74	32,906 06	97,220 37	31,385 93	5,384 00	361,080 51	527,976 87
1874-75	15,380 21	90,565 94	3,259 50	15,361 00	408,169 12	532,734 87
1875-76	11,025 65	96,881 82	572 00	3,764 07	274,530 64	386,774 18
1876-77	10,686 72	94,588 07	16,658 82	269,685 24	391,618 85
1877-78	10,915 20	85,385 12	6,410 00	248,612 84	351,323 16
1878-79	8,684 01	87,558 04	448 00	526 00	217,664 04	314,880 09
1879-80	12,065 94	96,157 86	3,219 75	231,437 89	342,881 44
1880-81	7,611 48	94,633 90	132,774 25	4,548 88	303,950 25	543,518 76
1881-82	12,069 09	111,113 78	20,921 25	4,239 70	514,252 57	668,596 39
1882-83	17,006 21	94,424 68	2,955 00	3,441 48	567,815 97	684,743 34
1883-84	13,363 26	83,399 92	246 27	910 75	562,836 93	660,757 13
1884-85	9,449 77	99,834 86	68,145 61	2,565 25	350,970 28	530,115 77
1885-86	13,047 63	100,548 76	112 00	3,646 09	411,220 32	528,574 80
1886-87	12,427 56	90,684 83	470 00	3,418 28	475,617 40	582,618 07
1887-88	7,597 91	141,549 88	2,315 03	447,200 87	598,663 69
1888-89	7,293 81	124,314 09	118,253 65	1,719 25	707,357 20	958,938 00
1889-90	12,380 06	147,208 72	17,046 04	2,062 31	626,753 66	806,051 69
1890-91	11,185 81	125,141 77	9,923 12	2,516 25	498,370 30	646,237 25
1891-92	12,641 42	132,984 95	3,479 53	474,960 79	623,997 60
1892-93	10,293 97	152,664 67	68,822 10	4,986 04	642,952 63	888,722 41
1893-94	11,171 82	147,660 59	18,549 70	2,008 12	644,516 69	823,906 92
1894-95	15,713 15	147,203 51	9,388 05	2,378 25	597,672 60	772,355 56
1895-96	14,858 21	143,485 73	83,255 20	4,239 47	705,260 31	951,098 92
1896-97	11,317 41	155,572 54	4,025 75	3,522 50	607,865 33	782,303 53
1897-98	15,045 53	148,935 18	30,110 48	3,561 25	713,435 86	911,088 30
1898-99	21,708 96	166,338 50	129,023 34	7,508 50	569,710 18	894,289 48
1899-1900	13,947 61	170,508 71	339,748 00	2,819 25	585,505 80	1,112,529 52
1900-1901	14,958 50	178,250 71	403,197 72	4,435 00	633,230 12	1,234,072 05
1901-1902	8,406 94	163,983 00	201,483 39	11,871 74	669,292 41	1,055,037 48
1902-1903	14,895 70	187,206 25	352,004 58	20,076 00	667,631 96	1,241,814 49
1903-1904	16,988 03	176,226 41	252,554 01	6,575 06	715,134 02	1,167,477 53
1904-1905	23,152 63	208,712 00	389,576 12	8,166 41	750,579 39	1,380,186 55

E.-E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

PAUL BLOUIN.

Surintendant de la Branche des Bois et Forêts.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 11

BOIS ET FORÊTS.

ÉTAT du revenu perçu durant les douze mois expirés le 30 juin 1905.

SOMMES PERÇUES DANS LES DISTRICTS SUIVANTS :

DISTRICTS.	AGENTS.	TOTAL.	
Ottawa Supérieur.....	F. A. Gendron.....	\$ 55,415 07	
do do.....	L. A. Gendron.....	409,622 74	
do Inférieur.....	J. E. Clément.....		\$ 465,037 81
St-Maurice.....	John Ryan.....		105,182 61
St-François.....	J. Picard.....		360,148 09
Arthabaska.....	J. S. Doucet.....	170 96	12,103 84
do.....	Geo. Turcot.....	1,853 01	
Chaudière.....	Wm. DeLery.....		2,023 97
Montmagny.....	C. F. Leclerc.....		14,803 02
Grandville.....	N. Lebel.....		13,923 85
Rimouski, Ouest.....	Aug. Lavoie.....		30,816 44
do , Est.....	A. Fraser.....		11,971 47
Vallée de la Matapédia.....	Frs Saucier.....		17,721 65
St-Laurent de Matapédia.....	J. A. Pinault.....		18,025 65
Bonaventure, Ouest.....	N. Arseneau.....		2,052 22
do , Est.....	Wm Maguire.....		8,604 52
Gaspé, Est.....	J. A. L'Espérance.....		3,079 53
do , Centre.....	John Carter.....		4,535 98
do , Ouest.....	D. Roy.....		120,768 42
Lac St-Jean, Est.....	J. A. Claveau.....		6,174 76
do Centre.....	C. Vézina.....		27,397 24
do Ouest.....	Geo. Audet.....		13,293 73
do Nord-Ouest.....	A. Poliquin.....		46,314 80
Saguenay.....	Eugène Caron.....		5,372 44
St-Charles.....	J. É. Boily.....		51,799 37
			39,035 14
			1,380,186 55

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

PAUL BLOUIN,

Surintendant de la Branche des Bois et Forêts.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 14.

LISTE des gardes-forestiers pour les 12 mois terminés le 30 juin 1905.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Agence.	REMARQUES.
Trefflé Marcil.....	7 août 1889.....	Lachute.....	Ottawa Supérieur.	
John S. Poupore.....	8 août 1888.....	Waltham.....	do do	
James Donovan.....	9 janvier 1888.....	Maniwaki.....	do do	
A. B. Fillion.....	12 mars 1874.....	Grenville.....	Ottawa Inférieur.	
Jos. Gauthier dit Larouche...	13 septembre 1886...	Chicoutimi.....	Lac St-Jean, Est.	
Cyrille Leclerc.....	21 mars 1899.....	St-Jean de Dieu.....	Grandville.	
Jos. Hudon dit Beaulieu.....	14 novembre 1889...	St-Pascal.....	do	
Louis Gagnon.....	14 juin 1889.....	St-Pacôme.....	do.	
John Thompson.....	4 janvier 1892.....	Fort Coulonge.....	Ottawa Supérieur.	
J. E. Rhéault.....	4 juin 1894.....	D'Israëli.....	Arthabaska.	
Ed. Gobeil.....	16 février 1894.....	St-Alexis, Chicoutimi.....	Lac St-Jean, Est.	
Phidime Gauthier.....	17 décembre 1896...	Chicoutimi.....	do	
Chs. St. Amant.....	do.....	St-Moïse.....	Matapédia.	
Joseph Caron.....	do.....	Sandy Bay.....	Rimouski, Ouest.	
Zénophile Matte.....	do.....	N.-D. des Anges.....	St-Charles.	
Orville Latulippe.....	19 janvier 1905.....	Hull.....	Ottawa Supérieur.	
Cyrille Langlois.....	21 octobre 1898.....	St-Cajétan.....	Montmagny.	

Jos. Veilleux	17 février 1902.....	St-George, Beauce.....	Chaudière.	
Eugène Lapointe	29 septembre 1905...	St-Jean-Port-Joli.....	Montmagny	
L. J. Blaquière	6 octobre 1898.....	St-Alexis	Bonaventure.....	Décédé.
Jos. Nadeau.....	6 do	St-Jean Evangéliste.....	do	
Jas. Hamilton	2 mai 1900.....	Maria.....	Spécial.	
Edouard Robitaille	15 juin 1897.....	Lévis.....	Chaudière.....	Spécial.
Camille Latour.....	16 juin 1897.....	Baie des Pères	Ottawa Supérieur.	
Asa Cook.....	7 do	North Nation Mills.....	Ottawa Inférieur.	
John Tweedie.....	do	Papineauville	do do	
Jas. Campbell.....	18 do	New-Richmond	Bonaventure, Ouest.	
Narcisse Lemieux.....	do	St-Clément	Grandville.	
Elie Beaulieu.....	do	Cacouna.....	do	
Joseph Ouellette.....	18 juin 1897.....	St-Louis, Ha Ha.....	do	
Louis Lapointe	19 juin 1897.....	St-Jean-Port-Joli.....	Montmagny.....	Décédé.
Daniel Ruest	22 juin 1897.....	St-Anne, Pointe aux Pères...	Grandville.	
Ludger Lavoie.....	23 juin 1897.....	St-Donat.....	Rimouski-Ouest.	
Onézime Baribeau.....	24 juin 1897.....	St-Paulin.....	St-Maurice.	
Adolphe Girouard.....	24 juin 1897.....	Stanford	Arthabaska.	
Edmond Bazin.....	8 juillet 1897	Ste-Emilie de l'Energie	Ottawa Inférieur.	
Geo. T. Harbour.....	16 juillet 1897.....	Sandy Beach.....	Gaspé, Centre.	
Chas. Ménard	do	Chambord.....	Lac St-Jean, Ouest.	
Etienne Coulombe	do	St-Gédéon.....	Lac St-Jean, Centre.	
Térence Potvin.....	23 juillet 1897.....	Roberval.....	do , Ouest.	
Onézime Tremblay	do	St-Jérôme.....	do , Centre.	
Joseph Langlois.. ..	26 juillet 1897.....	Scotstown.....	St-François.	

APPENDICE No 14.—*Suite.*

LISTE des gardes-forestiers pour les 12 mois terminés le 30 juin 1905.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Agence.	REMARQUES.
Alf. Dumas.....	23 juillet 1897.....	St-Cyrille.....	Lac St-Jean, N.-O.	
Théophile Trépanier.....	20 août 1897.....	St-Tite.....	St-Maurice.	
Désiré Roy.....	9 septembre 1897.....	Lambton.....	Chaudière.	
Thos. Desmarais.....	23 septembre 1897.....	Hull.....	Ottawa Supérieur.	
Tancrede Pelletier.....	14 octobre 1897.....	Ile aux Œufs.....	Saguenay.	
Ernest Théberge.....	20 octobre 1897.....	St-Cajétan.....	Montmagny.	
J. E. Bruneau.....	19 novembre 1897.....	Laprairie.....	Ottawa Inférieur.	
Louis P. Godbout.....	12 mai 1888.....	Ironsides.....	Haut d'Ottawa.	
J. C. Langelier.....	22 octobre 1897.....	Québec.....	Surintendant des Gardes-Forestiers.
Gus. A. Langelier.....	15 mars 1898.....	do.....	Assistant-Sur. do do
Bryan L. O'Hara.....	24 février 1899.....	Sherbrooke.....	St-François.	
Jos. A. Derooy.....	28 août 1898.....	Ste-Félicité.....	Rimouski, Est.	
Michel Francœur.....	18 mai 1898.....	St-Roch des Aulnaies.....	Montmagny,	
Wm Thérien.....	14 septembre 1899.....	Ste-Anne des Monts.....	Gaspé, Ouest.	
R. M. Gendron.....	18 octobre 1899.....	Maniwaki.....	Ottawa Supérieur.	
Jno. Armstrong.....	7 novembre 1901.....	Shawville.....	do do	

J. O. Tremblay.....	7 novembre 1901....	Bryson.....	Ottawa Supérieur.
Carolus Ricard.....	27 février 1902	St-Barnabé	St-Maurice.
Jos. Varin.....	28 juillet 1897.....	St-Théodore Chester	Ottawa Inférieur.
Aimé Levasseur.....	13 janvier 1903	St-Maurice	St-Maurice.
Wm Hurley.....	30 mai 1903.....	Pabos.....	Gaspé, Est.
Frs. Tremblay.....	16 novembre 1901....	St-Fidèle.....	Saguenay.

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre,

PAUL BLOUIN,

Surintendant, Bois et Forêts.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 15

Gardes-feux employés depuis le 1er juillet 1904 jusqu'au
31 octobre 1905.

Région No		Réguliers.	Spéciaux.
	1.....	40	41
"	2.....	28	9
"	8.....	1	
"	16.....	3	
"	12.....	1	
"	13.....	1	
"	17.....	2	
"	21.....	1	
"	10 et 11.....	1	
"	9.....	1	
"	3.....	22	
"	4.....	23	
"	5.....	89	
		213	50
	Total.....		263

Toutes les anciennes régions sauvegardées, à part les numéros un et deux, ont été remplacées par trois nouvelles grandes régions portant les numéros 3, 4 et 5.

(Signé) PAUL BLOUIN,

Surintendant de la Branche des Bois et Forêts.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 16.

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
A	
Albert, Alfred.....	Ottawa.
Anderson, John.....	Chaudière.
Arguin, Pierre.....	do
Adair, W. F.....	Trois-Rivières.
Audet, Nap.....	Lambton.
Adams, Peter James.....	Trois-Rivières.
Adair, Jos. Henry.....	do
Albert, André.....	Elmside, comté Pontiac.
Austin, W. G.....	Au soin de McLachlin Bros Arnprior.
Ardis, John.....	130 rue Pine, Rochesterville.
Adams, William.....	Trois-Rivières.
Adams, John.....	do
Adams, George.....	do
Allan, Alfred.....	Au soin de J. R. Booth, Ottawa.
Adams, Fred.....	L'Original, Ontario.
Allan, James.....	North Station Mills, Ontario.
Amy, Raulin.....	Grande Baie, P. Q.
Adams, Arnold.....	Trois-Rivières.
Adams, Wilfrid.....	do
Adams, Alex.....	L'Original.
Ackert, John.....	Buckingham.
Allan, J. S.....	Shegawake.
Alix, Jérémie.....	Hull.
Adam, Louis.....	LaBelle.
Armstrong, James.....	Shawville.
Aubin, Thos.....	Sillery.
Arcand, Maurice.....	Causapscaal.
Alix, Jérémie.....	Hull.
Angers, Arthur.....	Trois-Pistoles, P. Q.
Arcand, Zéphirin.....	Champlain.
Almond, J. E.....	Hawkesbury, Ont.
Acheson, Ira M.....	Pembroke, Ont.
Arcand, Horace.....	Champlain.
Ayotte, Eugène.....	Trois-Rivières.
B	
Boisvert, W. R.....	Québec Sud.
Bazin, Edmond.....	Sainte-Émélie de l'Energie.
Bazin, Chs.....	Joliette.
Bélangier, F. X.....	Hadlow Cove.
Bergeron, Thom.....	Saint-Alexis, Grande Baie.
Bégin, Jos.....	Sainte-Germaine, Dorchester.
Beaulieu, Erié.....	Cacouna.
Bertrand, Jos.....	Sainte-Geneviève, Batiscan.
Bennett, Denis.....	Saint-Stanislas.
Braun, P.....	Hébertville, Lac St-Jean.
Bernatchez, L. N.....	Montmagny.
Bilodeau, Gec.....	Chicoutimi.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS	RESIDENCE.
Blair, H. P.	Saint-Etienne, Saguenay.
Baribault, Elzéar	Saint-Casimir.
Bell, Henry	Au soin de Perlee & Pattee, Ottawa.
Banville, Daniel	Matane.
Brash, Richard	New-Richmond.
Bélangier, Paul	Hull.
Burns, W.	Mattawa.
Bromley, Thos.	Pembroke.
Baillargeon, Jean	St-Magloire.
Bartram, J. C.	Ottawa.
Brown, James.	Buckingham.
Brook, Oscar	Low, P. Q.
Belisle, E. A.	Garthby.
Brassard, Donat	Chicoutimi.
Bromley, Tho. A.	Westneath.
Bromley, Wm.	do
Brownlee, Geo.	Shawville.
Barrie, N. J.	Ottawa.
Bigras, Nelson	Hull.
Brennan, T. O.	Hintonberg.
Bennett, J. P.	Moulins Batiscan.
Blair, R. M.	Chicoutimi.
Burnett, Jas.	Masson, P. Q.
Brown, Patrick	Lac Beauport.
Belleck, Alex.	147 rue Bolton, Ottawa.
Blanchette, P.	117 rue Cooper, do
Beauchamp, John	123 rue Middle, do
Beattie, Alex.	182 rue Turner, do
Brown, Thomas	24 do do
Barnett, A. H.	Cascades, Québec.
Beach, H. M.	Ottawa.
Brooks, F. W.	do
Boyle, M.	do
Buel, G. S.	do
Bingham, John	do
Bourdon, Geo.	Longueuil.
Borthwick, J. R.	Ottawa.
Blanchet, Onéz.	Cap Saint-Ignace, P. Q.
Blais, J. C.	Rivière Saint-Pierre, P. Q.
Buchanan, Jno.	Moulins de Breakey, P. Q.
Breakey, Denaston	do do
Bergeron, Louis	Cap Saint-Ignace P. Q.
Bégin, Michel	Saint-Jean-Chrysostome, P. Q.
Bennett, B.	Thetford Mines, P. Q.
Barbe, Alcide	Lac Mégantic, P. Q.
Boulet, Elzéar	Cap Saint-Ignace, P. Q.
Bryson, J. G.	Fort Coulonge, P. Q.
Beauchamp, Henri	Rockliff, Ontario.
Boucher, Elie	Trois Rivières, P. Q.
Braman, R. A.	do do
Bélangier, Paul	Hull, P. Q.
Beaubien, Alfred	Témiscaming.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

TARLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées
à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Blais, Félix.....	Hull.
Briden, Sam. D.....	Ottawa.
Bowen, Jas.....	Ile Calumet.
Beaulieu, Jos.....	Rimouski.
Bellenger, J. B.....	Notre-Dame des Anges.
Bouchard, Renat.....	Roberval.
Bilodeau, Job.....	Chambord.
Buchan, Sterling.....	do
Brock, Henry S.....	Hawkesbury.
Bourgeois, Oelphis.....	St-André-Avelin.
Batterton, Patrick.....	Ottawa.
Bruneau, P. E.....	Laprairie.
Baribeau, Onézime.....	St-Paulin.
Bourassa, Edmond.....	St Barnabé.
Blondin, Alphonse.....	Ste-Adèle.
Blaquère, Ls. J.....	St-Alexis, Matapédia.
Bellisle, Eusèbe G.....	St-André Avelin.
Buchan, Alex. Taylor.....	L'Orignal, Ont.
Bertram, Wm. B.....	Billing's Bridge.
Bremner, George A.....	Arnprior.
Béland, Maxime.....	Pointe Gatineau.
Barsalou, Paul.....	Montréal.
Beaulieu, Albert E.....	Rockland.
Bernier, Adolphe.....	Cap St Ignace.
Banville, Daniel, jr.....	Grand Métis.
Bennett, James.....	Batiscan.
Bennett, Joseph.....	Rivière Désert.
Brennan, Owen, jr.....	Montréal.
Baker, Jesse W.....	Baker's Brooke, N. B.
Betty, Edward.....	Trois-Rivières.
Beaulieu, Jean.....	Humqui.
Blackburn, Chas.....	Batiscan.
Butler, Wm.....	Sillery.
Brock, Stuart.....	Hawkesbury.
Beaulieu, Joseph M.....	Trois-Rivières.
Burrill, Vivian.....	do
Burrill, Chas. Stevens.....	do
Beaulieu, Omer.....	Trois-Pistoles.
Boulanger, Jos. Arthur.....	Grand'Mère.
Bouliane, Alphonse.....	Trois-Rivières.
Baptist, Edw. L.....	do
Bergeron, Ed. P.....	Chicoutimi.
Bégin, Jos. Alp.....	Grand'Mère.
Burgess, Jno.....	Rimouski.
Bernier, Albert.....	Cap St-Ignace.
Blair, Robert P.....	Trois-Rivières.
Baxter, Bertram Dwight.....	do
Blair, Hugh C.....	do
Bellisle H. A.....	Ste-Agathe des Monts.
Bilodeau, I. Nap.....	Sillery.
Bromley, E. H.....	Pembrooke.
Benard, J. H.....	Gracefield.

APPENDICE No 16.--*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Bellefeuille, Albert.....	Trois-Rivières.
Bélangier, Arthème.....	Cap St-Ignace.
Bernier, Louis.....	Matane.
Brown, Albert J.....	Morin's Flat.
Beattie, D. A.....	St-Jovite.
Bennett, Fred. W.....	L'Original.
C	
Claveau, Edm.....	Chicoutimi.
Cayouette, Alph.....	Sainte-Claire.
Caron, Eugène.....	Tadoussac.
Castonguay, Hypolite.....	D'Israëli.
Champoux, J. A.....	do
Champoux, Joseph.....	Trois-Rivières.
Cole, J. C.....	Ottawa.
Caruthers, A.....	Hintonburg, Ontario.
Carter, A. T.....	Bassin de Gaspé.
Crépault, Louis.....	New-Richmond.
Chapados, F. X.....	L'Anse au Gascon.
Carberry, Thos.....	Ottawa.
Currie, Jas.....	Hull.
Campbell, George B.....	Portage du Fort.
Chabot, L. Z.....	Saint-Paul de Montmorency.
Cameron, D. H.....	Rockland, Ontario.
Campbell, A. S.....	do
Cameron, L. G.....	Buckingham, Québec.
Cameron, Hugh.....	do
Cox, S. F.....	Eddyville, Hull.
Cousineau, Jos.....	Pointe Gatineau, Québec.
Chêné, P. D.....	Hull.
Cushing, John.....	Fort Coulonge.
Chartier, Léon.....	Aylmer.
Cox, H.....	Ottawa.
Cummings, A. H.....	Moulins de "North Nation", Québec.
Cook, Asa A.....	do do
Charleson, A. J.....	Québec.
Charrette, Antoine.....	Ottawa.
Cousineau, Louis.....	Pointe Gatineau.
Charleson, J. B.....	Québec.
Cathcart, R. J.....	Moulins de Breakey.
Cathcart, W. J.....	do
Côté, F. X.....	Saint-Stanislas.
Cahill, Ths.....	Baie Campbell.
Corrigan, W.....	Buckingham.
Charette, Théodule.....	Gatineau.
Cahill, Frank.....	Baie Campbell.
Coulter, J. Y.....	Ottawa.
Chenier, David.....	Pembrooke.
Cantillon, P. J.....	Québec.
Charlebois, A.....	Maniwaki.
Coburn, Thos.....	Pembrooke, Ontario.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Campbell, J. A.	Galetta, Ontario.
Campbell, John	Buckingham.
Cayouette, J. E.	Sainte-Clair.
Côté, Jno.	Hadlow Cove.
Chatfield, Wm.	Lac Mégantic.
Copping, Samuel E.	Joliette.
Charbonneau, Louis	Saint-Tite.
Corcoran, J. A.	Saint-Alphonse.
Charpentier, Trefflé	Montréal.
Champoux, Joseph	Trois-Rivières.
Champagne, Gilbert	do
Chamberlain, Masson	Pembroke, Ontario.
Cameron, J. A., jr.	Rivière Désert.
Clarke, J. M.	Morehead, P. Q.
Chitty, Alfred E.	Ottawa.
Cameron, H. H.	do
Calder, W. J.	Saint-Amédée, P. Q.
Carpenter, R. J.	Arnprior, P. Q.
Chouinard, Eustache	Matane, P. Q.
Chouinard, Elie	Saint-Aubert, P. Q.
Couture, Eusèbe	Buckland, P. Q.
Cowper, H. H.	Gordon Creek.
Cheney, Clifford	Cumberland.
Canty, John	Arnprior.
Couture, Alphonse	Grande-Rivière, Gaspé.
Campbell, Jas.	New-Richmond.
Collin, David	St-Thomas.
Chevrette, Joseph	do
Clouston, Henry	Etchemin.
Chouinard, Gustave	St-Aubert.
Coulombe, Etienne	St-Gédéon.
Caron, Joseph	Sandy Bay.
Cousineau, Maxile	Masson.
Cameron, J. H.	Buckingham.
Charette, Nap.	Pointe Gatineau.
Close, J. L.	Arnprior.
Caillier, Hyacinthe	do
Carr, Herbert	Pt. Alexandre.
Carr, Herbert	St-Alexandre.
Coghlin, F. A.	Bryson.
Cole, Norman	Désert.
Copping, David Elie	Joliette.
Cantin, Joseph	Lac Edouard.
Cleary, S.	Bergerville.
Cleary, Edw.	do
Cook, Geo. S.	Arundel.
Charest, Saül	St-Thècle.
Champoux, Henri	Trois-Rivières.
Cordt, Arthur	Price.
Clerc, Emile Louis	Lac Edouard.
Crète, Euchariste	St-Jacques des Piles.

APPENDICE No 16.— *Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Clearihue, Geo. A.....	Stonefield.
Callaghan, Thos. M.....	Arnprior.
Chéné, Napoléon.....	St-André Avelin.
Charron, Jas.....	Calumet.
Coghlan, Mich. J.....	Chapeau.
Clarke, Wm.....	Arnprior.
Copping, Ed.....	Chertsey.
Coghlan, Jas. S.....	Ottawa.
Castannier, J. A.....	Sayabec.
Christie, D. R.....	Calumet.
D	
Desureau, H.....	Saint-Narcisse.
Denham, Arthur.....	Dumfries Poiok, York Co., N. B.
Duggan, Edward.....	Québec.
Dionne, F. X.....	Matane.
Delisle, Hubert.....	Chicoutimi.
Draper, P.....	Quyón.
Dimuck, Alex.....	Waria.
Dupéré, Louis.....	Sainte-Flavie.
Donavan, Jas.....	Maniwaki, Québec.
Durrell, John W.....	Ottawa.
Didier, Pierre.....	Aylmer.
Dunning, Asa.....	New-Edinburg.
Dunning, Fred.....	do
Duhamel, R.....	Saint-Rémi.
Dion Elzéar.....	Hull.
Durrell, Nelson.....	Postage du Fort.
Durrell, Thos.....	do
Dickson, Roland.....	Galetta.
Dufort, W.....	Buckingham.
Doyle, James.....	Truro.
Doré, Pierre.....	Ecureuilz.
Dagenais, Pierre.....	Ottawa.
Dumas, Théodore.....	Thetford Mines.
Dussault, Louis.....	Hadlow Cove.
Désilets, Nestor.....	Trois-Rivières.
Dechan, Wm.....	Valleyfield.
Dufresne, J. A.....	Trois-Rivières.
Devine, P. J.....	Sheenboro, P. Q.
Draper, Thomas.....	Aylmer, P. Q.
Dugal, Geo. A.....	Masson, P. Q.
Dowd, Owen.....	Buckingham, P. Q.
Doherty, Joseph.....	Escuménac.
Dolan, Michael A.....	Ottawa.
Dupuis, Ignace.....	St Théodore.
Desmarais, Thomas.....	Hull.
Duff, R. J.....	Arnprior.
Desroches, J. A.....	Etchemin.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

TAB^LE^AU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Dumesnil, L. N.	Matane.
Deroy, Jos. A.	Ste-Félicité.
Dunning, C. P.	Templeton Est.
Downey, M. J.	Rapides des Joachim.
Drouin, Arthur A.	Papineauville.
Desharnais, Philip.	Lac Mégantic.
Dusablon, Alfred.	St-Casimir.
Dumas, Alfred.	St-Cyrille.
Desmarais, Noël.	Hull.
Desbiens, J. A.	Trois-Rivières.
Dalton, Leslie.	Labelle.
Donlevy, W. C.	Rockcliff.
Déry, Chas. L.	St-Raymond.
Daigle, E. M.	Garthby.
Dalton, Jos. M.	Trois-Rivières.
Desnoyers, F. X.	L'Ascension.
Deslauriers, Moïse.	Hull.
Donnelly, Walter.	do
Daily, Patrick.	Fieldville Low.
Dagenais, Pierre.	Lac Keepawa.
Desilets, J. E.	Trois-Rivières.
Doré, Agnar.	St-Raymond.
Derbey, Walter.	Lachute.
E	
Emoud, Alex.	Hébertville.
Ellis, Alex.	Arnprior, Ontario.
Ellis, John.	Westmeath, Ontario.
Ebent, Andrew P.	Pembroke, Ontario.
Eady, Jas. G.	Carleton, Ontario.
Elliott, Robert.	Rivière Désert.
Enright, Thos.	Port-Daniel.
Edy, R. W.	Bellirica.
Eboit, F.	Ottawa.
Edwards, Geo. A.	Carleton Place.
Eardley, Jas. T.	Sillery.
Elie, Joseph.	Forestdale.
F	
Fontaine, Abraham.	Saint-Roch, Québec.
Fortin, Jean.	Chicoutimi.
Frenette, Joseph.	Portneuf.
Filiatreault, Aimé.	Buckingham, Québec.
Filiatreault, J. A.	do
Fraser, G. D.	Kinburn, Ontario.
Filion, Aug., jr.	Calumet.
Filion, A. B.	Grenville.
Feehey, Richard.	Cap Rouge.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Ford, Jas	Ottawa.
Fulford, Jas. M.	Aylmer.
Foran, Patrick	New-Richmond.
Fraser, Alex., jr.	Westmeath.
Filion, W. E.	Grenville.
Farrell, Peter	Lac à la Loutre.
Fraser, H. A.	Pembroke.
Fairweather, Thos.	Kingside.
Fraser, J. W.	Ottawa.
Fréchette, J. A.	Buckingham.
French, J. F.	Deux-Rivières.
Furnier, Honoré	St-Jean Port Joli.
Fraser, James	Renfrew.
François, Michel	St-Roch des Aulnaies.
Forrest, H. E.	Chicoutimi.
French, Louis	Hammond, Ont.
Fontaine, Moïse	Weedon Centre.
Findlay, J. H.	Braeside.
Filteau, A.	Moulins Fecteau.
Filion, J. E.	Arundel.
Farmer, Lewis F.	Trois-Rivières.
Fraser, J. Alex.	Ottawa.
Field, Michael	do
Fulford, H. L.	Aylmer.
Ferguson, Alpen	Mattawa.
Fortin, George	Baie Ste-Catherine.
Ferron, Nap.	St-Barnabé.
G	
Gauthier, Jos. dit Larouche	Grande Baie.
Guay, Arthur	Saint-Casimir de Ripon.
Gauthier, L.	St-Alexis, Grande Baie.
Girouard, Adolphe	Stanfold.
Grant, Robert	Trois-Rivières.
Gagnon, Louis	Saint-Pacôme.
Gosselin, Bénoni	Sainte-Marie, Beauce.
Gendron, F. A.	Ottawa.
Giroux, Louis	Chutes Montmorency.
Gagné, Aug.	Saint-Jérôme, Lac St-Jean.
Généreux, G. A.	Matane.
Grannell, Thos. Jas.	New Liverpool.
Gauthier, W.	Trois-Rivières.
Goulet, Adolphe	do
Grant, Chas. Ed.	do
Greene, Arthur	Ottawa.
Grant, Andrew	Elmside Co., Pontiac.
Guénette, Xavier	Pabos.
Gilker, John, fils de John.	Maria.
Gélinas, Hy.	Ottawa.
Godbout, Jos. Ed.	Ironsides, P. Q.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Gagnon, Aimé.....	Hull.
Grace, Patrick.....	Gracefield, Québec.
Godbout, Louis P.....	Ironside, P. Q.
Greene, G. C.....	Chelsea, Québec.
Gwynne, John.....	Hawkesbury, Ontario.
Gauthier, Phidime.....	Sainte-Anne, Chicoutimi.
Gendron, Samuel A.....	Hull.
Goodwin, John.....	Ottawa.
Gillies, J. A.....	Breaside.
Goodday, R. H.....	Québec.
Gagnon, Peter.....	Saint-Thomas, P. Q.
Giroux, Wilbrod.....	Trois-Rivières.
Grogan, S. P.....	Québec.
Gareau, J. E. Delphis.....	Saint-André d'Avelin.
Gareau, Antoine.....	do
Girvin, Thos.....	Chelsea.
Gagné, Fred.....	Ottawa.
Graham, Geo.....	Arnprior.
Green, Harold.....	Ottawa.
Gillies, Henry.....	Breaside.
Griffin, Martin.....	Bryson.
Graham, John.....	Arnprior.
Griffiths, George.....	Pembroke.
Gougeon, N. H.....	Pointe Alexandre.
Goulet, Jos. T.....	Buckingham.
Giroux, Phil.....	Trois-Rivières.
Gobeil, Edouard.....	Chicoutimi.
Gareau, Noah J.....	Pembroke, Ontario.
Griffin, Patrick.....	Ile Calumet.
Gorman, R. H.....	Buckingham.
Gorman, E. F.....	do
Grimes, R. F.....	Moulins Deschesne.
Godbout, Albert.....	Hull.
Gasse, Damase.....	Ste-Anne des Monts.
Gamache, Alfred.....	Cap St-Ignace.
Gaudreau, Lucien.....	St-Aubert.
Gagnon, Nérée.....	St-Léon.
Gagnon, Téléphore.....	Etchemin.
Gaudreau, Pitre.....	St-Bruno.
Gorman, J. P.....	Buckingham.
Gagné, Edouard.....	Island Lake.
Gosselin, Albert.....	St-Raymond.
Gendron, R. M.....	Maniwaki.
Grant, Alex. H.....	Montmagny.
Goose, Evariste.....	St-François, Beauce.
Guay, Mélasippe.....	L'Annonciation.
Genest, Oscar.....	Hull.
Gendron, Lionel A.....	do
Gardner, Richard.....	Ironside.
Gray, St-George.....	Cabano.
Giroux, Rodolphe.....	Trois-Rivières.
Gérin, Benoit J.....	St-Elie de Caxton.

APPENDICE No 16. — Suite.

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Grenier, J. E. A.....	Garthby.
Gorman, Patrick.....	Eganville.
Gosselin, Bénoni.....	Scott Junction.
Greene, Frank M.....	Grand'Mère. — Décédé.
Guilbault, Jos. G.....	do
Garrow, Jno. D.....	Ottawa.
Graham, Arthur.....	Arundel.
Grundy, Jno.....	Station Chapeau.
Griffin, Richard.....	Bryson.
Goun, Willis A.....	Trois-Rivières.
III	
Harvie, Denis.....	Hawkesbury, Ontario.
Hogarth, Jos. R.....	Pembroke, Ontario.
Hyde, John.....	Wakefield, Québec.
Hurdman, J. A.....	Ottawa.
Hurdman, G. C.....	do
Harney, J. H.....	Village Chapeau, Québec.
Hurdman, R. A.....	Hull.
Hurdman, H. H.....	Ottawa.
Hurdman, W. W.....	do
Bayes, Timothée.....	Hadlow Cove.
Hewitt, Richard.....	Moulins Gatineau.
Hall, Alfred.....	Québec.
Hayes, Michael.....	Sheenboro.
Haskin, Jas. F.....	Carleton Place.
Halkett, Andrew.....	Ottawa.
Hudon, Joseph.....	Saint-Pascal.
Hardy, R. N.....	Ottawa.
Hamilton, S. A.....	Arnprior.
Harrison, Jno. jr.....	Pembroke.
Heeney, Arthur.....	Ottawa.
Howe, Olivier.....	do
Hurdman, Albert.....	do
Hurdman, J. T.....	do
Harvey, Cyrille.....	Saint-Siméon.
Hennessey, Chas.....	Ottawa.
Hartman, Nelson.....	Bassin du Lièvre.
Hillman, A. L.....	New Edinburg.
Hamel, Jos.....	Lac Mégantic.
Hall, Lewis.....	Bécancour.
Henley, Thos.....	Ottawa.
Howard, John.....	Bristol.
Hamilton, James.....	Maria.
Hill, Jno. Kennedy.....	Québec.
Harbour, Geo. T.....	Sandy Beach.
Hayes, Thomas.....	St-Jean, N. B.
Heller, Edwin.....	Montmagny.
Hamilton, Allan.....	Rimouski.
Howe, H. E.....	Charlemagne.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Harvey, Aeneas.....	CausapscaI.
Houston, Ernest.....	Labelle.
Howlett, M.....	Cabano.
Ham, Henry T.....	Trois-Rivières.
Howlett, Jas.....	Cabano, P. Q.
Harvey, Victor.....	CausapscaI.
Hébert, Michel.....	St-George de Winslow.
Hill, Arthur T.....	Québec.
J	
Jordon, M. B.....	Grenville.
Jutras, G. W.....	Sherkrooke.
Jones, James.....	Fabos.
Joanis, M.....	Maniwaki.
Jemmet, R.....	Mintonburg, Ontario.
Johnson, F. N.....	Ottawa.
Joanis, Geo. A.....	Buckingham.
Jones, Solomon.....	Six Portages.
Jamieson, S. A.....	Masson.
Jackson, Chs. W.....	Westmeath.
Jamieson, W. J.....	Ottawa.
Johnson, Geo. R.....	Saint-Jean, N. B.
Jordon, Frank M.....	L'Orignal.
Jalbert, Henri.....	Lac Bouchette.
Jackson, Walter.....	Fredéricton.
Joncas, Narcisse.....	St-Romuald.
Johnson, Chas. P.....	Trois-Rivières.
K	
Kelly, John.....	Saint-Maurice.
Kennedy, Peter.....	Chute Montmorency.
Kennedy, Peter.....	do do
Knox, Milton.....	Ottawa.
Knox, William.....	Rockland, Ontario.
Kennedy, John.....	Ironsides, P. Q.
Kelly, Edward.....	Québec.
Klock, Geo. B.....	Aylmer, P. Q.
Kearney, N. J.....	N.-Dame du Laus, Québec.
Kennedy, H. H.....	Ottawa.
Kingsland, W. P.....	do
Kirby, Russell.....	do
Kennedy, W. H.....	Danville, P. Q.
Kearney, M.....	Buckingham.
King, Jno N.....	Mattawa.
Keeler, George.....	Gordon Creek.
Kennedy, W. J.....	Buckingham.
Knowles, S. C.....	Forestdale.
Kennedy, J. N.....	Cumming's Bridge.
Kilburn, Geo. W.....	Kingsclear, N. B.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Kenney, W. H. C.....	Aylmer.
Kelly, Arnold J.....	Trois-Rivières.
Kaine, Bernard J.....	Québec.
Kaine, Mark H.....	do
Kane, Matthew H.....	Batiscan.
Kirkup, Robt. L.....	L'Orignal.
L	
Lamontagne, Herm.....	N.-D. Auxil. de Buckland.
Lapointe, Philéas.....	Saint-Jean, Port-Joli.
Lapointe Eugène.....	do do
Lepage, Jos.....	Saint-Etienne, Saguenay.
Lindsay, Robt.....	Saint-Gédéon, Lac St-Jean.
Lapointe, Louis.....	Saint-Jean, Port-Joli.
Landry, Mag.....	Saint-Romuald.
Lafamme, Jos. sr.....	Québec Sud.
Laplante, F. X.....	Montmorency Sud.
Laplante, Geo.....	do
Lemieux, Nar.....	Saint-Clément, Témiscouata.
Leclerc, Aug.....	Saint-Anne des Monts.
Leclerc, Cyrille.....	Saint-Jean de Dieu.
Legendre, Ernest E.....	Winslow, Québec.
Laliberté, Alphonse.....	Normandin.
Laliberté, Florent.....	do
Labelle, Elie.....	Mattawa.
Lowndes, H. S.....	Bassin de Gaspé.
Lindsay, Robt.....	Douglastown.
Leblanc, Jules.....	Cap Noir.
Lee, Eimond.....	Hawkesbury, Ontario.
Loughrin, Lawrence.....	Pembroke.
Ledword, Chas.....	Ottawa.
Lochlan, Jos.....	do
Lalonde, Victor.....	Saint-André Avelin, Québec.
Lafamme, V.....	Hull.
Lainey, Pierre.....	do
Lesage, Majorique.....	Ste-Flore.
Lafontaine, Médéric.....	Charlemagne.
Lambert, Robt.....	Ottawa.
Leggo, H. C.....	Lac de la loutre.
Leroy, L. H.....	Grandville.
Larville, Geo.....	Ottawa.
Laroche, W. F.....	Gorthley.
Laing, Robt.....	Ottawa.
Long, Harry L.....	Mattawa.
Lachapelle, Jos.....	Les Dalles.
Laplante, Ed.....	Trois-Rivières.
Lunam, J. B.....	Breaside, Ontario.
Labelle, Jas.....	Waltham.
Luby, John.....	Ottawa.
Leroy, O. E.....	Grenville.

APPENDICE No 16--*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Lunam, D. M.	Golfield, P. Q.
Laplante, Pierre	Chute Montmorency.
Landry, J. Bte.	Étchemin.
Lacerte, Adrien	Yamachiche.
Legacé, Etienne	Saint-Thomas.
Landry, Théo	Saint-Romuald.
Lafamme, Jos., jr	Rivière à Pierre.
Lough, Thos.	Lac Mégantic.
Landry, Louis	Saint-Romuald.
Lusignan, W.	Cap Saint-Ignace.
Lajoie-Gérin, J. B.	Sainte-Florie.
Lough, R. J.	Montréal.
Leslie, Jas. T.	Mosgrove, Ontario.
Lévesque, Alfred	Sainte-Flavie, comté de Rimouski.
Lesauteur, E.	Saint-Fulgence.
Lindsay, Jas. E.	Lac Blanc.
Link, Henry, sr	Hull.
Link, Henry, Jr.	do
Lawless, Sydney C.	Ottawa.
Lemire, Joseph E.	St. Etienne de St. Maurice.
LeBlanc, Oscar	St. Thomas.
Lavoie, Ludger	St. Donat.
Letarte, Jacob	Arthabaska.
Latour, Camille	Baie des Pères.
Langlois, Cyrille	St. Cajétan.
Lenaghan, Wm	Buckingham.
Langelier, Gust. A.	Québec.
Leroy, Pierre	Grenville.
Latulippe, Ovila	Hull.
Lavigne, Jean	Aylmer.
Lussier, Louis Avila	Weedon Centre.
Léonard, Jas. H.	Brookbury.
L'Heureux, Albert	St. Tite.
Labelle, Eméry	Waltham.
Lahay, D. B.	Arundel.
Labrie, Alex.	Priceville.
Lacroix, Jos.	Trois-Rivières.
Loranger, Phil.	Cap de la Madeleine.
Lepage, Nap.	Cedar Hall.
Lainonde, Arthur	Montmagny.
Lapointe, J. A.	Nicolet.
Levesque, Achille	Trois-Rivières.
Louthood, Reg. W.	do
Lepage, David	Québec.
Loranger, Geo. E.	Cap de la Madeleine.
Lemay, Alfred.	Grenville.
Lepage, Emile	Trois-Rivières.
Lausier, Edouard	Rimouski.
Lachance, Wm P.	Aylmer.
Leihay, F. M.	Arnprior.
Lamothe, Elzéar.	Hull.
Lochnan, Jno.	Aylmer.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesurcurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Lemieux, L. M. A	Malbate.
Leveillé, Joseph	Rivière du Loup.
Lagacé, Ambroise	Matapédia.
Loranger, Edouard, fils	Cap de la Madeleine.
Loranger, Odilon, fils	Trois-Rivières.
Learie, J. W.	St. Jovite.
M	
Martin, Octave	St-Alexis de Matapédia.
Matte, Z.	Notre-Dame des Anges.
Morin, Gédéon	Garthby.
Maloney, Michel	Saint-Joseph de Lévis.
Matte, Arthur	Notre-Dame des Anges.
Morin, Gust	Saint-Casimir.
Morin, Norbert	Montréal.
Mulvihill, Michael	Arnprior, Ontario.
Mulvihill, John	do do
Murdock, Alex	Chicoutimi.
Mercier, Nap	Chute Montmorency.
Malone, E. F.	Trois-Rivières.
Murphy, Thos.	Québec.
Malone, M. J.	Sillery.
Malone, J. C.	Trois-Rivières.
Martel, J. L.	St-Alphonse.
Meek, A. E.	Aylmer.
Marion, Nap	Rockland.
Moore, C. A.	Chelsea.
Mahon, F. W	Himbontury.
Martin, Harold	Buckingham.
Murphy, Arthur	Ottawa.
Moore, Ed	Lac Mégantic.
McFarlane, R. L.	Arnprior.
McFarlane, M.	do
Malone, D. C.	Québec.
Morrow, John	Trois-Rivières.
Malone, Thos. jr.	do
Miller, Robt	Montréal.
Miller, Levy	Maria.
Miller, R. J.	New-Richmond
Milne, P.	Chelsea, Québec.
Morehead, John	Bryson.
Marion, Alex	Rockland, Ontario.
Malony, J. J.	Hull, Québec.
Murdock, Jos	Sainte-Anne de Chicoutimi.
Maxwell, A. W.	Aylmer, Québec.
Morin, P. B.	Carleton Place, Ontario.
Masson, Alfred	Charlemagne, Québec.
Mercier, Hy	Lake View, Harrington, Québec.
Munro, P.	Breaside, Ontario.
Mather, Jas	Ottawa.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Marcil, P. E	Moulins Lachute.
Marcil, T	do
Munro, A. G	Breaside, Ontario.
Maguire, Jas	Ottawa.
Méthot, Léandre	Cap Saint-Ignace.
Michaud, J. H.	do
Murphy, Jno.	Cap Rouge.
Mercier, Joseph	Victoriaville.
Morin, Pierre A	Saint-Paul, Montmagny.
Mousseau, Thos. H.	Litchfield.
Magnan, Médéric	Saint-Alexis, Montcalm.
Miller, Henry	Ottawa.
Moar, John W.	Rivière Désert.
Miller, Wm. J.	Péninsule de Gaspé.
Milne, E. J.	Indian Cove.
Mailloux, Cléophas	Sainte-Adèle, Terrebonne.
McInninly, Thos.	Cap-Rouge.
MacGuire, Jas	Hawkesbury.
McCallum, A.	Arnprior.
McColgan, Chas	Quio.
McCart, Jas	Calumet.
McIntosh, Jas. G.	Carleton Place.
McLean, Ira	Portage du Fort.
McLean, D. T.	Ottawa.
McKendry, Dan	Sillery.
McLean, Jas	Portage du Fort.
McFarlane, D. R.	Ottawa.
McGillivray, A.	Thurso.
McGinnis, A.	do
McCabe, Pat.	Buckingham.
McCallum, Mal.	Charlemagne.
McInninly, P. J., jr.	Sillery.
McLaren, Munroe	St. Etienne.
McKendry, W. B.	Arnprior, Ontario.
McLaren, John	Port au Persil.
McColgan, R. R.	Quio, Québec.
McGuire, Patrick	Hawkesbury, Ontario.
McFadden, Jas	Renfrew, Ontario.
McCormick, Wm.	Pembroke.
McLeod, Norman	Rockland, Ontario.
McLure, Jas. T.	Buckingham, Québec.
McCallum, D.	Arnprior.
McDonald, Sidney C.	Ottawa, Ontario.
McDonald, J. A.	Renfrew, do
McPherson, John	Ottawa, do
McPhee, John	Arnprior, do
McMillan, A. G.	Rockland, do
McElroy, John W.	Rowantou, Québec.
McDugall, Jas. T.	Klocks Mills, Ontario.
McLea, P.	Québec.
McNaughton, Geo.	Saint-Pacôme.
McIntyre, D. A.	Nipissing.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
McTiernan, Thos.....	Bryson.
McPike, John.....	Buckingham.
McFarlane, D. R.....	Ottawa.
McLaren, J. A.....	Saint-Fulgence.
McFarlane, J. D.....	Stewartville, Ontario.
McIntosh, John E.....	Breadalbane.
McGregor, Duncan.....	Burnstown.
McManus, John C.....	Arnprior.
McNamara, J.....	Masson.
Montgomery, R. L.....	New-Richmond.
Ménard, Charles.....	Chambord.
Mangan, Charles.....	Pembroke.
Moore, George.....	Rivière Désert.
Moore, Baxter.....	Hunter's Point.
McKay, Alex.....	Gould.
McKenzie, Thomas.....	Lac Mégantic.
Martin, Hugh.....	Buckingham.
Millar, John.....	Ottawa.
McGurn, John.....	Buckingham.
McLachlin, A. R.....	Arnprior.
Major, Charles.....	Montebello.
Morissette, Ernest.....	Labellé.
Miller, Thos.....	Désert.
McKenzie, Wm.....	Désert.
McIntosh, David A.....	Chatham, N. B.
Marcoux, Joseph.....	Bienville.
Molyneux, S. A.....	Rivière Désert.
McCaffrey, Thomas, jr.....	Nicolet.
McLean, Ed.....	St. Alphonse.
McPeak, Wm., jr.....	Sillery.
McAllister, W. H.....	Maniwaki.
McIntosh, Arthur.....	L'Orignal, Ont.
Mercier, A. N.....	Les Escoumains.
Morency, W. W.....	Sherbrooke.
Morissette, Victor.....	Causapsal.
Maguire, Jno.....	St. Gabriel de Brandon.
Martel, Alphonse.....	Trois-Rivières.
Marchand, Méderic.....	Nicolet.
Marchildon, Jos.....	St. Séverin.
Matheson, Thos.....	Cabano.
Milway, Jos.....	Harrington Est.
McClinton, S. R.....	Fraserville.
McCusker Albert.....	Sillery.
McFarlane, Jno.....	Scotstown.
McCallum, Elner.....	Charlemagne.
Murphy, J. P.....	Lévis.
Martel, Alphonse.....	Trois Rivières.
Matheson, James.....	Scotstown.
Melville, Philias.....	Windsor Mills, P. Q.
Malone, Maurice M.....	Grand'Mère.
Mahern, Andy.....	Scotstown.
McGibbon, Jno. B.....	Hawkesbury.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Marcil, P. E	Moulins Lachute.
Marcil, T	do
Munro, A. G	Breaside, Ontario.
Maguire, Jas	Ottawa.
Méthot, Léandre	Cap Saint-Ignace.
Michaud, J. H.	do
Murphy, Jno.	Cap Rouge.
Mercier, Joseph	Victoriaville.
Morin, Pierre A.	Saint-Paul, Montmagny.
Mousseau, Thos. H.	Litchfield.
Magnan, Médéric	Saint-Alexis, Montcalm.
Miller, Henry	Ottawa.
Moar, John W.	Rivière Désert.
Miller, Wm. J.	Péninsule de Gaspé.
Milne, E. J.	Indian Cove.
Mailloux, Cléophas	Sainte-Adèle, Terrebonne.
McInninly, Thos.	Cap-Rouge.
MacGuire, Jas	Hawkesbury.
McCallum, A.	Arnprior.
McColgan, Chas	Quio.
McCart, Jas.	Calumet.
McIntosh, Jas. G.	Carleton Place.
McLean, Ira	Portage du Fort.
McLean, D. T.	Ottawa.
McKendry, Dan	Sillery.
McLean, Jas	Portage du Fort.
McFarlane, D. R.	Ottawa.
McGillivray, A.	Thurso.
McGinnis, A.	do
McCabe, Pat.	Buckingham.
McCallum, Mal.	Charlemagne.
McInninly, P. J., jr.	Sillery.
McLaren, Munroe	St. Etienne.
McKendry, W. B.	Arnprior, Ontario.
McLaren, John	Port au Persil.
McColgan, E. R.	Quio, Québec.
McGure, Patrick	Hawkesbury, Ontario.
McFadden, Jas	Renfrew, Ontario.
McCormick, Wm.	Pembroke.
McLeod, Norman	Rockland, Ontario.
McLaren, Jas. T.	Buckingham, Québec.
McCallum, D.	Arnprior.
McDonald, Sidney C.	Ottawa, Ontario.
McDonald, J. A.	Renfrew, do
McPherson, John	Ottawa, do
McPhee, John	Arnprior, do
McMillan, A. G.	Rockland, do
McElroy, John W.	Rowantou, Québec.
McDugall, Jas. T.	Klocks Mills, Ontario.
McLea, P.	Québec.
McNaughton, Geo.	Saint-Pacôme.
McIntyre, D. A.	Nipissing.

APPENDICE No 16.—*Suite.*TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées
à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Merkely, Wm. H.....	Ottawa.
Moffatt, Chas.....	Wakefield.
Milne, Archie.....	Arnprior.
McDonald, Laughlin.....	Wakefield.
McAdam, A. H.....	Qnyon.
Malone, Sarsfield.....	Trois-Rivières.
Malone, J. M. F.....	“
Malone, Thos. D.....	“
Murphy, Simon.....	“
McArthur, James.....	Dalesville.
McGoldrick, P.....	Sillery.
N	
Nagle, P. W.....	Sherbrooke.
Norton, Jas.....	Bassin de Gaspé.
Neville, Andrew.....	Cie de McCracken Boyle & Co.
Noël, Jno.....	Scotstown.
Nault, Pierre.....	Saint-Tite.
Noël, Thos.....	Saint-Jérôme.
Nibbert, Jas.....	Arnprior.
Nevill, Jas.....	Hintonburg.
Nolert, A. J.....	Hull.
Norman, Alphonse.....	Trois-Rivières.
Nadeau, Joseph.....	St-Jean l'Évangéliste.
Noël, Jno. A.....	Mattawa.
O	
Ouimet, Louis.....	Canton Chambly.
O'Brien, Andrew.....	Ottawa.
O'Connor, John.....	Hintonburg, Ontario.
Owen, P. G.....	Montmagny.
O'Sullivan, Eug.....	Ange-Gardien.
Osburn, Hiram.....	Ottawa.
O'Neil, Pat.....	do
Oren George F.....	Bracside.
O'Sullivan, W. H.....	Québec.
O'Neil, Daniel.....	Buckingham.
Quellette, Joa. A.....	St-Louis, Ha ! Ha !
O'Brien, J.....	Sillery.
O'Brien, M. J.....	do
O'Shaughnessey, Jno.....	Nicolet.
O'Brien, F. T.....	Almonte.
P	
Petit, Honoré.....	Chicoutimi.
Piuzo, J. A.....	Mille Vaches.
Pepin, J. N.....	Bécancour.
Pagé, Chs.....	Trois-Rivières

APPENDICE No 16 --*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Poirier, Alph.....	Saint-Joseph de Lévis.
Paradis, Delphin.....	Matane.
Poupore, J. S.....	Waltham, P. O., Québec.
Pouliot, L. A.....	Amqui.
Poupore, Geo.....	Poupore, P. O., Québec.
Parker, A. F.....	Buckingham, Québec.
Poupore, W. H.....	Waltham, Québec.
Paquet, Téléspore.....	Saint-Come.
Paradis, C. L.....	Etchemin.
Perrault, Joseph.....	Louiseville.
Pennyoy, Wm.....	Scotstown.
Pozér, D. J.....	Saint-George.
Parker, Lincoln.....	Scotstown.
Pennington, H. D.....	Mountmorency.
Poupore, Geo. C.....	Chichester.
Poulin, J. E.....	Montebello.
Parker, J. L.....	Ottawa.
Paquet, Léon.....	Cedar Hall.
Paradis, G. L.....	Roberval.
Proudfoot, J. A.....	Ottawa.
Proudfoot, Thos. A.....	Fort Coulonge.
Pitt, Ernest.....	do
Page, Alfred.....	do
Pijott, J. A.....	Fitzroy Harbor.
Paradis, Ls.....	St-Sébastien.
Presley, J. F.....	Ashton, Ont.
Purdy, Geo.....	Blackburn.
Pepin, Alfred.....	Lac Mégantic.
Palmer, Joseph.....	East Angus.
Potvin, Thérènce.....	Roberval.
Pelletier, Tanocrède.....	Ile aux Œufs.
Pepin, Jules.....	Lac Mégantic.
Perrier, Ruggles C.....	Buckingham.
Pouliot, George.....	Rockland.
Perreault, Denis.....	Val Morin.
Plourde, Adélard.....	Lac Bouchette.
Plamondon, E. L.....	Humqui.
Parent, H. E.....	Trois-Rivières.
Perrier, Ruggles C.....	Buckingham.
Prophit, John.....	Calumet.
Phillips, R. H.....	Whitworth, P. Q.
Paradis, Adélard.....	Charlesbourg.
Page, J. H.....	St-Maurice.
Parent, J. B.....	Hull.
Papillon, J. Ernest.....	St-Basile.
Page, Lawrence N.....	Montréal.
Picard, Euchariste.....	St-Antoine, Tém.
Q	
Quackenbosh, Edw.....	Ottawa.
Quillish, John.....	Rivière Désert.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
R	
Roy, Chry.....	Armagh.
Roy, Albert.....	Grande Baie.
Remington, S. J.....	Montréal.
Robitaille, G. W.....	Trois-Rivières.
Reynar, Jos.....	do
Ritchie, Arthur.....	Bassin de Gaspé.
Roy, H.....	Saint-Anaclet.
Rochester, Jas. F.....	Hull.
Rochester, B. D.....	Rochesterville, Ottawa, Ontario.
Richardson, Fred.....	Grand'Mère.
Riddell, Jas.....	Hintonburg.
Ranstead, Wm.....	Ottawa.
Rainboth, A. J.....	Aylmer.
Ross, Andrew.....	Wright.
Rivière, Allan.....	Masson.
Richard, Ben.....	Mechanicsville.
Richardson, Thos.....	Grand'Mère, Québec.
Ramsay, W. J.....	Kazabazua.
Riddle, J. A.....	Rochesterville, Ottawa, Ontario.
Rice, Asa A.....	Hull.
Ross, W. M.....	Ottawa.
Ross, Jas.....	Rowanton, Québec.
Ralp, R. A.....	Ottawa.
Rice, J. H.....	North Nation Mills.
Richardson, John.....	Calumet.
Roberge, L. A.....	Saint-Romuald.
Roberts, Thos. J.....	Calumet.
Ritchie, Wm.....	Trois-Rivières.
Roy, Moïse T.....	Matina.
Rennie, Arch.....	Lac Mégantic.
Ritchie, Walter.....	Grandes Piles.
Robb, James.....	Gatineau Mills.
Ralph, R. W.....	Shawville.
Riendeau, Joseph.....	Maisonneuve.
Ritchie, A. D.....	Trois-Rivières.
Roberts, H. D.....	do
Ryan, John.....	Aylmer.
Ritcher, H.....	Hull.
Roy, L.....	Cap-Chat.
Rinfret, F. X.....	Matane.
Racey, B. R.....	Trois-Rivières.
Rossignol, Nath.....	Hébertville.
Rice, Patrick.....	Six Portages.
Rice, E. A.....	Farrelton.
Ruttle, H. A.....	Webbwood.
Rousseau, Gédéon.....	Grand'Mère.
Ryan, John.....	Quio.
Ritchie, F. N.....	Moore Park.
Richardson, J. A.....	L'Original.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Réné, Théodule.....	Drummondville.
Roy, Joseph.....	Lac Mégantic.
Roche, J. P.....	Wakefield.
Richardson, J. A.....	L'Original.
Roy, Désiré.....	Lambton.
Ruest, Daniel.....	Pointe-au-Père.
Rousseau, Charles.....	Cedar Hall.
Richard, Alfred.....	Ste-Justine.
Robitaille, Edouard.....	Lévis.
Robitaille, Ovila.....	Pointe Gatineau.
Réné, J. G.....	St. Gabriel de Brandon.
Rowe, Hy.....	Buckingham.
Richardson, Robt. Scott.....	L'Original, Ont.
Rice, W. H.....	Ottawa.
Richardson, L. J.....	L'Original, Ont.
Robt, Geo. T.....	Kazabazua.
Ryan, Francis.....	North Low.
Roy, J. B.....	St. Ulric.
Rockett, Edouard.....	Lac Mégantic.
Russell, Wm. M.....	Wright, P. Q.
Réné, J. D.....	St. Gabriel de Brandon.
Ritchie, Allan.....	Trois-Rivières.
Ritchie, Frank.....	do
Ryan, Joseph J.....	do
Ritchie, Wm. J.....	do
Richard, Téléspore.....	Chutes Shawinigan.
Ross, Arthur.....	Chicoutimi.
Riverin, George.....	Maisonneuve.
Ryan, Patrick, J.....	Sillery.
Rivard, J. Arthur.....	Moulins Rousseau P. Q.
Ryan, Wm. J.....	Station de Batiscan.
Richer, W. D.....	Val des Bois.
Richardson, E. J.....	L'Original.
S	
Sweezy, A. E.....	Trois-Rivières.
Savard, John.....	Grande Baie.
Sabourin, J. A.....	Sainte Cunégonde.
Soulier, John.....	Ottawa.
Spargo Geo.....	do
Smith, Stephen.....	Maryland, Québec.
Sterling, Wm.....	Ottawa.
Schnob, Chas.....	Kazabazua.
Stuart, R. M.....	Chelsea, Québec.
Stedden, J. R.....	Ottawa.
Streiner, Al.....	do
Spairo, M. J.....	Pointe de Gatineau.
Smith, Wm.....	Ottawa.
Sewell, Trevor Geo.....	Québec.
St. Laurent, J. Bte.....	Métis.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Seale, Wm.....	Métis.
Sullivan, Jas.....	Aylmer.
St-Martin, Honoré.....	Montréal.
Stevenson, James.....	Bryson.
Smith, Alexr.....	Buckingham.
Stanley, Jno.....	Bassin de Gaspé.
Savard, Henry.....	Roberval.
Sévigny, Robt.....	Chicoutimi.
Smith, Walter.....	Ottawa.
Sereney, J. W.....	Breaside.
Story, J. A.....	Ottawa.
Smith, Sydney.....	do
Steel, John.....	Ironsides.
Shields, J. A.....	Carleton Place.
Stevens, F. H.....	Charlemagne.
Samson, Casimir.....	Lévis.
St. Amour, A. C.....	Montréal.
Sinn, Wm. F.....	Breaside.
Stewart, D. R.....	Clay Brook.
St-Amant, Chas.....	St. Moïse.
Smith, Edward.....	Sayabec.
Sinjohn, Thomas.....	Etchemin.
Slater, Murray.....	Québec.
Surtees, Silas.....	Rockland.
Sauvé, N. Albert.....	Hull.
Sauvé, Alfred.....	do
St. Denis, Wm.....	St-Jovite.
St. Denis, L. Jos.....	Ottawa.
St. Pierre, Joseph.....	St-Romuald.
Small, M. C.....	Matane.
Soucy, Adélard.....	Prince, P. Q.
St. Amant, Ernest.....	Trois-Rivières.
Shroe, Jno.....	Mattawa.
St. Jean, Téléspore.....	Pointe Gatineau.
Smith, A. G.....	Quyón.
Smit, Robt.....	Templeton Est.
Sasseville, Chas. E.....	Canucons.
Séguin, Delphis.....	L'Orignal.
Simard, Raoul.....	Roberval.
Spanew, Jno.....	Westmeath.
Scott, C. R.....	Doucet Landing.
Strong, Garret M.....	St-Jovite, Station.
Sweezer, W. G.....	Québec.
T	
Thérien, Léon.....	Amqui.
Tremblay, Geo.....	Chicoutimi.
Tremblay, Hy.....	do

APPENDICE No 16.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesurcurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
Tremblay, Ph.....	Sault au Cochon.
Tremblay, Eug.....	Roberval.
Tremblay, Geo.....	Grande Baie.
Tremblay, Tho.....	Chicoutimi.
Tweedie, John.....	Papineauville, Québec.
Tremblay, J. R.....	Montcerf, Québec.
Towers, Samuel.....	Ottawa.
Thompson, F. H.....	do
Tremblay, J. O.....	Bryson, Québec.
Tremblay, Léandre.....	Saint-Etienne, Saguenay.
Tapley, G. L.....	Saint-Jean, N.-B.
Thomson, Jno.....	Portage du Fort.
Thomas, Geo., sr.....	Wakefield.
Tapley, F. W.....	St-Jean, N. B.
Thomson, Danl.....	Portage du Fort.
Tweddell, A. E.....	Grand'Mère.
Trudel, Esau.....	Saint-Stanislas.
Towers, J. T.....	Rivière-du-Loup.
Thomas, George, jr.....	Wakefield.
Thérien, Jules.....	Montréal.
Topping, Jno.....	Escoumains.
Trépanier, Théophile.....	St-Tite.
Théberge, Ernest.....	St-Cajétan d'Armagh.
Tremblay, Onésime.....	St-Jérôme.
Thompson, David.....	Ironsides.
Toutant, Louis.....	Valcartier.
Thorpe, Thos.....	Pembroke.
Trudel, Amédée.....	L'Ange-Gardien.
Trottier J. P. A.....	Ste-Angèle de Laval.
Thrasher, Harry.....	Pembroke, Ont.
Tait, Thos.....	Des Joachims, P. Q.
Tremblay, François.....	St-Fidèle.
Taylor, Andrew.....	Westmeath.
Taylor, Alex.....	Burnstown.
Toner, Joseph.....	Portage du Fort.
▽	
Veillette, Casimir.....	Trois-Rivières.
Vaive, Fidèle.....	Pointe Gatineau.
Vachon, J. Bte.....	Saint-Romuald.
Vachon, E. A.....	do
Varin, J. E.....	Hull.
Varin Joseph.....	St-Théodore.
Vachon, Oscar.....	St-Romuald.
Vachon, Ernest.....	do
Veilleux, Jos.....	St-George, Beauce.
Vallée, Nap.....	Ste-Anne de la Pocatière.
Veit, Wm.....	Sayabec.
Vaillancourt, Luc.....	Maniwaki.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées
à agir comme mesureurs de bois.

NOMS.	RESIDENCE.
W	
Williamson, A. W.	Saint-Alphonse, Joliette.
Waite, J. H.	Penniac, N. B.
Walsh, Michael.	New-Richmond.
Ward, J. W.	Ottawa.
Willet, Jas.	New-Richmond.
Walsh, Jas.	Grand Métis.
Wilson, Robert.	Québec.
Walsh, Wm.	Saint-Thomas.
Wilson, Edward.	Rivière Désert.
Wilskie, Alex.	Charlemagne.
Wallace, S. B.	Rockland.
Wallace, F. A.	Ottawa.
Wilson, Robt.	do
White, John B.	Deux-Rivières.
Wilson, Henry P.	Québec.
Wormsdorf, F. G.	Pembroke.
Wilson, Henry Markin.	Montmagny.
Williams, Jos. A.	Ste-Rose de Lima.
Walker, W. A.	Calumet.
Willman, S. L.	do
Wade, Hugh.	Grenville, P. Q.
Willis, Joseph.	St-Jovite.
Willman, Edw.	Calumet.
White, Allan.	Pembroke.
Williamson, Walter.	Grenville.
Y	
Young, Cartwright.	Trois-Rivières.
Young, John.	Charlemagne.
Young, James.	Grand' Mère.
Yuile, Jno.	Arnprior.
Young, Cyril.	Sudbury.
Z	
Zuill, Alexander.	Braeside.

WM. DELANEY,

Secrétaire des Examineurs

E. E. TACHÉ,

*Sous-Ministre.**des mesureurs de bois.*

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

APPENDICE No 17

RAPPORT DU SURINTENDANT DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

SERVICE DES PÊCHERIES ET DE LA CHASSE

DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION, MINES ET PÊCHERIES

Québec, 16 septembre 1905.

A l'Honorable Adélarde Turgeon,
Ministre des Terres, Mines et Pêcheries.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport du service des pêcheries et de la chasse pour l'année finissant le 30 juin 1905, accompagné des tableaux-statistiques ordinaires. Ce que j'espérais l'an dernier au sujet du revenu du service dont j'ai la direction spéciale, s'est réalisé et je suis heureux de pouvoir, cette année encore, vous annoncer une augmentation de recettes. Notre revenu total cette année est de \$66,030.27 contre \$65,515.55 pour l'année fiscale se terminant le 30 juin 1904, tel que le prouve l'état détaillé des recettes des années fiscales 1904-05.

RECETTES DE L'ANNÉE 1904

Pêcheries.....	\$50,944 34
Chasse.....	13,004 12
Incorporation de clubs et divers.....	967 09
	<hr/>
	\$65,515 55

RECETTES DE L'ANNÉE 1905

Pêcheries.....	\$51,763 97
Chasse.....	13,241 55
Incorporation de clubs et divers.....	1,024 75
	<hr/>
	\$66,030 27

Il vous sera facile de constater en lisant ces chiffres que ce service particulier de votre ministère continue à prendre chaque année une importance plus grande.

Le système de protection adopté et suivi par le département, a produit de bons résultats. Cependant, je crois le temps arrivé où nous devons effectuer certaines réformes et améliorations.

Il est évident que la quantité de gros gibiers, orignaux et chevreuils, augmente dans une proportion satisfaisante, surtout dans certaines parties de la province, et si dans d'autres parties il y a plutôt diminution qu'augmentation, les causes en sont, pour ainsi dire, incontrôlables ; ce sont les feux de forêts et les défrichements des colons qui forcent notre gros gibier à émigrer vers la plus grande forêt.

A ce propos, je l'ai dit déjà dans mon rapport de l'année dernière, je crois que nous devrions adopter un système qui nous permet de contrôler cette chasse du gros gibier, et le moyen d'arriver à ce résultat serait d'obliger tout chasseur qui aurait à transporter lui-même ou à faire transporter par d'autres du gibier qu'il aurait tué, à se procurer du département ou du garde-chasse de son district, un coupon préparé à cet effet lequel sera attaché au gibier ou partie d'icelui ; ce coupon sera fait en double de sorte que celui qui se chargerait du transport devra en détacher un double et le conserver pour en faire remise à l'officier qui serait autorisé à en demander la production. Et ce coupon ne devrait se délivrer que sur paiement d'un honoraire de 50 centins ou \$1.00, ce qui me paraît à la portée de toutes les bourses, surtout de celles des sportmen. Comme j'avais l'honneur de vous le dire, il y a quelque temps, ce système fonctionne dans Ontario et paraît donner satisfaction. D'ailleurs, M. le Ministre, il est inutile de se le cacher, il faut faire quelque chose dans le sens de l'augmentation des revenus de ce service. Chaque année les exigences des chasseurs-amateurs deviennent plus grandes sous le rapport de la protection que les gouvernements doivent donner aux gros gibiers, et ceci veut dire, augmentation de dépenses ; il n'est donc que juste que nous cherchions à compenser cette augmentation des dépenses par une augmentation des revenus.

Si nous regardons ce qui s'est fait à la législature du Nouveau-Brunswick l'année dernière, pour la chasse et la pêche, nous constatons qu'entre autres choses, la licence, pour chasser le gros gibier, de \$20.00 qu'elle était, est passée à \$50.00, qu'aucune arme à feu devant servir à chasser l'orignal ou le caribou ne peut être portée dans les bois entre le 30 novembre et le 18 septembre de l'année suivante, sans un permis spécial d'un officier autorisé. Ceci ne prouve-t-il pas qu'il y a également quelque chose à faire chez nous pour améliorer notre système actuel de protection.

L'augmentation de revenus que nous ont donné les pêcheries est certainement très satisfaisante. Nos rivières à saumon sont plus recherchées que jamais, surtout par les amateurs américains. Malheureusement, il n'en reste plus que quelques-unes, et malgré qu'elles soient assez difficiles d'accès, il nous faut cependant les soumettre à une certaine

surveillance si nous ne voulons point en voir diminuer l'importance et la valeur.

La pêche au saumon a été très rémunérative pendant la dernière saison, ce qui prouve que la ligne de conduite suivie par le département de ne pas augmenter le nombre de licences pour cette pêche, d'interdire l'installation de tentures trop près de l'embouchure des rivières, porte ses fruits en permettant au saumon de remonter en plus grand nombre sur les frayères où il se rend chaque année pour s'y reproduire et se multiplier.

A propos des pêcheries, je crois que le temps de prohibition pour faire la pêche à la truite devrait être prolongé, c'est-à-dire qu'il devrait être fixé au 15 septembre au lieu du 30 tel qu'il est actuellement, car il est admis que dès le 15 de ce mois, la truite commence à frayer, et que dès lors la capture de ce poisson avant le trente septembre entraîne la destruction totale de milliers d'œufs

Au risque d'être importun, je me crois obligé de revenir encore sur trois sujets dont j'ai déjà parlé dans des rapports précédents :

1^o Numérotter les filets employés par les pêcheurs du fleuve, surtout entre Trois-Rivières et Sorel inclusivement ;

2^o Changer le mode de nominations des gardes-chasse ;

3^o Adopter le mode de coupons dont je vous parlais en commençant. D'ailleurs, M le Ministre, en attirant votre attention sur ces trois réformes, je ne fais que répéter ce que mon prédécesseur, feu M. L. Z. Joncas, a lui-même plusieurs fois réclamé pour la bonne administration de cette branche.

HECTOR CARON,
Sur. de C. P.

APPENDICE No 18.

Liste des gardes-pêche pour l'année finissant le 30 juin 1905.

(Art. 1413 S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.		Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
					\$ cts	
Didace Bouchard	Mai	1899.....	Ste-Anne des Monts, Gaspé..	Golfe St-Laurent, comté de Gaspé, cantons Duchesnay, Christie, Tourelle et Cap Chat.....	75 00	
Louis Létourneau	"	"	Mont-Louis	Golfe St-Laurent, de la Pointe à la Renommée au Canton Duchesnay....	100 00	
Moïse Aspireau.....	"	"	Anse à Griffon	Golfe St-Laurent, du Cap des Rosiers à la Pointe à la Renommée.....	50 00	
Walter Langlois.....	"	"	Bassin de Gaspé.....	Golfe St-Laurent, du coin du Banc au Cap Rosier.....	150 00	Décédé, janvier 1905.
John Keays.....	"	"	Petit Pabos.....	Golfe St-Laurent, de la Pointe à Maquereau au coin du Banc	150 00	
F. X. Chapados.....	"	"	Anse aux Gascons, Bonaventure.....	Baie des Chaleurs, de Paspébiac à la Pointe à Maquereau.....	100 00	
Georges Forest.....	"	"	St-Bonaventure.....	Baie des Chaleurs, de la rivière Gd. Cascapébiac à Paspébiac	100 00	
James Green.....	"	"	Maguasha, Bonaventure.....	Baie des Chaleurs, de Maguasha à la Rivière Gde. Cascapédia, inc.....	100 00	
Ephrem Gagnon.....	"	"	St-Michel, Bellechasse.....	Fleuve St-Laurent, en front des comtés de l'Islet, Bellechasse et Lévis.....	150 00	Décédé, octobre 1904.

APPENDICE No 18.—*Suite.*

Liste des gardes-pêche pour l'année finissant le 30 juin 1905.

(Art. 1413 S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.		Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
					\$ cts.	
Augusté Leroux.....	Mai	1899.....	St-Zotique, (Soulanges).....	Fleuve St-Laurent, vis-à-vis le comté de Soulanges.....	50 00	
Sergius Aubé.....	"	".....	St-Eustache, (2 Montagnes).....	Fleuve St-Laurent, lac des Deux-Montagnes et Mille Iles.....	50 00	
Gabriel Caron.....	"	".....	Louiseville, (Maskinongé).....	Fleuve St-Laurent et le lac St-Pierre, vis-à-vis les comtés de Maskinongé et Berthier.....	50 00	
Aristide Laurier.....	"	".....	Lachenaie, (Assomption).....	Comté de l'Assomption.....	175 00	
Arthur Quesnel.....	"	".....	Rigaud, (Vaudreuil).....	Riv. Ottawa, de la Pointe Fortune à Como.....	75 00	
Pierre Levesque.....	"	".....	Grande Ligne, (Co. St-Jean).....	Rivière Richelieu, de St-Jean exclusivement au lac Champlain.....	100 00	
Sidney Sturtevant.....	"	1900.....	Knowlton, (Brome).....	Lac Brome.....	150 00	
Victor Vinet.....	"	".....	Vaudreuil.....	Rivière Ottawa, de la Pointe Como à la Pointe Cascade.....	50 00	
Honoré Barrette.....	"	1899.....	Châteauguay.....	Rivière Saint-Laurent, comté de Châteauguay allant à l'ouest jusqu'à l'embouchure de la rivière Châteauguay.....	50 00	Révoqué, 24 janvier 1905,
Alphée Côté.....	"	".....	L'Île Verte.....	Fleuve Saint-Laurent, en front du comté Témiscouata.....	75 00	

Horace Green.....	Mai	1899.....	Bolton Centre, (Brome).....	Comté de Brome.....	75 00
T. Levasseur.....	"	"	Saint-Frs.-X. de Brompton, (Sherbrooke).....	Lacs des comtés de Sherbrooke et Stanstead et aussi les lacs Bromp- ton et Aylmer dans les comtés de Richmond et Wolfe.....	50 00
Chs. Robitaille.....	"	"	St-Sulpice, (Assomption).....	Fleuve Saint-Laurent, comté de l'As- sompion et Verchères et des eaux intérieures de ces comtés.....	75 00
Sylvestre Phelps.....	"	"	Bolton (Canton).....	Pour le comté de Brome.....	Pas de salaire.
J. M. Manson.....	"	"	Bolton.....	Pour le comté de Brome.....	" "
Honoré Dumont.....	"	"	Bécancour, (Nicolet).....	Rivière Saint-Laurent, lac Saint- Pierre dans les comtés de Nicolet, Saint-Maurice et Trois-Rivières.....	75 00
David Lemay dit Boudrier.....	"	"	New Ireland, (Mégantic).....	Les lacs Truite, William, Black, Saint- Joseph et le comté de Mégantic....	75 00
Eugène Caron.....	"	"	Tadoussac.....	Les eaux des comtés Chicoutimi et Saguenay.....	75 00
Fabien Marin.....	"	"	Ste-Félicité, (Rimouski).....	Fleuve Saint-Laurent, le Cap Chat à la rivière Blanche et la rivière Matane...	75 00
C. C. Hopkins.....	"	"	Coaticook, (Stanstead).....	Les comtés de Richmond et Wolfe.....	50 00
Zéphirin Lavoie.....	"	"	St-Anaclet, (Rimouski).....	Fleuve Saint-Laurent bordant le comté de Rimouski.....	75 00
Zotique Reid.....	Mai	1899.....	Ste-Philomène, (Châteauguay)	Les eaux intérieures du comté de Châ- teauguay.....	50 00
Urgèle Pâquet.....	"	"	St-Andrew, (Argenteuil).....	Ottawa inférieur de Oka à Carillon et la riv. du Nord de son embouchure à la Chûte.....	75 00
Paul Poirier.....	"	"	St-Benoit Labre.....	50 00
J. O. Dion.....	"	"	Chambly (Canton).....	Rivière Richelieu, de Sorel au village Richelieu.....	100 00
Paul Mongeon.....	"	"	Ste-Anne de Sorel.....	Pour le fleuve Saint-Laurent vis-à-vis le comté de Richelieu.....	100 00
Wm. Cameraire.....	Oct. 4, 1899.....		St-Jean, P. Q.....	100 00

APPENDICE No 18.—*Suite.*

Liste des gardes-pêche pour l'année finissant le 30 juin 1905.

(*Art. 1413 S. R. P. Q.*)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.		Remarques.
				\$	cts.	
Xiste Bénard.....	Février 1, 1900.....	Boucherville.....	Pour la rivière Saint-Laurent, comté de Chambly, Laprairie et la ville de Montréal.....	75	00	
Wm. Proulx.....	Mars 23, 1900.....	Ile Bizard.....	Pour le comté de Jacques-Cartier.....	25	00	
Roscoe Gilman.....	Mai 4, 1900.....	Canton Dutton, (Brome).....	Pour le comté Ouest du lac Memphremagog Co. Brome.....	125	00	Révoqué 14 fév. 1905.
J. B. Lefebvre.....	Mai 19, 1900.....	St-Joachim de Châteauguay..	Pour le lac St-Louis, etc.....	50	00	
Geo. Sirois.....	Oct. 12, 1900.....	Kamouraska.....	Pour le fleuve St-Laurent en front du comté de Kamouraska jusqu'à la Pointe à la Loupe.....	50	00	
Munro Hand.....	Oct. 22, 1900.....	Georgeville.....	Pour la partie demie Est du lac Memphremagog.....	Pas de salaire.		
Joseph Rocheford.....	Mai 4, 1901.....	Valleyfield.....	Pour le lac St-François.....	Sans salaire.		
Moïse Hébert.....	" 4, "	Beauharnois.....	Pour le lac St-Louis.....	\$50.00 par an.		
Patrice Dupuis.....	" 9, "	St-Luc.....	Pour la rivière des Iroquois à St-Luc...	25	00	
Thomas Young.....	Juillet 1, 1901.....	Pointe du Chêne, (Co. Bonaventure).....	Pour la baie des Chaleurs et la rivière Ristigouche depuis Maguasha jusqu'au point où se termine la haute marée.....	150	00	
Geo. Williamson.....	Mai 2, 1902.....	Kingsburg.....	Pour le lac Brompton.....	Pas de salaire.		

Paul Côté.....	Mai 16, 1902.....	Ile aux Œufs.....	Pour la Pointe des Monts à Betsiamis.....	50 00
Moïse Hébert.....	Juin, 1, “.....	Beauharnois.....	Pour la ville et la paroisse de Beauharnois.....	50 00
Joseph Morneau.....	Juillet 2, 1902.....	Baie des Roches, Co. Chicoutimi.....	Pour riv. Saguenay, son embouchure et ses tributaires.....	Pas de salaire.
Nap. Gauthier.....	“ 2, 1902.....	Paroisse du S. Cœur.....	Pour riv. Saguenay, son embouchure et ses tributaires.....	“ “
James Patrick Béliveau.....	Juillet 2, 1900.....	Québec.....	Pour rivière Saguenay, son embouchure et ses tributaires.....	“ “
Nérée Girard.....	Juillet 2, 1900.....	St-Alphonse, Chicoutimi.....	Pour rivière Saguenay, son embouchure et ses tributaires.....	“ “
Alfred Chouinard.....	“ “.....	“ “.....	Pour rivière Saguenay, son embouchure et ses tributaires.....	“ “
Clovis Tremblay.....	“ “.....	“ “.....	Pour rivière Saguenay, son embouchure et ses tributaires.....	“ “
Johnny Comeau.....	“ “.....	“ “.....	Pour rivière Saguenay, son embouchure et ses tributaires.....	“ “
Patrice Côté.....	Juillet 11, 1902.....	Anse St-Jean, Chicoutimi.....	Pour rivière Saguenay, son embouchure et ses tributaires.....	“ “
Maximilien Chouinard.....	Août 12, “.....	St-Alphonse, Chicoutimi.....	Pour rivière Saguenay, son embouchure et ses tributaires.....	“ “
Nap. Dallaire.....	“ 12, “.....	St-Alexis de Grande Baie.....	Pour rivière Saguenay, son embouchure et ses tributaires.....	“ “
Herménégilde Gauthier.....	“ 12, “.....	St-Alphonse, Chicoutimi.....	Pour rivière Saguenay, son embouchure et ses tributaires.....	“ “
Edouard Maloney.....	“ 28, “.....	Barachois de Malbaie, Gaspé.....	Pour la rivière Barachois et ses environs.....	50 00
H. N. Drew.....	“ 28, “.....	Yamachiche.....	Pour partie du comté Maskinongé.....	Pas de salaire.
Chs. Wiesenborn.....	Sept. 15, “.....	Mille Iles, Argenteuil.....	Pour le comté d'Argenteuil.....	25 00
Othon Tessier.....	Oct. 17, 1903.....	Ste-Anne de la Pérade.....	Pour le comté de Champlain.....	50 00

APPENDICE No 18.—*Suite.*

Liste des gardes-pêche pour l'année finissant le 30 juin 1905.

(Art. 1413 S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire	Remarques.
A. F. Dion..	Nov. 4, 1903.	Québec.	Agent pour le chemin de fer Québec et Lac St-Jean.	\$ 25 cts. 00	
D. J. Stewart.	Avril 22, 1904.	May Bank, P. Q., (Co. Huntingdon).	Pour le lac St-François vis-à-vis le canton Dundee et la paroisse de St-Anicet.	50 00	
Jos. Riendeau.	Mai 18, 1904.	Montréal.	Pour la province de Québec.	100 00	
Octave Courchesne.	Mai 19, 1904.	St-Thomas de Pierreville.	Pour cette partie du lac St-Pierre vis-à-vis le comté de Yamaska et la rivière St-François dans le comté de Yamaska.	100 00	
Tobie Gagnon.	Mai 20, 1904.	St-Alexis de Chicoutimi.	Pour la province de Québec.	Pas de salaire.	
Clément Proulx dit Clément	Juin 16, 1904.	Co. J. A. Chauret, M. P. P., Ste-Geneviève (Co. Jacques-Cartier).	Pour la rivière des Prairies et la rivière Ottawa avec juridiction depuis la décharge du lac des Deux-Montagnes dans cette rivière jusqu'à la Barre à Plouffe, vis-à-vis Ste-Anne de Bellevue et l'Île Perrot dans les comtés de Jacques-Cartier et de Vaudreuil.	25 00	
Léandre Beausoleil.	Juillet 28, 1904.	St-Gabriel de Brandon.	Pour la province de Québec.	50 00	

Louis Nap. Pouliot	Août 6, 1904	Île d'Orléans	Pour l'Île d'Orléans	100 00
Nap. Gravel	do 6, 1904	St-Lambert	Pour la paroisse de Saint-Lambert	25 00
Uldéric Lazure	Janvier 24, 1905	Ste-Martine, (Co. Châteauguay.)	Pour le littoral du comté de Beauharnois	50 00
Zotique Reid	do 24, 1905	Ste-Philomène de Châteauguay	Pour cette partie du fleuve St-Laurent qui s'étend de la ligne ouest du comté de Châteauguay, à la rivière Châteauguay	50 00
Eusèbe G. Belisle	Février 2, 1905	St-André Avelin	Pour la rivière Ottawa, en front du comté d'Ottawa	100 00
A. T. Carter	do 14, 1905	Gaspé	Pour la division comprise entre le côté Est du chenal de la rivière Barachois, usqu'au Cap de Rosier	150 00
Thos A. Vaughan, jnr	do 20, 1905	Bolton, (Co. Brome.)	Pour la partie Ouest du lac Memphremagog, comté de Brome	150 00
Edgar Lamontagne	Mars 15, 1905	Lévis	Pour le fleuve St-Laurent, en front des comtés de l'Islet, Montmagny, Bellechasse et Lévis	150 00
Stephens J. Clarke	do 23, 1905	Hatley, Co. Stanstead	Pour le comté de Stanstead	100 00
Olivier Lapointe	Avril 22, 1905	St-Sulpice de L'Assomption	Pour le fleuve St-Laurent, en front de l'Assomption et ainsi que les eaux intérieures dans ce comté	75 00
Joseph Leduc	Mai 4, 1905	Ile Perrot	Pour la division de l'Île Perrot, comté de Vaudreuil	50 00
Ls. Jos. Boisjoli	do 17, 1905	Lavaltrie	Pour cette partie du fleuve, en front de Berthier	50 00
Omer Lemay	Juin 5, 1905	St-Louis de Lotbinière	Pour le comté de Lotbinière	25 00
Hector Bherer	do 15, 1905	Malbaie	Pour la rive Nord du fleuve St-Laurent, en front du comté de Charlevoix	75 00
Germain Tremblay	do 15, 1905	Hull, P. Q.	Pour le lac Deschênes	Pas de salaire.

GARDES-PÊCHE SPECIAUX

Alfred Harbour	Mai 1, 1905	Sandy Beach Co. Gaspé	Pour le Co. Gaspé, du 1er mai au 31 juillet 1905 à \$25.00	\$ 75 00
----------------	-------------	-----------------------	--	----------

APPENDICE No 18.—*Suite.*

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
John D. Cass.....	Mai 10, 1905.....	Gaspé.....	Baie de Gaspé, à riv. York, du 1er juin au 15 août 1905.....	\$ 62 cts. 50	
Félix Davis.....	" 10, 1905.....	".....	Pour la riv. Dartmouth depuis le Bassin Bluff jusqu'à la riv., du 15 juin au 15 août 1905.....	50 00	
Arthème Gagnon.....	Juin 14, 1905.....	Gdes. Bergeronnes, C. N.....	Pour les riv. Bergeronnes et la côte Nord du Fleuve St-Laurent, du 15 juin au 15 août 1905, à \$25.00 par mois.....	50 00	
Arthur Gilker.....	" 15, 1905.....	New-Richmond, Co. Bonaventure.....	Estuaire de la Gde. Cascapédia, du 15 juin au 15 septembre 1905.....	75 00	

N. B.—Sont gardes-chasse *ex-officio*, chacun pour leur division respective, tous les agents des Terres et des Bois de la Couronne et les gardes-forestiers. Sont aussi gardes-chasse par nomination spéciale les Surintendants généraux des Feux et Forêts.

Les gardes-pêche ci-haut mentionnés, par nomination spéciale du Ministre des Terres, Mines et Pêcheries, datée du 21 janvier 1902, sont *ex-officio* gardes chasse chacun pour leur division respective.

HECTOR CARON,
Surintendant des Pêcheries et de la Chasse

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 19.

Liste des gardes-chasse et pêche pour l'année finissant le 30 juin 1905.

(Art. 1413 S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
				\$ cts.	
T. A. Poston.....	Juin 13, 1884.....	Lévis.....	Province de Québec.....	\$75 par année.	
David Desjardins.....	Juin 13, 1887.....	Gardien du phare.....	Ile aux Pèlerins, (comté de Kamouraska).....	Pas de salaire.	
Dr. Hy. Ivers.....	Mars 2, 1889.....	Québec.....	Province de Québec.....	do do	
A. N. Shewan.....	Août 21, 1890.....	Montréal.....	District de Montréal.....	do do	
W. S. Walker.....	Juin 23, 1891.....	Montréal.....	Province de Québec.....	do do	
Wm. Boyle.....	Septembre 15, 1891.....	Ditchfield, Beauce.....	District du Lac Mégantic.....	do do	
Hyacinthe Charlebois.....	Mai 31, 1893.....	Ste-Angélique de Papineauville.....	Comté d'Ottawa.....	do do	
Geo. Duberger.....	Mai 27, 1893.....	Malbaie.....	La côte nord depuis la Pointe St-Charles jusqu'à la rivière Watsheeshoo.....	Pas de salaire.	
Arthur Duveluy.....	Septembre 5, 1893.....	Yamachiche.....	Pour cette partie du comté de St-Maurice, qui longe le lac St-Pierre.....	\$50 par année.	
saïe Giroux.....	Septembre 6, 1893.....	Canton Lochaber.....	Canton de Lochaber, comté d'Ottawa.....	Pas de salaire.	
Thomas Baynes.....	Septembre 6, 1893.....	Hull.....	Canton de Lochaber et la paroisse de Ste-Angélique, comté d'Ottawa.....	Pas de salaire.	
James Finlay.....	Octobre 2, 1893.....	St-Jean, P. Q.....	District de Bedford, Iberville et St-Hyacinthe.....	Pas de salaire.	

APPENDICE No 19.—*Suite.*

Liste des gardes-chasse et pêche pour l'année finissant le 30 juin 1905.

(*Art. 1413 S. R. P. Q.*)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.		Remarques.
				\$	cts.	
Edmond Boudreault.....	Octobre 2, 1893.....	Causapscal.....	Pour la partie est du comté de Matane le long de l'Intercolonial.....	Pas de salaire.		
J. A. Fafard.....	Octobre 9, 1893.....	Saguenay.....	Pour la côte nord depuis la Pointe des Monts jusqu'à Blanc-Sablon.....	\$50 par année.		
Louis Préjen.....	Avril 2, 1894.....	Ormstown.....	Comté de Châteauguay et Huntingdon.	\$50 par année.		
U. C. Généreux.....	Mai 8, 1894.....	Québec.....	Pour la cité de Québec et le comté de Québec.....	Pas de salaire.		
Auguste Lavoie.....	Mai 26, 1894.....	St-Tite des Caps.....	Comté de Montmorency (partie de)....	\$25 par année.		
Phidime Gauthier.....	Juillet 4, 1894.....	Chicoutimi.....	Pour la partie du comté de Chicoutimi située au nord de la rivière Saguenay.	\$50	do	
Arthur Matte.....	Janvier 10, 1895.....	St-Constant (comté de Laprairie).....	Comté de Laprairie.....	\$50	do	
Cléophas Girard.....	Janvier 14, 1895.....	St-Joseph d'Alma.....	Pour la partie du comté du Lac Saint-Jean entre la Péribonka et la Métabetchouan et la partie du Lac St-Jean au devant de ce territoire.....	\$50	do	
André Caron.....	Mai 22, 1895.....	Sault Montmorency.....	Pour le Parc national des Laurentides.	Pas de salaire.		
Joseph Fontaine.....	Mai 22, 1895.....	Sault Montmorency.....	Pour le Parc national des Laurentides.	do	do	

9

William Griffith	Juin 4, 1895	Québec	Pour la cité et le comté de Québec	Pas de salaire.
H. G. Elliot	Août 14, 1895	Montréal	Province de Québec	do do
J. I. Stearns	Août 14, 1895	Montréal	Province de Québec	do do
Geo. E. Windsor	Septembre 6, 1895	Gore de Lochaber, (Plaisance)	Gore de Lochaber	do do
Dr. Charles Côté	Octobre 25, 1895	Tadoussac	Pour la partie du comté de Saguenay... depuis la ligne de division des comtés de Saguenay, Chicoutimi et Charlevoix jusqu'à la Pointe des Monts	\$60 par année.
Percy Baker	Mai 20, 1895	Matapédia	Comtés de Bonaventure et Matane	Pas de salaire.
Napoléon Croteau	Mai 28, 1896	Lac à la Croix, (Co. Québec)	Pour le territoire sous bail au nom du club Triton F. & G. C.	do do
Jos. Riendeau	Décembre 1, 1899	Montréal	Pour cette partie du territoire le long du fleuve St-Laurent depuis Montréal incl. jusqu'à Trois-Rivières incl.	Pas de salaire.
Erastus Stearns	Décembre 23, 1896	Point Comfort	Pour le territoire sous bail au nom du Gatineau F. & G. C.	do do
Daniel McDonald	Décembre 23, 1896	Point Comfort	Pour le territoire sous bail au nom du Gatineau F. & G. C.	do do
C. Teeples	Février 9, 1897	Wright, P. Q.	Pour le district de Kagamo, Co. Ottawa	do do
Wm. Henry Poupore	Mars 9, 1897	Waltham	Comté de Pontiac, du 1er mars au 15 avril 1897	do do
M. Pepin	Mars 9, 1897	Montréal	Pour la ville de Montréal et la Banlieue.	do do
Jos. Vallières	Mars 9, 1897	Fort Coulonge	Pour partie du comté de Pontiac	do do
Elzéar Leclerc	Juin 14, 1897	St-Raphaël, (Co. Bellechasse)	Comté de Bellechasse	\$50 par année.
Urbain Chrétien	Juin 16, 1897	Cap Chat	Comté de Gaspé	do do
Sam. J. Raymond	Juin 25, 1897	Edmundston, N. B.	Pour la province de Québec	Pas de salaire.
Francis Bignell	Juin 9, 1897	Québec	Pour la province de Québec	do do
Elzéar Pelletier	Juillet 6, 1897	St-Gabriel de Rimouski	Pour le comté de Rimouski	\$50 par année.
Joseph Leclerc	Juillet 6, 1897	St-Tite (Champlain)	Pour le comté de Champlain	\$50 00

APPENDICE No 19.—*Suite.*

Liste des gardes-chasse et pêche pour l'année finissant le 30 juin 1905.

(Art. 1413 S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
				\$ cts.	
Paul D. Boyer.....	Juillet 9, 1897.....	Gracefield.....	Pour les cantons Wright, Bouchette, Northfield, Cameron, Wabassee et Blake.....	\$50 par année.	
Joseph Boucher.....	Juillet 12, 1897.....	Ste-Béatrix, (Joliette).....	Pour le comté de Joliette.....	do do	
Olivier Dupuis.....	Juillet 14, 1897.....	St-Barthélemi, (Berthier).....	Pour le comté de Berthier.....	do do	
Denis Robichaud.....	Juillet 15, 1897.....	Petite Cascapédia.....	Pour le comté de Bonaventure.....	do do	Révoqué 28 juin 1905.
Thomas Simoneau.....	Juillet 24, 1897.....	Percé, comté Gaspé).....	Pour la partie du comté de Gaspé, comprenant les cantons Fortin, Malbaie, Percé, Rameau, New-Port et les seigneuries de Grande Rivière et de Pabos.....	do do	
Ferdinand Heppel.....	Juillet 28, 1897.....	Causapcal.....	Pour l'agence des Terres et des Bois de la vallée Matapédia, comprenant les cantons Awantjish, Cabot, Causapscal, Humqui, Lepage, Massé, Matalik et Nemtayé, dans le comté de Matane, et les cantons Assémetquagan, Milnikek, Matapédia et Ristigouche, dans le comté de Bonaventure.....	do do	
Etienne Provençal.....	Juillet 28, 1897.....	Ste-Anne de Sorel.....	Pour le comté de Richelieu.....	\$50 par année.	
Auguste Dubray.....	Août 9, 1897.....	Montréal.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.	

J. E. Deslauriers.....	Août 9, 1897.....	do	Pour la cité de Montréal.....	\$100 00
J. Bruce Payne.....	do 10, 1897.....	Granby, (Comté Shefford)...	Pour le comté de Shefford.....	Pas de salaire.
D. McDonald.....	do 16, 1897.....	Point Comfort.....	Pour les comtés Ottawa et Pontiac.....	do do
Wm Cameraire.....	do 17, 1897.....	St-Jean, P. Q.....	Pour les comtés de St-Jean, Napierreville, Laprairie, Châteauguay et Beauharnois.....	\$200 00
Jos. Girard.....	Septembre 3, 1897...	St-Prime, (Co. Lac St-Jean)...	Pour la partie du comté du Lac St-Jean, au nord du Lac St-Jean, située entre les rivières Mistassini et Péribonka et la partie du Lac St-Jean au devant de ce territoire.....	\$ 50 00
N. E. Cormier.....	Septembre 23, 1897..	Aylmer Est.....	Pour la province de Québec.....	\$150 00
Norman McQuaig.....	Septembre 23, 1897..	Bryson.....	Pour la province de Québec.....	\$150 00
Johnny St. Ours.....	Octobre 5, 1897....	Ste-Angèle, (Comté Nicolet)...	Pour le comté de Nicolet.....	\$ 25 00
Régis Castagnier.....	" 7, 1897....	St-Anicet, (Huntingdon).....	Pour le comté d'Huntingdon.....	Pas de salaire.
John C. Doiron.....	" 12, 1897....	Matapédia.....	Pour les comtés de Gaspé, Bonaventure, Rimouski et Matane.....	do do
Joseph Shouldice.....	" 18, 1897..	Point Comfort.....	Pour les cantons Kensington, Wabassee, Blake, Cameron, Northfield et Hincks, dans le Co. d'Ottawa.....	do do
David Little.....	" 18, 1897..			
Erastus Stearns.....	" 18, 1897..			
Pierre Plante.....	" 21, 1897....	Berthier.....	Pour les Iles à la tête du Lac St-Rémi, comté de Berthier.....	do do
Pierre Desbiens.....	Octobre 21, 1897....	Roberval (Co. Lac St-Jean)...	Pour la partie du comté du Lac St-Jean, à l'ouest de la rive est de la rivière Metabetchouan et à l'ouest de la rivière Mistassini; au sud et au sud-ouest du Lac St-Jean, et la partie du lac St-Jean au-devant de ce territoire.	\$ 50 00
Elie Leblanc.....	Octobre 26, 1897....	Longue Pointe de Mingan.	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.
Frank Duchêne.....	Octobre 26, 1897....	St-Jérôme, Lac St-Jean.....	Pour la province de Québec.....	do do
Napoléon Fafard.....	Novembre 22, 1897..	Pointe des Monts.....	Pour la partie de la côte nord du St-Laurent entre Betsiamis et la Pointe des Monts.....	do do

APPENDICE No 19.—*Suite.*

Liste des gardes-chasse et pêche pour l'année finissant le 30 juin 1905.

(Art. 1413 S, R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence,	Salaire.	Remarques.
				\$ cts.	
Cléophas Lemieux.....	Janvier 3, 1898.....	Mont Louis.....	Pour le comté de Gaspé.....	\$50 par année.	
Ulric Granger.....	Janvier 4, 1898.....	St-Gabriel de Brandon.....	Pour le comté de Berthier.....	Pas de salaire.	
Gédéon Ouimet.....	Janvier 7, 1898.....	St-Adolphe de Howard.....	Pour le comté d'Argenteuil.....	do do	
John Donelly.....	Janvier 13, 1898.....	Sheenboro.....	Pour le canton Sheen.....	do do	
Théotime Mignault.....	Janvier 22, 1898.....	Rue Ste-Claire, (Québec).....	Pour la partie du comté de Saguenay, depuis la Pointe Jambon à Rivière Pigou.....	\$50 par année.	
Gabriel Barberi.....	Janvier 26, 1898.....	St-Côme, (Beauce).....	Pour les cantons Marlow, Jersey, Met- germette, Linière, dans le comté de Beauce.....	Pas de salaire.	
Chs. S. Busque.....	Janvier 26, 1898.....	St-François, (Beauce).....	Pour les cantons Tring, St-François et St-George.....	do do	
James W. Cole.....	Février 12, 1898.....	Montréal.....	Pour la province de Québec.....	do do	
Honoré Lalonde.....	Février 15, 1898.....	Côteau Landing, (Soulanges).....	Pour le comté de Soulanges à partir du Côteau Landing jusqu'à la ligne inter- provinciale avec surveillance sur le fleuve St-Laurent.....	\$25 par année.	
Louis Joachim Giroux.....	Février 15, 1898.....	St-Ignace du Côteau du Lac.....	Pour le comté de Soulanges.....	\$25 par année.	

Noël Paulhus.....	Février 15, 1898.....	Yamaska.....	Pour la partie du comté de Yamaska comprise entre la rivière Yamaska et la Baie du Febvre.....	\$50 par année.
Epiphane Lupien.....	Mars 7, 1898.....	Louiseville.....	Pour le comté de Maskinongé.....	\$50 par année.
Chrysostôme Langelier....	Mars 14, 1898.....	Québec.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.
Joesph Bureau.....	Mars 14, 1898.....	Roberval.....	Pour la province de Québec.....	do do
Gustave Adolp. Langelier..	Mars 14, 1898.....	Québec.....	Pour la province de Québec.....	do do
Henri Audet.....	Mars 15, 1898.....	Victoriaville, (Arthabaska)..	Pour la province de Québec.....	do do
Frédéric Glasgow.....	Mars 21, 1898.....	St-George de Clarenceville..	Pour les comtés de Missisquoi et Iberville.....	\$50 par année.
Evariste Leboeuf.....	Avril 5, 1898.....	St-Emile, (Montcalm).....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.
F.-X. Ferland.....	Avril 22, 1898.....	St-Henri, (Lévis).....	Pour le comté de Lévis.....	do do
Robert Wright.....	Avril 27, 1898.....	Bury, P. Q.....	Pour la province de Québec.....	do do
Olivier Monique.....	Avril 27, 1898.....	Ste-Agnès de Dundee.....	Pour la province de Québec.....	do do
Philorum Lafrenière.....	Avril 27, 1898.....	Grandes Piles, P. Q.....	Pour la province de Québec.....	do do
Adolphe Giguère.....	Avril 27, 1898.....	Grandes Piles, P. Q.....	Pour la province de Québec.....	do do
John Allan.....	Avril 27, 1898.....	La Tuque, P. Q.....	Pour la province de Québec.....	do do
John Kelly.....	Avril 27, 1898.....	Beauharnois.....	Pour la province de Québec.....	do do
Edmond Bourassa.....	Mai 5, 1898.....	St-Barnabé, (St-Maurice)....	Pour la partie du comté de Champlain, comprenant les cantons Polette, Carignan, Turcotte, Mailhot, Vallière et Langelier.....	\$50 00
C. E. Ross.....	Mai 16, 1898.....	Sherbrooke.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.
Joseph Brazeau.....	Mai 26, 1898.....	Poupore, P. Q.....	Pour la province de Québec.....	do do
Ulric Lamoureux.....	Mai 26, 1898.....	St-Henri de Mascouche.....	Pour le comté de l'Assomption.....	\$50 00
Timothée Auclair.....	Juin 13, 1898.....	Rivière Claude.....	Pour le territoire de chasse sous bail à M. D. M. Barringer.....	Pas de salaire.
Urgèle Paquet.....	Juillet 14, 1898.....	St-André.....	Pour la province de Québec.....	do do
Arsène Demers.....	Juillet 14, 1898.....	St-Gabriel de Brandon.....	Pour la province de Québec.....	do do

APPENDICE No 19.—*Suite.*

Liste des gardes-chasse et pêche pour l'année finissant le 30 juin 1905.

(Art. 1413 S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendu de l'agence.	Salaire.		Remarques.
				\$	cts.	
Jean B. Lafleur.....	Juillet 14, 1898.....	L'Annonciation.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.		
Damien Desfossés.....	Juillet 21, 1898.....	Ponsonby.....	Pour la province de Québec.....	do	do	
John A. Furguson.....	Juillet 25, 1898.....	Chaîne de Rochers (Bonav.)	Pour la province de Québec.....	do	do	
Alfred Downs.....	Juillet 25, 1898.....	Matapédia.....	Pour la province de Québec.....	do	do	
Alfred G. Falls.....	Juillet 25, 1898.....	Assemetquagan.....	Pour la province de Québec.....	do	do	
Arthur J. Rioux.....	Juillet 25, 1898.....	Causapsal.....	Pour la province de Québec.....	do	do	
Dougald Ferguson.....	Juillet 25, 1898.....	Chaîne de Rochers.....	Pour la province de Québec.....	do	do	
Adam Haley.....	Juillet 25, 1898.....	Matapédia.....	Pour la province de Québec.....	do	do	
Dan. Lawlor.....	Juillet 25, 1898.....	Matapédia.....	Pour la province de Québec.....	do	do	
John Porter Pratt.....	Juillet 25, 1898.....	Flat Lands, (Bonaventure)...	Pour la province de Québec.....	do	do	
Patrick Dunlevie.....	Juillet 28, 1898.....	Rockcliffe.....	Pour le territoire de chasse de Aberford Sporting Club.....	do	do	
L. L. Gale.....	Août 19, 1898.....	St-Cyr Siding, (Co. Rich- mond.....	Pour la province de Québec.....	do	do	
John J. Gillis.....	Septembre 7, 1898.....	Matapédia.....	Pour la province de Québec.....	do	do	
Jos. Duguay.....	Septembre 14, 1898.....	Ile d'Anticosti.....	Pour l'Ile d'Anticosti.....	do	do	

Richard Francis.....	Septembre 14, 1898..	Ile d'Anticosti.....	Pour l'Ile d'Anticosti.....	Pas de salaire.
J. B. Bélanger.....	Septembre 10, 1898..	Québec.....	Pour l'Ile d'Anticosti.....	do do
Ferdinand Labranche.....	Septembre 10, 1898..	Portneuf.....	Pour le comté Portneuf.....	do do
Udger Beauoyer.....	Septembre 10 1898..	St-Hyacinthe.....	Pour les comtés de Rouville et St-Hyacinthe.....	\$50 00
Joseph Lemicux.....	Novembre 28, 1898..	Méchins, P.Q., (Co. Matane),	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.
W. H. Cowley.....	Mai 5, 1899.....		Pour la province de Québec.....	do do
L. J. Crevier.....	Juin 1, 1899.....	Robinson.....	Pour les comtés d'Ottawa et Labelle...	do do
Joseph Forest.....	Juin 30, 1899.....	La Barrière.....	Pour la province de Québec.....	do do
Siméon Verner.....	Juin 15, 1899.....	St-Michel, (Co. Napierville).	Pour le comté de Napierville.....	\$25 00
L. N. Bonin.....	Juillet 1, 1899.....	Contrecoeur.....	Pour le comté de Verchères.....	\$50 00
Daniel Prentice.....	Août 5, 1899.....	Matapédia.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.
T. Levasseur.....	Août 22, 1899.....	St-F.-X. de Brompton.....	Pour les comtés de Sherbrooke, Stanstead, Richmond et Wolfe.....	do do
A. Quesnel.....	Août 22, 1899.....	Rigaud, (Vaudreuil).....	Pour le comté de Vaudreuil.....	\$25 00
John Wiggins.....	Août 24, 1899.....	Avoca, P. Q.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.
Alfred Allen Aubray.....	Août 24, 1899.....	Châteauguay.....	Pour la province de Québec.....	do do
Joseph Gagné.....	Septembre 8, 1899..	Malbaie.....	Pour le comté de Charlevoix.....	\$30 00
Eugène Gamache.....	Octobre 5, 1899.....	L'Islet.....	Pour partie du comté de L'Islet, comprenant les paroisses de St-Jean Port Joli, St-Aubert, L'Islet, St-Eugène, St-Cyrille et les cantons Lessard, Beaubien, Arago et Leverrier.....	\$50 00
Peter Buchanan.....	Octobre 18, 1899....	Dundee.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.
Auguste Lepage.....	October 28, 1899....	Ste-Blandine, (Rimouski)....	Pour le comté de Rimouski.....	do do
Wm. Burns.....	Novembre 2, 1899....	Rawdon.....	Pour le bassin de la Rivière de l'Assomption et le lac Ouareau.....	\$50 00
Fred Furten Lamb.....	Novembre 3, 1899....	Stukely-Sud.....	Pour le comté de Shefford.....	Pas de salaire.
Keneth Coffin.....	Décembre 13, 1899..	Mont-Louis, (Gaspé).....	Pour le comté de Gaspé.....	do do

APPENDICE No 19.—*Suite.*

Liste des gardes-chasse et pêche pour l'année finissant le 30 juin 1905.

(Art. 1413 S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
				\$ cts	
Jos. R. Paterson.....	Décembre 13, 1899..	Mont-Louis, (Gaspé).....	Pour le comté de Gaspé.....	do do	
Uldéric Beaudet.....	Décembre 22, 1899..	St-Flavien de Lotbinière.....	Pour le comté de Lotbinière.....	\$50 00	
J.-A. Frigon.....	Janvier 16, 1900....	St-Narcisse, (Co. Champlain).	Pour les comtés de Champlain et de St-Maurice.....	Pas de salaire.	
Elie Rogers.....	Janvier 26, 1900....	Chêneville, (Ottawa).....	Pour le comté d'Ottawa.....	do do	
M. J. Boudreau.....	Février 14, 1900....	Grindstone, (Iles de la Madeleine).....	Pour les Iles de la Madeleine dans le Golfe St-Laurent.....	\$50 00	Révoqué 6 juin 1905.
Jos. Dansereau.....	Mars 1, 1900.....	St-Faustin, (Co. Terrebonne).	Pour les comtés de Terrebonne et d'Ottawa.....	Pas de salaire.	
David Prentice.....	Mars 13, 1900.....	Drummondville.....	Pour le comté de Drummond.....	\$25 00	Révoqué 4 août 1904.
Chs. F. Baldwin.....	Mai 19, 1900.....	Coaticook.....	Pour le comté de Stanstead.....	\$50 00	
Allen C. Armstrong.....	Mai 21, 1900.....	Sutton, (Brome).....	Pour le canton de Sutton, Co. Brome...	Pas de salaire.	
Fred. O'Connell.....	Mai 22, 1900.....	Québec.....	Pour les comtés de Québec, Portneuf, Lac St-Jean, Chicoutimi.....	\$50 00	
Camille Groleau.....	Juin 20, 1900.....	Montréal.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.	
Percy Baker.....	Juin 26, 1900.....	Matapédia.....	Pour la province de Québec.....	do do	

Pierre LeRoyer	Juin 29, 1900	Caughnawaga	Pour le comté de Pontiac	Pas de salaire.
Wm. McNaughton	Juillet 16, 1900	Elmingsford		do do
Adolphe Robidoux	Août 15, 1900	St-Jovite, (Co. Terrebonne)	Pour les cantons Howard et Montcalm, canton Beresford, cantons Archaubault, Doncaster, Wexford et Morin.	\$50 00
J. F. Hanson	Septembre 12, 1900	Westmount, (Montréal)	Pour la province de Québec	Pas de salaire.
Alphonse Ouellet	Octobre 23, 1900	St-Onésime, (Kamouraska)	Pour les comtés de Kamouraska, L'Islet	\$50 00
Christophe Cormier	Octobre 30, 1900	Pointe aux Esquimaux	Rimouski et Témiscouata	Pas de salaire.
Maurice Turbis	Octobre 30, 1900	Pointe aux Esquimaux	Pour les Iles Mingan	do do
Wm. Cummings	Octobre 30, 1900	Pointe aux Esquimaux	Pour les Iles Mingan	do do
Wm. Philip Dawson	Novembre 9, 1900	Laval, (Montmorency)	Pour cette partie du comté de Montmorency, en arrière de la seigneurie de Beaupré et pour les paroisses de Laval et St-Adolphe dans la même seigneurie.	\$50 00
Alphée Côté	Janvier 14, 1900	Ile Verte	Pour le comté de Témiscouata	Pas de salaire.
Jules Pinette	Février 11, 1900	N.-D. du Lac Témiscouata	Pour le comté de Témiscouata	do do
Paul J. Cloutier	Février 11, 1900	N.-D. du Lac Témiscouata	Pour le comté de Témiscouata	do do
Thomas Fraser	Février 11, 1900	N.-D. du Lac Témiscouata	Pour le comté de Témiscouata	do do
Ovide Lucas	Février 11, 1900	N.-D. du Lac Témiscouata	Pour le comté de Témiscouata	do do
Thomas Bélanger	Février 11, 1900	N.-D. du Lac Témiscouata	Pour le comté de Témiscouata	do do
Jack Russell	Février 11, 1900	N.-D. du Lac Témiscouata	Pour le comté de Témiscouata	do do
Damase Pinette	Février 11, 1900	N.-D. du Lac Témiscouata	Pour le comté de Témiscouata	do do
Noël Pinette	Février 11, 1900	N.-D. du Lac Témiscouata	Pour le comté de Témiscouata	do do
Joseph Martineau	Mars 1, 1901	St-François, (Montmagny)	Pour le comté de Montmagny	\$50 00
François Sylvain	Mars 3, 1901	Québec	Pour la province de Québec	Pas de salaire
Thaddée Laberge	Mars 7, 1901	Rivière à Pierre	Pour les comtés de Portneuf et du Lac St-Jean	\$50 00
Joseph Loranger	Mars 10, 1901	Huntingdon	Pour le comté de Huntingdon	\$50 00

APPENDICE No 19.—*Suite.*

Liste des garde-chasse et pêche pour l'année finissant le 30 juin 1905.

(Art. 1413 S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
				\$ cts	
Edmond Têtu.....	Mars 16, 1901.....	Ste-Rose du Degelé.....	Pour le comté de Témiscouata.....	\$25 00	
George Bourgoïn.....	Mars 16, 1901.....	Les Fourches du Squattek, (comté Témiscouata).....	Pour le comté de Témiscouata.....	Pas de salaire.	
Alfred Gendron.....	Mars 23, 1901.....	St-Elie d'Orford.....	Pour les comtés de Sherbrooke et Rich- mond.....	\$100 00	
Xavier L'Abbé.....	Avril 1, 1901.....	Arthabaska.....	Pour la province de Québec.....	\$25 00	
Albert Légaré.....	Avril 11, 1901.....	Lacs du Club, (Ste-Anne)....	Pour les lacs Ste-Anne.....	Pas de salaire.	
Chs. Alf. Houle.....	Avril 16, 1901.....	St-Hugues.....	Pour le comté de Bagot.....	\$25 00	
H. E. Hall.....	Mai 9, 1901.....	Montréal.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.	
Pierre Jobidon.....	Mai 9, 1901.....	Québec.....	Pour la province de Québec.....	do do	
Félix Marois.....	Mai 15, 1901.....	Québec.....	Pour la cité de Québec.....	do do	
Chs. Taylor.....	Mai 18, 1901.....	Westmeath, (Ontario).....	Pour la province de Québec.....	\$25 00	
Horace Green.....	Juin 20, 1901.....	South Bolton.....	Pour le comté de Brome.....	Pas de salaire.	
Pierre Dallaire.....	Juin 23, 1901.....	Malbaie.....	Pour la riv. Malbaie.....	do do	
Evangéliste Raymond.....	Juin 28, 1901.....	Canton Montigny.....	Pour les lacs et le territoire de chasse du club le Grand Nomingue.....	do do	
W. B. Norris.....	Juillet 23, 1901.....	Montréal.....	Pour la province de Québec.....	do do	

Louis Beauvais	Août 15, 1901	Caughnawaga	Pour la province de Québec	Pas de salaire.
John White	Août 15, 1901	Montréal	Pour la province de Québec	do do
Frank H. Clarke	Août 22, 1901	Hudson Heights	Pour la province de Québec	do do
Arthur N. Bissonnette	Août 22, 1901	Ile aux Noix	Pour la province de Québec	do do
Eug. Adam	Août 22, 1901	St-Barthélemi	Pour la province de Québec	do do
David Martin	Août 26, 1901	Ile Anticosti	Pour l'Ile d'Anticosti	do do
Xavier Arsenault	Août 26, 1901	Anticosti	Pour l'Ile d'Anticosti	do no
Odina Duguay	Août 26, 1901	Anticosti	Pour l'Ile d'Anticosti	do do
Arthur Duguay	Août 26, 1901	Anticosti	Pour l'Ile d'Anticosti	do do
Wm. Foreman	Septembre 5, 1901	Kégashka	Sur l'étendue comprise entre les Riv. Natashquan et Coacochoo	do do
Joseph Galibois	Septembre 5, 1901	Pointe Moriez	De la Riv. Coacochoo à l'Ile de Watagheistic	do do
Edouard Fortier	Septembre 5, 1901	Ile de Watagheistic	De l'Ile de Watagheistic à la Tête à la Baleine	do do
Pierre Francis	Septembre 7, 1901	Anticosti	Pour l'Ile d'Anticosti	do do
Nap. Martin	Septembre 7, 1901	Anticosti	Pour l'Ile d'Anticosti	Pas de salaire.
Alfred Martin	Septembre 7, 1901	Anticosti	Pour l'Ile d'Anticosti	do do
Philippe Cabot	Septembre 19, 1901	Anticosti	Pour l'Ile d'Anticosti	do do
David Demers	Septembre 22, 1901	St-Paul, (Ile aux Noix)	Pour cette partie du territoire compris entre St-Jean et Lacolle, dans le comté de St-Jean, P. Q.	\$50 00
Thomas Paradis	Octobre 3, 1901	Bouchette (Canton Dablon)	Pour les cantons Crespieul, Malherbe, Dablon et Dequen	\$50 00
Michael Bergin	Novembre 5, 1901	St-Adolphe, (Canton Howard)	Pour les comtés Argenteuil et Terrebonne	\$50 00
Octave Pomerleau	Novembre 21, 1901	Lambton, Beauce	Pour la province de Québec	Pas de salaire.
Paul J. Cloutier	Décembre 1, 1901	N.-D. du Lac Témiscouata	Pour les comtés de Témiscouata et Rimouski	\$50 00

APPENDICE No 19.—*Suite.*

Liste des garde-chasse et pêche pour l'année finissant le 30 juin 1905.

(*Art. 1413 S. R. P. Q.*).

NOMS.	Date de la nomination	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
				\$ cts	
W. D. H. Scott.....	Janvier 27, 1902.....	Mg. Labrador Company.....	Pour la Seigneurie de Mingan.....	Pas de salaire.	
O. S. Norman.....	Mars 7, 1902.....	Montréal.....	Pour la province de Québec.....	do do	
E. Frank Rinschick.....	Mars 14, 1902.....	Mulgrave.....	Pour la province de Québec.....	do do	
Bruno Burque.....	Avril 18, 1902.....	Acton Vale.....	Pour le canton d'Acton et la paroisse de St-Ephrem d'Upton.....	do do	
J. H. Topping.....	Avril 22, 1902.....	Les Escoumains.....	Pour le comté de Saguenay.....	do do	
Alexandre Blais.....	Mai 1, 1902.....	Berthier (En bas).....	Pour cette partie de la Côte-Nord Saint-Laurent, depuis le Cap Whittle en descendant vers la Côte du Labrador..	\$50 00	
Trefflé Deslauriers.....	Mai 12, 1902.....	Trois-Rivières.....	Pour la ville des Trois-Rivières.....	\$50 00	
Chs. R. Wiesenborn.....	Mai 27, 1902.....	Mille Iles.....	Pour le district de Mille Iles, Augmentation de Granville et la partie Est du Canton Wentworth, Co. Argenteuil, et le lac Ouimet, de St-Sauveur, Co. Terrebonne.....	Pas de salaire.	
Alfred Brazeau.....	Juillet, 1, 1902.....	Farnham.....	Pour le comté de Missisquoi.....	\$50 par année.	
Ambroise Rowan.....	Septembre 12, 1902.....	Rawdon.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.	
E. T. D. Chambers.....	Octobre 8, 1902.....	Québec.....	Pour la province de Québec.....	do do	
Jos. LeJeune.....	Octobre 27, 1902.....	Anticosti.....	Pour la province de Québec.....	do do	

Wm. Bossé.....	Novembre 14, 1902..	St-Bruno.....	Pour la province de Québec.....	\$50 00
Grégoire Fitzbag.....	Décembre 4, 1902..	Beauport.....	Pour les comtés de Champlain et Québec.	Pas de salaire.
Aimé Beaulieu.....	Décembre 4, 1902..	Ste-Flore, (Co. Champlain)..	Pour les comtés de Champlain et St-Maurice.....	\$50 00
Alcide Côté.....	Février 6, 1903.....	Hadlow, (Lévis).....	Pour le comté de Kamouraska.....	Pas de salaire.
Eugène Myrand.....	Février 26, 1903.....	Grondines.....	Pour partie du comté de Portneuf, comprenant les paroisses des Grondines, Deschambault, Portneuf, Cap-Santé, Ecureuils, Pointe-aux-Trembles et St-Augustin.....	\$50 00
H C. Yank.....	Mars 17, 1903.....	Inlet, P. Q.....	Pour les cantons de Mulgrave, Ripon, Hartwell, Co. d'Ottawa.....	Pas de salaire.
George Rowley.....	Mars 23, 1903.....	Lac Edouard.....	Pour la province de Québec.....	do do
E. P. Plante.....	Avril 27, 1903.....	Montréal.....	Pour le district de Montréal..	do do
Wm. LaPlante.....	Juillet 3, 1903.....	Yamaska.....	Pour le comté de Yamaska et toute la Baie La Vallière.....	\$50 00
N. J. Emile Lefrançois....	Juillet 23, 1903.....	Québec.....	Pour la Côte Nord du St-Laurent.....	Pas de salaire.
Frédéric Coutemanche...	Août 1, 1903.....	Chambly.....	Pour le comté de Chambly et toute cette partie de la rivière Richelieu vis-à-vis du comté de Chambly.....	\$50 00
Samuel Seed.....	Septembre 17, 1903..	Stoneham.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.
Francis Lalonde.....	Octobre 8, 1903.....	N.-D. de la Salette.....	Pour la province de Québec.....	do do
Leopold Vander Burdell...	Octobre 17, 1903....	Amqui.....	Pour la province de Québec.....	do do
E. M. Campbell.....	Octobre 17, 1903....	Stanstead Junction.....	Pour la province de Québec.....	do do
Eug. Gamache.....	Décembre 3, 1903....	L'Islet.....	Pour le comté de l'Islet.....	\$50 00
Hyppolite Rousseau.....	Décembre 30, 1903..	St-André, (Co. Kamouraska).	Pour le village de Kamouraska, St-Germain et St-André de Kamouraska et les Iles du fleuve St-Laurent vis-à-vis ces paroisses.....	\$50 00
Dugald Myles.....	Février 6, 1904.....	Ristigouche.....	Pour le district comprenant la seigneurie Métis, Co. Rimouski.....	Pas de salaire

APPENDICE No 19.—*Suite.*

Liste des gardes-chasse et pêche pour l'année finissant le 30 juin 1905.

(Art. 1413 S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques
				\$ cts	
Alex. J. Adams.....	Février 6, 1904.....	Moores Settlement, (Comté Bonaventure).....	Pour le district comprenant la seigneurie de Métis, comté de Rimouski.	Pas de salaire.	
Onésime Gilbert.....	Février 20, 1904.....	St-Urbain, (Co. Charlevoix).....	Pour cette partie du comté de Charlevoix comprenant la paroisse de St-Urbain, Petite Rivière et tout le territoire au nord-ouest, aussi les Iles vis-à-vis.....	\$50 00	
Thaddée Laberge.....	Février, 22, 1904.....	Rivière à Pierre.....	Pour les comtés du Lac St-Jean, Portneuf et Québec.....	\$50 00	
Télesphore Robert.....	Avril 11, 1904.....	Roxton Chutes.....	Pour le comté de Shefford.....	\$50 00	
Andrew Gilmore.....	Mai 11, 1904.....	Athelstan.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.	
Wm. G. Miltimore.....	Juin 2, 1904.....	Athelstan.....	do do do.....	do do	
Ignace Lavoie.....	Août 1, 1904.....	Amqui.....	do do do.....	do do	
Francis Lelièvre.....	Août 15, 1904.....	Anticosti.....	Pour l'île d'Anticosti.....	do do	
Jos. Truchon.....	do do.....	do.....	do do.....	do do	
Chs. H. Bousquet.....	do do.....	Drummondville.....	Pour les comtés Drummond, Arthabaska Nicolet et Lotbinière.....	\$50 00	
Paul Généreux.....	do do.....	do.....	Pour le comté de Drummond.....	\$25 00	

Jos. Picard.....	Août 18, 1904.....	St-François I. d'O.....	Pour le district de St-François, Ile d'Orléans.....	\$25 00	
Adolphe Riopelle.....	Sept. 1, 1904.....	St-Emile, Co. Montcalm.....	Pour le comté de Montcalm.....	\$50 00	
David Wyers.....	Octobre 28, 1904.....	Robinsonville.....	Pour la seigneurie de Métis.....	Pas de salaire.	
David Ferguson.....	Octobre 30, 1904.....	Dee Side, Co. Bonaventure..	do do do.....	do do	
J. W. Crandall.....	Novembre 28, 1904.....	Sutton Junct., Co. Brome...	Pour le canton de Sutton, Co. Brome..	do do	
Adolphe Veilleux.....	Février 20, 1905.....	Québec.....	Pour la ville de Québec.....	\$ 730 00	\$2.00 par jour.
J. S. Dion.....	do do.....	do.....	Pour la cité et le district de Québec....	\$ 730 00	\$2.00 par jour.
Jérôme Valiquette.....	Mars 1er, 1905.....	Labelle.....	Pour les cantons Joly, Clyde, Labelle, et la Minerve.....	\$50 00	
Sam. Cormier.....	Avril 1, 1905.....	Marja.....	Pour le comté de Bonaventure.....	\$50 00	
Timothé Auclair.....	Avril 8, 1905.....	Rivière à Claude.....	Pour les cantons Duchesnay et Christie..	\$50 00	
W. H. Taylor.....	Avril 19, 1905.....	St-Giles, (Co. Lotbinière).....	Pour les paroisses de St-Giles, St-Agapit, Ste-Agathe, St-Sylvestre, St-Narcisse et St-Etienne.....	\$50 00	
Jos. Samson.....	Mai 4, 1905.....	St-Jean-Chrysostome.....	Pour le comté de Lévis.....	\$50 00	
C. A. Roy.....	Mai 18, 1905.....	Montréal.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.	
Ernest Ouellet.....	Juin 1, 1905.....	St-Fabien de Rimouski.....	Pour la partie supérieure du comté de Rimouski.....	\$50 00	

GARDE-CHASSE SPÉCIAL.

F. X. Paradis.....	Avril 8, 1905.....	St-Jovite, (Co. Terrebonne).....	Pour les alentours du lac Simon, du 8 avril au 8 mai.....	\$2.50 par jour.	
--------------------	--------------------	----------------------------------	---	------------------	--

HECTOR CARON,
Surintendant des Pêcheries et de la Chasse.

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre

Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 20

LISTE des clubs de chasse et de pêche, constitués en vertu de la section 5493, S. R. P. Q., (Acte 48 Vict., chap. 12., avec la date de leur reconnaissance légale.

CLUBS.	Reconnus légalement.
" Ste-Marguerite Salmon Club ".....	5 juin 1885
Club de pêche et de chasse les " Laurentides ".....	31 décembre 1885
Club de pêche et de chasse Stadacona.....	27 avril 1886
Club pour la protection du poisson et du gibier dans la province de Québec..	26 mai 1886
Club de pêche et de chasse " Laurentian ".....	26 mai 1886
Club de pêche et de chasse Mégantic, P. Q.....	26 mars 1887
Club de Québec pour la protection du poisson et du gibier.....	2 juin 1887
Club de pêche et de chasse de Montréal.....	28 mai 1887
Club de pêche et de chasse des Trois-Rivières.....	12 décembre 1887
Club de chasse et de pêche de St-Maurice.....	19 juillet 1888
Club de pêche et de chasse " Metabetchouan ".....	3 septembre 1888
' Pioneer Rod and Gun Club ".....	2 octobre 1888
Club de pêche et de chasse du Petit Saguenay.....	25 avril 1889
Club de pêche et de chasse Anabelish, de Springfield, Mass, E. U. A.....	11 octobre 1889
Club de pêche et de chasse Tourili.....	12 décembre 1889
Club de pêche et de chasse Jacques-Cartier.....	12 décembre 1889
Club de pêche et de chasse Montcalm.....	14 décembre 1889
Club de pêche et de chasse des lacs du Nord.....	6 février 1890
Club de pêche et de chasse Orléans.....	14 avril 1890
Club de pêche et de chasse Montmorency.....	4 avril 1890
Club de pêche et de chasse des lacs de la rivière Jacques-Cartier.....	13 mai 1890
Club de pêche et de chasse de " La Presse " de Québec.....	13 mai 1890
Club de pêche et de chasse Mastigouche.....	13 mai 1890
Club de pêche et de chasse " Penn ".....	21 août 1890
Club de pêche et de chasse " Ouïatchouan ".....	12 novembre 1890
Club de pêche et de chasse " Upikauba ".....	9 février 1891
Club de pêche et de chasse " Echo Beach ".....	21 mars 1891
Club de pêche et de chasse " Lac Bérourard ".....	20 avril 1891
Club de pêche et de chasse " Jovial ".....	18 mai 1891

APPENDICE No. 20—(Suite).

ÉTAT donnant les noms des clubs de chasse et de pêche, constitués en vertu de la section 5493, S. R. P. Q., (Acte 48 Vict., chap. 12), ainsi que la date de leur reconnaissance légale.

CLUBS.	—
Club de pêche et de chasse " Danholm ".....	8 septembre 1891
Club de pêche et de chasse " Chamberlain Schoals ".....	1 avril 1892
Club de pêche et de chasse " La petite Cascapédia ".....	25 juin 1892
Club de pêche et de chasse " Du Bout de l'île ".....	8 juillet 1892
Club de pêche et de chasse " Black Bay ".....	3 septembre 1892
Club de pêche et de chasse de Saint-Jérôme.....	3 septembre 1892
Club de pêche et de chasse " Macpès ".....	5 septembre 1892
Club de pêche et de chasse " Mille Fleurs ".....	17 décembre 1892
Club de pêche et de chasse " Wessoneau ".....	1er mars 1893
Club de pêche et de chasse " Mattawin ".....	3 juin 1893
Club de pêche et de chasse de Joliette.....	20 juillet 1893
Club de pêche et de chasse " Triton ".....	5 septembre 1893
Club de pêche et de chasse " Nord Wakefield ".....	3 novembre 1893
Club de pêche et de chasse " Macaza ".....	31 mars 1894
Club de pêche et de chasse " Masketsy ".....	5 juillet 1894
Club de pêche et de chasse " La Gatineau ".....	15 novembre 1894
Club de pêche et de chasse de " St-Gabriel ".....	17 novembre 1894
Club de pêche et de chasse du Lac des Mirages.....	15 mai 1895
Club de pêche et de chasse " Sherbrooke ".....	15 mai 1895
Club de pêche et de chasse " Nonantum ".....	30 mai 1895
Club de pêche et de chasse " Weymahigan ".....	27 juin 1895
Club de pêche et de chasse " Le lac Vert ".....	10 juillet 1895
Club de pêche et de chasse " Mattawa ".....	15 novembre 1895
Birch Island Club.....	16 décembre 1895
Club de pêche Bénard.....	24 janvier 1896
Club de pêche et de chasse " Algonquin ".....	17 avril 1896
Club de pêche et de chasse " Frontenac ".....	29 mai 1896
Club de pêche et de chasse " Cap à l'Aigle ".....	22 octobre 1896
Club de pêche et de chasse " Rivière Sud ".....	25 février 1897

APPENDICE No 20.—(Suite).

ÉTAT donnant les noms des clubs de chasse et de pêche, constitués en vertu de la section 549³, S. R. P. Q., (Acte 48 Vict., chap. 12), ainsi que la date de leur reconnaissance légale.

CLUBS.		
Club de pêche et de chasse "Maganasippi"	14 mai	1897
Club de pêche et de chasse de la Rivière à Pierre.....	14 mai	1897
Club de pêche et de chasse "Qucquechan".....	16 août	1897
Association de pisciculture de Québec.....	16 août	1897
Bostonnais Association.....	6 novembre	1897
Club de pêche et de chasse "Wright".....	2 mai	1898
Club de pêche et de chasse "Quaquakamakis"	12 mai	1898
Club de pêche et de chasse "St-Antoine".....	12 mai	1898
Club de pêche et de chasse "Neigette".....	20 mai	1898
"Aberford Sporting Club".....	20 mai	1898
Club de pêche et de chasse "Ouananiche".....	2 juin	1898
Club de pêche et de chasse "Kénogami".....	7 juin	1898
"American Sportmen's Game Preserve".....	27 juin	1898
Club de pêche et de chasse "Ouiatchouan.....	29 juin	1898
Club de pêche et de chasse des Grandes Baies.....	2 septembre	1898
Club de pêche et de chasse "Abittibi".....	8 septembre	1898
Club de pêche et de chasse "comté de Wolfe".....	17 septembre	1898
Club de pêche et de chasse de Pontiac.....	7 octobre	1898
Club de pêche et de chasse "Chester ville".....	28 octobre	1898
Club de pêche et de chasse "Jubilé".....	28 octobre	1898
Club de pêche et de chasse "Minto".....	28 octobre	1898
Club de pêche et de chasse "Labrador".....	31 novembre	1898
Club de pêche et de chasse "Coulonge".....	14 janvier	1899
Club de pêche et de chasse "Bonaventure".....	14 février	1899
Club de pêche et de chasse "St-Jean Salmon C.".....	14 février	1899
Club de pêche et de chasse "Matane".....	30 mai	1899
Club de pêche et de chasse "Labelle".....	30 mai	1899
Club de pêche et de chasse "Lac la Raquette".....	9 juin	1899
Club de pêche et de chasse "Caughnawaga".....	9 juin	1899

APPENDICE No 20.—(Suite.)

ETAT donnant les noms des clubs de chasse et de pêche, constitués en vertu de la section 5493, S. R. P. Q., (Acte 48 Vict., chap. 12), ainsi que la date de leur reconnaissance légale.

CLUBS.		
Club de pêche et de chasse "Kazuabazua".....	30 juin	1899
Club de pêche et de chasse "Lac des Cèdres".....	30 juin	1899
Club de pêche et de chasse "Cascapédia".....	20 juillet	1899
Club de pêche et de chasse "Grosse Truite".....	2 août	1899
Club de pêche et de chasse "Commercial".....	13 septembre	1899
Club de pêche et de chasse "St-Georges".....	13 septembre	1899
Club de pêche et de chasse "Avonmore".....	3 octobre	1899
Club de pêche et de chasse "Jovial".....	3 octobre	1899
Club de pêche et de chasse "Nekabong".....	3 octobre	1899
Club de pêche et de chasse "St-Bernard".....	9 novembre	1899
Club de pêche et de chasse "Adiroudack".....	11 novembre	1899
Club de pêche et de chasse "Pickonock".....	23 novembre	1899
Club de pêche et de chasse "Ste-Agathe".....	6 décembre	1899
Club de pêche et de chasse "Rivière Madeleine".....	13 décembre	1899
Club de pêche et de chasse "Des Jarrets Noirs".....	16 janvier	1900
Club de pêche et de chasse "Ste-Anne".....	12 février	1900
Club de pêche et de chasse "Le Grand Nomingue".....	5 mars	1900
Association de pêche et de chasse de Roberval.....	17 mars	1900
"Association pour la protection du poisson et du gibier de la province de Québec".....	11 avril	1900
Club de pêche et de chasse "St-Sixte".....	13 avril	1900
Club de pêche et de chasse "Bell's Lake".....	30 avril	1900
Club de pêche et de chasse "Rangers".....	7 juin	1900
Club de pêche et de chasse "La Croche".....	16 juin	1900
Club de pêche et de chasse "Pointe au Sable".....	23 juin	1900
Club de pêche et de chasse "St-Jovite".....	14 septembre	1900
Club de pêche et de chasse "Sakaiganing".....	4 octobre	1900
Club de pêche et de chasse "Campeau".....	9 janvier	1901
Association protectrice des Amateurs de pêche et de chasse de la province de Québec.....	26 janvier	1901

APPENDICE No 20.—*Suite.*

ETAT donnant les noms des clubs de chasse et de pêche, constitués en vertu de la section 5493, S. R. P. Q., (Acte 48 Vict. chap. 12), ainsi que la date de leur reconnaissance légale.

CLUBS.	—	
Club de pêche et de chasse du lac Omah.....	9 février	1901
Club de chasse et de pêche " Bourbonnais ".....	26 février	1901
Club de chasse et de pêche " de la Rivière au Saumon ".....	12 mars	1901
Club de chasse et de pêche " lac St-Louis ".....	22 mars	1901
Club de chasse et de pêche " Kippewa ".....	22 avril	1901
Club de chasse et de pêche " Columbus ".....	22 avril	1901
Club de chasse et de pêche de Fraserville.....	10 mai	1901
Réserve de chasse et de pêche du club Iroquois.....	15 mai	1901
Club de la rivière Port-Daniel.....	1 juin	1901
Association protectrice des Amateurs de Témiscouata.....	1 juin	1901
Club de chasse et de pêche " Wawashkechi ".....	7 juin	1901
Club de chasse et de pêche Ste-Luce.....	9 juillet	1901
Club de chasse " Wabasse ".....	21 août	1901
Club de la baie St-Joseph.....	11 septembre	1901
Club de chasse et de pêche " Lac à l'Ours ".....	11 septembre	1901
Club de chasse et de pêche du comté Dundas.....	17 octobre	1901
Club de chasse et de pêche Témiscouata.....	17 octobre	1901
Club de protection de chasse et de pêche du lac Massawippi.....	17 octobre	1901
Club d'amateurs Pickanock.....	5 novembre	1901
Club " Kanoron ".....	22 janvier	1902
Club de chasse et de pêche St-Elie d'Orford.....	15 mars	1902
Club Kagama.....	15 mars	1902
Club de chasse et de pêche de la rivière Malbaie.....	12 avril	1902
Club de chasse et de pêche " St-Joseph ".....	12 avril	1902
Club de chasse et de pêche " Dumoine " de Cobden.....	14 mai	1902
Club de pêche et de chasse " Laval ".....	17 juin	1902

APPENDICE No 20.—*Suite.*

ETAT donnant les noms des clubs de chasse et de pêche, constitués en vertu de la section 5493, S. R. P. Q., (Acte 48 Vict. chap. 12), ainsi que la date de leur reconnaissance légale.

CLUBS.	
Club de chasse et de pêche " Lac Lester ".....	3 juillet 1902
Club de chasse et de pêche de Huntingdon.....	12 août 1902
Club de chasse et de pêche " Century ".....	1 octobre 1902
Club de chasse et de pêche " Colvin M. Munro ".....	9 octobre 1902
Club de la Frontière.....	9 octobre 1902
Club de chasse et de pêche " Winchester " de Winchester, Ontario.....	9 octobre 1902
Club de chasse et de pêche " Mountain View ".....	9 octobre 1902
Club de chasse et de pêche de Ste-Anne des Monts.....	14 février 1903
Club de chasse et de pêche Scott.....	21 février 1903
Club de chasse et de pêche " Shawandagooze ".....	6 mars 1903
Club de chasse et de pêche " Isleway ".....	18 mai 1903
Club de chasse et de pêche " Lac au Canard ".....	30 juin 1903
Club de chasse et de pêche " Pélican ".....	4 juillet 1903
Club de chasse et de pêche " Oneonta ".....	7 juillet 1903
Club de chasse et de pêche " Hincks ".....	7 juillet 1903
Club de chasse Presqu'Ile.....	2 octobre 1903
Club de chasse et de pêche "Lac Murray".....	2 octobre 1903
Club de chasse et de pêche du Lac Rouge de Lépage.....	27 octobre 1903
Club de chasse et de pêche de Kemptrelle.....	27 octobre 1903
Club de chasse et de pêche " Lac Findlay ".....	26 novembre 1903
Club de chasse et de pêche de Montmagny.....	3 décembre 1903
Club de chasse et de pêche " La Boucane ".....	5 avril 1904
Club de chasse et de pêche des Rapides de St-Thimothée.....	7 avril 1904
Club de chasse et de pêche " Taketezee ".....	11 avril 1904
Club de chasse et de pêche " Dudswell ".....	7 mai 1904
Club de chasse et de pêche " Anglo-American ".....	24 juin 1904
Club de chasse et de pêche " Shawauinepus ".....	24 juin 1904
Club de chasse et de pêche " Thurso ".....	30 juin 1904
Club " Oiseau ".....	30 juin 1904

APPENDICE No 20—*Suite.*

ÉTAT donnant les noms des clubs de chasse et de pêche, constitués en vertu de la section 5493, S. R. P. Q., (Acte 48 Vict. chap. 12), ainsi que la date de leur reconnaissance légale.

CLUBS.	---	
Club de chasse et de pêche St-Hubert.....	28 juillet	1904
Club de chasse et de pêche Squatteck.....	28 juillet	1904
Club de chasse et de pêche "Lac Mooney".....	7 octobre	1904
Club de chasse et de pêche Maniwaki.....	7 octobre	1904
Club de chasse et de pêche Wabiniing.....	7 octobre	1904
Club de chasse et de pêche Idlenild.....	7 octobre	1904
Club de chasse "Litchfield".....	7 octobre	1904
Club Madawaska.....	7 octobre	1904
Club de chasse et de pêche Saseginata.....	15 octobre	1904
Club de chasse et de pêche Obijiki.....	15 octobre	1904
Club de chasse et de pêche Galeneau.....	18 mai	1905
Club Escumenac.....	30 juin	1905
<i>Autres clubs ayant des baux de lacs et de rivières, P. Q. ou autres actuellement existant.</i>		
Club de Rimouski.....		
Club au Saumon à Ristigouche.....		
Club Shawenigan.....		
Club de chasse et de pêche "Winchester".....		

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

HECTOR CARON,

Surintendant des Pêcheries et de la Chasse.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 21

LISTE des territoires de chasse, sous bail au 30 juin 1905.

NOMS.	Résidences.	Etendue du territoire sous bail.	—
			\$ cts.
H. F. McLachlin	Arnprior.....	16 milles carrés, canton Clyde.....	48 00
D. M. Barringer.....	Philadelphie	150 m., comté de Gaspé.....	150 00
do	“	20 m., S. O. de Seig. Mont-Louis.....	30 00
Wm. Anderson.....	Ottawa.....	12 m., canton Pontefract.....	24 00
Club de chasse et de pêche Triton.....	Québec.....	130 m., le long de la riv. Batiscan.....	400 00
Club de chasse et de pêche Stadacona..	“	34 m., comté Champlain et Québec...	40 00
D. C. Thompson.....	“	1 m., comté Saguenay.....	1 00
Lindsay Russell.....	Montréal.....	20 m., canton Addington.....	40 00
W. A. Williams.....	24 m., canton McGill.....	48 00
Club de chasse et de pêche “ Petit Saguenay ”.....	Québec.....	30 m., comté Portneuf.....	30 00
Club des Laurentides.....	“	40 m., comté Champlain.....	40 00
Juge Thos. Deacon.....	Pembroke.....	50 m., comté Pontiac.....	100 00
Club de chasse et de pêche “ Metabetchouan ”.....	170 m., comté Québec.....	170 00
Club Mégantic.....	Boston.....	70 m., canton Ditchfield, etc.....	140 00
Club Echo Beach.....	50 m., comté d'Ottawa.....	50 00
Club Maganasipi.....	Pembroke.....	75 m., comté d'Ottawa.....	75 00
Thomas Somerville.....	“	9 m., canton Esher, comté Pontiac...	27 00
Club de chasse “ Presqu'île ”.....	Ottawa.....	7 m., canton Malakoff.....	35 00
Club de chasse et de pêche “ Maskelsey ”.....	Trois-Rivières.....	50 m., comté Champlain.....	50 00
Club de chasse et de pêche Laurentian..	100 m., comté Champlain.....	100 00
Club de chasse et de pêche Kazuabazua.	Ottawa.....	12 m., comté Pontiac.....	40 00
Bostonnais Association.....	Boston	70 m., comté Québec.....	70 00
Club de chasse et de pêche St-Jérôme..	St-Jérôme, P. Q..	118 m., comté d'Ottawa.....	200 00
Jos. Girouard, transp. au club Sakai-ganing	St-Benoit, 2 Mont.	55 m., comté d'Ottawa.....	55 00
Geo. H. Carr, transp. à Bronson Cie...	St-Alexandre, O..	6 m., comté Pontiac.....	18 00

APPENDICE No 21.—*Suite.*

LISTE des territoires de chasse, sous bail au 30 juin 1905.

NOMS.	Résidences.	Etendue du territoire sous bail.	—
			\$ cts
Club de chasse "Aberford"	Ottawa	21 milles, comté Pontiac.....	63 00
Club de chasse et pêche "Wright"	"	57 00
Bronsons Lumber Cie, Limitée.....	"	48 m., canton Esher.....	144 00
Robert Bickerdike, M. P. P.....	Montréal	10 m., canton Pontefract.....	20 00
James Ferrigo.....	"	5 m., canton Bryson.....	15 00
	"	9 m., cantons Bryson & Pontefract ..	27 00
Jacques-Cartier, Club de chasse et pêche	Québec.....	10 m., comté Québec.....	10 00
Panet E. Larue	"	5 m., comté Champlain.....	10 00
Club de pêche et de chasse Penn.....	Philadelphie.....	134 m., comtés Québec et Montmorency	250 00
Club de pêche et de chasse North Wake-		61 m., " "	100 00
field.....	Brooklyn, N. Y.....	10 m., canton Wakefield.....	30 00
Geo. E. Reid.....	Portage du Fort	12 m., canton Pontefract.....	30 00
Arthur Miville Dechène, Trans. Cie	Montréal	2 m., canton Labelle.....	13 00
Navigation "Lac Labelle"			
Club de pêche "Jovial"	Ottawa.....	10 m., canton Lathbury.....	30 00
T. C. Coffin.....	Québec.....	10 m., canton Labelle.....	30 00
Club de chasse Pontiac.....	Ottawa.....	41 m., comté Pontiac.....	69 00
Club de chasse Pontiac.....	"	18 m., comté Pontiac.....	27 00
Geo. Huntingdon, M. D.....	New-York.....	50 m., comté St-Maurice.....	75 00
Club de chasse Chesterville.....	Chesterville.....	1 m., carré autour L. Montigny	20 00
Club de chasse et de pêche Coulonge.....	Coulonge.....	9½ m., canton Huddersfield.....	28 00
McLachlin Frère.....	Arnprior.....	180 m., comté Pontiac.....	180 00
Révd. J. E. Picotte	Ile Calumet.....	30 m., cantons Sheen et Chichester.....	30 00
Club de chasse et de pêche Matabi.....	Ottawa.....	12 m., canton McGill	24 00
Club de chasse et de pêche Abittibi.....	"	18 m., carrés, canton Northfield	21 00
Club de chasse et de pêche St-Bernard.....	Québec.....	100 m., canton Maskinongé.....	100 00
Club de chasse Pontiac.....	Ottawa.....	Sec. B. Esher.....	12 00
Club Oiseau.....	"	Sec. H.....	36 00

APPENDICE No 21.—*Suite.*

LISTE des territoires de chasse, sous bail au 30 juin 1905.

NOMS.	Résidences.	Etendue du territoire sous bail.	—
			\$ cts.
Club de chasse et de pêche Gatineau...	Ottawa	60 m., comté d'Ottawa	60 00
Club de chasse et de pêche Orléans.....	Québec	40 m., comtés Québec et Champlain ..	40 00
Hiram Robinson	Haskesbury.....	15 m., comté de Pontiac	30 00
Club de chasse et de pêche Tourilli.....	Québec.....	355 m., comté de Québec.....	355 00
Club de chasse et de pêche Caughnawana.....	Nassau Co. N. Y.	431 m., comté Pontiac.....	579 37
Club de chasse et de pêche Minto.....	Ottawa.....	15 m., comté Pontiac.....	30 00
Club Nekabong.....	Newton, Mass., E. U	25 m., comté Pontiac.....	37 00
Club de chasse et de pêche Ouatouchouan.	Québec.....	9 m., comté Lac St-Jean.....	9 00
Geo. A. Kyle.....	Huntingdon .. .	10 m., comté Pontiac.....	20 00
Club de chasse et de pêche Jubilé	Bryson, P. Q.....	5 m., comté Pontiac.....	15 00
Club de chasse et de pêche Nonantum.....	New-Haven, Con..	3 m., canton Crespieul.....	30 00
E. J. Laflamme	Papineauville.....	20 m., comté d'Ottawa.....	30 00
Hamilton Stewart.....	10 m., comté Pontiac.....	30 00
Club de chasse et de pêche Avonmore.....	Avonmore, Ont....	27 m., comté d'Ottawa.....	38 00
H. C. Pierce.....	St-Louis, Miss ..	144 m., canton Duchesnay.....	144 00
Colin Campbell	Pointe au Sable ..	10 m., comté Pontiac.....	30 00
C. H. Sampson.....	St-Alexis des Monts.....	92 m., canton Désaulniers.....	138 00
Club de chasse et de pêche Huddersfield.....	Arnprior, Ont....	10 m., canton Huddersfield.....	30 00
Ch. Logue.....	Maniwaki.....	10 m., cans. Aumond et Robertson...	24 00
L. W. Ralph.....	Shawville.....	10 canton Chatham.....	30 00
Club de chasse et de pêche Laroche.....	50 m., autour de la riv. Croche	50 00
Gillies Frère & Cie.....	Braeside.....	127 m., comté Pontiac.....	127 00
Honoré Brenot, transporté au Club de chasse et de pêche Wabasseé.....	Hull.....	20 milles canton Wells co. Ottawa....	60 00
Henry Burroughs.....	Québec.....	7½ m., canton Bois.....	7 50
C. A. Blondeau	St-Pascal	9 m., canton Woodbridge.....	18 00
Gillies & Frère.....	Braeside.....	239 m., comté Pontiac.....	239 00

APPENDICE No 21.—*Suite.*

LISTE des territoires de chasse, sous bail au 30 juin 1905.

NOMS.	Résidences.	Etendue du territoire sous bail.	—
			\$ cts.
Club de chasse et de pêche Campeau...	Ottawa.....	6½ m., comté d'Ottawa.....	6 50
Club de chasse et de pêche Lac Omah.....		11 m., canton Bryson.....	30 00
Wm Price.....	Québec.....	135 m., comté Rimouski.....	252 00
Percy Baker, transp. à John Caswell.....	Matapédia.....	69 m., comté Rimouski.....	30 00
Club de chasse et de pêche Grosse Truite.....	Ottawa.....	147 m., comté Pontiac.....	193 50
Club de chasse et de pêche Columbus.....	Ottawa.....	20 m., canton Montigny.....	20 00
Le grand Nomingue.....	Montréal.....	11 m., canton Kiamika.....	20 50
McLachlin & Frère.....	Arnprior.....	231 m., comté Pontiac.....	202 00
Club de chasse et de pêche Lac à l'Ours.....	Port Henry.....	230 m., Limites 487, 468, 333, 402, 303, 459, Pontiac.....	345 00
D. A. McNaughton, transp. au club de chasse et de pêche Dumoine.....	Cobden, Ont.....		35 00
Colin Rankin, transp. au club de chasse et de pêche Wawashekechee.....	Mattawa.....	Limites 329, 430, 145, 147, 374, 394, 436 Pontiac.....	394 00
R. Bowes.....	Morehead.....	6½ m., Pontiac.....	35 00
Club de chasse et de pêche Aquateck.....	Sherbrooke.....	375 m., Témiscouata.....	375 00
Club de chasse et de pêche Iroquois.....	Québec.....	13 m., comté Québec.....	20 00
Club de chasse et de pêche Kippawa.....	Sunny Side.....	Limites 345, 267, 268, 269, 270, 275, 464, 427, 424, 425, 295, 405, 479, 480.....	830 00
Cain O'Connor.....	Wakefield.....	12 m., tp. Wells.....	24 00
Club de chasse et de pêche Ste-Anne.....	Québec.....	38 m., Chs. Lafontaine, etc.....	57 00
Dr H. Lunam, transp. à Auguste Belmont, de Hamstead, N. Y.....	Campbelton.....	40 m., Co. Rimouski.....	100 00
Club de chasse et de pêche Bourbonnais.....	Montréal.....	105 m., Ch. Gagnon.....	100 00
Club de chasse et de pêche Jovial.....	Ottawa.....	8 m., canton Mulgrave.....	16 00
Club de chasse et de pêche Dundas.....	Chesterville.....	18 m., canton Dudley.....	40 00
Club de chasse et de pêche Amabelish.....	New-York.....	50 m., canton Dequen.....	75 00
F. A. L. Lockhart.....	Montréal.....	8 m., canton Amherst.....	30 00
J. W. Baker.....	Chutes Montmorency.....	31 m., canton Laure.....	62 00
Club de chasse et de pêche du Lac Noir.....	Montréal.....	100 m., Limites 207, 211, Co. Pontiac..	150 00

APPENDICE No 21.—*Suite.*

LISTE des territoires de chasse, sous bail au 30 juin 1905.

NOMS.	Résidences.	Etendue du territoire sous bail.	—
			\$ cts.
Club de chasse et de pêche Huntingdon.	Huntingdon	14 m., carrés, canton Marchand.	14 00
Club Winchester de Winchester Ontario.	Winchester	10 m., cantons McGill, Wells.	40 00
Geo. Weber.	New-York.	53 m., canton Désaulniers.	80 00
Club de Ch. et de P. St-Sixte.	Ottawa.	5 m., canton Mulgrave.	40 00
B. Tooke.	Montréal.	100 m., Montcalm.	75 00
Club de Ch. et de P. Dumoine.	Cobden Ont.	3 m., canton Aberdeen.	15 00
Club La Frontière.	Québec.	30 m., canton Leverrier.	84 00
Club de C. et P. Colvin H. Munro.	Chesterville.	10 m., canton Dudley.	44 00
Percy Baker, Transp. J. B. Hollins.	Matapédia	44 m., comté Rimouski.	132 00
Club Kaneron.	Ottawa.	2½ m., canton Montigny.	12 00
Club de chasse Pontiac.	Ottawa.	145 m., limites 168 327, 386 Pontiac.	263 00
Club de chasse et de pêche Ste-Anne-des-Monts.	Montréal.	280 m., comté Gaspé.	420 00
Wm. Foreman.	Kegashka	10 m., à Riv. Musquarro	20 00
Club de chasse et de pêche Pélican.	Ottawa.	7 m., carrés, canton Wakefield.	22 00
Club de chasse et de pêche Hincks.	Ottawa.	9 " canton Hincks	35 00
E. C. Wurtele.	Malbaie	10 " comté Charlevoix.	41 00
W. Russell, Hamilton.	Pointe - Bleue, L. St-J.	247 m., carrés, cantons Hébert, Lallement et Brébœuf.	600 00
Club de chasse et pêche Oneouta.	Oneouta, N. Y.	7 " canton Turgeon.	35 00
J. D. Guay.	Chicoutimi.	103 " comté Chicoutimi.	90 00
Club de chasse et pêc. Shawaudogooze.	Ottawa.	Limites 213, 217.	92 00
Ed. Curtis Smith.	St-Alban, E. U.	360 m., carrés, comté Pontiac.	540 00
Club de chasse et de pêche Taketeze.	Montréal.	7 " cns. Wolfeet Montcalm.	18 00
Club de chasse et pêche Scott.	Marbleton	14 " canton Bédard	25 00
Albert Chéné.	St-André, Avelin.	7 " canton Lathburz	17 50
Wm. Thackray.	Ottawa.	7 " canton Huddersfield.	25 00
W. W. Wylie.	Ottawa	65 " canton Montcalm.	40 00
W. H. Parker.	Lac la Pêche Camp.	50 " canton Belleau.	80 00

APPENDICE No 21.—*Suite.*

LISTE des territoires de chasse, sous bail au 30 juin 1905.

NOMS.	Résidences.	Etendue du territoire sous bail.	—
W. H. Parker.....	Lac la Pêche Camp.	9 m., carrés, canton Belleau.....	13 75
Chs. A. Pentland.....	Québec.....	11 " canton Champlain.....	23 00
John Loughrin.....	Mattawa.....	176 " comté Pontiac.....	176 00
Club la Boucane.....	Chicoutimi.....	42 " comté Chicoutimi.....	63 00
Club de c. et de p. rivière St-Jean.....	Heler Bish. Boston	23 " comté Dorchester.....	100 00
Club de chasse et de pêche Commercial.	Pontiac.....	12 " comté Pontiac.....	30 00
St-Maurice Club chasse et pêche.....	Trois-Rivières.....	127 " comté St-Maurice.....	235 00
Club de chasse et pêche Laurentien.....	Montréal.....	356 " " ".....	534 00
Club de chasse et pêche Wabiniing.....	New-York.....	125 " comté Pontiac.....	125 00
John McWilliams.....	Pointe au Père.....	14 " comté Rimouski.....	42 00
Club de chasse et pêche Saseginata.....	New-York.....	250 " comté Pontiac.....	125 00
F. A. Wagner.....	Brockville.....	34½ " comté Pontiac.....	100 00
A. A. Labric.....	Kamouraska.....	10 " comté Kamouraska.....	10 00
Cornelius Teeples.....	Wright, P. Q.....	6 " canton Blake.....	25 00
Thos. Lindsay.....	Ottawa.....	10 " cantons Denholm et Hincks	50 00
Club chasse et pêche Shawenigan.....	Montréal.....	42 " canton Desaulniers.....	63 00
Henri Burroughs.....	Québec.....	13 " canton Colbert.....	7 50
Michel Pineau.....	Bic.....	Trois chaînes autour des rivières aux Pins et à Fournier.....	50 00
M. S. MacDonald, M. D.....	Marbleton.....	47 m., carrés, canton Risborough.....	100 00
Club de chasse et pêche Lac Findlay.....	Ottawa.....	14 " canton Waltham.....	25 00
Arch. H. Cook.....	Québec.....	26 " comté Portneuf.....	65 00
Club de chasse et pêche Lac Galleneau.....	Ottawa.....	17 " Co. Pontiac.....	50 00

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

HECTOR CARON,
Surintendant des Pêcheries et de la Chasse,
Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 22.

LISTE des rivières sous bail au 30 juin 1905.

RIVE NORD.

RIVIÈRES.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Métabetchouan (partie centrale).....	Amabelish club de chasse et de pêche.....	250 00
Trinité.....	Edson Fitch.....	250 00
Murray dans le parc National.....	Club de chasse et pêche rivière Malbaie.....	50 00
Moisie (Estuaire de).....	John Holliday, transp. à Allison A. Davis.....	1,610 00
Ste-Marguerite (Br. Nord).....	Walter M. Brackett.....	125 00
A la Truite et Pointe à Chateau.....	Henry E. Hart, transp. à R. S. Cooke, Juge.....	30 00
Mastigouche et lacs tributaires.....	Club de chasse et de pêche Mastigouche.....	180 00
Métabetchouan (partie supérieure).....	Club de chasse et pêche Penn.....	250 00
Tourilli et Ste-Anne.....	Club de chasse et de pêche Tourilli.....	100 00
Rivière Jeannotte.....	Club Orléans.....	155 00
Ste-Marguerite (Br. Ouest).....	Club Ste-Marguerite.....	450 00
Natashquan.....	F. S. Hodges.....	350 00
Saguenay (Iles de la Grande Décharge).....	B. A. Scott.....	50 00
Métabetchouan (partie inférieure).....		
Grande et Petite Péribonka.....		
Ashuapmouchouan et tributaires.....		
Et partie des bords du lac St-Jean.....	H. J. Beemer.....	330 00
Lacs Ouiatchouaniche et Bouchette.....		
Iles du lac St-Jean.....		
Mistassini et tributaires.....		
Ouiatchouan.....	Club de chasse et de pêche Ouiatchouan.....	36 00
Bostonnais.....	Bostonnais Association.....	50 00
Godbout et tributaires, Mistassini.....	Club de chasse et pêche Weymakigan.....	75 00
Aux Rats et tributaires.....	Club de chasse et de pêche Ass. Presse, Québec..	2 00
Laval.....	Archibald Laurie.....	100 00
Sheldrake, petite Bec-Scie.....	do.....	40 00

APPENDICE No 22.—*Suite.*

LISTE des rivières sous bail au 30 juin 1905.

RIVE NORD.—*Suite.*

RIVIÈRES.	LOCATAIRES.	Rente annuelle
		\$ cts.
Rivière aux Canards, etc., Lac aux Canards, etc., etc.	Jos. X. Lavoie	20 00
Rivière aux Escoumains.	Rob. J. Dale	10 00
St-Jean, C. N.	James G. Hill	3,300 00
Estuaire de la Natashquan.	John Holliday	605 00
Estuaire de la riv. Godbout.	James Law	100 00
Wessonneau, Papeloganang et Lacs de la Pêche, des Cinq.	Club de chasse et pêche Laurentian.	350 00
A la Truite, C. N.	Chs. Stewart Davidson	75 00
Petit Saguenay.	E. H. Lemay	400 00
Estuaire des rivières de la Seigneurie de Mingan, et rives du golfe entre Cap Cormoran et Goynish	Labrador Cie Limitée.	1,000 00
Petite Trinité.	Pierre McKenzie	15 00
Rivières Pigou, Tortue, Bouleau et Mani- tou.	Wm. Clarke	150 00
Riv. du Milieu et tributaires.	St-Maurice, club chasse et pêche	125 00
Estuaire de la riv. Ste-Marguerite.	Ste-Marguerite, club de pêche au Saumon.	25 00
Rivière des Anglais.	R. H. Scougall, transp. Molson Dobell	50 00
Rivière Betsiamis	Wm. Murray	25 00
Washeecoutai.	Rub. E. Plumb	400 00
Riv. Marguerite	North Shore R'y & Nav. Co'y	126 00
Riv. des Rapides.	do do	35 00
Riv. Moisie, depuis Grand Portage en des- cendant, 6 milles.	Veasey Boswell.	2,500 00
Riv. Olomonasheeboo, et trib. Estuaire.	Sir Chs. Ross.	400 00
Riv. Coacoachoo.	J. N. Greenshields.	150 00
Riv. Les Escoumains.	Saguenay Lumber Co'y	40 00

APPENDICE No 22.—*Suite.*

LISTE des rivières sous bail au 30 juin 1905.

RIVE NORD.—*Suite.*

RIVIERES.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
Un mille sur la Riv. Matawin.....	Club Shawenegan.....	10 00
Riv. Etamamiou.....	Geo. L. Peabody.....	75 00
Riv. aux Pins et à Fournier.....	Michel Pineau.....	50 00
Riv. Rupert Nottaway.....	J. T. Bethune.....	200 00
Riv. Chicoutimi.....	J. D. Guay.....	20 00
Riv. Pentecôte.....	Jos. Alphonse Bégin.....	100 00
Pointe O. du gd St-Augustin à la Pointe. .	Victor Fafard.....	20 00

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

HECTOR CARON,

Surintendant des Pêcheries et de la Chasse,

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 22. — *Suite.*

LISTE des rivières sous bail au 30 juin 1905.

RIVE SUD

RIVIERES.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
York.....	Thomas Murdock.....	650 00
Rivière Nouvelle.....	Benjamin Wey.....	125 00
Petite Cascapédia et Estuaire.....	Club de chasse et de pêche Petite Cascapédia.....	450 00
Ristigouche (2e partie).....	Club de pêche Ristigouche.....	500 00
Matapédia, Humqui et Causapscal.....	“ “.....	530 00
Petit Pabos.....	B. F. Duthon, transp. à Chs. H. Davis.....	750 00
Grande Rivière.....	L. Z. Joncas, transp. à L. Cabot, 4 mai 1903.....	150 00
Ristigouche (1ère partie).....	Chamberlain's shoals.....	350 00
Bonaventure.....	Club de pêche Bonaventure.....	2,250 00
Grand Pabos.....	J. R. Wilson.....	500 00
Ste-Anne des Monts.....	W. W. Hall, transp. au club de chasse et pêche Ste-Anne des Monts.....	1,500 00
Dartmouth.....	P. H. Lemay.....	900 00
St-Jean et tributaires.....	Jean Fortier, transp. au club de pêche St-Jean.....	1,000 00
Matane.....	} Matane.....	225 00
Estuaire de la Rivière Matane.....		
Grande Cascapédia.....	Club Cascapédia.....	7,500 00
Escumenac et tributaires.....	E. N. Burnett, transp. au club Escumenac.....	90 00
Madeleine, canton Denoue.....	Club de chasse et de pêche de la rivière Madeleine.....	20 00
Petite Fourche.....	Richard Dubord.....	10 00
Ristigouche (5e partie) lot 5 et 6.....	David T. Davis.....	100 00
Spider et Arnold.....	Club de chasse et de pêche de Mégantic.....	150 00
Estuaire de la Grande Rivière.....	Louis Cabot.....	200 00
Grande Cascapédia, Estuaire.....	Club Cascapédia.....	1,100 00
Rivière Cap Chat.....	John Stewart Russell.....	100 00

APPENDICE No 22.—*Suite.*

LISTE des rivières sous bail au 30 juin 1905.

RIVE SUD.—*Suite.*

RIVIERES.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
Les rivières et lacs compris dans la partie sud du canton Flynn et sur le territoire non arpenté de ce canton comprenant en tout 135 milles carrés.....	Wm. Price.....	\$ cts 18 00
Skimenac.....	Carrier, Lainé & Co.....	30 00
Port Daniel.....	Chs. H. Scoles.....	75 00
Ruisseau Mann.....	W. K. McKean.....	15 00
Rivière Barachois ou Malbaie, Co. Gaspé...	Jos. Alphonse Bégin.....	100 00
Eaux-Mortes de la rivière Mistigouèche...	Adélarde Leblanc.....	10 00

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

HECTOR CARON,

Surintendant des Pêcheries et de la Chasse,

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 22.

LISTE des lacs sous bail au 30 juin 1905.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts
Germain, Neckabon, Calumet.....	W. R. White.....	80 00
Potvin et Creux.....		
Petit Batiscan.....	Club de chasse et de pêche Petit Saguenay.....	60 00
Montagne brûlée.....	P. E. Panneton.....	15 00
Willy, Tonnerre, etc.....	Club de chasse et de pêche Saint-Bernard.....	200 00
Duhamel, Paul Deschesnes.....	A. H. Cooke.....	40 00
Poisson blanc, Green.....	Club Lac Vert.....	50 00
Lac de la rivière aux Rognons.....	Club de chasse et de pêche Stadacona.....	120 00
Long, Des Iles et Vert.....	Club des Laurentides.....	125 00
Brodeur, Pizagonke.....	Club de chasse et de pêche Shawenegan.....	50 00
Pearl, Snall et tributaires.....	R. Turner.....	25 00
Najouaoualank, Naquagami.....	Club de chasse et de pêche Metabetchouan } do do }	313 00
Kiskissink.....		
Huard.....	Wm Levesque.....	10 00
De la Pêche, des Cinq, Papeloganang, etc..	Club de chasse et de pêche Laurentien.....	350 00
Jobin, Croche, Robert, etc.....	Club de pêche Mattawin.....	40 00
Long, Montauban.....	Succession de W. P. Greenough } do do }	25 00
Clair.....		
Lady Forked.....	Club de pêche Jovial } do do } do do }	50 00
Ecorce.....		
Montagne Brûlée.....		
Wayagamack et riv. du Milieu.....	Club de chasse et de pêche Saint-Maurice.....	125 00
Lacs N. E. de la rivière Mauvaise.....	Jos. Bureau.....	25 00
Lacs Squatteck, des Aigles et aux Loutres..	Club de chasse et de pêche Squatteck.....	175 00
Kénogami.....	J. D. Guay.....	75 00
Quaquakamaksis et Ecarté.....	Club de chasse et de pêche Quaquakamaksis.....	62 00
Bernard.....	Club de pêche Lac Bernard.....	40 00
Masketsy et Roberge.....	Club de chasse et de pêche Masketsy.....	50 00
Echo Beach.....	Club de chasse et pêche Echo Beach.....	89 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des lacs sous bail au 30 juin 1905.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts
Sans nom (canton McNider).....	L. N. Desrosiers.....	5 00
Archange.....	Club de pêche des Trois-Rivières.....	15 00
Des Roches, à Jacob.....	Club de Rimouski.....	15 00
Campeau, Tassé.....	Club de chasse et de pêche Campeau.....	15 00
Lacs de la rivière Noire.....	A. O. Norton.....	30 00
Lacs sans noms, (Co. de Pontiac).....	Club de chasse et de pêche Maganasipi.....	30 00
Trompeur, etc.....	Jacques-Cartier, club de chasse et de pêche.....	30 00
Maxwell.....	John Gilmour.....	10 00
Sans nom, etc., (Co. Québec et Champlain).	Club de chasse et de pêche réserve des Iroquois...	10 00
Des Passes, Batiscan, de la Croix.....	Tritton, Club de chasse et de pêche.....	400 00
Pemetchangan, 61 milles, ou grand lac du Commissaire.....	Gatineau, Club de chasse et de pêche.....	560 00
Victoria, Bittobee, des Rats.....	Abittibi, Club de chasse et pêche. }	75 00
Poisson blanc, Lac à la Perdrix.....	do do }	
Des Iles, Perron.....	L. N. E. Lacoursière.....	10 00
Newton, Farley et Dodge.....	Archibald McNaughton.....	20 00
Tentari.....	Frank Ross.....	50 00
Seize miles (16 miles).....	H. W. Lawlor.....	25 00
Lunette, canton Macpès.....	J. B. Boutin.....	10 00
Sans nom (Co. Pontiac).....	Thomas Deacon.....	25 00
Bon Lac, à l'Ours.....	Club de la Rivière-à-Pierre.....	20 00
Forked, Mullens.....	Wakefield, Club de chasse et de pêche.....	15 60
Plomb, St-Germain, de Marbre.....	Club de pêche Denholm.....	20 00
Judge Chancey, Brewer.....	Albert McClaren.....	30 00
Des Commissaires.....	Club Nonantum.....	100 00
Ouareau, Archambault, etc.....	Charlemagne et lac Ouareau Lumber Co'y.....	150
Longue Pointe, Désert, etc.....	Club de chasse et de pêche Saint-Jérôme.....	200 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des lacs sous bail au 30 juin 1905.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle
		\$ cts.
St-Sixte, (Co. Ottawa).....	Geo. W. Cameron	25 00
Rainy, (Co. Joliette), à la Raquette.....	Club lac la Raquette.....	45 00
Petit Neigette.....	L. N. Asselin	20 00
Deer, Moose & Little Sandy.....	Huddersfield, Club de chasse et de pêche.....	70 00
Rat Musqué.....	Claude McLachlin.....	125 00
Landikagama.....	Club Kegama.....	40 00
A la Rouge, Vaseux et Cornu.....	A. D. Durndford.....	35 00
Lac à la truite et autres.....	Pickonock, Club d'amateurs.....	30 00
Lacs dans 5, 6, 7 & 8e rangs de T. Chenier.....	Anglo American, Club de chasse et de pêche.....	50 00
Le 7e lac, Co. Montcalm.....	Joliette, Club de chasse et de pêche.....	15 00
Lacs Sainte-Anne, Grand et Petit.....	Club Sainte-Anne.....	35 00
Rond, à la Vieille et Mitchell.....	J. M. Roddick.....	75 00
Moose ou Hickey, Heart Lake.....	Coulonge, Club de chasse et de pêche.....	40 00
Truite, Co. Pontiac.....	Joseph Bourke.....	30 00
Clair.....	Dr Michael Brophy, Succession.....	15 00
Au Brochet, (Co. Lac Saint-Jean).....	Rév. Eugène Lapointe.....	6 00
Gauthier, Petite Truite.....	Trans. à W. S. Patterson.....	25 00
Lac Sainte-Marie, cant. Howard.....	Young Men's Christian Association.....	30 00
Des Neiges, (Co. Montmorency).....	Quebec Railway Light & Power Coy.....	200 00
A la Truite, (Co. Wolfe).....	Sherbrooke, Club de chasse et de pêche.....	15 00
Bell's Lake & Little Bell's Lake.....	Bell's Lake, Club de chasse et de pêche.....	50 00
Croche, à la Truite, (Co. Pontiac).....	G. G. Fraser.....	35 00
Renversé, du Portage, Moras.....	Henry Atkinson.....	25 00
Mud Lake.....	Dr James Perrigo.....	40 00
Bouliane DesÎlets.....	James F. Tracy.....	30 00
3ème Lac, (Co. Gaspé).....	Club Saumon St-Jean.....	15 00
Trefflé, Collin, etc.....	Mattawa, Club de chasse et de pêche.....	70 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des lacs sous bail au 30 juin 1905.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts
Long, Pembina, (Cant. Clyde).....	Club Matabi.....	30 00
Des Sucrieries.....	Lindsay Russell.....	100 00
Des Iles, Riopel, etc.....	Club de chasse et de pêche Algonquin.....	30 00
Rond, (Cant. Ross).....	Alfred Duchêne.....	30 00
Truite, (Co. Pontiac).....	Transf. Fraser & Co.....	15 00
Lac Squaw.....	Geo. E. Reid.....	30 00
McCay's Back, Co. Pontiac).....	Club de chasse et de pêche Commercial.....	40 00
Au Bouquet, Eugène Olivier, lac Edouard,)	Robert Rowley.....	350 00
Algonquin, Stanislas, Ecarté.....)		
Grande Fourche.....	Richard Dubord.....	30 00
Neigette, Grand et Petit.....	Club Neigette.....	40 00
Hauteur, etc., Co. Québec, riv. William et)	Richard Turner.....	50 00
tributaires.....)		
Lacs des Cèdres, grand et petit.....	Club de chasse et de pêche des Lacs des Cèdres...)	60 00
Michaudville.....	W. H. Brown.....	20 00
St-Hubert.....	Hon. H. C. Pelletier.....	11 00
Fer à Cheval, ou Desmarais, Lac Sam.....	James Cochrane.....	10 00
Ouimet.....	P. A. Barette.....	10 00
A la Firole, Ross.....	Valmore St-Laurent.....	8 00
Mamelon du Portage et partie de la rivière)	Club de chasse et de pêche La Croche.....	50 00
Croche.....)		
O'Brien, (Co. Pontiac).....	C. A. Waterbury.....	15 00
Long, Henri, Kaskodia.....	Club Kénogami.....	15 00
Sauvage ou lac au Castor et le petit lac)	Wm. Cleghorn.....	25 00
Wolfe, (Co. Terrebonne).....)		
(Co. Pontiac), Lac Long.....	Rév. G. A. Picotte.....	15 00
Lac Mer Bleue.....	Transf. à G. W. Spencer.....	100 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des lacs sous bail au 30 juin 1905.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Chasseur et à la Truite	Club de chasse et de pêche Wright.....	43 00
Petit et Grand Lac au Lard.....	J. E. Trudel.....	25 00
Des Grandes Baies, Rosa et Thérèse.....	Club Lacs des Grandes Baies.....	70 00
Trois petits lacs, dans canton de Wolfe.....	E. H. Blurton, transp. à C. F. Paul.....	30 00
Lac des Sept-Iles, (Gaspé).....	Francis J. Shepherd.....	40 00
Lac de l'Anse Pleureuse, (Gaspé).....	H. C. Pierce.....	30 00
Grand Lac Ha ! Ha !	H. Petit.....	10 00
A la Truite et 2 lacs sans noms, (Co. Pontiac).....	Joseph Somerville.....	20 00
Lacs et rivières dans les limites 142, 143, 292, 454, 456, 461 et 478 dans le comté de Pontiac.....	Club de chasse et de pêche Caughnawaga.....	105 00
Lacs dans limites 218 et 453, Co. Pontiac ...	James B. Klock.....	45 00
Ellard, Hélène, Marie.....	} Transp. à C. W. Spencer.....	55 00
Mer Bleue, etc., canton Church.....		
Maskinongé, (Partie de).....	Transp. au Lac Labelle Navigation Coy.....	13 00
Dumont.....	Hamilton Stewart.....	50 00
Cinq milles.....	Hiram Robinson.....	30 00
Deux petits lacs sans noms.....	} T. C. Coffin.....	15 00
Canton Labelle et p. de riv. Maskinongé..		
Lac Stubbs.....	Club de chasse et de pêche Jubilé.....	20 00
Serpent, canton Bouthillier.....	RR. PP. Oblats M. I. de Maniwaki.....	12 00
L. St-François.....	E. H. Cimon.....	30 00
Grand Lac à la Chienne.....	Dr. Geo. S. Huntington.....	40 00
De Montigny ou lac des Sept-Frères.....	Club de chasse et de pêche Chesterville.....	40 00
Lac Cabane.....	W. A. Baker.....	10 00
Breeches, Indian, etc., cantons Wolfestown et Garthby.....	Club de chasse et pêche, comté de Wolfe.....	50 00
A la Grue, canton Kensington.....	Anastase Roy.....	15 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des lacs sous bail au 30 juin 1905.

LACS.	LOCATAIRES,	Rente annuelle.
		\$ cts
Des Ours, etc., comté Ottawa.....	Club Sakaiganingue.....	40 00
Pineau, dépôt Neigette, canton Macpès....	Michel Ringuet.....	15 00
Lacs dans les limites 372, 386 à 380 inc.....	McLachin et Frère.....	90 00
Poisson blanc, canton Bouchette.....	John Grace.....	20 00
Lac Rat, comté Pontiac.....	André Ross.....	10 00
Lac Vert et Petit lac Long, comté Lesage...	L. J. Laflamme.....	15 00
Lac la Grosse, comté Argenteuil.....	Club de chasse et de pêche Sainte-Agathe.....	10 00
Saint-François, canton Adstock.....	Hon. J. Bolduc.....	10 00
Moosey, Python, etc., sur limites 70, 71, 550, 229, 82 et 26, comté Pontiac.....	Club de pêche Grosse Truite.....	80 00
Lacs et rivières dans limites 410, 411, 416, 417 et 418, comté Pontiac.....	Gillies et Frère.....	50 00
Grand lac Nicolet, comté Wolfe.....	Achille Gagnon.....	25 00
Lacs sans noms, Rg. A. Pontefract.....	Rob. Bickerdike.....	12 00
Commandant, (partie de), comté Ottawa....	Club de chasse et de pêche Lac Nord.....	25 00
Carré, canton Wolfe, Terrebonne.....	Valentin et Grenon, transp. à W. C. Fyfe.....	10 00
Lac Ste-Marie et Murray, canton Clapham..	R. W. Ralph.....	15 00
Lac Samgee, etc., comté Ottawa, David....	Club de chasse et de pêche Avonmore.....	60 00
Des 5 Truites, Arthur, Faucille, etc.....	S. Beach Jones.....	50 00
Aux Loutres, Long, Cant. Woodbridge....	Chs. A. Blondeau.....	20 00
Lacs sans noms, Cn. Sheen, Pontiac.....	Geo. A. Kyle.....	10 00
Lac Joseph, Truite, Achigan, Cn. Kensing- ton.....	Club de chasse et pêche St-Joseph, transp. au Révd. N. McLaren.....	25 00
Lacs Beauchêne, Bois franc, etc., autres, dans limites 208, 212, 214, 276, 404, et 472.	C. Rankin.....	60 00
Lac Middle Wolfe, Cn. Ponsonby.....	Révd. E. A. Davis.....	10 00
Ouariti, à Régnères etc.....	C. H. Simpson.....	260 00
Long, Cn. Wentworth, Co. Argenteuil....	R. M. Hutchings.....	10 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des lacs sous bail au 30 juin 1905.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.	
		\$	cts
Lac Pin, Cn. Montcalm.....	Révd. Wm. H. Stevens.....	10	00
Lac Proctor.....	George Caiden.....	10	00
A la Truite, Cn. Robertson.....	Chs. Logue, Succession de feu.....	25	00
Petit Saint-Sixte, Co. Ottawa.....	W. A. Cameron.....	15	00
Caribou, Shickchock.....	Michel Ringuet, transp. à J. McWilliam.....	20	00
Lac Smith, dans les limites 327 et 374 et autres dans 227, 168.....	Club de chasse Pontiac.....	103	00
Lac Glen, Cn. Nouvelle.....	Wm Jamieson.....	10	00
Lacs Kénoyé et dans partie des cantons Plessis, l'Artigue.....	J. D. Guay.....	105	00
Lac Misère, Co. Argenteuil.....	F. H. Pitcher.....	10	00
A la Truite et Bleu, Co. Charlevoix.....	Alfred Larouche, transp. à Jos. Frenette, M. D.....	10	00
Lac sans nom, Cn. Buckingham.....	Thos. Brulé.....	5	00
Lac Drummond, Cn. Bouchette.....	Geo. Wm Burbridge.....	10	00
Lac sans nom, Cn. Buckingham.....	Thomas Brulé.....	5	00
Lac à la Truite, Cn. Shehyn.....	Jos. Bourke.....	30	00
Drummond, Cn. Bouchette.....	Hon. Geo. Wm. Burbridge.....	10	00
Lac au Canard, Cn. Ham Sud.....	Club de c. et p. Lac au Canard, transp. à C. Miquelon.....	15	00
2 lacs, rg. 1 de Cn. Bois.....	Henri Burroughs.....	7	00
Bill, Farrell et Robillard.....	R. Bowes.....	15	00
Lac Maskinongé.....	J. B. Déry.....	10	00
Des Quinze milles, canton Cabot.....	G. A. Vandry.....	15	00
Iroquois, canton Amherst.....	C. J. S. Stainforth.....	20	00
3 lacs sans noms, canton Lejeune.....	Dr. B. Bordeleau.....	30	00
Atkins dans St-Gabriel, Co. Québec.....	Antoine O. Bastien.....	10	00
Lac Chain ou Balsam.....	Wm. J. White.....	35	00
Bras Coupé.....	J. P. Logue.....	15	00
Lacs dans limites 427, 424, 425, 295, 405, Co. Pontiac 345, 268, 270, 275, 466.....	Club de chasse et de pêche Kippewa.....	277	00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des lacs sous bail au 30 juin 1905.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle
		\$ cts.
Lacs dans la partie Ouest de limite 434.....	Lac Omah, Club de chasse et de pêche.....	10 00
Lafontaine.....	Jules Prévost.....	10 00
Lac Pimodan, canton Kiamika.....	Club chasse et Pêche Le Gd. Nomingue.....	20 00
Lac St-Victor, canton Wentworth.....	Wm. Williamson.....	20 00
Castor blanc, cantons Aumond, Rond et 5 milles.....	Mathias Joannis.....	45 00
Lacs Iberville, Bondy, Trudel, Sonis, Louvigny, canton Montigny.....	Colombus, Club de chasse et de pêche.....	30 00
Lac sans nom dans Amherst.....	W. S. Hall.....	10 00
Lac dans limites 431, 432, 433, 298, 299 et 175.....	McLachlin & Frère.....	202 25
Lac du Hamel, canton Salaberry.....	Xavier Plouffe.....	20 00
Lac des Epinettes.....	W. H. Davis.....	10 00
Lac du milieu des Brulés, etc.....	L. H. Chaperon, Transp. à Laferrière Lumber Coy.....	25 00
Lac Long, Perchaude.....	Juge F. X. Choquette.....	50 00
Ruisseau à la loutre.....	Jos. Langlois.....	15 00
Lac McConnel, canton Aberdeen.....	D. A. McNaughton, Transp. au Dumoine Club de chasse et de pêche.....	30 00
Lacs sur limites 484, 485, 486, 170, 171.....	Wabinining, Club de chasse et de pêche.....	125 00
Clear, Dam, Newcomb.....	Pelican, Club de chasse et de pêche.....	30 00
St-Denis, Long, Despathie, Père Aubin.....	A. Woods.....	50 00
Limites 487, 333, 402, 403 et 459.....	Club de chasse et de pêche Lac à l'Ours.....	116 00
Lac Brûlé.....	Jos. Archambeault.....	15 00
Trois petits lacs sans noms.....	Wm. Campbell.....	20 00
Lac de l'île.....	A. D. Legrand.....	10 00
Limites 329, 430, 145, 147, 393, 394, 436.....	Colin Rankin, transporté au Wawashekeehi, Club de chasse et de pêche.....	130 00
Les lacs et rivières, des limites 481, 401, 336, 359, 360, 361, 526, 436 du comté de Pontiac.....	Sont réservés en faveur des amateurs de chasse et de pêche.....	
Lac Mistigougtche.....	Auguste Belmont.....	100 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des lacs sous bail au 30 juin 1905.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Echo, canton Wells.....	Caïn O'Connor.....	10 00
L. Mitchell, à la Grue, Bouchette, cantons Marchand et Joly.....	B. Tooke.....	75 00
Cortés, St-Antoine de Padoue.....	Fred. Hughes, transp. au Club Kaneron.....	25 00
Causapscal, Grand et Petit, et L. 3 Milles..	Antoine Guilbault, transp. à John Champoux.....	45 00
Central, Blanc et Belle Truite.....	George Gale.....	10 00
A la Truite, Ham-Sud.....	John Leonard.....	10 00
Isidore, canton Kensington.....	R. M. Gendron.....	10 00
Ile de Pierre, canton Wentworth.....	A. D. Porcheron.....	20 00
L. Mauvais, etc.....	J. W. Baker.....	31 00
Du Cerf, canton Dudley.....	Club de chasse et de pêche comté Dundas.....	30 00
Pêche à l'anguille dans la riv. Richelieu....	{ Pierre Thuot..... Raphaël Goyette..... J. B. Goyette..... }	287 00
do do do.....	Pierre Thuot.....	68 00
Lacs Wagamong et du Chevreuil.....	F. A. Lockhart.....	40 00
Tortue, Vert, Malbœuf.....	Sam. Campbell.....	30 00
Limites 142, 143, 292, 454, 455, 456, 457, 461, 478 et 216.....	Club de chasse et de pêche Caughnawana.....	105 00
Caribou, Ciconcine, Shawenegan & Rond..	W. H. Parker.....	75 00
Lacs dans limites, 207, 211.....	Club de chasse et de pêche Lac Nord.....	50 00
St-Jean ou des Ilets, Dicking.....	Club de chasse et de pêche Scott.....	75 00
Lacs dans limites 345, 268, 270, 275 et 466, 427, 424, 425, 295, 405, 470, 480.....	Club de chasse et de pêche Kippewa.....	277 00
Gaumont, Cn. Turgeon.....	Ed. B. Goodacre.....	20 00
Lac Lunette, (Spectacle).....	Ronald P. Laronde.....	10 00
L. Clair & Sable.....	Joshua Ellard.....	40 00
Lac au poisson.....	D. Breaky.....	10 00
Bédini.....	H. W. Raphaël.....	20 00
Macaza, L'Épinette Rouge.....	Club de chasse et de pêche Huntingdon.....	14 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des lacs sous bail au 30 juin 1905.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts
Lacs et riv. dans les monts Chikchaks	D. M. Barringer	50 00
Lacs et riv. canton Duchesnay	H. C. Pierce	50 00
Petit lac du Cerf, Lac Colombe	Club de chasse et de pêche Clovin M. Munro	30 00
L. Rouge	V. Vermont	15 00
Lac Lester	Club de chasse et de pêche, lac Lester	20 00
Lacs Leverrier et Lafrontière	Raoul R. Bergevin, transp. au Club Lafrontière	30 00
L. Cœur	J. Chatelain, Ptre	20 00
Au Brochet	Club de ch. et de pêche Winchester de Winchester	20 00
Beau Lac	Hon. John Costigan	50 00
Lacs à la Truite, Boon Creek, canton Aberdeen	John B. Fraser	75 00
Petit Ours, Gros Ours, Clair, Prudent	Geo. Weber	26 00
A. Jacob, Cn. Chauveau	F. E. Warren	15 00
Lilly Pad, Cn. Pt. Daniel	Alfred Gilles	10 00
A la Truite, Cn. Tourelle	Aguilas Lajoie	10 00
Ox Bow, Lac Vert, Bengall, Rock, L.	Club de chasse et de pêche Hinks, transp. à C. W. Wright	47 00
Veuillot-Moreno, Canton Montmigny	Ed. D. Marceau	30 00
Oliva, et partie de riv. Oliva, Cn. Linière	John Breakey	50 00
Lacs et rivières compris dans la limite à bois, 327, Co. Pontiac	Club de chasse Pontiac	103 00
La chaîne des 3 lacs, Cn. des Calonnes	W. H. Parker	15 00
Lacs et rivières dans limites 161, 162, 163, Co. Pontiac	Gillies et Frère	63 00
Lacs et riv. dans limites 165, 166, 167	“ “	54 00
L. à l'Ours, Cn. Lejeune	Onésime Lafontaine	15 00
L. Barras, Cn. Cabot	Paul Gagnon	15 00
L. des Piles, Co. Champlain	Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Flore	5 00
Lac Oiseau, Owen Creek, Co. Pontiac	Thomas Mackie	20 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des lacs sous bail au 30 juin 1905.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
3 pts Lacs, dans Mulgrave et Ripon, Co. Ottawa.....	Gus. Ouellette.....	25 00
Lacs du Grain, Equerre des Martres, Co. Charlevoix, tributaires et Lacs à l'Equerre des Marais, tributaires.....	Israël Montreuil.....	40 00
Lacs et riv. au sud des cantons Tourelle Christie et Cap Chatte, Co. Gaspé.....	Club de ch. et de pêche Ste-Anne des Monts.....	140 00
Lac des Bois, Cn. Lathbury.....	James H. O'Reily.....	15 00
Lacs et riv. dans limites 213, 217, Co. Pontiac.....	Club de chasse Shawandgooze.....	30 00
Lac Caribou, Cn. Coleraine.....	J. N. Greenshields.....	15 00
Partie de la riv. Towachiche.....	John Brooke.....	30 00
Lac Marguerite, Cant. Port-Daniel.....	Raoul de Premorel.....	1000
Lacs l'Original et Minette.....	Chs. T. Rool.....	40 00
Lac Long, Cn. Botsford.....	John H. McInerney.....	50 00
Lac Doyle, Cn. Low.....	Club de chasse et de pêche Kemptville.....	20 00
Lac Rouge, et à Pitre, Cn. Lepage.....	Club du Lac Rouge de Lepage.....	40 00
Lac Beaumont, Cn. Ashburton.....	Hon. P. Aug. Choquette.....	5 00
Lac St-Jean riv. Eternité dans Cants. Bréboeuf, Lallemand, Hébert.....	Wm. Russell Hamilton.....	147 00
Petit lac Malbaie à l'ouest du chemin St-Urbain, Co. Charlevoix.....	E. E. Wurtele.....	20 00
Lac à la Truite, Cn. Turgeon.....	Club de chasse et de pêche Oneouta.....	20 00
Lac Jean, Cn. Wexford.....	Dame Jeanne Lemaire.....	10 00
Lacs Caribou, des Iles à l'est du chemin St-Urbain, Co. Chicoutimi.....	Nap. Gagnon.....	20 00
Les eaux comprises dans les limites 467, 131, 132, 133, 134, 138, 137, 334, 140 et 141.....	Edward Curtis Smith.....	180 00
Lac à la Truite, dans les limites No 6, à l'Ouest du Lac Dumond, Co. Pontiac.....	John A. Moorehead Transp. au club de chasse Kazuabazua.....	20 00
Lac du Cordon, à la Truite, LaGrosse, Félix et En Cœur.....	J. B. Sparrow.....	18 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des lacs sous bail au 30 juin 1905.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Partie Nord du lac Témiscaming, depuis la baie du chef. Le lac Expanse. L. des Quinze, etc.....	Daniel Lorng.....	425 00
Lac la Chaudière, Cn. Ixworth.....	Riv. Ouelle Pulp Lumber Coy.....	20 00
Lac Piscatosin & Baskatong.....	W. W. Wylie.....	40 00
Lac la Trinité, à l'Ouest du Cn. Dufferin..	Alfred Drolet.....	10 00
3 lacs sans noms, Cn. Lochaber.....	John McDougal.....	25 00
L. Noir, Cn. Huddersfield.....	J. W. Farrier.....	10 00
L. des Islets. Rat Musqué.....	Club de P. et de C., la Boucane.....	41 00
L. Richmond, Mackay's, Front Lake Cn. Pontefract.....	Wm. Thackray.....	25 00
Lac à la Carpe, canton Cameron.....	Simon St-Amour.....	20 00
Lac Vert et Rat Musqué.....	Albert Chéné.....	17 00
Lac Clair, Charles, Tortue, canton Falardeau	Honoré Petit.....	15 00
Lac aux Chantiers, Pembina, Dukerman, canton Desaulniers.....	W. H. Parker.....	26 00
Lacs sans noms, canton Laurier.....	Chs. A. Pentland.....	10 00
Lacs Memewin et autres dans limites 346, 347, 348, 470 et 471 et 219.....	John Loughrin.....	176 00
Un petit lac déchargeant dans le lac Brûlé du canton Doncaster.....	James R. Walker.....	1 00
Lac Malcolm.....	Léville Morneault.....	15 00
Lac Désert, Vieille femme.....	Michael Boyle.....	60 00
Lac Rognon, canton Amherst.....	Jos. Dumoulin.....	20 00
Lac Hawek.....	H. C. Yank.....	15 00
Lacs compris dans les limites 239, 240, 406, 407, 408.....	Club de chasse et de pêche Saseginata.....	125 00
Lac à la Truite.....	A. N. Labrie.....	10 00
Lacs dans la partie au nord de la branche ouest de la rivière Dumoine dans canton Aberford.....	F. A. Wagner.....	20 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des lacs sous bail au 30 juin 1905.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle
		\$ cts.
Lac des Islets.....	Fenimore Cooper.....	20 00
Lac à la Truite, canton Hincks.....	Thos. Lindsay.....	50 00
Sam. Bow et Baker, canton Denholm.....		
Lac Vert, canton Mulgrave.....	Stuart Cameron.....	20 00
Lac Giles, canton Blake.....	C. Teeples.....	25 00
Ile du Lac Moffat, canton Tingwick.....	Frank F. Rolland.....	15 00
Lac Laframboise, canton Leslie.....	Elmo Roussel.....	10 00
Lac à la Croix.....	Wm. Price.....	50 00
2 Lacs sans noms, canton Nouvelle.....	P. J. Paradis.....	15 00
Lac Brass, canton Mansfield.....	Geo. Bryson, jnr.....	5 00
Lacs Castor, Corbeau, Perdrix, Parent, etc., dans canton Escoumains.....	Israël Montreuil.....	50 00
Lac Findlay.....	Club de chasse et de pêche Lac Findlay.....	25 00
Lacs Boulanger, Sapin, Guillaume, Long, Gobeil.....	Compagnie de Navigation Richelieu & Ontario...	100 00
Lac Cedar Brook ou Huard.....	Dr V. A. Vézina.....	10 00
Lac Petite Bergeronne.....	John C. Kaine.....	25 00
Lac Long, a Jacob, etc., comté Champlain.....	Quebec & Lac St-Jean.....	105 00
Lac Gelinottes.....	Club de chasse et de pêche Lac Galleneau.....	50 00
Lac Kontuagama, canton Dorion.....	A. St-Marie, M. D.....	25 00
Lac sans nom, au S. O. de Riv. Portneuf.....	Irving B. Eaton.....	10 00

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

HECTOR CARON,
Surintendant des Pêcheries et de la Chasse,

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 24.

BRYSON, QUÉ, 13 octobre 1905.

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts,

Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le service de protection des forêts dans la région sauvegardée No 1, en 1905.

Cette année a été heureuse et je constate avec plaisir, que les feux de forêt n'ont détruit que relativement peu de pin ou d'autres bois de valeur. La dépense encourue pour éteindre les feux dans tout cet immense territoire n'excèdera pas \$200.

Tandis que la partie-est de la province a souffert assez sérieusement du feu durant la longue sécheresse de juillet et d'août, nous avons été favorisés, dans l'Ouest, de pluies fréquentes. Voici les incendies les plus considérables de l'année, et le montant des frais d'extinction : sur les Quinze, en juillet, \$60 ; à Cameron Creek, le 30 juin, \$54 ; au lac Lynch, le 11 août, \$17.25. Il y a en outre quelques petits comptes à ajouter, mais le tout ne dépassera pas \$200.

J'avais sous ma direction, cette année, 62 gardes : 32, réguliers et 30, spéciaux.

En plaçant des gardes supplémentaires sur les voies d'approvisionnement du Transcontinental dans les régions de la Gatineau et du Témiscaming, le département a fait acte de sage précaution, et le gouvernement fédéral devrait, naturellement, payer la moitié du coût de ce service spécial.

Quelques uns des gardes ne trouvent pas leur salaire actuel proportionné à l'importance de leurs devoirs, ni aux salaires payés à d'autres employés forestiers, ni à l'augmentation du coût de l'existence. Je leur ai promis d'attirer sur ce fait l'attention du département et j'espère que leurs représentations seront accueillies favorablement.

Le nouveau courant d'affaires et les conditions sociales particulières créés par la construction du chemin de fer du Témiscaming et du nouvel Ontario, au sud, et par l'exploration du Transcontinental, au nord, ont déterminé dans les immenses forêts de cette région une affluence extraordinaire de touristes, de sportmen et de savants en quête de découvertes.

Cette recrudescence d'affaires et d'activité sociale, tout en procurant, comme je l'espère, un revenu assez appréciable au trésor de la Province, impose nécessairement de plus graves responsabilités au département, multiplie les dangers de feu et réclame plus de surveillance de la part des personnes intéressées à la conservation de la forêt.

Le vif intérêt que prend le public au prochain congrès forestier, convoqué à Ottawa pour le 10 janvier, démontre l'importance que l'on attache à la protection et à l'accroissement de nos forêts. A ce congrès, si je devais y prendre part, je conseillerais d'imiter le castor en fabriquant des chaussées, en endiguant les criques, les rivières et les lacs. Neuf fois sur dix, la nature a mis à notre portée les matériaux nécessaires pour construire des chaussées permanentes.

Endiguez l'eau : 1^o Pour aider à éteindre les feux de forêts ; 2^o pour entretenir l'humidité si nécessaire à la végétation ; 3^o pour améliorer et assainir le climat ; 4^o pour faciliter la navigation sur les rivières et les lacs ; 5^o pour créer plusieurs importants pouvoirs hydrauliques ; 6^o pour développer la chasse et la pêche et les beautés naturelles de notre pays ; et 7^o pour faire de la province de Québec en particulier, suivant le dessein de la nature, le plus grand centre d'électricité et d'industrie du continent.

A plusieurs autres titres, si j'en avais l'espace et le loisir, je pourrais démontrer qu'il est sage de suivre l'exemple du noble petit animal dont j'ai parlé, et qu'après tout, c'est la solution véritable et naturelle de cette grande question.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

N. MCCUAIG,
Surintendant général.

APPENDICE N^o 25.

AYLMER, QUÉ, 17 octobre 1905.

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts,
 Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le présent rapport au sujet du service de protection des forêts, contre le feu, dans la région sauvegardée No 2, en 1905 :

GATINEAU-EST ET TRIBUTAIRES.

Bas de la rivière.—Garde Murtagh, centre, garde Ayotte, et haut de la rivière, garde Bertrand. Pas de dommage par le feu, ni de difficulté avec les colons.

Haut de la rivière.—Garde Snoddy. Le 5 février, sur la limite Sauterelle, région Jean de Terre, le feu, mis par des chasseurs, parcourt environ deux milles de forêt, contenant du pin de petite dimension, de l'épinette, du bouleau et du sapin. Dommages légers, peu de bois brûlé. Pas de difficulté avec les colons.

LIÈVRE ET TRIBUTAIRES.

Bas de la rivière.—Garde Richer, feux le 6, 10, 12 et 28 de mai. Quelques arbres brûlés, dommages insignifiants. Plusieurs feux sans importance en juin, excepté celui d'une scierie sur le crique Pelletier. Pas de difficulté avec les colons.

Centre et haut de la rivière.—Gardes Turpin et Pilote. Malgré les avis des gardes et au mépris des affiches placées dans les endroits les plus fréquentés, les colons ont mis le feu illégalement, des deux côtés de la rivière, au grand péril des limites, depuis la Rouge jusqu'à la ferme de la Montagne. Voir la liste des noms de ces colons dans ma lettre du 14 juin. Il n'y a pas eu de dommage appréciable. Le 24 et le 25 juin, on rapporte un feu qui n'a pas détruit de bois de valeur. En juillet et août, pas de feu. Difficultés avec les colons.

ROUGE ET TRIBUTAIRES

Garde Dupuis.—En mai, pas de feu. Quelques feux en juin, mais aucun bois de valeur n'a été brûlé. En juillet, pas de rapport ni de compte du garde. En août, pas de feu.

Garde Arbique.—En mai, pas de feu. Le 4 juin, au crique Lanchier, un feu d'abattis ravage un mille de forêt, sur les lots 22 à 36 du rang 5.

Garde Fleurant.—Le 25 mai, plusieurs feux dans le 5ième rang de Grandison. Le 30, un gros feu. Le 31, un feu. Les colons défient le garde de les empêcher de brûler leurs abattis.

Du 1er au 2 de juin, un feu mis par des pêcheurs brûle dix acres, sans détruire de bois de valeur. En juillet, pas de feu. En août, deux feux au sud du lac Tremblant. Les noms des colons qui ont mis le feu contrairement à la loi ont été communiqués au département le 29 juin.

NATION, BLANCHE ET TRIBUTAIRES

Garde Campbell.—Le 29 mai, feu au lac Long, mis par le colon Larose dans le défrichement. Pas de dommage au bois de la couronne. En juin, juillet et août, pas de feu. Pas de difficulté avec les colons.

RIVIÈRES OUAREAU ET ASSOMPTION

Garde Burns.—En mai, feu dans le deuxième rang de Wexford, le 5e rang de Chilton et au lac Violon, les 24, 25 et 26. En juin et juillet pas de feu. En août, feux les 4, 16 et 17. Difficultés avec les colons dans cette région.

Garde Way.—En mai, un feu sur la rivière Pabina, parcourt 5 acres, mais ne détruit pas de bois de valeur. Les colons mettent le feu contrairement à la loi. Rapport spécial est fait au Département le 7 juin. En juin, plusieurs feux. Rapport spécial au Département le 7 juillet. En juillet et août pas de feu.

Garde Labine.—Le 15 mai, feu sur les limites de M. Copping, sans destruction de bois de valeur. En juin, juillet et août pas de feu. Pas de difficulté avec les colons.

MASKINONGÉ ET HAUTE MATTAWIN

Garde Kennugon.—Pas de feu, pas de difficulté avec les colons.

 MASKINONGÉ, DU LOUP ET AUX ÉCORCES

Gardé Gélinas.—Pas de feu, ni de difficulté avec les colons.

HAUTE MATTAWIN, RIVIÈRE DU MILIEU

Garde Denis.—En mai, juin et juillet, pas de feu. Au commencement d'août quelques feux isolés ont été éteints. Aucun bois de valeur n'a été brûlé. Pas de difficulté avec les colons

HAUT ST. MAURICE

Gardes Dorval et Levesque.—Pas de feu ni de difficulté avec les colons. Les gardes ont voyagé ensemble.

BAS ST. MAURICE ET TRIBUTAIRES

Gardes Parent, jr., et Arsenault.—En mai, quelques feux éteints par la police. Les colons mettaient le feu; ils ont été avertis de n'en rien faire, avant le temps fixé. En juin, juillet et août, pas de feu. Pas de difficulté avec les colons. Les deux gardes ont voyagé ensemble.

LAC EDOUARD ET TRIBUTAIRES.

Garde Boivin.—Pas de feu, ni de difficulté avec les colons.

BATISCAN ET TRIBUTAIRES.

Garde Lafèche.—Le 6 mai feu d'un mille sur un demi mille, du vieux bois seulement a été brûlé. Le 25, gros feu à la scierie Gagnon. Le 29, feu à Laurentide. Le 30, feu à trois milles de Talbot, vieux bois brûlé. Le 31, gros feu à deux milles de la gare Laurentide. Le dimanche, 28 mai, le feu pris près de Talbot et s'étendit le long de la ligne du chemin de fer du Lac St-Jean, jusqu'à environ 19 milles, sur une largeur d'un mille, ravageant de nouveau cette localité dont la plus grande partie avait été brûlée il y a deux ans. Il paraît que ces feux ont été mis par les locomotives Nos 18, 19 et 56 du chemin de fer du Lac St-Jean.

Le 1er juin, à Laurentide, le feu ravage environ deux milles.

Le 2 juin, à 4 milles de Miquick, le feu dévaste environ 7 milles. Du 1er au 4, soixante hommes ont été employés à éteindre les incendies.

Le 16 juillet, feu de St-Raymond à Laurentide, mis par des chasseurs. Aucun bois de valeur n'est brûlé.

Le 22 août, feu mis par la locomotive du train No 18, conducteur Roy. Le 23, feux éteints à un mille du village. Le 28, feu causé par un train de fret. Le 31, feu à Rivière Noire, à Talbot et à Miquick. Le 7 juillet, j'ai fait rapport spécial au département du feu sur les limites de la St-Maurice Lumber Co, dans le voisinage du Cap Laurentide, en mai et juin. J'ai aussi fait rapport spécial, le 12 septembre, sur les feux de Miquick et autres endroits durant le mois d'août.

Le 26 août, je reçus du département la dépêche suivante : " Que les gardes restent en fonctions jusqu'à la fin de la sécheresse ".

J'adressai immédiatement aux porteurs de licences et à leurs représentants la circulaire suivante : " Vous êtes autorisés à retenir les services des gardes feux, si la sécheresse le rend nécessaire, à moins d'avis contraire. Veuillez répondre promptement ".

Après m'être entendu avec les marchands de bois, leurs représentants et les gardes, je décidai de ne retenir les services que des gardes suivants :

MM. Fleurant, St-Jovite, L. Arbique, Labelle, et P. Dupuis, La Macaza, 15 jours sur la rivière Rouge ; Wm. Burns, Rawdon, 30 jours sur les rivières Ouareau et Assomption ; P. Denis, St-Michel des Saints, 15 jours sur les rivières Mattawin et Du Milieu ; Henri Gauvin, Lac Edouard, 30 jours au Lac Edouard ; P. Laffèche, Ste-Anne de la Pérade, 23 jours près de la station Miquick.

Il y a eu des feux sans conséquence les 1er, 2, 3, 4 et 5 septembre.

DÉPENSES ENCOURUES POUR L'EXTINCTION DES FEUX

Haute Gatineau, Wm. Snoddy, juillet.....	\$ 7 50
Lac et rivière Ouareau, Wm. Burns.....	12 00
E. Laffèche, pour travail au feu sur la ligne du chemin de fer du lac St-Jean, de Talbot à Miquick, avec le garde F. Laffèche.....	10 45
Oliva Rivard, même travail.....	10 45
Félix Laffèche, pour aide à l'extinction des feux à la Rivière Noire, à Talbot et à Miquick.....	6 50
	\$46 90

Ce montant ne comprend pas les comptes qui ont pu être adressés directement au Département.

REMARQUES GÉNÉRALES.

Presque tous les feux de forêt, cette année, comme de coutume, ont été causés par les colons, qui ne veulent pas se conformer à la loi. Ils représentent que la loi devrait être amendée en leur permettant de mettre le feu du 1er juin au 1er septembre. Les endroits où j'ai eu le plus de difficulté avec eux, sont les rivières Rouge, Ouareau et Assomption et le bas St-Maurice. Sur la Rouge, le garde Fleurant a eu maille à partir avec M. Joseph Leonard, de St-Jovite, qui a déclaré à la porte de l'église, le dimanche 14 mai, que Fleurant n'était pas garde de feu et que le département avait permis, par une lettre, aux colons de mettre le feu quand il leur plairait.

Quant au feu sur le chemin de fer du Lac St-Jean, tel que rapporté par le garde Laffèche, il faudrait prendre des moyens énergiques pour empêcher qu'il ne se renouvelle l'an prochain.

J'avais à surveiller, cette année, 23 gardes-feux, mais je suggérerais qu'à l'avenir, il y en eut sept de plus, aux endroits suivants : un aux fourches de la Gatineau ; un sur la Lièvre ; un sur la Rouge ; deux sur les rivières Manouan et du Milieu, et deux sur les rivières St-Maurice et Batiscan.

Je n'ai guère de plainte à faire contre les mineurs, les explorateurs, les touristes, les chasseurs, les marchands ambulants, etc.

Enfin, je dois remercier le département et les porteurs de licences et leurs représentants pour l'aide que j'en ai reçue dans l'accomplissement de mes devoirs.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

N. E. CORMIER,
*Surintendant des gardes-feux,
Région sauvegardée No 2.*

APPENDICE N^o 26.ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CONCESSIONS FORESTIÈRES
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

QUÉBEC, 12 octobre 1905.

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur,

La saison des feux étant passée, je crois à propos de vous donner les résultats de la nouvelle organisation du service de protection des forêts, dans les régions sauvegardées 3, 4 et 5.

Cette saison a été exceptionnellement sèche et le danger en conséquence très menaçant, mais grâce à l'organisation effectuée par les propriétaires de concessions forestières eux-mêmes et à la nomination par le gouvernement de tous les gardes-feux choisis par eux, la surveillance a été efficace et les feux ont pu être maîtrisés dès le début.

D'après les renseignements que je reçois de toutes parts, un grand nombre de feux se sont déclarés sur divers points de ces régions sauvegardées, mais ils ont été immédiatement éteints.

Comme cette Association a eu l'honneur de vous le faire observer, au cours d'une entrevue, les propriétaires de concessions forestières sont les plus intéressés à conserver la forêt. Aussi, lorsque vous leur avez donné pleine liberté de nommer des gardes pour protéger leurs concessions ils ont profité largement du privilège accordé et leur choix a porté sur des personnes compétentes.

Votre tout dévoué,

PAUL G. OWEN,
Secrétaire-trés.

APPENDICE No 27.

RAPPORT SUR LES QUESTIONS FORESTIÈRES.

A l'honorable Adélarde Turgeon,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur,

Je suis heureux de pouvoir constater un progrès considérable durant l'année passée, dans cette importante matière.

Je mentionnerai d'abord la création d'une réserve forestière d'environ 2,500 milles carrés, dans la péninsule de Gaspé—ceci, avec le Parc National des Laurentides, nous donnant plus de 5000 milles de réserve—puis, le changement radical opéré dans le service de protection des forêts à l'est du bassin du St-Maurice; et enfin, le projet d'une législation pour laisser intacte une lisière de forêt, large de trois chaînes, sur toutes les terres publiques touchant aux cours d'eau, navigables ou non, qui seront concédées à l'avenir

Un coup d'œil jeté sur la carte de Gaspé, permet de constater que la conservation de la forêt sur les monts Shick Shock, et à une certaine distance de chaque côté, aurait pour effet d'assurer aux terres de la vallée une abondante provision d'eau, tant pour les besoins agricoles que pour toutes autres fins. La coupe des conifères, même en supposant que toute cette forêt fut ouverte à l'exploitation du commerce de bois, ne saurait nuire à la conservation d'un volume d'eau convenable, pourvu que cette coupe se fasse conformément aux règlements, puisque de cette manière, les petits arbres et les bois francs subsistent. Il importe de remarquer qu'il n'y a pas de cantons arpentés dans cette réserve: elle se trouve toute en arrière des terres subdivisées et disponibles.

Il y a certes à se louer d'avoir plus de 5000 milles carrés de réserve forestière, mais c'est peu, comparé à ce que nos voisins du sud et de l'ouest ont accompli dans ce genre. Le cours de nos rivières est plus rapide que dans Ontario et aux États-Unis, et, lorsque le bois est abattu sur leurs bords, jusqu'au faite des eaux, l'érosion qui en résulte est plus forte. Pendant qu'il en est encore temps, les autorités doivent donc créer des réserves forestières: l'intérêt public l'exige incontestablement aujourd'hui,

et la postérité reconnaîtra la sagesse des gouvernements qui les auront établies.

L'occasion nous est offerte de profiter de l'expérience des autres pays : ainsi, la richesse de l'Allemagne repose en grande partie dans ses forêts bien aménagées ; d'un autre côté, on peut sûrement attribuer la décadence de la Grèce à la destruction de ses forêts : voilà les résultats comparés de deux administrations forestières différentes.

La création de réserves forestières par le gouvernement de la Province est à coup sûr un bienfait public : on ne saurait prétendre que la colonisation puisse en souffrir, car les chiffres officiels démontrent le contraire. D'après le rapport de 1904, il y a 6,500,000 acres de terres mises à la disposition de la colonisation : supposons, pour les besoins de l'argumentation, que la moitié de ce territoire soit impropre à la culture et que le développement normal de la colonisation requiert annuellement 100,000 acres. Ce territoire ne sera donc pas mis en culture avant 32 ans. Toute cette étendue de terre ayant été arpentée et réservée aux colons, il est raisonnable d'en conclure qu'elle a été trouvée propre à la culture. Pourquoi donc la laisser de côté et empiéter sur nos terres à bois ? Evidemment, la plus judicieuse politique consiste à ouvrir d'abord à la colonisation ces terrains subdivisés en lot de ferme puis à en concéder d'autres au besoin ; mais la réserve forestière doit être maintenue.

Dans le service de protection des forêts contre le feu, un progrès notable a été réalisé : voici quelques détails à ce sujet. La partie de la province comprise entre la frontière d'Ontario et la rive est du St-Maurice, jusqu'au chemin de fer du lac St-Jean, et formant les régions 1 et 2, jouit depuis plusieurs années d'un excellent système de protection. Les gardes-feux sont choisis par les marchands de bois, nommés par le département et soumis à la direction d'un surintendant ; ils sont employés le printemps et l'été seulement. Les marchands de bois peuvent nommer des gardes spéciaux à leurs frais ; en cas de feu, lorsqu'il faut requérir de l'aide, le département en paye la moitié, suivant compte assermenté, et le porteur de la licence paye le reste. Le salaire des gardes réguliers est payé par le département, qui en retire la moitié des porteurs de licences, sous forme d'une taxe de feu.

Jusqu'à cette année, dans le reste de la province, nous n'avions pratiquement aucune organisation ; quelques hommes seulement, peut-être une douzaine en tout, étaient employés. On imposait aux porteurs de licences une taxe de feu qui ne leur rapportait rien. Ces circonstances déterminèrent le département à modifier l'état de choses : la taxe de feu

fut abolie, et, en retour, les propriétaires de concessions forestières acceptèrent de solder les dépenses encourues par le service de protection de la forêt : ils choisirent leur effectif et le département ratifia ce choix. Pendant la sècherasse, les services de tous ces employés furent utilisés, on lui adjoignit même des gardes spéciaux, mais après la sècheresse, la plupart d'entre eux furent congédiés. Le coût de l'assistance requise en cas de feu fut défrayé de la même manière que dans les régions 1 et 2. Les gardes choisis connaissaient bien la localité et se trouvaient directement intéressés à prévenir les feux, étant au service des diverses maisons de commerce. Le marchand de bois a, dans ses limites, plus d'intérêts en jeu que le gouvernement lui-même, et l'on peut être sûr qu'il prendra toutes les précautions possibles pour protéger la propriété où il a mis son capital.

Le système ainsi inauguré n'était qu'un essai, mais il a donné pleine satisfaction. Il est tombé peu de pluie, cette année; de fait nous avons eu une saison exceptionnellement sèche et, bien qu'il se soit déclaré plusieurs feux de forêt, ils ne se sont pas propagés et n'ont pas causé de conflagration désastreuse: on les a découverts à temps et éteints. Cet essai a été si heureux que le département songe à adopter le même système dans toute la province.

Comme le rapport du ministre s'applique seulement aux affaires de l'année fiscale, du 1er juillet au 30 juin suivant, il en résulte que l'exposé du travail de chaque année dans le service de protection des forêts se trouve moitié dans un rapport et moitié dans le rapport suivant. Ceci prête à la confusion, et dorénavant, nous publierons les détails de ce service durant la saison entière. Ainsi, le rapport de cette année renferme tout ce qui a trait à la protection des forêts depuis le 1er juillet, 1904, jusqu'à la fin de la saison de 1905.

La liste des gardes feux a pris de telles proportions (voir l'état) qu'il a paru convenable de n'en donner qu'un sommaire indiquant le nombre de gardes employés dans chaque région, la liste complète se trouvant aux archives du département.

La province est aujourd'hui divisée en cinq grandes régions, au lieu d'être morcelée en une vingtaine, comme autrefois. En voici la description :

No 1.—De la frontière d'Ontario à la rive Est de la Gatineau.

No 2.—De la rive Est de la Gatineau au bassin du St-Maurice inclusivement, avec le bassin de la rivière Batiscan, jusqu'au chemin de fer de Québec et du lac St-Jean.

No 3.—Tout le territoire à l'Est du No 2 jusqu'à la rive Ouest du Saguenay.

No 4.—Tout le territoire à l'Est du Saguenay sur la rive Nord.

No 5.—Toutes les terres au Sud du St-Laurent.

L'habitude familière du colon et à d'autres personnes d'enlever les arbres au bord des cours d'eau sur les terres concédées par la couronne a de facheux résultats: les fortes pluies, la sécheresse et d'autres causes rendent friable le sol riverain, que l'eau désagrège et charrie; la rivière baisse et les avantages qu'elle offrait comme voie d'eau diminuent en conséquence.

Sur les terres déjà concédées, il est peut être impossible d'améliorer beaucoup cet état de choses, mais, sur les terres vacantes de la couronne, on peut prendre les moyens de conserver nos cours d'eau, et c'est peut être l'intention du gouvernement de proposer une législation réservant une lisière de trois chaînes, soit 200 pieds de profondeur, sur tous les lots riverains qui seront concédés à l'avenir, sauf, bien entendu, sur le fleuve St-Laurent.

Une législation de cette nature aurait certainement l'effet d'empêcher, dans une grande mesure, sinon tout-à-fait, de désastreux éboulements et de maintenir les rives dans leurs limites premières et naturelles, en supprimant l'érosion et la désagrégation de leur sol.

Supposons par exemple que la rivière Chaudière soit pourvue de chaque côté, sur tout son cours, d'une lisière de forêt de 200 pieds et demandons-nous si les cultivateurs de la vallée, propriétaires de lots riverains, ne seraient pas dans une position plus avantageuse qu'aujourd'hui et mieux à l'abri des dégâts de l'inondation. J'ose affirmer que peu de personnes prétendraient le contraire et refuseraient d'admettre que la protection des rives est une mesure dictée par la prudence et féconde en bons résultats.

En ces derniers temps, le mouvement forestier a captivé profondément l'attention publique dans tout le Canada et particulièrement à Québec depuis la réunion de l'Association Forestière qui a eu lieu ici au mois de mars dernier. Tel est l'intérêt généralement soulevé par ce sujet que le premier ministre du Canada a décidé de convoquer un congrès spécial à Ottawa au commencement de janvier prochain, pour discuter à fond et promouvoir les desseins de l'Association. Cette réunion sera de beaucoup la plus importante au point de vue forestier qui ait jamais eu lieu au

Canada. Elle aura sans doute pour résultat de mettre en lumière la nécessité d'administrer nos immenses forêts en vue de leur maintien perpétuel.

On me pardonnera, j'espère, la liberté que je prends d'engager tous les législateurs de la province de Québec à devenir membres de l'Association et à favoriser de toute leur énergie le mouvement que vous dirigez, M. le Ministre, en vous donnant leur appui cordial dans vos efforts pour sauvegarder l'intérêt public et protéger l'une de nos plus importantes sources de revenu.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

W. C. J. HALL,
Préposés aux forêts.

APPENDICE No 28

QUÉBEC, 18 mai 1904.

A l'honorable S.-N. Parent,
Premier Ministre,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention le présent rapport sur l'à propos de créer une réserve forestière dans les cantons de l'Est.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. C. J. HALL.

RÉSERVE FORESTIÈRE DES CANTONS DE L'EST

Dans le territoire situé au sud du St-Laurent, entre la rive Est de la rivière Chaudière et la frontière Ouest de la province, le besoin de protéger la forêt se fait plus vivement sentir que dans les autres parties de la province de Québec.

La prospérité de l'agriculture dépend en grande partie de la conservation de la forêt ; quand la forêt est détruite, toute culture avantageuse du sol devient difficile ou même impossible, parce que la campagne se transforme rapidement en désert.

On reconnaît aujourd'hui que, dans chaque pays, il faut conserver une grande étendue de forêt, afin d'assurer l'irrigation uniforme et durable des terres basses, qui sont naturellement destinées à la culture.

Je fais ces observations pour montrer que la protection des forêts stimule l'agriculture, au lieu d'en retarder les progrès comme le prétendent bien à tort certains gens, qui n'y trouvent d'avantages que pour les propriétaires de concessions forestières.

La région des cantons de l'Est est la plus ancienne et la plus peuplée de cette province. La forêt y a été dépeuplée et épuisée à tel point que l'on y voit déjà se produire les mêmes résultats que dans le bassin de la rivière Hudson, dans l'état de New-York ; une crue excessive, le printemps, et le manque d'eau en été. Chacun se rappelle les inondations désastreuses qui ont eu lieu récemment dans la vallée de la rivière Saint-François, et sur la rivière Richelieu, ce printemps ; tandis que, depuis plusieurs années, des débâcles intempestives causent des dommages considérables sur les bords de la Chaudière.

De tels accidents ne se produisent pas lorsque les sources des rivières et leurs bords restent protégés par la forêt.

La carte géographique nous montre les rivières Richelieu, Yamaska, Nicolet, St-François et Chaudière, coulant vers le nord, presque partout privées de végétation forestière, jusqu'à leurs sources. Il résulte de cet état de choses que, durant l'été, sur plusieurs points, on peut traverser ces rivières, l'eau à mi-jambe.

Dans de telles circonstances, il est impossible à l'industriel de trouver les forces hydrauliques dont il a besoin pour mettre en mouvement ses machines.

Certes, le temps est venu d'arrêter la destruction des forêts des cantons de l'Est, dans l'intérêt de tous les habitants de cette région.

Si j'ai fidèlement exposé la situation sous son véritable jour, que nous importe-t-il de faire ?

Sans aucun doute, il faut conserver ce qui reste de forêt. Nous avons, dans les agences d'Arthabaska, de St-François et de la Chaudière, 750,000 acres de concessions forestières. La superficie totale de ces trois agences étant de 2,255,000 acres, la proportion du terrain boisé est donc à peine de 30 pour cent.

Pour bien conserver cette région boisée et protéger en même temps l'industrie forestière, il faudrait régler d'une manière spéciale la coupe du bois et surtout empêcher de couper l'épinette, le pin le sapin ou le cèdre de moins de onze pouces de diamètre à la souche. Les exploitants devraient, après avoir mis en coupe une partie de forêt, ne plus y couper de bois pendant un certain temps, afin de laisser croître les arbres.

La question des terres à bois dans les cantons de l'Est a soulevé de brûlantes controverses et de nombreuses difficultés : nous en trouverions peut-être la solution dans le projet soumis au présent rapport.

J'ose affirmer que la plupart des marchands de bois consentiraient à exploiter leurs concessions forestières de la manière que j'ai indiquée. Les manufacturiers, qui se servent de pouvoirs hydrauliques, approuveraient cordialement, je le crois, une telle réforme ; et, à coup sur, le cultivateur intelligent et prévoyant ne s'y opposerait pas.

Sur les concessions forestières, on ne se servirait, pour les fins de l'industrie de la pulpe, que des têtes d'arbres, libre du reste, aux propriétaires des autres terrains d'y enlever complètement le bois, s'ils croient qu'il est de leur intérêt de le faire,

Comme je suis convaincu que tous les résidents des cantons de l'Est sont intéressés à conserver le reste de leurs forêts, je suggérerais à l'honorable Ministre de créer une réserve forestière comprenant tout le territoire sous permis de coupe dans les agences de St-François, d'Arthabaska et de la Chaudière, et d'ajouter à la réserve, pour y laisser croître le bois, les terres actuellement sous billet de location dont la vente serait annulée.

Respectueusement soumis,

W. J. C. HALL.

Québec, 18 mai 1904.

APPENDICE No 29.

RAPPORT A L'HONORABLE PREMIER MINISTRE SUR L'OPPORTUNITÉ DE
CRÉER UNE RÉSERVE FORESTIÈRE DANS LA PÉNINSULE DE GASPÉ

J'ai l'honneur d'exposer respectueusement qu'il y a lieu de créer, dans la péninsule de Gaspé, une réserve forestière offrant des avantages incomparables, au point de vue de la conservation des forêts et de la permanence des cours d'eau de cette région.

Je doute fort qu'on puisse trouver sur le continent américain un endroit plus propice que celui-ci à l'application du système de réserves forestières, système que les États-Unis ont universellement adopté et dont le Canada n'a pas tardé lui-même à réaliser l'importance. Ainsi, aujourd'hui, dans la province d'Ontario, le gouvernement a mis à part 5½ millions d'acres de territoire impropre à la culture, et il se propose, j'en suis sûr, de continuer à multiplier les réserves.

En Allemagne, les forêts de l'état ont une étendue de 35 millions d'acres, mais on y étudie les questions forestières depuis cent cinquante ans.

On me permettra d'observer que le terme "réserve forestière" n'implique pas la défense de couper le bois parvenu à maturité ou de grosseur normale; rien n'empêche de couper ce bois de la manière ordinaire, en vertu de "permis," comme aujourd'hui. Mais, en organisant ces réserves aux endroits convenables, le gouvernement peut prendre des mesures spéciales de protection, s'il est persuadé que la forêt mise en coupe ne se reproduit pas suffisamment.

On prétend qu'après la coupe des gros arbres conifères, les arbres à feuillage décidu prennent la prépondérance et empêchent le développement des petits arbres conifères placés sous le couvert de leurs grandes feuilles.

Si tel était le cas, le gouvernement pourrait étudier la question et prendre les meilleurs moyens pour assurer la reproduction des arbres conifères, qui sont si propres au flottage et, partant, conviennent mieux aux besoins de ce pays.

L'épinette blanche, la plus abondante espèce de bois de cette province, se reproduit naturellement avec une telle vigueur, qu'au dire de

plusieurs, on peut en faire la coupe au même endroit, de temps en temps sans l'épuiser. Ceci permettrait de résoudre facilement le problème de la perpétuation de nos forêts d'épinette. Nous n'aurions qu'à user de précautions ordinaires pour maintenir notre position actuelle, c'est-à-dire pour que ce pays continue d'être le plus grand producteur d'épinette.

J'attire votre attention sur une carte régionale de la péninsule de Gaspé, sur laquelle est indiqué en couleur verte le territoire que je proposerais d'ériger en réserve forestière. Un coup d'œil sur cette carte suffit à nous convaincre de l'importance vitale, pour cette région, de conserver la forêt, aux sources des rivières. Une douzaine de grands cours d'eau partent des monts Shick Shock, qui forment, pour ainsi dire l'arête de la péninsule. C'est de là que ces cours d'eau coulent dans toutes les directions.

On connaît la nature du sol de cette région : c'est une terre sablonneuse et friable jusqu'au pieds des montagnes. Si les sources de ces rivières étaient dépouillées de la végétation forestière, il en résulterait des inondations désastreuses, le printemps, et le lit des rivières serait presque à sec, en été ; sur les pentes, lors de la crue des eaux, le torrent charrierait la terre, et peu à peu le territoire se transformerait en un désert inhabitable.

Si le projet d'un chemin de fer de Causapschal à la baie de Gaspé se réalise, c'est encore une raison de protéger les forêts situées au nord de ce chemin, car nous connaissons, pour en avoir fait la triste expérience, les dangers qu'offre l'exploitation des chemins de fer, au point de vue des feux de forêt.

Il est vrai que, dans le moment, le manque de bois ou d'eau dans la péninsule de Gaspé n'est pas à appréhender, mais il est prudent de prendre tout de suite des mesures préventives avant que le mal ne se produise quelque part et que la situation devienne irrémédiable comme dans l'Ouest des cantons de l'Est, sur les rivières Chaudière et St-François et sur les autres cours d'eau tributaires du St-Laurent qui coulent vers le Nord.

J'ai vu moi-même au sud-ouest de Montréal, les gens utiliser comme bois de chauffage des souches vieilles de cinquante à soixante et quinze ans. J'ai rencontré des personnes qui connaissaient familièrement ces endroits, il y a plusieurs années et qui n'ont pu y retrouver les ruisseaux et les rivières dans lesquelles elles pêchaient autrefois. L'herbe croît maintenant sur le lit desséché de ces anciens cours d'eau.

Le territoire dont je recommanderais de convertir en une réserve forestière peut se décrire comme suit :

“ Commençant à l'intersection du 67^e méridien, de là suivant l'arrière ligne du comté de Bonaventure, puis dans la même direction jusqu'au 65^e méridien au lac Edouard ; de là, Nord astr. suivant le 65^e méridien jusqu'au 49^e parallèle ; de là, Est suivant le 49^e parallèle jusqu'à l'intersection de l'arrière ligne du canton Cap Chat, puis, suivant l'arrière ligne des cantons Romieu, Dalibaire et Cherbourg jusqu'au 67^e méridien ; de là Sud, suivant le 67^e méridien jusqu'au point de départ ; comprenant une superficie d'environ 2,500 milles carrés, soit de 1,500,000 acres, plus ou moins.”

Une très grande partie de ce territoire est sous permis de coupe, et la création d'une réserve augmenterait immédiatement la valeur de ces concessions forestières ; on obtiendrait de plus fortes primes à la mise à l'enchère des forêts qui ne sont pas encore concédées, car tout marchand de bois paiera volontiers plus cher une concession dans la réserve qu'une concession aussi bien boisée située hors de la réserve et exposée aux empiètements des colons

Quant aux colons et à la colonisation, leurs véritables intérêts se trouvent dans ces réserves forestières protectrices des sources et des cours d'eau, c'est du moins l'avis unanime des autorités les plus compétentes.

L'irrigation naturelle de la péninsule de Gaspé, dans ses conditions présentes, est parfaite. Conservons la donc à tout prix.

Pour démontrer la concentration remarquable des sources de rivières dans la péninsule de Gaspé, je nomme ici les principaux cours d'eau qui partent de l'intérieur : ce sont les rivières Matane, Cap Chat, Ste-Anne, Madeleine, Dartmouth, York, St-Jean, Bonaventure, Petite Cascapédia, Grande Cascapédia, Nouvelle, Escuminac, Causapsal.

Au risque de me répéter j'insiste sur la grande importance de conserver ce système admirable de distribution des eaux, du moins jusqu'à ce que les besoins de la colonisation aient entièrement disposé des terres situées en dehors de la réserve proposée.

Je me permettrai d'indiquer un autre objet de la réserve, le plus important après la conservation des forêts et des eaux ; c'est la superbe occasion que ce territoire nous offre de créer une réserve de chasse et de pêche, dont les habitants de la péninsule retireraient d'immenses avantages ; car je n'hésite pas à dire qu'avant longtemps, avec une protection

convenable, l'affluence de sportsmen y serait aussi considérable qu'aujourd'hui dans le nord de l'état du Maine. Et chacun sait, par la statistique, quels énormes revenus cet état retire annuellement, sous diverses formes, de la chasse et de la pêche.

J'espère que l'honorable ministre considèrera avec une attention particulière l'opportunité de créer cette réserve. Nous ne saurions certes nous tromper en mettant en pratique les théories acceptées et confirmées par l'expérience en Europe, et en suivant sur ce point l'exemple donné par les États-Unis, par Ontario, et même par la Colombie Anglaise.

La réserve pourrait s'appeler " La réserve forestière de Gaspé ".

Il serait peut-être utile d'instituer de semblables réserves dans d'autres parties de la province, mais il y aura lieu de s'en occuper plus tard.

Respectueusement soumis,

W. C. J. HALL.

Québec, 17 mars 1905.

APPENDICE No 30

RAPPORT SUR LE PARC NATIONAL DES LAURENTIDES

A l'honorable Adélard Turgeon, .

Ministre des terres et forêts,

Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre quelques faits et observations relatifs au Parc national des Laurentides.

Du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, le département a émis 113 permis de pêche et de chasse ; mais les divers clubs ont émis en outre, en faveur de leurs hôtes étrangers, un nombre considérable de permis, dont il a été dûment rendu compte.

Je suis heureux de pouvoir dire, comme l'année dernière, qu'il n'y a pas eu de feu de forêts dans le parc.

L'état des recettes et des dépenses montre que, cette année, le revenu a dépassé de \$419.95 l'octroi annuel ; en d'autres termes, je constate que ce revenu a été de \$566.22 plus élevé que l'année dernière.

On a fait quelque travail sur le chemin du grand lac Jacques-Cartier, et l'année prochaine on y fera de nouvelles améliorations.

La question du castor dans le parc a pris une tournure alarmante. Il est évident que, sur certains lacs, dont les bords en pente légère sont couverts de roseaux et de nénuphars, le gros gibier, l'orignal et le caribou, a été chassé vers d'autres endroits par suite de l'élévation du niveau de l'eau.

Cet état de choses est regrettable pour les membres des clubs et les sportsmen de passage, qui, malgré leur désir de voir le castor se multiplier, ne tiennent naturellement pas à ce que cet animal déprécie leurs terrains de chasse ; et la chasse au castor n'est pas un sport. Il est temps, à mon avis, de chercher quelque moyen d'améliorer la situation.

Je regrette de constater l'apparition des loups dans le parc, sur le terrain du club Tourilli. Le gouvernement offre une prime de \$5 par tête ; ce n'est pas assez pour encourager un gardien à leur faire une

chasse sérieuse, mais si les clubs voulaient offrir une prime de même somme—ils ont intérêt à le faire—pour tous les loups pris sur leurs terrains, le résultat serait plus satisfaisant. Il faudrait naturellement, pour toucher la prime, déclarer sous serment, suivant l'usage, où la bête a été tuée, produire la dépouille, etc.

Quant à l'orignal, le nombre s'en est accru dans une mesure suffisante pour qu'il vaille maintenant la peine d'aller le chasser dans la partie Est du parc, où il y a cinq ans, l'on aurait eu très peu de chance d'en rencontrer. Au milieu et dans la partie ouest du parc, il abonde.

Je crois que le nombre de caribous a augmenté, dans tout le parc, mais il importe de contrôler la manière dont se pratique la chasse dans les grands jardins. Il est préjudiciable par exemple de décharger inconsidérément des armes à feu sur tout un troupeau de caribous : plusieurs, de ces animaux sans doute, blessés mortellement, parviennent à s'échapper, mais pour mourir bientôt après. Des personnes ont ainsi opéré des tueries sans discernement, paraît-il, et cela est très regrettable. On devrait songer aux chasseurs qui vont s'engager à leur tour dans les jardins et ne pas gâter leur plaisir. Je dois observer de nouveau que je n'ai pas à ma disposition assez d'argent pour surveiller parfaitement le parc. Comme, d'après les chiffres officiels, le coût réel de l'entretien de ce parc est peu élevé, si l'on tient compte du revenu qu'il produit, je crois pouvoir raisonnablement demander une augmentation de l'octroi annuel. Une légère somme additionnelle de \$1,000 par année nous permettrait de surveiller efficacement la partie nord, entre les rivières à Mars et aux Ecorces, ainsi qu'un endroit aujourd'hui sans protection, sur la frontière sud.

Connaissant le vif intérêt que vous portez au parc, j'espère que vous trouverez moyen d'accéder à cette demande à la prochaine session de la législature.

Une grande partie de bons terrains de chasse, au milieu et au nord-est du parc, a été pourvue de chemins, de cabanes et de tentes, et je puis maintenant offrir aux sportsmen un très intéressant voyage—de Québec, par voie du St-Laurent et du chemin de St-Urbain, jusqu'au lac à la Gallette, où se trouve une bonne hôtellerie ; de là, par les sentiers, les rivières et les lacs, jusqu'à l'extrémité nord du grand lac Jacques-Cartier, puis, sur le grand lac et par le vieux chemin, jusqu'au point de départ.

Il y a donc eu progrès, l'organisation s'est améliorée, et nous espérons pouvoir encore mieux faire à l'avenir.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. C. J. HALL,
Surintendant.

APPENDICE No 31

INSTRUCTIONS AUX INSPECTEURS DE TERRES

QUÉBEC, 23 juin 1905.

Monsieur,

En vue de la classification des terres publiques, ainsi que pourvu par l'article 1268a de la loi, vous avez été autorisé à faire l'inspection des cantons dont les noms suivent : Packington et Robertson.

Le but à atteindre par cet examen est de bien établir quels sont les terrains, dans ces cantons, qui offrent le plus d'avantages à la culture du sol et au soutien d'établissements agricoles, et quels sont ceux, qui, par leur nature ingrate, sablonneuse ou rocheuse, sont impropres à de telles fins, et doivent rester en forêts.

Pour contribuer à l'uniformité dans les données à recueillir, durant le cours de ces opérations, et pour en assurer l'exactitude, vous êtes tenu de vous guider d'après les indications contenues dans les instructions qui vont suivre :

Etant rendu sur les lieux, les premiers soins à prendre doivent consister dans la recherche des poteaux placés aux angles des lots que vous avez à relever, lesquels sont plantés sur les lignes des rangs que renferment ces dits lots, et d'après lesquels ils sont désignés et reconnus.

Cette identification est de nécessité première et exige toute votre attention.

Comme il peut arriver en certains cas, que ces bornes soient disparues ou que le numérotage en soit effacé, il faudra vous transporter au poteau le plus rapproché, dont l'identification ne laisse pas de doute, et de ce point mesurer le nombre de lots voulus pour arriver à celui que vous cherchez.

La largeur régulière des lots est de 13 chaînes, c'est-à-dire de 858 pieds anglais, si ce n'est pour les lots irréguliers dont la largeur spéciale doit être indiquée sur les plans qui accompagnent les présentes.

Votre cheminement sur le long et sur le milieu des lots à visiter devra se faire sur la course des lignes latérales de ces terrains, et vous

vous servirez de la boussole de poche qui vous est confiée pour suivre le mieux possible, et au meilleur de votre connaissance, cette direction, laquelle est aussi inscrite sur vos plans. Si elle ne l'était pas, veuillez vous renseigner au département.

Pour complète intelligence du sujet, le diagramme ci-joint indique, par une ligne ponctuée, le parcours que vous devez suivre et que je viens de décrire.

A tous les trois ou quatre cents pieds, et à des distances plus rapprochées, s'il le faut, vous prendrez note dans votre livret, de l'aspect général de la contrée et de la nature du sol des terrains traversés.

Dans vos entrées, vous devrez aussi faire figurer toutes les données pour vous permettre d'estimer la quantité, en mesure de planche, de bois propre au sciage, et le nombre de cordes de bois de pulpe et de bois de chauffage que chacun des lots examinés peut contenir.

Pour être considéré comme étant propre à la culture et classifié en conséquence, chaque lot devra contenir au moins 40 pour cent de terres arables comprises en un seul bloc, ou 50 pour cent en deux ou trois circuits, pourvu qu'ils ne soient pas trop éloignés les uns des autres, et qu'ils puissent être facilement exploités avec avantage dans un seul établissement agricole.

Le résultat de votre examen devra être entré, suivant le cas, dans les diverses colonnes des formules imprimées qui vous sont adressées avec les plans des cantons que vous avez à reconnaître et étudier.

De plus, si dans le cours de ce travail, il vous arrive de rencontrer des lots vendus qui ne sont ni occupés ni améliorés, vous aurez à bien noter l'état dans lequel ils se trouvent, et vous procéderez ensuite à leur examen, au point de vue de la classification, ainsi que pour les terres non vendues.

Toutefois, lorsque vous préparerez vos états, les renseignements relatifs à ces lots vendus et non occupés devront figurer sur des formules spécialement affectées à ce sujet.

Dans la colonne des remarques, si vous êtes convaincu que dans l'intérêt de la colonisation, il est à propos de révoquer ces ventes, veuillez en faire la recommandation.

M. _____ de _____ choisi par le député du comté de _____, a été nommé comme représentant les intérêts des colons

pour vous accompagner durant les opérations que vous avez charge d'entreprendre. Veuillez l'avertir de la date de votre départ, et lui désigner l'endroit où il devra vous rencontrer.

Votre salaire sera de \$5.00 par jour, toutes dépenses de voyage et de pension comprises.

Ci-joint, vous trouverez les listes des lots vendus et non vendus que vous devrez visiter.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. E. TACHÉ,

Sous-ministre.

C. L.—Votre rapport de classification des lots devra être certifié par la personne qui vous accompagne et qui est censée représenter les intérêts des colons. Ce certificat peut être placé au bas de votre rapport. Si cette personne se refuse à signer votre rapport, vous devez la prier alors de faire un rapport spécial, établissant pourquoi elle diffère d'opinion avec vous.

APPENDICE No 32

ÉTAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1905.

EXERCICES.	Crédits réguliers.	Mandats spéciaux.	Crédits supplémentaires.	TOTAUX.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
30 juin 1868.....	7,617 29			7,647 29
30 déc. 1868.....	16,139 36			16,139 36
30 juin 1869.....	3,585 31	10,000 00		13,585 31
1869—70.....	29,593 38			29,593 38
1870—71.....	30,000 00			30,000 00
1871—72.....	24,000 00			24,000 00
1872—73.....	24,000 00	2,633 48		26,633 48
1873—74.....	22,000 00			22,000 00
1874—75.....	24,000 00			24,000 00
1875—76.....	30,500 00			30,500 00
1876—77.....	17,500 00			17,500 00
1877—78.....	18,930 00			18,930 00
1878—79.....	17,170 62			17,170 62
1879—80.....	20,000 00	9,100 00		29,100 00
1880—81.....	25,000 00			25,000 00
1881—82.....	41,960 00	14,000 00		55,960 00
1882—83.....	40,000 00			40,000 00
1883—84.....	40,000 00			40,000 00
1884—85.....	30,000 00			30,000 00
1885—86.....	30,000 00			30,000 00
1886—87.....	30,000 00		8,600 00	38,600 00
1887—88.....	52,844 93			52,844 93
1888—89.....	50,000 00			50,000 00
1889—90.....	45,000 00			45,000 00
1890—91.....	45,500 00		19,000 00	64,500 00
1891—92.....	36,256 41		80,000 00	116,256 41
1892—93.....	40,000 00			40,000 00
1893—94.....	26,000 00		12,000 00	32,000 00
1894—95.....	20,000 00	6,000 00		26,000 00
1895—96.....	25,000 00		15,000 00	40,000 00
1896—97.....	27,000 00	25,654 95	13,000 00	65,654 95
1897—98.....	40,000 00			40,000 00
1898—99.....	20,000 00	17,743 00		37,743 00
1899—1900.....	25,000 00	12,855 00		37,855 00
1900—1901.....	35,000 00	13,000 00		48,000 00
1901—1902.....	25,000 00			25,000 00
1902—1903.....	55,000 00			55,000 00
1903—1904.....	45,000 00			45,000 00
1904—1905.....	40,000 00			40,000 00

E. E. TACHÉ,
Sous-ministre.

V. DEROME,
Comptable.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 33

ÉTAT général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.

NOMS.		\$ cts.
C. E. Gauvin	Allocation 12 mois au 30 juin 1905	234 42
F. Kéroack	do do do	484 98
A. M. Taché	do do do	200 00
W. G. Waddell	do do do	200 00
Léo. Guénette	do do do	200 00
Henry O'Sullivan	do do do	132 60
Hon. Trésorier de la Province	Retenu sur allocations pour fonds de pension	45 20
Gustave Rinfret	Salaire 12 mois au 30 juin 1905	610 27
J. E. Girard	do do do	1,217 00
F. X. Fafard	do do do	1,217 00
L. P. de Courval	Lever de rivières sur la Côte nord du St-Laurent	3,668 24
J. C. Demeules	Explorations do do do	2,214 48
E. J. Rainboth	Arpentage dans les cantons Bouthillier, Kensington, etc	8,004 00
E. H. N. Piton	do dans le Bloc A	250 00
Thos. Kirk	do partie des 5e et 6e rangs du canton Grandison	120 00
C. S. Lepage	do dans les cantons Cherbourg et Daliboire	1,720 90
do	do do St-Denis	250 00
do	do do Pinault	276 90
do	do do McNider	176 00
J. O. Lacoursière	Lever de chemins dans les cantons, Gouin et Chapleau et vérification d'arpentage dans le canton Boyer	2,205 09
do	Arpentage dans partie du canton Major	200 00
do	do dans les cantons Wabasse, Kensington, Gravel, etc	1,561 38
F. X. Fafard	do do Armagh, Standon et Bellechasse	471 96
J. M. Croteau	do do Ross	180 00
Jos. Bureau	Explorations dans les cantons Taché, Hébert, Albanel, etc	243 95
	A reporter	

APPENDICE No 33.—*Suite.*

ÉTAT général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.

NOMS.	—	\$ cts
	Report.....	
J. A. Martin.....	Arpentage des 2e et 3e rangs du canton Masson.....	50 50
Wm. Tremblay.....	do dans le canton Laterrière.....	138 32
do.....	do do cantons Albert, Labrosse, etc.....	207 56
Henry O'Sullivan.....	Inspection d'arpentage dans la seigneurie de Pabos et au Bassin de Gaspé.....	246 33
do.....	Inspection d'arpentage dans le canton Pinault.....	288 00
do.....	do do do Rhodes.....	156 60
do.....	do do dans la seigneurie de Batiscan.....	25 00
do.....	Arpentage de partie du canton Kenogami.....	381 60
do.....	Inspection d'arpentage dans le canton Orford.....	169 20
do.....	Acompte exploration dans la région de la Baie James.....	3,500 00
E. Fafard.....	Arpentage dans le canton Packington.....	30 00
J. E. Girard.....	Exploration d'une île dans la rivière Ottawa.....	21 05
do.....	Arpentage d'une partie du village de Coleraine.....	68 80
do.....	Vérification du plan de la rivière Brochet, etc.....	16 50
do.....	Division de partie du rang du lac, canton Trudel.....	93 60
do.....	Lever de chemins à la rivière du Moine, etc.....	200 00
N. J. E. Lefrançois.....	Arpentages aux Sept-Iles.....	2,613 00
Geo. P. Roy.....	do dans les cantons Assemetquagan, Mann et Ristigouche.....	1,000 00
Alp. Blouin.....	Lever de partie du lac " Branch Stream ".....	259 20
do.....	Arpentage dans le Bloc A.....	800 00
A. Du Tremblay.....	do de la ligne entre les 1er 2e rangs du canton Dufferin.....	137 40
J. Maltais.....	Lever de la rivière Shipshaw et arpentage dans le canton Bourget.....	560 00
do.....	Arpentage dans le canton Ferland.....	50 95
P. E. Lavergne.....	do do Leverrier.....	200 00
C. A. Bourget.....	do dans les cantons York et Douglas.....	175 00
	A reporter.....	

APPENDICE No 33.—*Suite.*

ÉTAT général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.

NOMS.		\$ cts.
	Report.....	
John Sullivan.....	Lever de partie des rivières Batiscan et Ouïatchouan.....	100 00
C. E. Lemoine.....	Acompte sur exploration sur la Côte nord du St-Laurent.....	800 00
Madame P.M.A. Genest...	2,500 exemplaires de la carte des comtés d'Ottawa, Pontiac, etc....	750 00
A. de Grandpré.....	80 cartes de.....	24 00
Canada Engraving and Lithographing Company..	Photolithographie de 5,109 cartes.....	600 00
do ..	do de 500 copies de plans.....	60 00
do ..	do de cartes des cantons Gravel, etc.....	11 00
W. D. Mill.....	Copie de plan et de notes d'arpentage du canton Weir.....	24 00
do ..	do do do Carleton.....	24 07
John Alleyn.....	Pour une tente.....	29 50
F. C. Laberge.....	Copie de plan, notes d'arpentage et rapport, établissant la ligne limitative sud-ouest de la réserve des sauvages, à Doncaster..	56 00
Harrison & Co.....	Divers effets.....	4 45
P. Picard.....	Copie de plans.....	19 00
J. H. Samson.....	do ..	25 00
	Total.....	\$40,000 00

E. E. TACHÉ
Sous-ministre.

V. DEROME,
Comptable.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 34.

TABLEAU des opérations définitivement acceptées en 1904-05.

ARPEUTEURS.	LOCALITÉ, NATURE DE L'OPÉRATION.	Coût.	Superficie en acres du terrain divisé.
		\$ cts	
Maltais J	Canton Ferland, comté de Charlevoix, arpentage des lots 41 à 47 de l'arrière-ligne du	50 95	
Tremblay W	Cantons Laterrière, Labrosse et Albert, arpentage dans les	439 62	
Lacoursière J. O	Cantons Bouthillier, Kensington, inspection dans les	3,361 38	
do	Canton Boyer, piquetage du chemin Gouin dans le	338 98	
Du Tremblay A	Canton Dufferin, relevé des rangs 1 et 2 du	137 40	
Martin J. A	Canton Doncaster, rétablissement de la limite N. E., de la Réserve des Sauvages	212 25	
Fafard F. X	Canton Bellechasse, vérification et renouvellement d'arpentage dans le	225 11	
do	Canton Armand, inspection des lots dans les rangs B et C du	71 55	
Fafard Eug	Canton Packington, renouvellement d'arpentage d'une partie du	1,417 30	
Lepage C. S	Canton Pinault, arpentage du résidu du	1,645 00	18, 809
Bureau Jos	Cantons Taché, Hébert, Iberville, exploration dans les	294 75	
do	Canton Albanel, exploration dans les	99 20	
LeFrançois N. J. E	Canton Letellier et village des Sept-Iles, (lotissement).	1,912 00	6,391
		10,205 49	25,200

CHS. ED. GAUVIN,
Surintendant des arpentages.

E. E. TACHÉ,
Sous-ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 35.

EXTRAITS DU RAPPORT DE M. L'ARPENTEUR EUGÈNE FAFARD, SUR UNE
PARTIE DU CANTON PACKINGTON, DANS LE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

Notre-Dame du Lac, 30 juin 1903.

A l'honorable S.-N. Parent,

Premier et ministre des Terres, Mines et Pêcheries,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui, en même temps que le présent rapport, le carnet d'opérations et le plan d'un lotissement renouvelé dans les rangs cinq, six, sept, huit, neuf et dix (5, 6, 7, 8, 9 et 10) du canton Packington, de Témiscouata

L'impression générale qui nous reste, après avoir parcouru, pied par pied pour ainsi dire, comme nous l'avons fait, les différentes lignes qui servent à subdiviser en lots de ferme le canton de Packington, c'est que toute l'étendue comprise dans ce canton du sud-ouest au nord-ouest, depuis le cinquième rang jusqu'aux limites de la seigneurie de Témiscouata, devra offrir à la colonisation un terrain éminemment propre à la culture.

Situé à six (6) milles au plus de Notre-Dame du Lac de même que de Ste-Rose du Dégelé, en supposant pour cela l'angle nord du rang dix (10), de ce canton comme le sommet d'un triangle dont les deux angles à la base seraient respectivement les centres de chacune de ces deux florissantes paroisses. Packington possède encore l'immense avantage d'être traversé par tout un réseau de chemins bien conditionnés. C'est d'abord la route Simard qui, partant du quatrième rang de Notre-Dame du Lac, va en allant vers le sud-ouest rejoindre la route neuve quelque part au lot numéro onze (11), du huitième rang. Plus au sud-est, d'un point situé dans Ste-Rose du Dégelé, c'est un autre bout de chemin qu'on dirait avoir été commencé pour venir bifurquer avec la route de Notre-Dame, mais qui après avoir entamé une pointe dans le rang dix (10), va en contournant à demi le canton Packington et touche l'extrémité sud du lac Jersey.

Traversé de plus à différents endroits par plusieurs anciens chemins de chantiers très bien ébauchés et qui ont déjà rendu de grands services

aux voyageurs de cette région, le pays est en outre abondamment arrosé par plusieurs magnifiques ruisseaux qui contiennent d'excellente eau.

Les rangs onze, douze et treize (11, 12 et 13), occupés depuis un bon nombre d'années, tout en n'étant point des terrains absolument plans, ont jusqu'ici donné pleine et entière satisfaction aux colons qui les ont défrichés et ouverts. Le sol, d'une terre grise argileuse sablonneuse, appuyé sur un sous-sol quelque peu glaiseux, est presque complètement privé de roches, si ce n'est à la surface des hauteurs.

Les rangs sept, huit, neuf et dix (7, 8, 9 et 10), étant exactement de même nature, il y aurait raison de croire que tous les lots de ces rangs seraient en grande demande dès que les porteurs de licences de coupe de bois en seraient exclus. Aussi, à raison de la connaissance que je peux avoir de ce pays et du grand nombre de gens qui auraient intention de s'y établir, je recommanderais fortement que tous les lots de ces rangs sept, huit, neuf et dix (7, 8, 9 et 10), soient mis en vente le plus tôt possible, et je ne crains pas de prédire un succès, étant donné l'érection civile dans un avenir prochain et l'organisation complète de la nouvelle paroisse projetée de St-Eusèbe de Cabano.

Quant aux cinquième et sixième concessions, elles ne semblent pas à vrai dire offrir autant d'avantages que les rangs supérieurs.

Plus accidentés à cause du ruisseau Baker et de ses tributaires, qui coupent ces deux rangs en différents sens, ces terrains contiennent par conséquent plus de roches.

Mais à tout bien considérer, entre deux élévations, il se trouve de magnifiques fonds de cédrières couverts de terre noire sur un sous-sol de glaise et privé de roches. Et au demeurant, si l'on tient compte de la proximité de ces rangs de centres colonisés, et de la quantité suffisante de bonne terre qu'on y remarque, je ne doute pas qu'il y ait assez de courageux défricheurs pour s'emparer de tous ces lots d'ici à un avenir assez rapproché.

Les lacs Sloate et Jersey (Meruimticook) sont évidemment de superbes nappes d'eau reposant sur un lit de sable et de graviers

Ces lacs étaient autrefois, paraît-il, peuplés d'une quantité innombrables de truites rouges et blanches, mais depuis déjà un grand nombre d'années, les pêcheurs de Madawaska dans le Nouveau Brunswick, n'ont cessé d'aller y multiplier leurs infractions à notre loi des pêcheries. Remontant en canot la rivière Baker, à l'insu et au mépris de tous

les officiers préposés à la garde de nos petits poissons, ces gens du Madawaska, qui sont toujours du reste bien fournis de seines, de filets et de dynamite, finiront certainement un jour ou l'autre par détruire d'une manière bien complète toute espèce poissonneuse dans ces lacs.

L'arpenteur F. A. Têtu faisait les mêmes remarques dans un rapport sur Packington qu'il transmettait à l'honorable Commissaire des Terres le 19 janvier, 1881, et qu'il terminait par ces mots : " Il ne paraît pas que les soi-disants gardes-pêche s'en occupent beaucoup, car aucun d'eux n'a encore pris la peine d'y faire une visite qui pourtant serait très nécessaire. "

Une seule chose nous étonne, c'est qu'après un si grand nombre d'années employées à la destruction de notre poisson, les gens du sport puissent encore trouver quelquefois leur plaisir et leur profit à aller durant la belle saison essayer la mouche dans les lacs Sloate et Jersey.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble,

(Signé). EUGÈNE FAFARD,
Arpenteur-géomètre.

 APPENDICE No 36.

 EXTRAIT DU RAPPORT DE M. N.-J.-E. LEFRANÇOIS, ARPENTEUR,
 CONCERNANT CERTAINS TRAVAUX D'ARPENTAGE FAITS AUX
 SEPT-ILES, CANTON LETELLIER, COMTÉ
 DE SAGUENAY.

A l'honorable Ministre
 des Terres, Forêts et Pêcheries,
 Québec.

Monsieur le Ministre,

.....

.....

L'aspect général du terrain que j'ai parcouru n'offre aucun caractère particulier. C'est un terrain plan, composé de terre jaune très sableuse, couverte d'une couche de mousse; nous ne rencontrons aucune roche ni cailloux roulés quelconque. La végétation consiste en sapin, épinette, bouleau, tremble et cyprès de petite taille. Nous ne rencontrons aucun cours d'eau remarquable, mais les veines d'eau potable ne sont pas loin de la surface du sol, attendu que les habitants du village sont pourvus de pompes ou machines hydrauliques qui leur donnent une eau pure et limpide à une profondeur praticable.

O'est à peu près tout ce que j'ai à soumettre au susdit département.

(Signé) N.-J.-EMILE LEFRANÇOIS,
 A P.

Québec, 28 mars 1904.

 APPENDICE No 37.

 RAPPORT D'EXPLORATIONS FAITES DANS LES CANTONS TACHÉ ET HÉBERT,
 COMTÉ DE CHICOUTIMI, ET DANS LE CANTON IBERVILLE, COMTÉ
 DE SAGUENAY, PAR M. J. BUREAU, EXPLORATEUR.

St-Raymond, 11 juillet 1904.

M. E. E. Taché,
 Sous-ministre
 des terres de la Couronne,
 Québec.

Monsieur,

M'autorisant des instructions reçues de votre Département, j'ai exploré les cantons Taché, Hébert, Iberville, dans le comté Chicoutimi, et j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant :

CANTON TACHÉ.

J'ai fait l'exploration des rangs 7, 8 et 9, qui ne sont pas encore subdivisés. J'ai constaté que les deux tiers du terrain sont propres à la culture, composé de terre jaune, argileuse ; à différents endroits, c'est de la terre forte. Il se trouve une savane au centre du canton, et de chaque côté la terre est cultivable ; elle est boisée en merisier, bouleau, épinette, sapin, avec un peu de frêne. Il se trouve dans certains endroits, des petites montagnes en pierres. La terre n'est pas rocheuse. Je crois que l'on pourrait faire la subdivision de ces trois rangs. Tous les lots de terre sont pris, jusqu'au sixième rang ; il n'y a plus de place dans les terres non-subdivisées, pour placer des nouveaux colons. L'arpentage serait d'une grande utilité.

(Signé), JOSEPH BUREAU.

CANTON HÉBERT.

C'est un terrain montagneux ; terre jaune, sablonneuse et rocheuse, impropre à la culture. Les montagnes sont indiquées sur le plan, avec tous les cours d'eau, les lacs et le chemin qui traverse le canton. J'ai trouvé 350 acres de terres propres à la culture, qui se trouvent à l'embouchure de la rivière Eternité. Du côté ouest de la rivière, il y a une ferme qui a été défrichée par la maison Price, Frères, mais actuellement elle m'a

paru abandonnée. Tout ce canton est boisé en bois de commerce, épinette, sapin, un peu de pin dans la partie-ouest du canton, et du cèdre partant du chemin en descendant la rivière jusqu'au Saguenay. Tout ce terrain doit être réservé comme terre à bois. Sur la partie dont monsieur le curé Héroux demande la subdivision de chaque côté du chemin, il n'y a pas une terre sur laquelle un colon est capable de vivre. En plaçant des colons dans ces cantons, on expose toute cette partie qui est bien boisée à passer au feu. Je crois franchement, que la colonisation que l'on veut faire dans ce canton, n'est qu'un prétexte et que l'on entend surtout faire le commerce de bois. Le bois qui se trouve sur ces lots vaut quatre fois la valeur de la terre. J'ai remarqué, sur le parcours du chemin, que l'on a abattu le bois sur une largeur de 50 à 60 pieds et que le bois qui a été abattu est encore là, avec toutes ses branches. Si le feu prenait on ferait brûler toute cette localité et la ligne télégraphique serait elle-même détruite. Je crois que ça serait fort prudent de faire enlever tout l'abatis qui se trouve sur le parcours du chemin, et semer de la graine de mil pour protéger la partie qui est bien boisée. J'ai remarqué sur le parcours de la rivière Saguenay que c'est la seule partie qui n'a pas passé au feu.

Dans la rivière Éternité, le saumon et la truite de mer montent la rivière jusqu'au grand lac Éternité. Tous les lacs sont poissonneux, c'est aussi un magnifique endroit pour la pêche et la chasse du caribou et de l'orignal.

(Signé) JOSEPH BUREAU.

CANTON IBERVILLE.

J'ai fait l'inspection de la partie nord-est du canton, jusqu'au 12ième rang. C'est une terre sablonneuse, très montagnaise, impropre à la culture. Tout le bois est brûlé. Le terrain était boisé en bouleau, pin, épinette et sapin. La partie-ouest du canton n'est pas subdivisée, depuis les 1er, 2ième et 3ième rangs. C'est une terre sablonneuse, impropre à la culture, boisée en épinette noire, sapin, avec un peu de cèdre en certains endroits. Sur les 4ième et 5ième rang du côté-ouest de la grande ligne qui sépare les cantons d'Iberville et Escoumains, il se trouve du terrain cultivable, près de la rivière Petite Romaine, tel qu'indiqué sur le plan. Je crois que l'on pourrait faire la subdivision de ces deux rangs, jusqu'aux montagnes. Dans le 4ième rang, près de la rivière Petite Romaine, monsieur Joseph Tremblay a 30 acres de terre en culture, de la bonne terre; il demande la division de ce terrain. Dans le même rang, près de la ligne centrale du canton, il se trouve six lots de terre qui sont propres à la culture; sur tous ces lots, il y a des terrains qui sont en culture, pas moins que 50

APPENDICE No 38

EXTRAIT DU RAPPORT DE M. C. S. LEPAGE, ARPENTEUR, CONCERNANT
LE CANTON PINAULT, DANS LE COMTÉ DE MATANE.

RAPPORT GÉNÉRAL

Sandy-Bay, comté de Matane, 13 juillet 1904.

Honorable S. N Parent, premier ministre, P. Q.,
Ministre des Terres, Mines & Pêcheries,
Québec.

Monsieur le premier ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser avec ce rapport le carnet et le plan de l'arpentage d'une partie du canton Pinault, fait au cours de l'hiver dernier, conformément à vos instructions du 31 août 1903.

Le sol est presque partout de terre jaune très riche, mêlée d'un peu d'argile.

A part les pentes raides et élevées formées par le ruisseau à la Loutré, le terrain est partout très propre à la culture de tous les grains, fourrages, légumes et fruits que produit généralement la partie-est de la province de Québec.

Le terrain, quoique généralement assez plan, est cependant accidenté, montueux et même montagneux, en plusieurs endroits.

Le bois, partout d'assez belles dimensions, comprend l'érable, le merisier, le bouleau, le frêne, l'épinette blanche, grise et noire, le sapin, le cèdre, le cormier, etc. Il est très propre à l'exploitation qui a été pratiquée sur une assez grande échelle, l'espace d'environ un mille et demi de chaque côté le long de la branche Nord de la rivière Humqui, autour du lac des Huit Mille, et de chaque côté du ruisseau formé par la décharge du lac, un peu de chaque côté du ruisseau à Poirier et du ruisseau à la Loutré. L'exploitation de la forêt a aussi été largement pratiquée à l'ouest du lac Humqui jusqu'à la limite-est du 9e rang.

acres de terre. Entre ces lots et la rivière Petite Romaine, il y a une grosse montagne de pierres, telle qu'indiquée sur le plan ; sur la partie-ouest du 5ième rang, on peut faire la subdivision traversant la rivière Petite Romaine jusqu'aux montagnes. Ce terrain est propre à la culture. Ces deux rangs sont boisés en bouleau, épinette, sapin, peu de merisier, mais du cèdre en différents endroits.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé), JOSEPH BUREAU.

Il y a un beau chemin de colonisation qui permet de voiturier très confortablement en tout temps de l'année depuis la gare d'Amqui I. C. R. jusqu'au lac Humqui, longeant très près et presque partout la rive droite de la rivière Humqui, sur laquelle il y a un pont précisément à la décharge du lac Humqui.

Il y a un chemin de chantier contournant ce lac et qui, traversant les lots 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 du sixième rang, traverse le ruisseau à la Loutre et longe ce ruisseau sur sa rive gauche jusqu'au neuvième rang où il se termine. Il y a un autre chemin de chantier qui suit sur une petite distance la branche nord du ruisseau à la Loutre et qui longe la ligne centrale des 7e et 8e rangs.

Il y a un autre chemin de chantier qui permet de voiturier en partant du chemin de colonisation plus haut mentionné, entre le lot No 22 du 4e rang et le lot No 34 du 7e rang ; ce chemin se joint sur le haut du lot No 20 du 5e rang à un autre chemin de chantier qui longe la branche nord de la rivière Humqui jusqu'au confluent du ruisseau à la Loutre qu'il suit sur la rive gauche jusqu'à la rencontre du chemin qui vient du lac Humqui et que j'ai décrit plus haut.

Il y a un chemin de chantier passable pour les voitures roulantes depuis la gare d'Amqui jusqu'au 7e rang de Pinault, et ce chemin suit la ligne latérale nord du canton Humqui, puis la ligne latérale nord-ouest du canton Pinault, contournant par le sud le lac des Huit Mille, puis delà reprend la dite ligne latérale N. O. de Pinault qu'il suit jusqu'à la ligne de front du 7e. Ce chemin n'est propre aux voitures roulantes que jusqu'au lac des Huit Mille.

Tous ces chemins seront d'une grande utilité aux nouveaux colons en facilitant considérablement leur transport sur les diverses parties du canton ; et c'est mon opinion que le chemin de colonisation entre la gare d'Amqui et le lac Humqui, sera l'artère colonisatrice par excellence, par laquelle les colons afflueront prochainement dans le canton Jetté. Déjà tous les lots autour du lac Humqui sont occupés, et c'est par le lac Humqui que passeront les premiers colons qui se dirigeront dans les 5e, 6e, 7e et 8e rangs de Jetté, dont les terres sont de grande valeur. Il y a aussi divers autres chemins de chantiers de moindre importance que j'ai indiqués par un trait rouge sur le plan.

Je ne crains pas d'affirmer que les terrains que j'ai arpentés l'hiver dernier, dans le canton Pinault, offrent de grands avantages aux colons,

tant par la qualité du sol qui est excellent, d'un accès relativement facile, que par l'aide et l'encouragement pécuniaires que les colons reçoivent des commerçants de bois à qui ils vendent leur bois, et qui les emploient dans leurs chantiers et leurs scieries à des prix très rémunérateurs.

C'est ainsi que l'automne, l'hiver et le printemps dernier, tout homme qui voulait travailler dans les chantiers du canton Pinault, recevait, outre une excellente pension, (presque une pension d'hôtel), un salaire variant entre \$25.00 et \$35.00 par mois, indépendamment de l'habileté et de la capacité du travailleur.

Le sol du canton Pinault ne le cède en rien sous le rapport de la valeur agricole aux meilleures terres de la vallée de la Matapédia; et le colon est certain de trouver en grande quantité sur chaque lot le bois de construction et de chauffage dont il aura besoin dans l'usage ordinaire de la vie, et suffisamment de bois de commerce pour l'aider dans les premières années du défrichement de son lot.

Et je ne doute pas qu'avec un peu d'encouragement de la part du département de la colonisation et des sociétés de colonisation, un grand nombre de colons ne s'établissent prochainement sur les belles terres du canton Pinault, et ne forment une autre paroisse florissante, car il y a déjà une paroisse officiellement érigée sous le vocable de St-Léon-le-Grand; elle comprend une partie du canton Humqui et une partie du canton Pinault, et le progrès agricole y est très remarquable. En effet, il y a à peine 8 à 9 ans, c'était la forêt vierge, maintenant il y a de nombreuses familles, une église paroissiale, plusieurs écoles dont l'une est remarquablement spacieuse, confortable et tout à fait convenable. Les maisons et les granges, toutes les bâtisses sont faites avec goût et proprement entretenues.

Monsieur le ministre, dans un rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser il y a environ deux ans, relativement à l'arpentage des cantons Matalik et Jetté, je vous informais que des chasseurs nombreux et peu respectueux des lois de la chasse dans notre province chassaient et tuaient impunément l'orignal, le caribou et le chevreuil aussi bien et même préférablement en mars et avril qu'en décembre et en faisait presque un massaere. Au cours de l'arpentage que j'ai fait l'hiver dernier, j'ai, en plusieurs occasions, rencontré des gens, des équipes de chasseurs qui chassaient et tuaient l'orignal sans se soucier de la loi. J'ai rencontré des hommes qui transportaient sur des traînes des pièces de gibier et des peaux d'originaux abattus quelques jours auparavant et quelquefois le jour même. Je ne connais pas ces hommes;

c'étaient des gens de chantiers, mais des étrangers pour moi. C'est bien mon opinion que si la même chose se pratique encore sur la même échelle, avant trois ou quatre ans, ces animaux de la forêt se feront excessivement rares.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le premier ministre,

Votre très humble serviteur,

(Signé) C. SAM LEPAGE,
A. G.

 APPENDICE No 39.

EXTRAITS D'UN RAPPORT DE M. L'ARPENTEUR J. MALTAIS, CONCERNANT
UNE PARTIE DU CANTON FERLAND, DANS LE COMTÉ DE CHICOUTIMI.

Chicoutimi, 15 octobre 1904.

A l'honorable Ministre
des Terres, Mines et Pêcheries
de la province de Québec,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire rapport d'un terrain que j'ai chaîné, à la réquisition de M. L. Petit, se trouvant situé à l'est du chemin St-Urbain, dans le canton Ferland, en front des lots Nos 41 à 47 inclusivement, déjà planté pour le rang-est de la rivière Ha! Ha! du dit canton, faisant une superficie de 875 acres.

.....

Ce terrain, en général, est montagneux et la plus grande partie est impropre à la culture. Le bois est l'épinette noire, tremble, bouleau, peuplier, épinette blanche, sapin la plus grande partie de 3 à 9 pouces de diamètre. Il y a sur ce terrain que j'ai chaîné, un petit lac d'environ 15 acres en superficie qui est très poissonneux.

Il y a environ 25 acres de terre en culture sur ce terrain que j'ai chaîné.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JEAN MALTAIS, A. G.

 APPENDICE No 40.

EXTRAIT DU RAPPORT DE M. N. J. E. LEFRANÇOIS, ARPENTEUR, CONCERNANT LE VILLAGE DES SEPT-ILES, DANS LE CANTON LETELLIER, COMTÉ DE SAGUENAY.

A l'honorable Ministre des Terres,
Forêts et Pêcheries,
Québec.

Monsieur le Ministre,

.....
.....

L'aspect général du terrain que j'ai parcouru n'offre aucun caractère particulier. C'est un terrain généralement plan, composé de terre sableuse couvert d'une forte couche de mousse; ce terrain n'offre généralement ni roches ni cailloux. La végétation consiste en cyprès, sapin, épinette rouge et noire de petite taille; nul cours d'eau potable si ce n'est la rivière du Poste et un ou deux autres petits ruisseaux, mais les veines d'eau ne doivent pas être bien loin de la surface du sol, vu que les gens du village des Sept-Iles se procurent l'eau au moyen de pompes ordinaires, pour l'usage de leur maison, à une dizaine de pieds en profondeur.

(Signé) N. J. EMILE LEFRANÇOIS, A. P.

Québec, 15 décembre 1904.

APPENDICE No 41.

RAPPORT DE M. L'ARPENTEUR J.-O. LACOURSIÈRE, CONCERNANT LE
CHEMIN GOUIN, DANS LE COMTÉ D'OTTAWA.

Batiscan, 20 janvier 1905.

A l'honorable Ministre des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec,

Monsieur,

Conformément aux instructions reçues de votre département en date du 20 juin dernier m'autorisant à faire le levé du chemin Gouin, dans le comté d'Ottawa, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :

J'ai commencé le levé du chemin Gouin, depuis le 20e poteau milliaire du chemin Chapleau près de la gare du Nominingue, et j'ai planté de bons poteaux de cèdre dûment marqués à tous les milles sur tout le parcours jusqu'à Ferme-Neuve, soit une distance de 37 milles et 22 chaînes.

Le premier poteau milliaire planté près du 20e poteau du chemin Chapleau est marqué (). M.

Le chemin Gouin effleure les cantons Loranger, Montigny et traverse en entier les cantons Boyer, Rochon, Moreau et la partie nord du canton Wurtele.

Le tracé de ce chemin à travers cette région assez accidentée ne pourrait être mieux choisi sur tous les rapports et fait certainement honneur à monsieur l'inspecteur de la colonisation pour avoir su se trouver une passe aussi facile et avantageuse sur tout ce parcours.

L'ouverture de cette grande voie aura non seulement pour effet de favoriser les colons de Ferme-Neuve par une ligne plus courte pour communiquer au centre d'affaires du Nominingue, où est actuellement le terminus du chemin de fer du C. P. R., mais de grouper une grande quantité de colons sur tous les lots propres à la culture, et ils sont nombreux, surtout dans les cantons Boyer, Rochon, Moreau et Wurtele.

 APPENDICE No 42.

 EXTRAITS DU RAPPORT DE M. L'ARPENTEUR J.-O. LACOURSIÈRE,
 CONCERNANT LES CANTONS KENSINGTON, BOUTHILLIER
 ET WABASSEE, DANS LE COMTÉ D'OTTAWA.

A l'honorable Ministre
 des Terres, Mines et Pêcheries,
 Québec.

Monsieur,

En vertu d'instructions reçues de votre département, en date du 24 septembre 1903, ayant trait à l'inspection des cantons Moreau, Wurtele, Campbell, Gravel, Pope, Kensington, Bouthillier, Wabassee et Kiamika situés dans le comté d'Ottawa, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur les quatre derniers cantons, ayant déjà fait rapport sur les premiers dans le cours de l'année dernière.

KENSINGTON

Sous le rapport de la colonisation, il y a plusieurs parties de lots qui sont propres à la culture, spécialement le long de la rivière Joseph où il y a déjà quelques colons de fixés; à cet endroit, il y a un moulin à scie important d'établi.

BOUTHILLIER

Ce canton comme le précédent, est aussi très accidenté, cependant il y a plusieurs endroits favorables à la culture, notamment aux alentours des lacs du Camp et à l'Ours et le long du chemin du lac des Iles.

WABASSEE

La partie nord de ce canton est inculte, sauf le terrain avoisinant le lac du Commissaire et le lac du Camp.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le ministre,

Votre tout dévoué serviteur,

(Signé) J.-O. LACOURSIÈRE, A. G.

Batiscan, 19 mai 1905.

A mon dernier voyage dans cette région, j'ai eu l'occasion de constater qu'un certain nombre de colons avaient déjà compris l'avantage que leur offrait le gouvernement à cet endroit et s'empressaient de se choisir des lots pour y fixer leur demeure, et je ne doute pas que beaucoup d'autres suivront l'exemple de ces derniers, et qu'avant longtemps le chemin Gouin sera en grande partie colonisé

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Avec un profond respect,

Votre tout dévoué serviteur,

(Signé). J. O. LACOURSIÈRE, A. G.

APPENDICE No 43

RAPPORT DE L'ARPENTAGE ET DE L'EXPLORATION DE LA CÔTE-EST DE LA
BAIE JAMES, PAR M. HENRY O'SULLIVAN, INSPECTEUR DES
ARPENTAGES.

A l'honorable Adélarde Turgeon,
Ministre des Terres, et Forêts,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, depuis la date de mon second rapport préliminaire publié par le département de la Colonisation et des Mines en 1901, le travail d'arpentage et d'exploration de notre territoire septentrional a été plus ou moins interrompu par d'autres travaux urgents et diverses circonstances, ce qui m'a empêché jusqu'à ce jour de vous soumettre le présent rapport, avec le plan ci-joint de la côte de la baie James et des embouchures des rivières qui s'y jettent dans la province de Québec.

Partant du point où finit la marée, à l'embouchure de la grande rivière Nottaway, décrite à la page 57 de mon second rapport préliminaire, nous arpentâmes la rive-est de l'estuaire et les îles adjacentes, dans la direction du nord, jusqu'à l'embouchure de la rivière Broadback, ou petite Nottaway, à une distance d'environ 14 milles.

Comme je le dis, aux pages 60, 61 et 62 du rapport dont je viens de parler, c'est une rivière très importante qui reçoit les eaux de tout le pays, depuis le bord du bassin du grand lac Mistassini jusqu'à la marée de la Baie James.

Les hommes que je laissai à Rupert durant l'hiver de 1897-1898 arpentèrent sur la glace environ 12 milles de cette rivière, à partir de son embouchure, et explorèrent le pays. De chaque côté, à perte de vue, c'est une plaine argileuse boisée surtout d'épinette noire et grise et de quelques tamaracs de haute futaie, tels que mentionnés dans le rapport. En approchant de la baie, la rivière subit une forte pente et ses eaux tourmentées se précipitent avec fracas dans un lit de rochers; il y a là un bon pouvoir hydraulique, le seul qui existe près de la côte, soit dans Ontario soit dans la province de Québec.

Juste au nord de son embouchure, est située l'île Middleboro, qui forme, à l'entrée de la rivière, un petit hâvre de 15 à 20 pieds d'eau de profondeur à marée basse.

L'île Middleboro n'est séparée de la terre ferme que par un étroit chenal, pareil à un canal artificiel, large de moins de 10 pieds à certains points, et par lequel les eaux du flux et du reflux entrent et sortent avec une grande rapidité. Les chasseurs sauvages profitent de cette circonstance, montent jusqu'à mi-chemin et attendent la marée.

On pourrait aisément creuser ce chenal, dont le lit est de glaise et ne contient pas de roches, et construire de bons quais de chaque côté avec la terre enlevée ; l'île elle-même offrirait un refuge contre les marées extraordinaires déterminées quelquefois par le vent du nord, qui, à certaines époques de l'année, balaye sans rencontrer d'obstacle l'espace de près de 1,000 milles au sud de Fox Channel.

La différence de niveau entre les lignes de haute et de basse marée est ordinairement de 7 pieds mais quelquefois un vent du nord persistant fait monter l'eau jusqu'à 20 pieds au-dessus de la ligne de basse marée.

A l'extrémité-sud de l'île Middleboro, qui est plus élevée, il y a une épaisse forêt d'épinette, mais le versant nord forme une prairie où les gens de la baie d'Hudson font paître leurs animaux très tard en octobre. Une année, les eaux de la baie, poussées par une violente tempête du nord, s'étant élevées tout à coup à une hauteur extraordinaire tous les animaux périrent.

Entre l'île Middleboro et Rupert House, sur un espace de 8 milles, quatre petits cours d'eau se jettent dans la baie. A leur embouchure la truite de mer abonde. Il y a là de grandes prairies, où les gens de la baie d'Hudson coupent chaque année le foin pour leurs bestiaux.

Rupert House est aujourd'hui l'établissement le plus important de la baie James.

Autrefois, Moose Factory était le point central de distribution pour les postes de l'intérieur ; mais depuis quelques années, cet état de choses est modifié. Rupert House est maintenant le poste central.

A Rupert, la compagnie possède de très belles constructions et l'eau est assez profonde tout près de ses magasins pour recevoir toutes les embarcations qui peuvent franchir la barre de l'estuaire.

La compagnie cultive plusieurs acres de terre, où elle récolte tous les légumes dont elle a besoin : patates, choux, oignons et tous les autres produits d'un jardin potager. Elle trouve de plus en abondance dans les riches prairies des alentours, le long de la côte, tout le fourrage nécessaire pour hiverner ses bestiaux.

Ses vaches à lait ont de gras pâturages auprès du poste, mais on laisse courir en liberté, durant l'été, le reste du bétail.

C'est ici que se réunissent chaque année, en juin et juillet, tous les chefs des postes de l'intérieur et leurs compagnons. Ils y apportent leurs belles fourrures et passent deux ou trois semaines en agréable société, puis regagnent leurs foyers solitaires, après s'être munis de provisions pour une autre année.

Au nord de Rupert House, la vue embrasse une vaste plaine de terre argileuse couverte d'épinette. Sept milles au nord de la rivière Rupert, se trouve l'entrée de la rivière Pontiac : nous arpentâmes cette rivière jusqu'à huit milles de son embouchure ; elle ne manque pas d'importance ; sa largeur à certains endroits dépasse un demi-mille. Elle est parsemée d'îles pittoresques et de chaque côté, s'étend une épaisse forêt d'épinette grise et noire, de sapin, etc. On nous dit à Rupert House que la plus belle épinette se trouve sur cette rivière.

Environ deux milles et demi au nord de l'embouchure de la Pontiac, sort un autre cours d'eau assez considérable appelé Trout River, que nous arpentâmes jusqu'à trois milles de son embouchure, tel qu'indiqué sur la carte. Les sauvages disent que c'est la meilleure rivière de toute la côte pour la pêche à la truite.

A partir de l'embouchure de cette rivière, la côte s'étend vers le nord-ouest jusqu'à douze milles environ, à la pointe-ouest de l'île Sherrick, et, de là elle suit la direction du nord-est l'espace de douze milles encore jusqu'au bout de la baie Boatswain.

Le chemin est ici beaucoup moins long, si l'on suit l'étroit chenal qui sépare l'île Sherrick de la terre ferme. Le chenal remarquable ressemble plutôt à un canal artificiel. Comme dans celui qui sépare l'île Middleboro de la côte, il n'y a que la marée haute assez d'eau qui permette aux canots de franchir le sommet, et à ce point, il se rétrécit tellement qu'à plusieurs endroits un canot de dimensions ordinaires y passe à peine. La plus grande partie de ce chenal traverse une prairie, et il se partage en branches étroites et profondes, pénétrant à angle droit dans les grandes plaines herbeuses et suivant une direction si régulière qu'on croirait y voir l'œuvre de la main de l'homme.

C'est ici le royaume des moustiques. Dans les grandes herbes de ces terrains humides, de temps en temps recouvertes par la haute marée, ils se développent certainement mieux que partout ailleurs et je puis dire sans exagérer qu'un de ces moustiques, à sa taille normale, pèse autant qu'une demi douzaine de nos moustiques ordinaires aux environs de Québec. Et ils sont agressifs et insupportables en proportion de leur taille.

Le mont Sherrick, situé au milieu de la partie septentrionale de l'île, est évidemment de formation volcanique. Son pic le plus élevé au nord a plus de 700 pieds au dessus du niveau de la mer : on le voit de presque tous les points de la baie, depuis la pointe Sawayan, au nord, jusqu'à l'embouchure de la rivière East Main.

Je suis monté sur son pic sud-ouest et, à une hauteur de 560 pieds au dessus du niveau de la mer, par une belle après-midi sans nuages, j'avais une vue splendide du pays environnant. Là, après avoir trouvé le méridien vrai, d'après observation directe du soleil, j'ai noté la direction de différents points, tel qu'indiqué sur le plan, pour contrôler et vérifier l'exactitude de toutes mes opérations.

Continuant vers le nord, nous explorâmes la baie Boatswain, et les pointes et les îles situées au delà, jusqu'à l'embouchure de la rivière Jackfish. Il n'y a rien de bien intéressant sur cette partie; les baies, les détroits et les chenaux entre les îles n'ont guère de profondeur en général; à partir du rivage, le terrain s'élève en pente légère: il est en grande partie couvert d'épinette noire et grise.

La rivière Jackfish est un assez grand cours d'eau, d'aspect bourbeux, coulant vers le sud-est. Une grande île située à son embouchure la divise en deux chenaux, et, à six milles de la baie, elle se partage en deux branches, l'une s'étendant vers l'est et l'autre dans la direction du sud. La branche sud-est est de beaucoup plus grande, ainsi on l'indique sur le plan.

Au dessus de l'embouchure de la Jackfish, une longue pointe s'étend vers l'est dans la baie. Au delà de cette pointe, la côte suit la direction du nord-est, sur une distance de neuf milles jusqu'à l'embouchure de la rivière Patrick, puis se dirige généralement vers le nord, l'espace de neuf milles encore, jusqu'à l'embouchure de l'East Main.

La rivière Patrick, un assez gros cours d'eau, est, dit-on, l'un des rendez-vous favoris de la truite de mer.

Nous parcourûmes quatre milles de cette rivière. Le terrain de chaque côté nous paraît être une plaine de glaise, basse, couverte d'épinette, de sapin et de tamarac, et tendant à devenir marécageuse vers l'intérieur. De fait, entre ce point et la rivière East Main, jusqu'à perte de vue dans l'intérieur des terres, le pays paraît trop plat pour pouvoir s'égoutter suffisamment.

Fort East Main, situé à près de trois milles de l'embouchure de la rivière East Main-est, à l'exception de Hamilton Inlet, est le point le plus septentrional de la terre ferme dans la province de Québec, sur les eaux de l'océan : latitude, $52^{\circ} 14' 45''$, et longitude $78^{\circ} 29' 15''$, ouest de Greenwich.

C'était autrefois l'un des principaux ports de la côte, la profondeur de l'eau permettant aux plus gros vaisseaux de mouiller l'ancre à l'abri de l'île du Gouverneur ; mais, depuis quelques années, les navires de la compagnie prennent leur cargaison sur la côte ouest, bien qu'ils ne puissent se rendre à plus de sept milles du rivage à cause du peu de profondeur de l'eau.

M. Isroff, qui avait charge de l'établissement de la compagnie de la baie d'Hudson à Fort East Main, nous reçut avec bonté et nous offrit cordialement ses services ; mais, comme la saison était avancée, nous ne restâmes qu'une journée, le temps de jouir de son hospitalité, pour replier aussitôt notre tente et reprendre le chemin de nos foyers. C'est un fait admis par la plupart des hommes de la compagnie de la baie d'Hudson que le meilleur mouton et les meilleurs choux se trouvent à Fort East Main, et j'en demeure convaincu après une journée passée chez M. Isroff.

En revenant, le dernier jour d'août, vers neuf heures du matin, nous arrêtâmes à l'île Dildally pour mettre le pot au feu, suivant la coutume des voyageurs de la compagnie de la baie d'Hudson. Comme il faisait un beau temps clair, je profitai de l'occasion pour me rendre du côté sud de l'île, sur un endroit élevé de 50 pieds au-dessus du niveau de la mer, d'où j'avais une vue splendide de toute la contrée environnante, et après avoir trouvé le méridien vrai, par observation du soleil, je pris la direction des points de vue les plus remarquables ; je voulais surtout établir la direction exacte de mon poste sur le mont Sherrick. Bien qu'à une distance de 35 milles, je pouvais distinguer parfaitement le pic bleuâtre du sommet de la montagne, et, sur son versant occidental, à peu de chose près, la position de mon poste d'observation mentionné plus haut.

La moyenne de plusieurs observations m'a donné direction : 209° 42' tel qu'indiqué sur le plan.

Pendant que je faisais ces observations, les hommes se régalaient de bluets et de groseilles rouges, qui se trouvent en abondance le long de la côte.

Au sud de l'île, une bande de sable fin s'étend vers la mer, offrant une des plus délicieuses places de bain que l'on puisse imaginer. Comme il était près de midi et que je désirais faire, avant de partir, une observation de latitude, je proposai de dîner et, en attendant, de prendre un bain général.

On persuade plus facilement aux métis ordinaires de manger que de se baigner. Aussi souvent que vous leur proposez de dîner, ils sont prêts, mais ils n'ont pas la même disposition à se déshabiller et à se laver. Ce jour là cependant, je réussis à leur faire prendre à tous un bon plongeon, et nous en éprouvâmes un grand bien être.

Dans un rapport précédent, j'ai parlé d'un bain que nous avons pris à Comfort Point, en Octobre, mais je puis vous assurer qu'il est beaucoup préférable de se baigner sur la côte d'East Main en août et en septembre.

La température de l'eau était délicieuse, comme sur la plage de Old Orchard ou de Chester Bay. Je n'ai jamais trouvé l'eau aussi chaude nulle part dans le golfe St-Laurent, ni même dans la baie des Chaleurs, que sur le bord de la rivière East Main, à la fin d'août et au commencement de septembre; et je suis persuadé qu'à la faveur de communications faciles par chemin de fer, cet endroit de l'extrémité nord de notre province, deviendrait le rendez-vous favori des touristes et des valétudinaires. Pendant que nous attendions midi, nous vîmes, au large, un grand nombre de baleines prenant leurs ébats et lançant leur puissant jet de vapeur; plus près du rivage, d'innombrables marsouins, ou baleines blanches, comme les appellent les gens de la compagnie de la baie d'Hudson, se jouaient dans l'eau moins profonde.

Durant la session, il y a deux mois, on me demanda un rapport sur les pêcheries des rivières Nottaway, Rupert et East Main. J'écrivis ce rapport à la hâte et de mémoire, et je ne pus dire, dans le moment s'il y avait de l'éurgeon dans la rivière East Main.

J'ai, depuis, constaté en relisant mes notes que la pêche à l'éurgeon est bonne sur la rivière East Main et que les sauvages qui fréquentent le poste y trouvent grand profit. On y prend aussi en quantité toutes les

autres espèces de poisson comme le brochet, la truite le poisson blanc, etc. J'ai entendu dire que l'on pêche aussi la morue, mais je n'ai pas pu m'en assurer.

Après avoir ainsi terminé notre exploration de la rivière East Main, jusqu'à l'extrême limite septentrionale de la province, nous retournâmes à Rupert House pour nous ravitailler, puis continuer l'arpentage dans la direction de l'ouest, à partir du point où j'avais laissé pour l'hiver une partie de mes hommes à chainer sur la glace, dans le voisinage de Comfort Point.

Les hommes que j'avais laissés à Rupert House durant l'hiver de 1897-98 essayèrent sans succès de faire des sondages dans l'embouchure des rivières, parceque les principaux chenaux étaient complètement bloqués par la glace. Pendant que j'arpentais la côte depuis l'embouchure de la Pontiac jusqu'à East Main Fort, je laissai de nouveaux hommes à Rupert pour faire des sondages à l'embouchure des rivières Rupert et Nottaway, mais malheureusement le résultat de leur travail ne fut pas non plus très satisfaisant.

Les dépôts charriés par ces puissantes rivières en leurs débordements d'automne et de printemps vont s'accumuler entre la pointe nord et l'embouchure de la rivière Shebish où ils forment des barres de sable mouvant qui rendent la navigation dans ces eaux difficile et coûteuse pour de fortes embarcations.

Dans l'estuaire de la Rupert, quatre milles à l'ouest de ses passes à Rupert House, des barres de sable se forment sur toute la largeur du grand chenal, où elles déterminent à marée basse de véritables rapides.

D'après le capitaine Taylor, de la compagnie de la baie d'Hudson, un profond chenal s'étend en droite ligne de Stag Rock à l'île Middleboro et les vaisseaux de la compagnie, lorsqu'ils sont lourdement chargés mouillent à l'abri du Stag Rock, attendant la marée haute pour traverser la barre à l'embouchure de la Rupert.

Le long de la côte occidentale de l'île Middleboro, j'ai trouvé une profondeur de 15 pieds d'eau à marée basse, mais le chenal n'est pas très large, et, à mi-chemin, entre ce point et l'embouchure de la Shebish, je n'ai trouvé qu'environ 9 pieds d'eau à mi-marée.

Il y a à l'embouchure de la Shebish un chenal étroit et profond, et, à marée haute, les embarcations d'un tirant d'eau de 8 à 10 pieds peuvent remonter cette rivière jusqu'à une distance considérable. Les barges de

la compagnie s'y réfugient quelquefois dans le gros temps. On dit que c'est une très bonne rivière à truite.

De cet endroit à Black Bear Point, il n'y a rien de remarquable. Le sol est d'argile et couvert d'épinette ; les rives sont élevées, mais les battures et les bas fonds sont de vase ; à droite, le mont Sherrick, le Stag Rock et la masse imposante des blanches constructions de Rupert House sont les seuls objets qui rompent la monotonie de la grande baie. Sur ses bords inclinés, les forêts d'épinette étendent leur sombre manteau de verdure, de la mer à l'horizon, où il va se confondre avec le ciel bleu.

L'arpentage de Cabbage Willows s'est fait en hiver, tel qu'indiqué par la ligne rouge sur le plan : il est très difficile de dire où finit la baie et commence la terre, où s'il y pénètre quelque chenal ou rivière : car, lorsque les saules qui croissent ordinairement sur les terres basses, au bord d'une baie ou d'un lac, sont enfouis sous la glace et la neige, on ne peut distinguer la terre de l'eau.

C'est une tradition que, du temps des premiers voyageurs, Point Comfort et toute la terre ferme à l'ouest jusqu'à Mesakonon formaient une île et que les baies Cabbage Willows et Gull étaient une seule et même baie. Plus tard, les canots ne purent y passer qu'à marée haute et enfin, ils n'y purent passer du tout.

Ce phénomène s'explique par le manque d'uniformité dans la formation de la partie nord de notre continent, dont toute la région de la baie James nous offre la preuve.

Du côté nord du lac Matagami, formé par la rivière Nottaway, un rocher dont le sommet surplombe s'élève perpendiculairement à la surface actuelle de l'eau, et l'on peut voir sur ce rocher des lignes indiquant les anciens niveaux de l'eau. Plusieurs de ces marques se trouvent à dix pieds au-dessus du point actuel de marée haute. À plusieurs endroits, sur les bords de la baie James, on constate de la même manière une élévation du sol.

Partout où la rive est basse et sablonneuse, de hautes dunes se forment sous l'action des vagues durant les hautes marées et ces dunes, emprisonnant l'eau de la mer, forment de grands lacs d'eau salée, qui se trouvent, à marée basse, élevés de plusieurs pieds au-dessus de la surface de la baie, et où les chasseurs de canards font merveille.

Ces dunes sont parallèles au rivage et, à moins que la crue soudaine

d'un cours d'eau ne les brise, elles conservent leur position et leur forme, puis, avec le temps, se couvrent d'arbustes et enfin de gros arbres.

C'est ce qui est arrivé à plusieurs endroits de la baie. On y voit des dunes et des lacs au bord de l'eau, mais, en pénétrant dans l'intérieur, l'on découvre de semblables dunes couvertes d'une épaisse forêt d'épinette et de sapin et, en arrière, des marécages et des étangs, qui sont évidemment les vestiges des anciens lacs formés par ces dunes. Il n'y a pas à s'y tromper.

Bien que l'on trouve du cèdre sur la plupart des rivières qui se jettent du sud dans la baie James, cet arbre ne pousse pas sur la côte, et je n'en ai pas vu un seul sur aucune des rivières, excepté à plusieurs milles de la mer ; cependant au sommet de quelques-unes de ces dunes recouvertes de bois, à dix ou quinze pieds au-dessus du niveau actuel de la plus haute marée, j'ai trouvé de gros morceaux de cèdre à moitié enfouis dans le sable et couverts de mousse, mais encore assez sains pour permettre aux sauvages de les reconnaître et de les employer à divers usages.

En traversant de Black Bear Point à Point Comfort, distance de 9.15 milles, je fis de nombreux sondages et constatai avec plaisir, à mi-chemin environ une profondeur de 43 pieds à marée basse. Aussi loin que je me rendis à angle droit de chaque côté de nos lignes, il paraît y avoir la même profondeur.

Je reviendrai plus loin sur ce sujet.

A partir de Comfort Point, la rive est plus élevée et plus irrégulière et couverte d'une abondante forêt sur une étendue de 16 milles jusqu'à la pointe Misakonon. A la pointe Sawayan, qui est l'extrême limite nord de la langue de terre séparant la baie de Rupert de la baie Hannah, je pus de nouveau, à la faveur d'un temps clair, vérifier mes directions par observations solaires et noter les vrais azimuths de nos marques sur le mont Sherrick et la pointe Comfort, tel qu'indiqué sur le plan.

J'avais déjà fait des observations semblables à Black Bear Point et à Comfort Point. Toutes ces directions astronomiques vraies, reliées aux lignes de base tracées sur la glace, assurent d'une manière incontestable l'exactitude de tout l'arpentage de la baie de Rupert.

Le beau temps ne nous fut pas aussi propice depuis la pointe Misakonon jusqu'à l'embouchure de la rivière Harricanaw ; mais je crois qu'à tout prendre, l'arpentage est suffisamment exact.

La ligne frontière interprovinciale entre Ontario et Québec, prolongée vers le nord depuis la faite des eaux, au sud du lac Abitibi, peut, d'après mes observations, passer vers Gull Bay ou la pointe Misakonau. Suivant d'autres, elle passerait plus à l'ouest, et même à l'embouchure de l'Harricanaw ; ce sont pour la plupart des rivières de la province de Québec et il est très important de savoir où se trouve leur embouchure.

Comme j'avais alors l'intention de revenir par l'Harricanaw, je continuai mon arpentage tout droit.

Il n'y a rien de bien remarquable entre la pointe Misakonau et la rivière Missisicabi. Le terrain est généralement bas et marécageux et n'offre presque partout à la vue, jusqu'au bord de l'eau, que de grandes plaines couvertes de marais et de broussailles.

La rivière Missisicabi ne manque pas d'importance. Nous la remontâmes jusqu'à une couple de milles de distance, où se trouve sur la rive gauche une cabane de chasseur.

Ce chasseur venait de Moose Factory. D'après ce que j'ai pu comprendre de ce qu'il m'a dit, la rivière s'étend au sud jusque près du faite des eaux, et quelque part vis-à-vis le lac Waswanipi, sur la Nottaway, elle reçoit les eaux de plusieurs beaux lacs. Il dit aussi qu'il y a une grande quantité d'excellente épinette le long de cette rivière.

Depuis la Missisicabi jusqu'à l'embouchure de l'Harricanaw, le terrain est bas et marécageux, s'élevant légèrement vers le sud-est.

Dans l'embouchure de l'Harricanaw se trouve une grande île, longue de trois milles et large d'un mille et demi, et sur la rive droite de la rivière, environ un mille et demi en amont de l'île, est le site de l'ancien poste de la compagnie de la baie d'Hudson, dont le souvenir se rattache à un lugubre drame : tous les résidents de ce poste furent massacrés par les sauvages, il y a une centaine d'années.

Nous suivîmes le cours de la rivière : à environ dix milles de son embouchure, elle se divise en deux branches d'égale grandeur, que nous remontâmes toutes deux l'espace de cinq milles ; non sans difficulté, car ce n'est pour ainsi dire qu'un rapide, au-dessus des fourches.

Comme la saison était avancée, que nous ne rencontrions pas de chasseurs capables de nous renseigner sur la rivière ou sur les difficultés que nous pourrions y rencontrer ; craignant aussi d'être emprisonnés par la glace, et de manquer de provisions avant de pouvoir traverser la ligne

de partage des eaux, nous abandonnâmes la partie, pour revenir par Moose Factory et la rivière Abitibi.

Je me proposais de jauger la rivière avant de partir, mais une pluie incessante d'une journée et demie avait tellement gonflé ses eaux que je crus inutile d'essayer d'y faire des sondages. A ce moment là, son débit était certainement plus considérable que celui de la rivière Abitibi, mais il n'en est probablement pas toujours de même.

Le terrain de chaque côté est une plaine unie d'argile légèrement inclinée vers le nord ouest et couverte d'une épaisse forêt d'épinette et de sapin, entremêlée de bouleau et de tamarac.

La baie Hannah, bien que vaseuse, est une nappe d'eau de superbe apparence à marée haute, mais, à marée basse, son aspect est pitoyable; ce n'est que de la vase à perte de vue et même les eaux gonflées de la grande rivière Harricanaw s'y perdent avant d'atteindre la mer.

On ne saurait trouver dans la baie Hannah ni dans aucune partie d'Ontario sur le bord de la baie James un port pour les navires océaniques.

En revenant, j'ai esquissé toute la ligne du rivage depuis l'embouchure de l'Harricanaw jusqu'à Moose Factory et ce sont partout les mêmes bas fonds, avec ici et là quelques rochers que recouvre presque complètement la marée haute.

Mon fils Owen O'Sullivan, du corps géologique, était en charge d'une expédition à cet endroit l'été dernier et il a arpenté le reste du rivage d'Ontario entre Moose Factory et l'embouchure de la rivière Albany, et vers le nord jusqu'au cap Henrietta Maria. Il est maintenant à la tête d'une expédition pour continuer l'arpentage de York Factory.

Il dit qu'il n'y a pas moyen de trouver un port sur toute la côte depuis le cap Sawayan jusqu'au cap Henrietta Maria, et je prédis donc humblement que la rade profonde dont j'ai constaté l'existence à Cabbage Willows Bay, deviendra l'objet d'un intérêt commun aux deux provinces, Ontario et Québec.

Je suis persuadé que ce chenal d'eau profonde s'étend au loin vers le fond de la baie; mais quand même il n'irait pas très loin, on pourrait le creuser d'autant plus facilement qu'il échappe à l'influence combinée des trois puissantes rivières, la Rupert, la Nottaway et la Broad Back; et le creusement opéré dans ces conditions serait permanent.

Ce ne serait peut-être pas une tâche très dispendieuse de tailler un chenal profond, droit entre Cabbage Willows Bay et Gu'il Bay, et, avec la terre enlevée, on pourrait de chaque côté relever les bords au-dessus de la mer haute.

Le seul vent impétueux dans la baie James est le vent de nord, et un port à cet endroit serait bien protégé contre ce vent par les hauts caps des pointes Comfort, Sawayan et Mesakonan.

Au point de vue stratégique, le site est exceptionnel : des batteries établies sur ces pointes et sur le mont Sherrick pourraient balayer toute la baie.

Naturellement, à l'heure qu'il est, l'idée de se préparer à la guerre dans la baie James peut paraître outrée et chimérique, mais nous ignorons les secrets de l'avenir, et le meilleur moyen d'éviter la guerre est de s'y préparer durant la paix.

On connaît si peu les ressources de la vaste région de la baie d'Hudson qu'il est difficile de prévoir ce qui peut se produire d'ici à quelque temps.

Il y a peu d'années la plupart des Américains ne considéraient l'Alaska que comme un pays de montagnes et de glaces, un pays désert et sans valeur ; ils y voient aujourd'hui une contrée de grande espérance et l'une des parties les plus importantes de l'Union.

Mais si pas un nuage précurseur de guerre sanglante n'assombrit l'horizon, une lutte ardente d'intérêts commerciaux se livre actuellement au milieu de nous, lutte dont l'issue peut créer dans l'est du Canada de plus funestes résultats que toutes les guerres qui ont jadis ensanglanté la vallée du St-Laurent.

Nous dépensons des millions pour construire un grand chemin de fer transcontinental, dans le but d'assurer aux ports du Canada le commerce canadien ; or, qu'il doive en résulter du bien ou du mal pour nos ports canadiens sur l'Atlantique, cela dépend entièrement de l'endroit où ce grand chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique traversera les provinces d'Ontario et de Québec et de son administration future.

Si l'on persiste dans l'idée de placer la ligne au faite des eaux, entre le lac Clair sur la Mattawin et le lac Abitibi, ou si l'on touche seulement au lac Abitibi, il arrivera nécessairement que la ligne devra suivre la vallée de l'Ottawa et que notre commerce s'en ira aux ports des États-

Unis par le Canada Atlantique et les autres chemins de fer ; et le nord de Québec restera pendant encore un siècle le terrain de chasse des sauvages.

Faute de communication par chemin de fer, toutes les immenses ressources des régions de la baie James et de la baie d'Hudson n'ont aucune valeur ou à peu près, ni pour le gouvernement ni pour qui que ce soit. Les gouvernements de Québec et d'Ontario devraient donc s'efforcer de faire passer le Grand-Tronc-Pacifique le plus possible au nord.

Vers mars 1904, j'ai préparé pour le ministre de la justice à Ottawa un plan et un rapport au sujet de cette importante question du tracé du Grand-Tronc-Pacifique entre Québec et Winnipeg. J'annexe aux présentes copie de ce rapport.

Vous y trouverez que, d'après les meilleurs renseignements que nous ayons sur ce pays, une ligne touchant le lac Matagami serait à peu près la plus courte, la plus facile et la meilleure entre Québec et Winnipeg ; et que, du lac Matagami, un embranchement d'une centaine de milles à travers un pays presque plat atteindrait la mer à la baie de Rupert, au point où pourraient se concentrer toutes les riches ressources des forêts, des pêcheries et des mines de l'immense région du bassin des baies James et d'Hudson.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) HENRY O'SULLIVAN,

Jeune Loreite, 1er juin 1905.

APPENDICE No 44

RAPPORT D'UNE RECONNAISSANCE ENTRE RUPERT HOUSE, SUR LA BAIE
JAMES, ET LE LAC TÉMISCAMING, PAR VOIE
DU LAC ABITIBI.

Québec, 8 juin 1905.

A l'honorable A. Turgeon,
Ministre des terres et forêts,
Québec.

Monsieur,

Conformément à des instructions reçues du département de la colonisation et des mines en 1897, après m'être transporté du lac St-Jean à la baie James, comme je l'ai déjà dit, je laissai quelques hommes à Rupert House, pour continuer l'exploration, sonder les bouches de la rivière et étudier le pays de chaque côté.

Manquant de tentes assez chaudes et d'autres objets nécessaires pour hiverner là, les membres de mon service se construisirent un chantier, à l'embouchure de la rivière Rupert et, de ce point, ils arpenterent et explorèrent à droite et à gauche, mesurant sur la glace des lignes de base, afin de continuer l'arpentage trigonométrique de la côte, dont j'ai déjà fait rapport. En mars et avril, 1898, ils exécutèrent une reconnaissance à travers le pays, en droite ligne depuis Rupert House jusqu'au lac Abitibi, de là sur la faite des eaux jusqu'à la rivière Ottawa, puis ils revinrent par le lac Témiscamingue.

Le plan ci-joint est le résultat de leur travail. Il fut préparé peu de temps après leurs opérations sur le terrain, et eût alors été déposé au département de la colonisation et des mines ; mais, comme le département des terres, forêts et pêcheries travaillait dans le moment à la compilation d'une nouvelle carte, je le prêtai à M. Taché pour les fins de cette carte, et, d'une manière ou d'une autre, il est resté là depuis.

J'ai maintenant l'honneur de le transmettre officiellement, avec le présent rapport, qui est le résumé des notes prises par mes assistants au cours de leur long voyage à la raquette et en traineau.

Partis de Rupert House, ils parcoururent une douzaine de milles sur la glace jusqu'à l'embouchure de la rivière Des Large ; les bords de la rivière forment une plaine unie, de sol argileux, recouverte d'une épaisse forêt d'épinette, de sapin et de peuplier.

A quatre milles environ de l'embouchure de la Des Large, ils durent quitter la glace et traverser une quinzaine de milles de forêt, à cause des barrages de glaces produits par la crue des eaux et des amoncellements de glaces flottantes poussées par le vent de nord.

Le terrain parcouru est une plaine de glaise unie, entrecoupée de marécages et de riches bouquets de bois d'épinette, de sapin et de peuplier.

Ils reprirent le chemin de glace, au point où finit la marée, dans la grande Nottaway, et remontèrent environ huit milles de cette rivière dépassant l'embouchure de la rivière Apshicamish, qui se trouve à mi-chemin du côté-ouest, et campèrent sur une île où une famille sauvage avait passé l'hiver.

On leur conseilla de prendre le bois à cet endroit, parce que la glace est dangereuse sur les eaux rapides des deux rivières Nottaway et Apshicamish. Ils passèrent la nuit là, et de bonne heure le lendemain matin, pénétrèrent dans le bois.

A 26 milles de la Nottaway, ils traversèrent l'Apshicamish. Le territoire parcouru est plan, légèrement incliné vers le Nord-Ouest et à certains endroits, fortement boisé d'épinette, de sapin et de bouleau ; ailleurs, ce sont des nappes d'eau stagnante, où le sol ne peut s'égoutter, faute de pente.

De l'Apshicamish, ils se dirigèrent vers le Sud, et atteignirent une assez grande rivière coulant vers l'ouest. Sur cette rivière, ils parcoururent l'espace d'à peu près cinq milles, jusqu'à un lac de deux milles de longueur sur un de largeur.

Cette dernière bande de terre, située à peu près dans la direction du Sud-Est, présente le même caractère ; c'est une plaine formée de marécages et d'épaisses touffes d'épinette, de sapin et de peuplier :

Partant du lac, ils s'enfoncèrent de nouveau dans la forêt, vers le Sud. A 19 milles plus loin, ils atteignirent un grand lac, long de neuf milles et large de deux, formant une vaste baie vers le nord. Même topographie : terrain plan, bien boisé ou marécageux.

A partir de ce dernier lac, ils parcoururent, dans la direction du Sud-Ouest, un espace d'environ 39 milles, pour aboutir à une rivière assez considérable. Dans cet espace se trouvent aussi deux cours d'eau de quelque importance : ils en suivirent un, près de quatre milles.

Toutes ces rivières coulent vers le Nord-Ouest, le terrain étant généralement incliné de ce côté. Toutes aussi bien que la décharge du grand lac mentionné plus haut, doivent être des tributaires de la rivière Missisicabi, qui se jette dans la baie Hannah, quelques milles à l'Est de la rivière Haricanaw.

La décharge du lac mentionné en premier lieu est probablement un tributaire de la rivière Snebish, qui tombe dans la baie de Rupert, à quelques milles au Nord de l'embouchure de la Nottaway.

Partant de la rivière en dernier lieu mentionnée, on parcourut, généralement dans la direction du Sud, une distance de 26 milles, à travers un pays plat, parsemé de marais et d'abondantes forêts d'épinette, de sapin et de peuplier, avec, çà et là, du bouleau et de l'épinette rouge. Les derniers six milles forment une abondante forêt de bonne épinette.

Ils arrivèrent ensuite à un lac long de $2\frac{1}{2}$ milles et large de un à deux milles, coupé vers le milieu par une longue pointe qui s'étend de l'Est, jusqu'à moins d'un demi mille de la rive opposée.

Le terrain environnant est richement boisé d'épinette et de bouleau.

A partir de ce dernier lac, ils parcoururent environ 42 milles, généralement dans la direction du Sud-Ouest, jusque vers 49° 15' de latitude Nord, où se trouve ce qui doit être une branche de la rivière Haricanaw, qui tombe dans l'extrémité sud de la baie Hannah. Ils avaient d'abord traversé une rivière assez considérable et un autre cours d'eau, tous deux coulant vers l'Ouest.

Aux environs de ces rivières, la terre est couverte d'une abondante forêt de grosse épinette et de gros peuplier, et là où le sol est accidenté, c'est surtout du sapin et du bouleau, entremêlé de cyprès, aux endroits les plus secs. Le terrain est uni ou légèrement accidenté, de nature argileuse et exempt de pierres ; très propre à la culture, excepté sur les parties trop planes pour s'égoutter facilement, qui forment des marais. Dans cette région du Nord, les gros arbres de bouleau et de peuplier sont un indice de la richesse du sol, et ils s'y trouvent partout en abondance.

Ils suivirent le dernier cours d'eau, qui coule vers le sud, l'espace de 4 milles, puis tourne à l'ouest ; quittant la rivière à ce détour et se dirigeant presque droit au sud, ils atteignirent, à environ cinq milles, une grande rivière coulant vers le nord-ouest : ce doit être la grande branche de la rivière Haricanaw.

Sur le terrain parcouru, abondent le bouleau, le peuplier, l'épinette et le tamarac d'une belle venue.

Ils suivirent le cours de cette dernière rivière jusqu'à neuf milles au sud, où elle tourne à l'est au milieu d'une savane d'épinette rouge puis ils reprirent le chemin du bois, dans la direction du sud-ouest, pour atteindre, au bout de dix milles, la ligne de partage des eaux de l'Harianaw et de l'Abitibi.

En approchant du faite des eaux, ils traversèrent un vieux brûlé, partiellement recouvert de jeunes pousses d'épinettes ; à deux milles environ au delà du faite, se trouve une croix, qui marque le tombeau d'un sauvage. A cinq milles de la ligne de partage des eaux, ils atteignirent la rivière Poisson blanc ou Amikitek, qu'ils suivirent, l'espace de cinq milles vers le Sud, jusqu'au point où elle se jette dans une baie, à l'extrémité Est du lac Abitibi.

Tout le terrain parcouru en dernier lieu est uni, exempt de pierres et couvert d'une abondante forêt d'épinette, de peuplier, de sapin, de bouleau, de tamarac et de petit frêne.

Le lac Abitibi est une magnifique nappe d'eau, qu'on pourrait avec plus de raison appeler " les lacs Abitibi ", car vers le milieu, il se rétrécit tellement que sa largeur se réduit à quelques chaînes : il est ainsi divisé en deux parties, nommées le haut et le bas. Son altitude est de 850 pieds au-dessus du niveau de la mer. Il est tout parsemé de belles îles. La plus grande partie du haut et tout le bas du lac doivent être compris dans la province d'Ontario, puisque la ligne frontière interprovinciale, prolongée vers le Nord à partir de son extrémité actuelle, au faite des eaux, traverserait le haut lac à 13 milles environ à l'Ouest de la rivière Amikitik, sur la partie extrême Est du lac.

A cinq milles environ, au sud-ouest de l'embouchure de la rivière Amikitik, sur une large bande ou péninsule, est situé le poste de la compagnie de la baie d'Huson, un ensemble de constructions dont l'aspect est assez imposant.

M. George Mackenzie, l'agent alors en charge du poste, reçut nos hommes avec la cordialité proverbiale des officiers de cette compagnie.

Après un couple de jours de repos bien mérité, ils quittèrent le poste et se dirigèrent vers le Sud, jusqu'au lac Agetawikami, situé à une distance de 10 milles et demi.

Le lac Agetawikami est une superbe étendue d'eau, d'environ 35 milles de contour, parsemé de jolies îles. Le terrain d'alentour est uni ou légèrement incliné et bien boisé de pin, d'épinette, de sapin, de peuplier, de bouleau, etc.

A partir de l'extrémité sud du lac Agetawikami, ils en suivirent l'entrée, dans la direction du sud-ouest, l'espace d'environ 14 milles. Là se trouve un autre grand lac, appelé Matawagogie, d'une dizaine de milles de longueur, par la plus courte voie de canot, et d'une largeur moyenne d'un à deux milles, formant de chaque côté des baies de deux à trois milles de profondeur, et tout pointillé d'îles pittoresques. Le pays environnant devient plus montagneux, surtout près de l'extrémité sud du lac, le bois est plus mêlé. Ses plus abondantes espèces sont l'épinette et le pin.

Suivant l'espace d'un mille, un petit cours d'eau qui coule vers le sud, à l'extrémité sud du lac, on atteint un petit lac de deux milles et large d'un quart de mille à un demi mille; et juste au sud de ce petit lac, se trouve le portage du faite des eaux, long d'à peu près trois quarts de mille, qui conduit au lac Opasataka, tributaire de la rivière Ottawa, qui offre une route facile jusqu'à la rivière des Quinze, puis au chemin de fer sur le lac Témiscaming.

Il est inutile de prolonger ce rapport en donnant plus de détails, car tout ce qui concerne le sol, le bois, les cours d'eau, etc., est indiqué sur le plan. Je puis dire, en un mot, que tout le pays, de Rupert à Abitibi, est une vaste plaine argileuse ininterrompue, légèrement inclinée vers le nord-ouest, en partie marécageuse, où l'irrigation est insuffisante, et en partie couverte de belles forêts d'épinette, de sapin, de peuplier et de bouleau; il y a quelques tamaracs de haute futaie, sur les terrains accidentés et le long des cours d'eau.

Nos explorateurs ont observé un étrange phénomène, ou éprouvé plutôt une illusion d'optique. Plusieurs fois, en traversant les grandes savanes et les prairies, le pays leur paraissait s'élever devant eux, comme s'ils se fussent trouvés en présence d'une chaîne de montagnes, mais, tout en suivant invariablement la même direction, ils n'ont jamais pu atteindre ni découvrir ces montagnes, ni rien qui puisse empêcher de construire un chemin de fer en droite ligne à travers toute cette région.

Ils ont constaté qu'il y a beaucoup moins de neige sur le versant Nord que dans le bassin de l'Ottawa, et, vers la fin de mars, dans quelques unes des grandes savanes ou prairies, ils ont cueilli des atacas (airelles) sur le côté exposé au soleil des buttes ou des monticules.

Ils n'ont vu ni pin (à l'exception du cyprès " Banksian Pine ") ni bois franc, dans toute la région parcourue, entre Rupert et Abitibi, mais, entre le lac Abitibi et le faite des eaux, il y a quelque pin blanc.

Il y a une touffe de pin blanc à la décharge ou extrémité nord du lac Abitibi, et c'est là, je crois, la limite nord de la zone productrice de cette riche essence forestière.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) HENRY O'SULLIVAN,
I. C.

APPENDICE No 43.

ÉTAT résumé des dépenses totales encourues pour les travaux du cadastre, dans la province de Québec, depuis l'origine de ces travaux jusqu'au 30 juin 1905.

Montant dépensé durant l'année terminée le 31 décembre 1866.	\$2,033 18	
Montant dépensé durant les six mois expirés le 30 juin 1867.....	4,401 89	
		\$ 6,435 07
Montant dépensé durant les 12 mois expirés le 30 juin 1868.....		6,963 56
do do do 1869.....		8,925 95
do do do 1870.....		12,733 51
do do do 1871.....		16,202 70
do do do 1872.....		20,000 00
do do do 1873.....		18,202 00
do do do 1874.....		26,148 95
do do do 1875.....		44,518 33
do do do 1876.....		56,100 21
do do do 1877.....		93,899 79
do do do 1878.....		100,000 00
do do do 1879.....		65,223 78
do do do 1880.....		65,618 66
do do do 1881.....		40,000 00
do do do 1882.....		41,960 00
do do do 1883.....		30,993 00
do do do 1884.....		36,000 00
do do do 1885.....		20,000 00
do do do 1886.....		21,000 00
do do do 1887.....		29,000 00
do do do 1888.....		30,000 00
do do do 1889.....		38,000 00
do do do 1890.....		31,000 00
do do do 1891.....		58,000 00
do do do 1892.....		19,985 00
do do do 1893.....		20,000 00
do do do 1894.....		30,000 00
do do do 1895.....		20,000 00
do do do 1896.....		20,000 00
do du 1er de juillet 1896, au 9 janvier 1897.....		12,036 73
do du 9 janvier au 30 juin 1897.....		9,627 36
do durant les 12 mois expirés le 30 juin 1898.....		20,000 00
do do do 1899.....		12,000 00
do do do 1900.....		15,000 00
do do do 1901.....		17,000 00
do do do 1902.....		15,000 00
do do do 1903.....		13,199 37
do do do 1904.....		14,000 00
do do do 1905.....		15,000 00
		\$1,169,773 97

V. DEROME,
Comptable.

E. E. TACHÉ,
Sous-ministre.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 46

12 **TABEAU général donnant la superficie et le nombre de lots cadastrés du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905**

COMTÉ	LOCALITÉ CADASTRÉE	Nombre de lots portés au livre de renvoi	Superficie, acres	NOM DE L'ARPENTEUR
Lac St-Jean	Dalmas, canton	604	64,000	Arthur du Tremblay.
do	Dolbeau, do	1,331	54,400	do
do	Pelletier, do	1,121	57,600	do
Compton	Eaton (Cookshire) revision, canton	280	2,560	P. P. V. du Tremblay.
do	do (Sawyerville) do do	222	2,240	do
Richmond	Shipton, do do	1,170	40,320	F. Pagé.
do	Cleveland, do do	612	1,280	do
do	Douville, village, do do	332	640	do
do	Asbestos, do do do	187	960	do
do	Melbourne, canton	644	44,160	P. P. V. du Tremblay.
do	Richmond, ville	567	1,280	do
do	New-Rockland, village	22	1,920	do
do	Kingsbury, village	66	640	do
do	Melbourne, do	105	640	do
Compton	Winslow (sud), canton	1,089	77,760	P. Gosselin
do	Winslow (nord), do	596	76,800	do
Gaspé	Malbaie, canton	997	38,400	C. A. Bourget.
	Totaux	9,945	465,600	

E. T. TACHÉ,
Sous-ministre.

CHS. CHARTRÉ,
Secrétaire du cadastre.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 47.

ETAT indiquant les dépenses totales des différents bureaux du cadastre, etc., le coût du cadastrage des villes, villages, paroisses et cantons ainsi que des inspections de ces arpentages, des copies de livres de renvoi et de plans, et les dépenses du bureau général, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.

NOMS.		
	Bureau de Montréal :	\$ cts.
G. A. Varin.....	Allocation 12 mois au 30 juin 1905.....	487 47
Thomas Kirk.....	do 11 mois au 31 mai 1905.....	777 50
do.....	Salaire 12 mois au 30 juin 1905.....	600 00
do.....	Dépenses de bureau durant l'année.....	157 93
do.....	Arpentage de l'Île dans le lac " Blue Sea ".....	50 00
R. Decary.....	Salaire.....	75 79
	Dépenses générales :	
Chs. Chartré.....	Allocation 12 mois au 30 juin 1905.....	533 50
F. X. Genest ..	do 4 " " 31 octobre 1904.....	179 04
G. B. du Tremblay.....	do 11 " " 31 mai 1905.....	183 32
Gustave Rinfret.....	Salaire 12 " " 30 juin 1905.....	145 50
A. J. Huot.....	do 11 " " 31 mai 1905.....	418 75
J. H. Samson.....	do 12 " " 30 juin 1905.....	711 00
P. Gosselin.....	do 11 " " 31 mai 1905.....	1,005 00
L. M. Dechêne.....	do 11 " " 31 " 1905.....	1,005 00
O. Fiset.....	do 11 " " 31 " 1905.....	515 18
Chs. Chartré.....	Dépenses de voyage à Montréal.....	25 00
J. H. Samson.....	Ouvrage extra.....	58 00
Gustave Rinfret.....	do.....	27 00
A. E. B. Courchesne.....	Pour copie de plans.....	587 83
P. Jobidon.....	do.....	277 06
L. Guenette.....	do.....	40 74
J. B. A. Genest.....	do.....	58 14
P. Gosselin.....	do.....	123 44
A. Dorval.....	do.....	302 26
Paul Picard.....	do.....	315 57

APPENDICE No 47.—*Suite.*

ETAT indiquant les dépenses totales des différents bureaux du cadastre, etc., le coût du cadastrage des villes, villages paroisses et cantons ainsi que des inspections de ces arpentages, des copies de livres de renvoi et de plans, et les dépenses du bureau général, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.—*Suite.*

NOMS.		\$ cts.
G. B. du Tremblay.....	Pour copie de plans.....	117 41
A. M. Taché.....	do	15 00
L. M. Dechêne.....	do	28 00
C. A. Bourget.....	do et de livres de renvoi.....	335 55
P. Massé.....	Pour copie de livre de renvoi.....	56 70
F. Lozier.....	do	58 15
Madame T. P. Bédard.....	do	22 00
Madame F. Michaud.....	do	52 65
Mlle L. Bédard.....	do	5 40
Madame Vve F. Normand.....	do	30 60
Mlle Fontaine.....	do	34 35
O. Drouin.....	do	72 55
Vve G. Royer.....	do	27 45
O. Lessard.....	do	23 45
A. Turgeon.....	do	27 00
Eug. Blouin.....	do	25 35
H. O. Fortier.....	do	455 07
Mad. Vve D. C. Morency..	do	43 10
J. C. Matheson.....	do	00
T. Bossé.....	Frais de messagerie (Express).....	50
Hearn V. Harrison.....	Pour divers effets.....	24 25
F. N. Faber.....	Pour impressions.....	4 25
P. P. V. du Tremblay.....	Cadastre du canton Eaton, etc.....	753 10
do	do Melbourne.....	93 35
do	do Thorne et Aldfield.....	100 00
do	do du village de Richmond, etc.....	579 50
E. J. Rainboth.....	do du canton Marchand.....	500 00

APPENDICE No 47.—*Suite.*

ÉTAT indiquant les dépenses totales des différents bureaux du cadastre, etc., le coût du cadastrage des villes, villages, paroisses et cantons ainsi que des inspections de ces arpentages, des copies de livres de renvoi et de plans, et les dépenses du bureau général, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.—*Suite.*

NOMS.		
		\$ cts.
Pierre Gosselin.....	Arpentage des îles dans le lac "Blue Sea".....	25 00
do	Cadastre du canton Winslow	89 40
do	do do Bouchette, etc.....	100 00
G. B. du Tremblay.....	Vérification et correction du cadastre de la paroisse de Ste-Foy...	5 00
C. A. Bourget.....	do du cadastre du canton Malbaie.....	297 98
do	do do des cantons York et Douglas.....	559 84
P. H. Dumais.....	do do do Dolbeau et Pelletier.....	822 60
do	do do du canton Dalmas.....	80 34
do	do do do Roberval.....	100 00
F. Pagé.....	do do des cantons Shipton, Cleveland, etc.....	550 00
J. M. Croteau.....	do do du canton Harvey.....	52 60
do	do do do Montauban.....	100 00
N. J. E. Lefrançois.....	do do do Victoriaville.....	15 00
F. T. Moore.....	Pour copie de documents.....	8 00
Hon. Trésorier Provincial.	Contribution au fonds de pensions.....	48 49
	Total.....	\$15,000 00

E.-E. TACHÉ,
Sous-ministre.

V. DEROME,
Comptable.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 48.

RAPPORT DU GÉOMÈTRE DU BUREAU DU CADASTRE, A MONTRÉAL.

BUREAU DU CADASTRE.

Montréal, 3 novembre 1905.

Monsieur E. E. TACHÉ,
Sous-ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des travaux exécutés par le bureau du cadastre, à Montréal, durant l'année fiscale finissant le 30 juin 1905 :

Dans la cité de Montréal et les comtés d'Argenteuil Bagot, Chambly, Drummond, Hochelaga, Jacques-Cartier, Laprairie, Laval, Maskinongé, Napierville, Saint-Hyacinthe, Terrebonne, deux cent neuf numéros officiels du cadastre ont été (arpentés,) vérifiés et corrigés, et les plans et livres de renvoi de chacun de ces comtés respectivement ont été amendés et transmis au département des Terres, Mines et Pêcheries, pour y être approuvés et signés.

Dans la cité de Montréal et les comtés d'Argenteuil, Chambly, Hochelaga, Jacques-Cartier, Laval, Saint-Maurice et Verchères, quatre cent trente numéros originaux du cadastre ont été subdivisés en sept mille soixante-quinze lots à bâtir ; les plans et livres de renvoi de ces subdivisions ont été examinés et un rapport spécial a été préparé dans chaque cas.

Dans la cité de Montréal et les comtés d'Hochelaga et Chambly deux cent trente-cinq numéros officiels ont été annulés ; les plans et livres de renvoi ont été transmis au département des Terres, Mines et Pêcheries, pour y être approuvés et signés.

Dans le canton Bouchette, comté d'Ottawa, vingt-quatre îles situées dans le lac " Blue Sea " ont été arpentées ; un plan en a été préparé et transmis avec les notes d'arpentage, au département des Terres, Mines et Pêcheries.

Pendant l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus, les renseignements et explications des différents plans et documents du cadastre ont été donnés journalièrement au public. Deux cent dix lettres ont été reçus et enregistrées, et deux cent vingt-cinq ont été écrites.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé). THOMAS KIRK, A.-G.,
Géomètre du cadastre.

APPENDICE No 49.

RAPPORT DE M. J.-C. LANGELIER SUR LES POUVOIRS D'EAU DE LA
RIVIÈRE CHAMOUCHOUAN ET SUR LES RESSOURCES FORESTIÈRES
DE LA RÉGION ARROSÉE PAR CETTE RIVIÈRE, COMTÉ DU
LAC ST-JEAN.

Québec, 12 janvier 1899.

L'honorable Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec,

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli un mémoire sur les pouvoirs d'eau de la rivière Chamouchouan.

Dans le cours de l'année dernière M. Henry O'Sullivan, inspecteur des arpentages, a fait un relevé de la rivière Chamouchouan, dans le but d'étudier les facilités qu'offrirait la vallée de cette rivière à la construction d'un chemin de fer. Pour atteindre son but, il a dû établir les niveaux aux différents endroits et c'est sur les données qu'il a ainsi recueillies et qu'il a eu l'obligeance de me communiquer qu'est calculée la force des différents pouvoirs d'eau mentionnés dans la mémoire que je vous transmets. M. O'Sullivan, estime l'écoulement à 750,000 pieds cubes à la minute et la connaissance personnelle que j'ai de la Chamouchouan me permet d'affirmer que ce n'est pas exagéré ; cependant, pour être bien sûr de rester au-dessous de la réalité, j'ai basé le calcul de tous ces pouvoirs hydrauliques sur un écoulement de 660,000 pieds, ce qui laisse une marge considérable.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

(Signé) J. C. LANGELIER,
Surintendant des gardes-forestiers.

 LES POUVOIRS D'EAU DE LA RIVIÈRE CHAMOUCHAOUAN.

Cette rivière est l'un des trois principaux affluents du lac St-Jean, dans lequel elle débouche du côté de l'ouest. On la considère généralement comme formant le cours supérieur du Saguenay, ou la continuation de ce fleuve vers l'ouest.

A un peu plus de 92 milles de son embouchure, la Chamouchouan se bifurque ; la branche qui vient du sud-ouest porte le nom de la rivière principale, celle qui vient du nord-est, et qui est la plus considérable, est désignée sous le nom de "rivière du Chef". Ces deux bras de rivières sont alimentés par de nombreux lacs, dont plusieurs ont une étendue considérable. Le lac Chamouchouan mesure une dizaine de milles de longueur et sa largeur est d'un demi mille à un mille. Le lac Chigobiche est deux fois plus grand ; sa largeur est d'un à deux milles et sa longueur de vingt. A partir du lac Chamouchouan et en remontant, la rivière porte le nom de Nikaubau et elle forme par l'expansion de son lit plusieurs lacs ; le Nikaubau inférieur, le Nikaubau, le lac à la Perche, le lac de la Branche, le lac de la Clure ou "Narrow Ridge" et enfin le lac Poisson-Blanc, qui est la source de la rivière. Ce point se trouve sur la hauteur des terres par environ $49^{\circ} 19'$ de latitude et $74^{\circ} 21'$ de longitude à une couple de milles du lac Obutisgama ou Abotagama. A l'extrémité sud du lac Nikaubau se trouve le confluent de la rivière Scatsie ou Askitiche, dont le cours a environ 41 milles de longueur. Cette rivière coule du sud au nord et sort du lac Normandin, dont la tête se trouve par environ $49^{\circ} 02'$ de latitude et $74^{\circ} 12'$ de longitude. A une douzaine de milles de son embouchure, la rivière forme l'extrémité occidentale du lac Scatsie ou Askitiche, qui mesure environ onze milles de longueur et de cinq à sept de largeur.

La rivière du Chef a pour source le grand Lac File-Axe et prend ses premières eaux vers $50^{\circ} 30''$ de latitude et $73^{\circ} 47''$ de longitude, à une dizaine de milles de la baie de Kabistachuan, l'une des échancrures du grand lac Mistassini. La direction générale des zigzags que forme la partie supérieure du cours de cette rivière est sud-est jusqu'à cinq ou six milles du 50° degré de latitude ; mais à partir de ce point elle coule du nord au sud jusqu'à son confluent avec la Chamouchouan, endroit généralement désigné sous le nom des "Fourches." La rivière du Chef a plus de 100 milles de longueur et le volume de ses eaux est considérable.

A partir des "Fourches" et en descendant la largeur de la Chamouchouan on varie de 400 pieds à un demi mille et sa largeur moyenne est de 600 pieds. La profondeur moyenne de l'eau est de six à dix pieds et

bien plus considérable en plusieurs endroits, notamment dans la partie appelée " Deep Bottom," ou Rivière Creuse.

Sur les sept ou huit premiers milles, ou depuis le lac St-Jean jusqu'au pont de St-Félicien, le cours de la Chamouchouan n'est accidenté que par un rapide qui produit une différence de niveau de cinq pieds, pas assez considérable pour empêcher le bateau vapeur de surmonter cet obstacle; mais plus haut il y a des cascades et des chutes susceptibles de produire des pouvoirs d'eau d'une force presque illimitée. En voici l'énumération: (a) chute du Pont; (b) rapides St-Onge; (c) grandes chutes de l'Ours; (d) petites chutes de l'Ours; (e) rapides des Roches; (f) rapides de Pemoka; (g) chutes de la Chaudière; (h) rapides de Chigobiche.

(a) *Chutes du pont Ellis.*—Elles sont à environ trois milles plus haut que l'église St-Félicien et à une dizaine de milles du lac St-Jean. Immédiatement au-dessus du pont construit par le gouvernement, la rivière est traversée par un banc de roc granitique qui rétrécit son lit et lui fait faire un saut de dix-huit pieds, d'après les mesurages de M. l'arpenteur Henry O'Sullivan. Ce banc de roc forme comme un barrage naturel, qu'il serait on ne peut plus facile d'élever de douze à quinze pieds au moyen d'une construction artificielle, ce qui donnerait une tête d'eau ou chute totale d'une trentaine de pieds. A cet endroit, la largeur moyenne de la rivière excède 500 pieds et la profondeur de l'eau est de plus de cinq pieds, dans les basses eaux, ce qui donne une section de plus de 2,500 pieds. Le courant a une vitesse moyenne d'eau moins trois milles à l'heure, ou 264 pieds à la minute, d'où il résulte un écoulement de 660,000 pieds cubes. D'après la formule ordinaire cela donne $660,000 \times 62, 3 \times 30 \div 33,000 = 37,380$ chevaux-vapeur.

Sur l'un et l'autre côté de la rivière il y a des sites on ne peut plus propices pour l'établissement de moulins ou de manufactures. Les deux pointes de roc qui s'avancent de chaque bord vers le milieu forment deux excellents appuis pour les extrémités d'un barrage et une disposition exceptionnellement avantageuse pour établir des prises d'eau, sans exécuter de maçonnerie dispendieuse; il suffirait de miner le roc. Sur la rive gauche qui est élevée, il serait aisé de creuser, aussi dans le roc, le canal requis pour amener l'eau aux turbines des usines qui auraient aussi le roc solide pour fondations. Enfin, sous tous les rapports, il serait difficile d'imaginer un pouvoir d'eau plus facile à utiliser. Et la pierre de qualité supérieure pour les fins de construction se trouve à proximité.

(b) *Rapides St-Onge.*—Ces rapides d'après M. O'Sullivan, se trouvent à peu près à mi-distance entre le pont St-Félicien et les grandes chutes.

de l'Ours qui sont à huit milles plus haut que ce pont. Dans cet espace de huit milles, la différence de niveau est d'environ cinq pieds; mais comme il y a une bonne longueur d'eau calme les rapides absorbent presque ces cinq pieds et, au moyen d'un barrage d'une douzaine de pieds, pourraient donner un pouvoir d'une couple de mille chevaux-vapeur. Dans les endroits moins doués sous ce rapport, on attacherait une grande valeur à ce pouvoir d'eau.

(c) *Grandes chutes de l'Ours.*—Ces chutes sont à huit milles du pont de St-Félicien et à environ dix-huit du lac St-Jean. C'est probablement le plus beau pouvoir hydraulique de la Chamouchouan et même de la région du lac St-Jean. La chute qui est verticale, à une hauteur de quatre-vingt pieds et comme l'observe M. O'Sullivan, cette hauteur pourrait être augmentée considérablement sans endommager les terrains avoisinants, vu que les berges sont hautes etournies de roc solide. Ici encore l'écoulement est de 660,000 pieds cubes à la minute, ce qui donne $660,000 \times 62.3 \div 33,000 = 99,680$ chevaux-vapeur. Avec un barrage haut de 12 pieds le pouvoir serait de 111,601 chevaux-vapeur.

L'utilisation de cet immense pouvoir hydraulique serait facile et comparativement très peu dispendieuse. Les bords de la rivière se prêteraient admirablement à l'établissement des prises d'eau, des canaux d'alimentation et des bâtisses requises pour les usines.

(d) *Petites chutes de l'Ours.*—Elles sont à un mille plus haut que les grandes chutes du même nom et elles ont une hauteur de quarante-quatre pieds; l'écoulement est à peu près le même qu'aux autres chutes situées plus bas, ce qui donnerait $660,000 \times 62.3 \times 44 \div 33,000 = 54,520$ chevaux-vapeur et l'on obtiendrait 69,715 chevaux en ajoutant à la hauteur naturelle des chutes un barrage de douze pieds. Les facilités d'utilisation seraient à peu près les mêmes qu'aux grandes chutes, un mille plus bas.

(e) *Rapides des Roches.*—Ces rapides sont à moins d'un mille des petites chutes de l'Ours, ou à une vingtaine de milles du lac St-Jean. Dans cet espace de moins d'un mille la différence de niveau est de trente pieds, au dire de M. O'Sullivan, et cette différence est fournie par deux rapides, séparés par un bout d'eau calme, ce qui donne une quinzaine de pieds de chute pour chaque rapide. Il serait facile d'organiser ici deux pouvoirs d'eau d'une quinzaine de mille chevaux chacun.

(f) *Rapides Pemoka.*—Le pied de ces rapides se trouve à environ huit milles de la tête de ceux des rochers et à vingt-huit milles du lac St-Jean. Plus haut se rencontrent les rapides du Creux et plusieurs autres

qui donnent une différence de niveau de cent pieds jusqu'à la rivière du Cran et font de cette partie de la Chamouchouan, une série plus que continue de pouvoirs d'eau considérables. Ces pouvoirs hydrauliques seraient d'autant plus facilement utilisables qu'on pourrait ériger des barrages n'importe où, pour ainsi dire, vu que les berges sont élevées et en roc solide. Des rapides semblables se rencontrent plus haut, sur un parcours d'une douzaine de milles, jusqu'au pied des chutes de la Chaudière.

(g) *Chutes de la Chaudière.*—Ces chutes sont à un mille en aval du confluent de la rivière Chigobiche, à environ cinquante-sept milles du lac St-Jean. La première chute en remontant la rivière, a une hauteur de soixante pieds et du haut de cette chute au confluent de la Chigobiche, distance de moins d'un mille, la différence de niveau est de plus de cinquante pieds d'après M. O'Sullivan, et de 61 d'après feu M. Richardson, de la Commission Géologique du Canada. La chute verticale de 60 pieds donnerait $660,000 \times 62, 3 \times 60 \div 33,000 = 74,760$ chevaux-vapeur, et 87,712 avec un barrage de douze pieds de hauteur. Les autres cascades pourraient développer facilement 50,000 chevaux-vapeur, en sorte que tous les pouvoirs d'eau compris dans cette distance d'un mille pourraient produire une force motrice excédant 725,000 chevaux-vapeur.

De toutes ces données, il résulte que dans les cinquante milles de son cours compris entre le pont de St-Félicien et le confluent de la rivière Chigobiche, les pouvoirs d'eau de la Chamouchouan pourraient facilement produire une force motrice d'au moins 300,000 chevaux-vapeur. Plus haut, les cascades et les rapides qui se suivent, pour ainsi dire, pourraient aussi fournir des pouvoirs d'eau nombreux et d'une importance considérable. Entre le confluent de la rivière Chigobiche, et les rapides de la Cloche, distance de vingt-trois milles, la déclivité est de 86 pieds, ou une moyenne de 3,73 pieds au mille. Des Fourches à 6 ou 7 milles du lac Chamouchouan, ou sur un parcours de 17 milles, la rivière est pleine de rapides sur l'espace de 4 milles, c'est-à-dire entre le 6e et le 10e mille au-dessus des Fourches, la déclivité est de 115 pieds, sur une moyenne de 28,75 pieds au mille. Dans les 9 ou 10 milles qui suivent, en remontant le cours de la rivière, la différence de niveau est de 65 pieds, ou une moyenne de 67 pieds au mille.

Ces données montrent assez clairement que depuis le pont de Saint-Félicien jusqu'au lac Chamouchouan, la rivière est virtuellement une série continue de pouvoirs hydrauliques, dont la force est pratiquement illimitée, et grâce à la multiplicité comme à la grandeur des lacs qui

l'alimentent, le volume des eaux de la Chamouchouan n'est guère affecté par les sècheresses de la fin de l'été et de l'automne.

RESSOURCES FORESTIÈRES.

Le territoire égoutté par la rivière Chamouchouan a la forme d'un triangle, ayant la " hauteur des terres " pour base et son sommet sur le lac St-Jean. L'aire comprise dans ce triangle mesure environ 8,000 milles ou 5,120,000 acres en superficie. Le feu a fait des ravages considérables dans les forêts de ce territoire, notamment dans la partie comprise entre le lac St-Jean et les Fourches, ou le confluent de la rivière du Chef, mais il reste encore, dans cette région partiellement brûlée, de grandes quantités de bois vert de première venue et en beaucoup d'endroits la " seconde pousse " renferme déjà beaucoup de bois propre à la fabrication de la pulpe. Il serait facile de trouver dans la partie du territoire de la Chamouchouan, situé au-dessus des chutes de l'Ours, huit à dix millions de cordes d'épinette blanche et noire de première qualité pour la préparation des pâtes de bois et du papier. Il y a aussi beaucoup de tremble de belle qualité.

Avec les pouvoirs d'eau décrits plus haut et en ressources forestières, le territoire de la Chamouchouan semble offrir des avantages incontestables à l'industrie de la pulpe et du papier et destiné à jouer un rôle important dans cette industrie. Un chemin de fer électrique d'une soixantaine de milles mettrait tous ces pouvoirs d'eau en communication avec Roberval, le terminus occidental du chemin de fer de Québec au lac St-Jean, et par ce chemin de fer, avec les ports de Chicoutimi et Québec.

(Signé) J. C. LANGELIER,
Sur. des G. F.

Lorette, 24 décembre 1898.

M. J. C. Langelier,
Québec,

Cher Monsieur,

Quoique un peu tardivement, je viens essayer de tenir la promesse de vous donner quelques notes sur la rivière Chamouchouan.

A partir de son embouchure dans le lac St-Jean, la largeur moyenne de cette rivière est d'environ un demi mille jusqu'à l'église de St-Félicien, distance de six ou sept milles.

Dans les eaux hautes le bateau à vapeur remonte la rivière jusqu'à St-Félicien ; dans les basses eaux il ne peut pas aller au delà de la rivière à l'Ours ; immédiatement au-dessus de l'église St-Félicien, il y a des rapides qui donnent une déclivité totale de cinq pieds. Environ trois milles plus haut que l'église, il y a des cascades et des rapides formant une déclivité totale de 18 pieds. On pourrait probablement obtenir ici une tête d'eau de 25 pieds, sans trop submerger les terrains avoisinants. Le chemin conduisant à Normandin, traverse la rivière sur le pont construit à cet endroit par le gouvernement provincial.

Du pont aux grandes chutes à l'Ours, distance d'environ huit milles, il n'y a que dix pieds de déclivité et la moitié de cette différence de niveau se trouve dans les rapides des St-Onge, à peu près à mi-chemin entre les chutes à l'Ours et la rivière au Saumon.

La grande chute à l'Ours est l'un des meilleurs pouvoirs hydrauliques de la Chamouchouan. La hauteur totale de la chute est de 80 pieds et elle pourrait être augmentée considérablement sans causer de dommages aux terrains voisins.

A peu près un mille plus haut se rencontre la petite chute à l'Ours, d'une hauteur de 44 pieds.

Un mille plus haut se rencontrent les rapides des Roches, qui forme une déclivité de 30 pieds sur une espace de moins d'un mille. Il y a deux rapides, séparés par un court intervalle d'eau calme.

A partir de la tête de ces rapides, il y a un intervalle de 8 milles d'une eau tranquille, jusqu'au rapide Pemoka, qui commence un peu au delà de la ligne extérieure nord du canton Dufferin. A partir de ce point les rapides Pemoka, du Fond, Creux et autres, jusqu'à la rivière du Cran, donnent une déclivité d'environ 100 pieds et ces rapides peuvent être utilisés à volonté, vu que la rivière est encaissée entre deux berges à pic formées par des collines de gneiss et de granit, on pourrait ériger des barrages à n'importe quel endroit sans causer de dommages aux terrains ; Il n'y a pas de terre qui puisse être endommagée.

La même remarque s'applique à l'intervalle s'étendant de la rivière du Cran aux chutes de la Chaudière, distance de douze milles, dans laquelle il y a une déclivité de 100 pieds.

La première chute de la Chaudière a une hauteur de 60 pieds ; les cascades et les rapides qui se rencontrent entre cette chute et le confluent

de la rivière Chigobiche ont une déclivité de 50 pieds—ce qui fait une déclivité totale de 110 pieds sur un parcours de moins d'un mille.

Mesurée sur le cours de la rivière, la distance totale entre son embouchure, à St-Prime, et les chutes de la Chaudière, est d'environ 50 milles.

Je n'ai pas mesuré de sections dans cette partie de la rivière ; mais j'estime que l'écoulement dans les eaux ordinaires de l'été, est d'environ sept cent cinquante mille pieds cubes à la minute.

Bien à vous,

(Signé) HENRY O'SULLIVAN
A. G. et I. C.

APPENDICE No 50.

RAPPORT SUR UNE FORCE HYDRAULIQUE SITUÉE A LAPRAIRIE (RAPIDE DE LACHINE) PAR C. E. GAUVIN, I. C.

Québec, 20 octobre 1904.

A l'honorable S. N. PARENT,
Premier Ministre, etc.,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Je suis allé l'autre jour à Laprairie dans le but de me rendre compte de la valeur de l'île à Boquet, située dans le rapide de Lachine, et qui est désignée sous le No 674 du cadastre de la paroisse de Laprairie, dans le comté du même nom.

A Laprairie, j'ai rencontré M. Alexis Moquin, agent des biens des Jésuites, qui m'a accompagné jusqu'à l'île en question. Il n'avait pas encore pu découvrir si cette île appartient ou non à la Couronne. Ce qu'il y a de certain, m'a-t-il dit, c'est qu'elle est en la possession d'un nommé Guérin, qui l'a, paraît-il, achetée d'un autre particulier. Dans tous les cas M. Moquin est à prendre des renseignements à ce sujet, et il vous communiquera aussitôt que possible le résultat de ses recherches.

La dite île, située à 2 ou 3 arpents seulement du rivage, est d'un accès assez facile; elle s'élève à plusieurs pieds au-dessus du niveau du fleuve, et son sol, quoique rocheux, a déjà été cultivé. Aujourd'hui, le propriétaire en tire revenu en y faisant paître ses animaux et la louant comme lieu de pique-niques. En fait de constructions, je n'y ai vu qu'une vieille grange.

Si jamais un développement de force hydraulique se fait à cet endroit, c'est-à-dire du côté sud du rapide de Lachine, l'île à Boquet, si je ne me trompe, jouera dans ce développement, un rôle important; c'est pour cette raison que j'estime sa valeur à au moins \$2,000. La superficie de la dite île étant d'environ 10 arpents carrés, il s'ensuit que cette valeur représente à peu près \$200 par arpent.

Quant à la partie du lit du fleuve et du pouvoir hydraulique comprise dans l'espace indiqué par les lettres A B C D du plan annexé à la lettre (L. No 15 308-1904) de M. W. McLea Walbank, premier vice-

président de la compagnie dite "The Montreal Light, Heat and Power Company", il est assez difficile de l'évaluer. Sa superficie est d'environ 400 arpents carrés, déduction faite des îles.

Le développement de force que l'on pourrait y faire serait dans le même genre que celui de Lachine, situé en face, sur la rive nord. Mais, d'après les renseignements que j'ai obtenus, le pouvoir d'eau du côté sud serait moins avantageux que celui de Lachine, parce qu'en hiver, prétend-on, il serait presque inexploitable, à cause du *frasil*.

La différence de hauteur entre les niveaux d'amont et d'aval du rapide de Lachine est de 18 pieds mais, en hiver, l'eau étant refoulée dans ce rapide par suite de l'accumulation des glaces et du *frasil* dans la baie de Laprairie, cette différence de hauteur est parfois réduite à 10 pieds.

L'espace A B C D dont j'ai parlé plus haut et que j'indique en rouge sur l'extrait ci-joint du plan du cadastre de la paroisse Laprairie, s'étend en front d'une partie de la première concession (côte Ste-Catherine) de la seigneurie de Laprairie et d'une partie du domaine du Sault St-Louis, sur une largeur moyenne de près de 9 arpents, depuis un point situé à 3 ou 4 arpents en amont de l'embouchure de la rivière du Portage jusqu'à un autre point qui se trouve à 47 arpents (en ligne droite) en amont du premier. Cette longueur de 47 arpents équivaut à 1 mille et 71/100.

Le pouvoir d'eau dont l'honorable juge Paradis se dit propriétaire est renfermé dans l'espace en question.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur etc.,

(Signé) "CHS-ED. GAUVIN".

APPENDICE No 51.

RAPPORT CONCERNANT LE RAPIDE "SANDERSON", SUR LA RIVIÈRE DU
NORD, A ST-JÉRÔME, COMTÉ DE TERREBONNE,
PAR C. E. GAUVIN, I. C.

Québec, 19 janvier 1905.

A l'honorable S. N. Parent,
Premier Ministre et
Ministre de Terres, Mines et Pêcheries,
Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Les 4 et 5 du courant, conformément à vos instructions, j'ai inspecté, à St-Jérôme, comté de Terrebonne, le pouvoir hydraulique qui fait le sujet de la demande de M. Rolland Préfontaine. Ce pouvoir hydraulique, formé par les "Rapides Sanderson", est situé sur la rivière du Nord, à deux milles à peu près en amont de la ville de St-Jérôme.

La demande de M. Préfontaine comporte la concession d'une partie du lit de la dite rivière, en face des lots Nos 290, 289 et 291 du cadastre de la paroisse de St-Jérôme.

Les "Rapides Sanderson" sont situés immédiatement en amont du pouvoir d'eau utilisé par la compagnie dite "The J. C. Wilson Co., Limited", de Montréal, lequel pouvoir d'eau se trouve en face du dit lot No 289, et la superficie de la partie du lit de la rivière du Nord que désire acquérir M. Préfontaine, est de 11 arpents et 62 perches, déduction faite de la superficie de la petite île située vis-à-vis le dit lot No 290, vers le milieu du rapide. La partie de lit de rivière en question est indiquée par une teinte verte sur le plan dressé par M. l'arpenteur C. F. Laberge, de Montréal, et enregistré dans votre département sous le No 1166/05.

La différence de niveau qu'il y a entre la crête du barrage (barrage Wilson) de l'usine de la dite compagnie et le niveau (pris sur la glace) de la rivière, le 4 janvier 1905, à l'endroit correspondant à la ligne C B du plan dressé par M. Laberge, est de 77 pieds; mais comme les eaux, à l'époque des grandes crues, s'élèvent à 7 pieds environ au-dessus de la crête de ce barrage (l'eau était très basse à la date que je viens de citer), il s'ensuit que la différence de hauteur entre le niveau des hautes eaux au-dessus

du barrage et celui de la rivière sur la dite ligne C B, le 4 du courant, n'est que de 70 pieds en chiffres ronds.

A cette dernière date, le débit de la rivière du nord, aux " Rapides de Sanderson " était, d'après M. Léveillé, gérant de la manufacture de pulpe de la " J. C. Wilson Co. Limited," de 15,000 pieds cubes par minute (250 p. c. par seconde) environ. M. Léveillé, qui connaît très-bien le régime du cours d'eau dont il s'agit, base son évaluation sur la dépense des turbines de cette manufacture, et il estime que le minimum du débit de la rivière du nord, aux rapides Sanderson, est d'à peu près 14,000 pieds cubes par minute (235 p. c. par seconde). D'après les renseignements obtenus de lui et d'autres personnes que j'ai consultées à ce sujet, c'est en été dans les mois de juillet et d'août, que la dite rivière atteint son plus bas niveau.

La superficie de la partie du bassin de la rivière du nord qui est située en amont des rapides de Sanderson, est de 455 milles carrés, d'après les cartes officielles les plus récentes. Or, l'expérience que j'ai acquise sur d'autres rivières me porte à croire que ce débit de 233 pieds cubes par seconde, comme minimum, est beaucoup trop fort, et je crois prudent d'admettre que la dépense de la rivière du nord à cet endroit puisse descendre à 200 pieds cubes par seconde, en chiffres ronds ; et c'est là encore, comparé au débit d'étiage d'autres rivières de cette province, un chiffre très élevé, qui correspond à un rendement de 0.44 de pieds cube par seconde et par mille carré de superficie de bassin.

J'admets, comme éléments de calcul de la puissance minima du pouvoir hydraulique créé par les rapides de Sanderson, les chiffres que voici : débit, 200 pieds cubes par seconde ; tête d'eau, 70 pieds.

La puissance théorique des dits rapides, à l'eau basse, serait donc de 1,600 chevaux-vapeur, équivalant à une puissance effective de 1,200 chevaux de force, en chiffres ronds.

Le pouvoir hydraulique dont il s'agit est très bien situé, tout près de l'embranchement du chemin de fer Canadien du Pacifique qui va de Montréal à Nominigou, lequel passe sur la rive gauche, et tout à fait au bord de la rivière à la tête des dits rapides. Une bonne route se rend jusqu'aux rapides mêmes. Au point de vue du développement, les rapides de Sanderson se trouvent dans des conditions moyennes : ni bien favorables, ni très désavantageuses. C'est probablement à 200 ou 300 pieds en amont de la petite île dont j'ai parlé plus haut que l'on barrera la rivière de manière à y relever le niveau de l'eau jusqu'à celui de la tête

APPENDICE No 52.

RAPPORT CONCERNANT LA FORCE HYDRAULIQUE CRÉÉE PAR LES "RAPIDES
DU COTEAU", A COTEAU-DU-LAC, COMTÉ DE SOULANGES, PAR
C.-E. GAUVIN, I. C.

Québec, 9 mars 1905.

A l'Honorable S. N. Parent,
Premier Ministre et
Ministre des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Le 28 février dernier, conformément à vos instructions, je me suis rendu à "Coteau du Lac" dans le comté de Soulanges, pour visiter le pouvoir hydraulique situé en face de cet endroit, sur le St-Laurent, et créé par ce que l'on appelle les rapides du Coteau, pouvoir hydraulique dont la Compagnie dite "The Provincial Light, Heat and Power Company" de Montréal, demande au gouvernement la concession (3301705.)

Avant de me rendre sur les lieux, j'ai rencontré à Montréal, M. W. McLea Walbank, premier vice-président et ingénieur en chef de la dite compagnie, qui m'a fait connaître, dans ses grandes lignes du moins, le projet pour l'exécution duquel la dite compagnie fait la demande en question. On se propose de jeter un barrage entre la rive nord-ouest du fleuve, près de l'embouchure de la rivière Delisle ou rivière Rouge, et l'île dite "Prisoners Island" ou l'île Arthur, et de construire une sorte de barrage-déversoir entre cette dernière île et "French's Island" ou l'île de la Grande Batture, de manière à créer, en amont du premier barrage, un bief ou bassin et, par suite, au barrage même, une importante chute d'eau. Une usine serait érigée sur ce barrage. On aurait là une installation du même genre que celle de Lachine. Ce projet me paraît tout à fait réalisable, mais son exécution exigera, probablement, une dépense très considérable.

Au mois d'octobre 1902, en faisant l'examen du pouvoir hydraulique qui pourrait être développé du côté sud-est des mêmes rapides, près de Valleyfield, j'ai mesuré la chute totale de ceux-ci, c'est-à-dire la différence de niveau qu'il y a entre le lac St-François et le pied des dits rapides, et je l'ai trouvée égale à 15 pieds et 3 pouces, soit 15 *pieds en chiffres ronds*.

des rapides et c'est vraisemblablement dans le voisinage de la maison occupée par M. Allaire, sur la rive gauche, que l'on installera les récepteurs hydrauliques.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Premier Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) CHS-ED. GAUVIN, I.^rC.

La chute l'on pourra utiliser à Coteau du Lac ne sera probablement que de 12 à 13 pieds tout au plus.

Il n'est pas facile, dans de pareilles conditions, de dire exactement quelle sera la puissance de la chute créée par ce barrage, mais il est assez probable cependant que l'on pourra y développer de 10,000 à 15,000 *chevaux-vapeur*.

La Compagnie demande, avec la concession du pouvoir hydraulique dont il s'agit, celle du lit du fleuve St-Laurent entre les points B et C indiqués sur le plan annexé à la lettre 3434, 05 (longueur d'à peu près 3 milles) sur toute la largeur qu'il peut y avoir depuis la rive nord-ouest du fleuve jusqu'au chenal navigable (steamboat channel).

Cette partie du lit du fleuve St-Laurent couvre une étendue de 525 arpents carrés plus ou moins, déduction faite des îles.

Toutes ces îles (Nos 514, 515, 516, 517 et 524 du cadastre de la paroisse de "St-Ignace-du-Coteau-du-Lac" comté de Soulanges) sont entrées, au livre de renvoi officiel du dit cadastre, aux noms de divers membres de la famille de Beaujeu.

La dite compagnie demande, outre la concession de la partie ci-dessus désignée du lit du fleuve, celle des droits que le gouvernement *peut avoir* sur les dites îles.

Le pouvoir hydraulique dont il s'agit, a, par sa situation surtout, une importance et une valeur très grandes. Situé à l'extrémité du lac St-François, il n'est pas exposé aux inconvénients du frasil, et c'est là, comme on le sait, un avantage immense.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le premier ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) CHS-ED. GAUVIN, I. C.

APPENDICE No 53.

RAPPORT CONCERNANT LA FORCE HYDRAULIQUE DU " GRAND SAULT ",
DANS LE CANTON DUQUESNE, SUR LA RIVIÈRE RIMOUSKI, COMTÉ
RIMOUSKI; PAR CHS. ED. GAUVIN, I. C.

Québec, 5 avril 1905.

A l'honorable A. Turgeon,
Ministre des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Les 21, 22 et 23 du mois dernier j'ai fait l'examen de la chute d'eau connue sous le nom de " Grand Sault ", sur la rivière Rimouski, dans le comté du même nom.

Cette chute est située sur le dix-huitième lot du 5e rang du canton Duquesne, tout près (à 500 pieds environ) de la ligne séparative ou " cordon " des 4e et 5e rangs de ce canton. Elle est à un peu plus de 16 milles de distance de la ville de Rimouski, et, de ce dernier endroit, on peut s'y rendre en voiture, en passant par Ste-Blandine, dans le canton Macpès.

La distance du " Grand Sault " au fleuve St-Laurent (à Rimouski), en ligne droite, est de 14 milles environ.

La hauteur de la chute est de 50 pieds en chiffres ronds, et le débit de la rivière à cet endroit, au moment où j'ai jaugé celle-ci, n'était que de 48 pieds cubes par seconde. La puissance absolue du " Grand Sault " n'était donc, lors de ma visite, que de 272 chevaux-vapeur seulement. Il n'est pas probable cependant que jamais la puissance du Grand Sault puisse être inférieure à cette quantité, car on sait que l'hiver dernier la sécheresse a été excessive. Je crois que dans les années ordinaires sous le rapport de la pluie, on pourra compter, sur une puissance absolue minima de 400 à 500 chevaux-vapeur. J'estime la puissance absolue moyenne du " Grand Sault " à environ 1,000 chevaux-vapeur.

Le bassin de la rivière Rimouski, en amont du " Grand Sault ", a une superficie de 400 milles carrés environ. Son rendement, le 23 mars dernier, n'était donc que de 0.12 de pied cube par mille carré et par seconde. C'est le plus faible rendement que j'aie encore obtenu.

En amont du " Grand Sault ", vers le milieu du lot 18, à l'embouchure de la rivière du Chat. Il y a une chute, d'environ 13 pieds de hauteur, connue sous le nom de " Chute à Linguet " dont la puissance absolue minima est d'environ 70 chevaux-vapeur, et en aval du " Grand Sault ", tout près du cordon des rangs 4 et 5, il y a une petite chute d'une douzaine de pieds dont la puissance absolue minima est d'environ 65 chevaux-vapeur.

La différence totale de niveau qu'il y a depuis la tête de la " Chute à Linguet " jusqu'au *cordon* des rangs 4 et 5, est de 93 pieds en chiffres ronds.

Les trois chutes dont j'ai parlé : la " Chute à Linguet ", le " Grand Sault " et la chute de douze pieds se trouvent toutes sur le dit lot No 18, si toutefois nous pouvons nous en rapporter au poteau, très lisiblement marqué " XVI " et XVII ", que j'ai trouvé sur le terrain, dans le dit " cordon " et dont j'indique la position sur le plan ci-joint.

La ligne séparative des lots 16 et 17 du 5e rang a été en partie tirée à partir du poteau dont je viens de parler, mais je ne l'ai suivie. J'ai vu le " cordon " des rangs 5 et 6 : il est tracé sur le terrain ; seulement, je n'en ai pas vérifié la position.

La puissance du " Grand Sault " serait en somme assez facile à développer. Quoique la rivière soit passablement large à la tête de la chute, le barrage qu'il faudrait y jeter pour faire une prise d'eau pourrait être exécuté assez économiquement en utilisant, en partie du moins, les ouvrages existants qui ont été construits pour faciliter la descente des bois dans le " Grand Sault ".

Les bords de la rivière, au pied du " Grand Sault," sont très élevés et formés de rochers coupés presque perpendiculairement. Au pied de ces rochers il n'y a que très peu d'espace ; je crois cependant qu'on en trouverait assez pour l'emplacement d'une usine hydro-électrique, sur la rive droite à guère plus de 150 pieds de la nappe même du " Grand Sault."

Comme il existe à la *station* 7 indiquée sur le plan un endroit très avantageux pour barrer la rivière et d'où l'on pourrait utiliser plus tard la puissance de la " Chute à Linguet ", je crois que le terrain à concéder avec le " Grand Sault " proprement dit, devrait être limité au *tiers nord-ouest* du dit lot No 18, et que l'on devrait stipuler, dans les lettres patentes octroyant ce " Grand Sault," que le concessionnaire ne devra pas, par les ouvrages qu'il pourrait construire sur la rivière, ni autrement, élever le

niveau de l'eau, en amont du "Grand Sault," au-dessus du niveau ordinaire des hautes eaux.

Sur le plan ci-joint se trouve le profil en long de la rivière Rimouski depuis et y compris la "Chute à Linguet" jusqu'au dit cordon des rangs 4 et 5, et aussi une coupe transversale de la même rivière, à 800 pieds environ en aval de l'embouchure de la rivière du Chat, sur la rive droite, donnant les résultats détaillés du jaugeage.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) CHS-ED. GAUVIN,
Ingénieur civil.

APPENDICE No 54.

RAPPORT SUR UNE DES FORCES HYDRAULIQUES DE LA RIVIÈRE MAGOG,
COMTÉ DE SHERBROOKE, PAR C.-E. GAUVIN, I. C.

Québec, 25 avril 1905.

A l'Honorable A. Turgeon,
Ministre des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec.

Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, le 30 mars dernier, j'ai visité, en compagnie de M. Th. Tremblay, ingénieur de la ville de Sherbrooke, la partie de la *rivière Magog* qui fait le sujet de la demande de MM. McManamy et Denault, conseillers municipaux de la ville de Sherbrooke.

A proprement parler, il n'y a pas de " chute " dans toute cette partie de la rivière Magog, partie qui s'étend depuis le lac du même nom, où cette rivière prend sa source, jusqu'à un point situé à 400 pieds à peu près en amont de l'emplacement de l'ancien barrage Nagle s'étendant sur une longueur totale de 2 milles et demi, en chiffres ronds. La rivière peut avoir, en moyenne, dans toute cette partie de son cours, de 3 à 4 chaînes de largeur, de sorte que la superficie du tronçon de rivière dont il s'agit est d'environ 70 acres.

* Comme je l'ai dit dans une note écrite sur la chemise de la lettre No 3895705, les lots, dans les cantons d'Orford et d'Ascot, qui confinent à la rivière Magog sont tous bornés par l'accore de la rivière: *The bank of the river*.

Je comprends que si le gouvernement vend à la ville de Sherbrooke le lit de rivière en question, il devra inclure dans la concession les accores qui bordent, de part et d'autre, la dite partie de la rivière Magog. Il ne serait pas facile de déterminer exactement la superficie de ces accores, et je n'en vois pas non plus, dans ce cas-ci, la nécessité. Nous pouvons estimer qu'en moyenne chaque accore a une largeur moyenne d'une chaîne et par conséquent une superficie de 20 acres. La superficie totale de lit de rivière et d'accores serait donc de 110 acres environ.

Il y a plusieurs petits rapides dans cette partie de rivière, et ce sont ces petits rapides que la ville de Sherbrooke, pour son éclairage électrique, a l'intention d'utiliser. Le barrage qu'elle se propose de jeter sur la rivière, à peu près dans le prolongement de la ligne séparative des lots Nos 20 et 21 du 6e rang d'Orford, rachètera une différence de niveau d'environ 30 pieds, c'est-à-dire celle qu'il y a entre la rivière à ce point et la surface du lac Magog.

Je n'ai pas jaugé la rivière Magog, parce que la *British American Land Co.*, qui en règle elle-même le débit au moyen d'un barrage à écluses situé à un demi-mille environ en aval du lac, garantit fournir à ceux à qui elle a vendu des "pouvoirs" sur cette rivière, un volume de 400 pieds cubes par seconde. Ce chiffre me parait d'ailleurs fort acceptable et je l'ai admis dans le calcul de la puissance qui se trouve dans le dit tronçon de rivière.

La force hydraulique que pourra créer à cet endroit la ville de Sherbrooke, au moyen du barrage qu'elle se propose de construire, sera de 1,360 chevaux-vapeur (puissance absolue) en chiffres ronds.

Je crois que la rivière Magog doit être classée parmi les cours d'eau navigables et flottables, et je ne vois rien, pour ma part, qui puisse s'opposer à la vente, par le Gouvernement, de la partie du lit de cette rivière dont j'ai parlé plus haut.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé). CHS-ED. GAUVIN, I. C.

APPENDICE No 55.

RAPPORT SUR LA FORCE HYDRAULIQUE QUI EXISTE A L'ÉCLUSE DE ST-OURS,
SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU, COMTÉ DE RICHELIEU, PAR
C.-E. GAUVIN, I. C.

Québec, 11 mai 1905.

A l'honorable A. Turgeon,
Ministre des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Au mois de décembre dernier (1904), profitant d'un voyage que j'étais allé faire à Belœil pour votre Département, j'ai visité le *rapide de St-Ours*, sur la rivière Richelieu, où il existe une écluse construite depuis un grand nombre d'années déjà par le gouvernement du Canada. Cette écluse est située près de la rive droite, c'est-à-dire du côté de St-Ours.

Entre l'écluse et la rive gauche, il y a un barrage déversoir de 690 pieds de longueur en crête.

La différence de niveau entre les seuils d'amont et d'aval de la dite écluse est de 4 pieds et 6 pouces.

La dénivellation entre le bief supérieur et le bief inférieur est très variable: elle est, en moyenne, c'est-à-dire le plus ordinairement, de 3 pieds et demi en chiffres ronds, tandis qu'à l'époque des crues du printemps elle n'est guère que de quelques pouces.

C'est en 1901, paraît-il que le Richelieu, à St-Ours, a atteint le plus haut niveau qu'on lui connaisse. Le 10 avril, le niveau du bief supérieur atteignait 25'8" au-dessus du seuil d'aval (inférieur) de l'écluse, tandis que celui du bief inférieur atteignait 25'3" au-dessus du même seuil: à ce moment-là la chute entre les deux biefs n'était donc que de 5 pouces, c'est-à-dire pratiquement nulle. En mars 1902, le niveau atteignit une hauteur de 17 pieds sur le seuil d'amont de l'écluse et de 21 pieds sur le seuil d'aval: la chute minima a donc été, cette année-là, de 6 pouces. Comme on le voit, chaque année, la *chute* devient, pour ainsi dire, nulle et l'on m'a informé que cela dure à peu près un mois.

Sur la rive droite, il y a un moulin à farine, propriété de M. LaBarre. Ce moulin est actionné par 7 turbines qui, fonctionnant ensemble sous une tête d'eau de 5 pieds, empruntent à la rivière une puissance de 100 chevaux-vapeur. Je comprends que la tête d'eau se maintient quelquefois assez longtemps à cette hauteur de 5 pieds, lorsque les eaux sont basses.

M. de LaBarre tient ses droits à ce *pouvoir d'eau* de M. Campbell et de Madame St-Ours qui eux, m'a-t-on dit, les auraient obtenus du gouvernement du Canada, vers 1845.

Lors de ma visite à l'écluse de St-Ours, il passait sur la crête du barrage-déversoir dont j'ai parlé plus haut une tranche d'eau d'environ 15 pouces, ce qui représente un débit d'à peu près 3,000 pieds cubes par seconde. Le minimum du débit du Richelieu, à St-Ours, doit cependant descendre, suivant toute probabilité, à 2,000 pieds cubes par seconde et peut-être davantage.

Il serait possible de créer là, sans nuire à la navigation, une chute de 10 à 12 pieds de hauteur, en exhaussant le dit barrage-déversoir. Le minimum de la puissance absolue d'une pareille chute, (admettant : comme débit 2,000 pieds cubes par seconde et comme hauteur 11 pieds), serait de 2,500 chevaux-vapeur. Quant à la puissance absolue moyenne, elle serait d'environ 5,000 chevaux de force.

Ce qui donne de la valeur à la force hydraulique qui pourrait être développée, à St-Ours, c'est le fait important qu'il n'y a pas, paraît-il, de *frasil* dans la rivière à cet endroit, et l'avantage très grand qu'a cette force de se trouver assez près de Montréal et très près de Sorel.

Ce renseignement au sujet du frasil, et, du reste, tous les chiffres que j'ai cités relativement à la hauteur des eaux, m'ont été très complaisamment fournis par M. Laventure, surveillant de l'écluse de St-Ours et par le dit M. de LaBarre, propriétaire du moulin à farine.

Un plan général des lieux a été fourni au département des Terres, Mines et Pêcheries par le Ministère des Chemins de fer et Canaux du Canada. Ce plan a été enregistré au dit département sous le No 5378705, de 1905.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) CHS-ED GAUVIN,
Ingénieur civil.

APPENDICE No 56.

DEUX RAPPORTS CONCERNANT LE RAPIDE DE L'ISLET, SUR LE CANAL DE
Culbute (RIVIÈRE OTTAWA) COMTÉ DE PONTIAC,
 PAR CHS-ÉD. GAUVIN, I. P. H.

Québec, 5 juin 1905.

A l'honorable A. TURGEON,
 Ministre des Terres, Mines et Pêcheries,
 Québec.

Monsieur le Ministre,

Pour répondre à une demande faite le 7 avril dernier (L. 9685705 par M. Auguste Demers, maire de la paroisse de l'île des Allumettes, je suis allé examiner, le 17 mai dernier, le *rapide dit de l'Islet, sur le canal de " Culbute "*—canal de la rivière Ottawa,—au nord de l'île des Allumettes, dans le comté de Pontiac.

Le rapide de l'Islet est situé entre les lots 37 et 38 du 2e rang du canton de Chichester d'un côté, et les lots 13 et 14 du premier rang du canton de l'île des Allumettes de l'autre. Ces quatre lots n'appartiennent plus à la Couronne. (Voir le plan no 1).

En 1876, le gouvernement du Canada a fait construire sur la rive gauche, côté de Chichester, ou plutôt dans le petit canal qui sépare cette rive d'une petite île située en face des dits lots 37 et 38, une écluse comportant deux sas, et rachatant, entre les deux biefs d'amont et d'aval, une différence de niveau de 16 pieds. Tous les ouvrages construits à cet endroit sont en terre et en bois. Entre la petite île dont je viens de parler et la rive sud ou rive droite (côté de l'île des Allumettes), il y a un barrage-déversoir d'environ 370 pieds de longueur, qui a été construit en rapport avec la dite écluse. (Voir le plan no 2).

Ces travaux rendent très facile l'utilisation de la force hydraulique qui existe à cet endroit. Une usine pourrait être installée à 400 pieds environ en aval du dit barrage, à peu près entre les dits lots 13 et 14 du 1er rang du canton de l'île des Allumettes.

Le canal (le canal de Culbute) a été jaugeé le 18 mai dernier, au pont du village de Chapeau, où sa dépense—il était alors à son niveau moyen—est sensiblement la même qu'au rapide de l'Islet.

La vitesse du courant a été relevée au moulinet de Price, en 250 points différents des cinq travées principales du dit pont.

Voici les résultats de cette opération, dont les détails se trouvent sur les dessin no 3 annexé au présent rapport :

Largueur utile au plan d'eau.....	264 pieds.
Profondeur moyenne.....	10'.13.
Surface de section.....	2673.5 pieds carrés.
Vitesse moyenne.....	1'.633 par seconde.
Débit.....	4304 pieds cubes par seconde.

Mais c'est là le débit du canal de Culbute à son niveau moyen. Les eaux, m'a-t-on dit, peuvent descendre à 4 pieds du niveau qu'elles atteignaient le 18 mai dernier, lors du jaugeage. Me basant sur les résultats de cette opération et sur les renseignements que j'ai obtenus touchant les variations du niveau de la rivière, j'estime que le débit du dit canal, à l'eau basse ordinaire, est de 2240 pieds cubes par seconde environ, et j'admets que le débit du même canal puisse descendre à 2,000 pieds cubes par seconde en chiffres ronds, dans les cas d'eau basse extrême.

Comme je l'ai dit plus haut, la différence entre les deux biefs de l'écluse du rapide de l'Islet est de 16 pieds, en chiffres ronds. Mais je crois que la hauteur pratiquement utilisable de cette chute n'est que de 14 pieds, ou environ.

Le minimum de la puissance absolue et pratiquement utilisable du rapide de l'Islet serait donc de 3180 chevaux-vapeur, en chiffres ronds. (1)

Je me résume :

Minimum de la puissance qui peut être développée, 3180 chevaux-vapeur ; hauteur de chute utilisable, 14 pieds ; volume d'eau ou débit (minimum), 2000 pds cubes par seconde ; distance entre les deux points, de la prise d'eau et du développement, environ 400 pieds.

(1) Voir le rapport ci-dessous, du 7 juillet 1905.

Comme on le voit, le rapide dont il s'agit constitue une force hydraulique assez considérable. Il a aussi beaucoup de valeur à cause de sa situation : il n'est qu'à 8 milles de Pembroke, en ligne directe.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) CHS-ED. GAUVIN,
Ingénieur, P. H.

Québec, 7 juillet 1905.

A l'hon. Adélarde Turgeon,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

.....
.....
Dans mon rapport du 5 juin, je vous disais que le débit du canal de *Culbute*, d'après les renseignements que j'avais pu obtenir sur les lieux, le 18 mai dernier, pouvait descendre à 2,000 pieds cubes par seconde. Or, j'ai pu constater, en passant au village du Chapeau, où j'ai fait le jaugeage du dit canal, que les eaux étaient déjà (le 5 juillet courant) à un dixième de pied seulement du niveau que—sur les renseignements qu'on m'avait donnés—j'ai admis comme étant celui des basses eaux. Les eaux atteindront certainement un niveau beaucoup plus bas en hiver, à la fin de mars généralement.

Renseigné comme je le suis maintenant, c'est-à-dire après avoir fait la constatation dont je viens de parler relativement au niveau de l'eau basse sur le canal de *Culbute*, je crois que la puissance du pouvoir d'eau en question pourra bien en effet descendre à 2,000 chevaux-vapeur ou environ.

.....
.....
J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé) CHS-ED. GAUVIN, I. P. H.

APPENDICE No 57.

RAPPORT CONCERNANT LA CHUTE DITE "MADDINGTON FALLS", SUR LA
RIVIÈRE BÉCANCOUR, COMTÉ D'ARTHABASKA,
PAR C.-E. GAUVIN, I. C.

Québec, 15 juin 1905.

A l'honorable A. Turgeon,
Ministre des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'occasion de visiter, le 3 août 1900, la chute d'eau qui fait le sujet de la lettre (16 393705) de M. Jos. Houle, N. P. Cette chute est connue sous le nom de Maddington Falls et est située sur la rivière Bécancour, dans le village de Daveluyville, entre le lot No 14 du 11e rang du canton de Maddington et le lot no 23 du 1er rang du canton de Bulstrode; elle est à quelques pas seulement (en aval) du pont du chemin de fer Intercolonial et tout près de la station de Davelnyville, sur la même ligne.

Cette chute constitue une puissance hydraulique remarquable, tant par sa situation que par les facilités très grandes qu'offre son développement.

Sa hauteur, à l'eau basse ordinaire, est d'environ 44 pieds et j'ai estimé sa puissance à 4000 chevaux-vapeur approximativement, le 3 août 1900. Cependant un jaugeage que j'ai fait au Saut Rouge, (canton d'Inverness) sur la même rivière, en décembre 1903, m'a prouvé que le rendement de cette rivière peut descendre à 0.217 de pied cube par seconde et par mille carré d'étendue de bassin.

La partie du bassin de la Bécancour située en amont de "Maddington Falls" étant d'environ 850 milles carrés, il s'ensuit que le minimum du débit de la Bécancour, à cet endroit, doit être d'environ 185 pieds cubes par seconde.

La puissance absolue de la chute en question, à l'eau la plus basse, serait donc d'environ 925 chevaux-vapeur, en chiffres ronds.

La Couronne ne possède plus de terrain sur les rives de la Bécancour, à cet endroit, et la chute d'eau dont il s'agit a déjà été exploitée, il y a quelques années.

En 1900, lors de ma visite, il y avait sur la rive droite, dans Maddington, au pied de la chute, les ruines d'un moulin, une pulperie, m'a-t-on dit, qui aurait été détruite par un incendie vers 1895. Le canal d'aménée de ce moulin a été creusé dans le roc solide, sur une longueur d'environ 200 pieds. A la tête de ce canal il y a une sorte de barrage-déversoir en bois qui me paraissait neuf, en 1900. Ce barrage-déversoir a peut-être été construit pour faciliter le flottage des bois à cet endroit. En somme, il y a là des travaux dont la valeur s'élève certainement à plusieurs milliers de piastres.

J'annexe au présent rapport un croquis (plan et profil) de la rivière Bécancour à " Maddington Falls ".

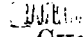
Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé).


CHS-ED. GAUVIN,
Ingénieur, P. H.

APPENDICE No 58.

RAPPORT SUR LA FORCE HYDRAULIQUE UTILISÉE PAR LA COMPAGNIE DITE
"THE ST. RAYMOND PAPER CO", SUR LA RIVIÈRE STE-ANNE, ST-
RAYMOND, COMTÉ DE PORTNEUF, PAR C. E. GAUVIN, I. C.

Québec, 23 juin 1905.

A l'honorable A. TURGEON,
Ministre des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai visité hier la chute exploitée par la compagnie dite "The St. Raymond Paper Co", sur la rivière-Anne, dans la paroisse de St-Raymond, comté de Portneuf. Cette chute est située à 3 milles environ en aval du village de St-Raymond, et pouvait avoir, avant la construction du barrage à peu près 25 pieds de hauteur. Elle est utilisée depuis plusieurs années pour la fabrication de la pâte de bois, et reliée au chemin de fer de Québec et Lac St-Jean par un embranchement. L'ancienne usine, qui se trouve sur la rive gauche, va être abandonnée, m'a-t-on dit, et la Compagnie fait actuellement construire sur la rive opposée une papeterie qui lui coûtera, paraît-il, à peu près un quart de million de piastres.

L'ingénieur qui dirige ces importants travaux m'a dit avoir jaugé la rivière à cet endroit, vers le 15 du mois d'août 1904, alors qu'il en a trouvé la dépense égale à 700 pieds cubes par seconde. Mais je suis à peu près certain que ce n'est pas là le minimum du débit de cette rivière; que ce minimum est considérablement plus faible que le chiffre que je viens de citer, pouvant descendre, dans mon humble opinion, à 150 pieds cubes par seconde, ou environ. Je base ce dernier chiffre sur les résultats de jaugeages faits sur la Jacques-Cartier, voisine de la rivière Ste-Anne en question.

L'étendue totale du bassin de cette dernière est de 1010 milles carrés, en chiffres ronds, et la superficie de la partie de ce bassin qui est situé en amont de la chute en question est de 580 milles carrés.

Le minimum de la puissance absolue de la dite chute n'est probablement que de 426 chevaux-vapeur.

Je regarde le cas dont il s'agit (la vente d'une puissance hydraulique utilisée depuis plusieurs années déjà par une compagnie qui croyait en être propriétaire par le fait qu'elle possède les terrains sur chaque rive) comme analogue à ceux de Grand'Mère, de Lachine et de Chambly, qui ont été réglés par arbitrage.

Enfin, la chute dont il s'agit présente des conditions de développements ordinaires.

Je joins au présent rapport un extrait du plan cadastral de la paroisse de St-Raymond, sur lequel j'ai indiqué approximativement la position de l'ancienne usine (*pulperie*), de la papeterie en construction, de l'embranchement du chemin de fer de Québec et Lac St-Jean, etc.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) CHS. ED. GAUVIN,
I. P. H.

APPENDICE No 59.

ÉTAT indiquant les pouvoirs hydrauliques vendus ou loués par la Province, depuis le 30 juin 1904, au 1er juillet 1905.

NOMS ET LOCALITÉS.	Nombre approx. de chevaux-vapeur utilisables.	A qui vendu.	Date de la vente.	Prix et conditions des ventes ou des affermagés.	Montant payé comptant en acc. sur prix de vente ou d'affermages
				\$ cts	\$ cts
Rivière Richelieu. — Partie du lit de la rivière Richelieu, (761 acres. à part les îles.	3,400	Montreal Light, Heat & Power Company.	23 février 1905.	4,300 00	4,300 00
Rivière Magog. — Cette partie du lit de la rivière Magog, entre les cantons Orford et Ascot, dans le comté de Sherbrooke, (70 acres).	1,360	D. McManamy, D. O. E. De-nault.	31 mai 1905.	2,000 00	2,000 00
Rivière Richelieu. — Une partie du lit de la rivière Richelieu, dans les comtés de Rouville et de Saint-Jean, (856 arpents carrés).	1,000	Montreal Light, Heat & Power Company.	24 sept. 1905.	1,500 00	1 500 00
Rivière du Nord. — Toute cette partie du lit de la rivière du Nord aux rapides de Sanderson, dans la paroisse de St-Jérôme, co. Terrebonne, (11 arpents et 62 perches).	1,600	Rolland Préfontaine.	Pat. 14 février 1905.	1,200 00	1,200 00
Rivière Gatineau. — Toute cette partie du lit de la rivière Gatineau, aux rapides du Petit Corbeau, en front du canton Maniwaki — les îles, flots, rochers, chutes, etc., 55 acres et une partie de l'île du Corbeau, (50 acres).	1,650	La Compagnie Electrique de Maniwaki.	Pat. 24 avril 1905.	1,000 00	1 000 00
Rivière St-Maurice. — Le lit de la rivière St-Maurice, entre les cantons Malhiot et Vallières, avec les pouvoirs hydrauliques de "La Tuque", etc., (675 acres).	50,000	Gustave G. Stuart, Cyrille Tessier.	Pat. 26 sept. 1905.	50,000 00 Conditions : — Dépenser \$500,000.00 dans les trois ans, pour développer le pouvoir hydraulique. Au cas d'inexécution, les Lettres Patentes deviendront nulles.	50,000 00

APPENDICE No 60.

RAPPORT SOMMAIRE SUR LES OPÉRATIONS MINIÈRES DANS LA PROVINCE DE
QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1905 CONFORMÉMENT A L'ART. 1581
DE LA LOI DES MINES.

Le service des Mines ayant été transféré au département de la Colonisation, Mines et Pêcheries, au 1er juillet 1905, le rapport ci-dessous couvre la période expirant à cette date.

L'industrie de l'amiante a continué à se développer et de nouvelles compagnies ont été organisées dans des districts des cantons de l'Est qui jusqu'à présent avaient été un peu délaissés. Le chrome a aussi été exploité d'une façon systématique et on obtient maintenant des concentrés de haute teneur en traitant des minerais plus pauvres.

L'exploitation du cuivre est toujours limitée aux mines de Capelton et avec les installations perfectionnées mentionnées l'année dernière la production ne peut qu'augmenter.

Les mines de mica de l'Ottawa sont travaillées avec le même succès. La manufacture de ciment de Hull a été mise en opération. Tous les autres minéraux et matériaux de construction sont exploités comme par le passé.

Des essais se sont continués pour l'utilisation des sables magnétiques de la côte Nord et pour la compression de la tourbe. On a aussi fait des sondages pour la recherche du gaz naturel dans la vallée du fleuve.

À la suite de la découverte de minerais de radium dans une mine de mica blanc, des recherches pour des métaux rares se sont faites dans d'autres mines du même produit et on aurait trouvé dans la mine de Maisonneuve (comté de Berthier) des minerais de thorium exploitable, du moins c'est la prétention de la compagnie qui s'est organisée à cet effet.

Les découvertes de minerais aurifères que j'ai faites l'année dernière au lac Chibogomo ont été pleinement confirmées par M. J. E. Hardman—, un expert de haute réputation qui a visité ce district cette saison pour le compte d'une Cie privée. M. Hardman a publié un résumé de son opinion dans les numéros de août et septembre du " Canadian Mining Review ". Il a constaté la grosse veine de quartz de 40 pieds d'épaisseur que j'ai signalée dans mon rapport de l'année dernière et d'après des essais soigneusement faits, estime que sur les 400 pieds de longueur qu'il a

étudié, elle contient de \$8 à \$10 d'or par tonne sur lesquels \$3 sont de l'or libre, le reste étant contenu dans la pyrite de cuivre et de fer. Ces chiffres sont suffisants pour aider au développement de cette région et pour encourager la construction de routes et de chemins de fer.

Il donne également une opinion très favorable sur l'amiante de ce district dont il estime la formation comparable à celle des cantons de l'Est.

Indépendamment de la Chibogomo Mining Co. Ltd, organisée par M. Peter McKenzie et qui a le contrôle d'un territoire important sur lequel les découvertes précédentes ont été faites, il a été fait une exploration par une autre Cie et la Commission géologique d'Ottawa y a envoyé une expédition sous la direction de M. A. P. Low. De nombreux permis de recherche ont été accordés autour du lac Chibogomo et il est probable que d'autres prospectus y seront faits à la saison prochaine.

Les découvertes de nickel, cobalt et argent dans le canton Coleman (Ontario) dans la région du lac Témiscaming ont provoqué des recherches sur le côté de Québec, de ce lac où la même formation géologique existe et où de nombreux permis ont été accordés.

Le bon ordre a continué à régner dans les districts miniers des cantons de l'Est par les soins du sergent Lecouteur.

La vente des liqueurs alcooliques a été faite d'après la loi des mines à Thetford, Lac Noir et Coleraine, où 5 licences d'hôtels ont été accordées.

La sécurité et le confort des ouvriers, des femmes et des enfants employés aux usines ou aux ateliers en dépendant ont été convenablement assurés.

Le bureau d'essai de Montréal continue à donner satisfaction au public.

Au bureau de Québec, j'ai examiné un grand nombre d'échantillons et ai donné des consultations sur des sujets touchant l'industrie minière. L'automne précédent j'ai visité nos principaux districts miniers. A la fin du mois d'avril j'ai été nommé membre de la commission Canadienne à l'exposition de Liège par le gouvernement d'Ottawa. Je me suis donc rendu à ce poste et ai pris charge avec M. Broadbent, de la Commission géologique, de la section des mines de cette exposition où les minéraux du Canada ont grandement attiré l'attention. En ce qui concerne la province de Québec, l'amiante, les micas blancs et ambrés, le chrome, le gra-

phite, le phosphate de chaux, les minerais de cuivre, le minerai de radium, les matériaux de construction, ont été très remarquables ainsi que d'autres produits de moindre importance. Une petite brochure sur nos industries minérales y a été fournie aux intéressés.

J. OBALSKI,

Ingénieur et Inspecteur des mines.

Québec, novembre 1905.

APPENDICE No 61.

ÉTAT DES TRAVAUX FAITS POUR LE PUBLIC AU LABORATOIRE D'ESSAI DU
GOUVERNEMENT, A MONTRÉAL, DU 1er JUILLET 1904
AU 1er JUILLET 1905.

Montréal, 18 novembre 1905.

A l'honorable Ministre de la Colonisation,
des Mines et des Pêcheries,
Québec.

Monsieur;

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre télégramme de ce matin me demandant un rapport de mes travaux, comme chimiste provincial, en analyses et essais de minéraux depuis le 1er juillet 1904 jusqu'au 1er juillet 1905. Ce rapport se trouve déjà en partie dans mon rapport annuel pour 1904. Comme votre télégramme me demande ce travail le plus tôt possible, celui-ci devra nécessairement être succinct.

Dans le cours de l'année, (1er juillet 1904--1er juillet 1905) il a été fait au laboratoire environ 525 constatations chimiques distinctes. Ces chiffres ne se rapportent qu'aux travaux qui ont fait l'objet de rapports écrits, dont des doubles sont déposés au bureau du département à Québec ; mais à part cela, au moins 400 échantillons ont été identifiés et déterminés pour des gens qui sont venus de temps à autre s'adresser au laboratoire et, dans presque tous les cas, il n'a été exigé aucun honoraire pour ces essais ni pour ces consultations.

Des analyses complètes ont été faites des minerais suivants :

Chrome.....	3 échantillons.
Cuivre.....	1 “
Charbon.....	1 “
Fer.....	4 “
Pierre à chaux.....	3 “

Les échantillons suivants ont été déterminés :

Or.....	62 déterminations.
Argent.....	60 “
Fer.....	71 “
Titane.....	29 “

Silice	10	déterminations.
Humidité	29	“
Chrome	48	“
Cuivre	15	“
Matière insoluble	1	“
Nickel	3	“
Cobalt	3	“
Soufre	10	“
Graphite	12	“
Phosphore	8	“
Manganèse	7	“
Chaux	6	“
Magnésie	8	“
Alumine	8	“
Zinc	5	“
Charbon	1	“
Pulpe	1	“
Minerai radio-actif	1	“
Platine	11	“
Carbone	1	“
Fluor	1	“
Plomb	1	“

En outre de ces minéraux, il a été envoyé 50 échantillons pour identification à propos desquels nous avons fait un rapport par écrit. On les a tous examinés et vérifiés avec soin, sans toutefois mentionner au rapport la quantité exacte de leurs éléments. Cela comprenait chaque fois la recherche de plusieurs métaux différents.

Une série complète de cartes géographiques et géologiques de la Province est toujours à la disposition du public, dans le laboratoire, et je suis heureux de pouvoir vous dire qu'elle est très souvent consultée par les visiteurs.

Le nombre des visiteurs venant avec des échantillons des diverses parties de la Province, le nombre d'analyses et de constatations qui sont faites, les nombreuses demandes d'exemplaires de la loi des mines, des rapports et d'informations touchant les mines et minerais de la Province, tout semble témoigner de l'importance du laboratoire provincial des constatations. Cela démontre aussi que le public sait apprécier les efforts du gouvernement pour activer le développement des ressources minérales de la Province, en donnant à très bas prix des analyses promptement et sûre-

ment faites et en maintenant à Montréal un endroit où l'on peut se procurer aisément des exemplaires de la loi des mines et des rapports.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

MILTON L. HERSEY,
Chimiste de la Province.

APPENDICE No 62.

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts.

Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel sur le service de protection des forêts contre le feu dans la région sauvegardée No 5, durant la saison 1905.

Il n'est pas tombé de pluie jusque vers le 25 juin, et après une sécheresse aussi prolongée, ce n'est que par protection providentielle si nous avons échappé au danger.

Les propriétaires de concessions forestières, sauf deux d'entre eux, n'ont eu aucunement à souffrir de ce côté.

Les plus grands dommages causés par le feu sont dus à l'incurie des colons occupés aux travaux de défrichement, dans la vallée de la Matapédia, les colons ont été au reste les premières victimes de leur imprudence, puisqu'ils ont perdu par suite des incendies tout le bois qui se trouvait sur leurs lots.

Vous me permettrez de vous dire, M. le Ministre, que MM. les membres du clergé devraient nous donner une aide plus efficace en cette circonstance, car, malgré que les lois concernant le feu aient été lues et relues, un grand nombre de personnes prétendent encore n'être pas au courant des amendements qu'on leur a faits subir. Je me propose, dans le courant de l'hiver, de rédiger une circulaire que j'adresserai à MM. les membres du clergé pour en faire la lecture au prône, et si celle-ci ne porte pas ses fruits, je prendrai alors l'initiative en poursuivant les délinquants. Les colons sont ceux, j'ose le dire, qui ont le plus contribué à la destruction de nos forêts. Dispersés au milieu du bois, ayant à défricher et à ensemercer le plus vite possible, ils mettent le feu afin d'obtenir des résultats plus immédiats et ne prennent pas même le temps d'abattre et d'empiler; ils allument le feu, même dans les plus grandes sécheresses, là où les feuilles de l'année précédente et la mousse qui tapissent le sol n'attendent qu'une étincelle pour s'enflammer.

“ Le temps est venu de brûler; il faut brûler,” disent-ils, et tout brûle en effet.

Heureusement qu'avec le concours des marchands de bois, ainsi qu'avec la nouvelle organisation, nous n'avons plus à nous plaindre. Bien que le personnel des employés fut absolument nouveau, les marchands de bois ont su toutefois faire un choix judicieux d'hommes expérimentés, qui m'ont donné satisfaction presque parfaite.

Cependant, je suis contraint de noter une négligence impardonnable de la part des gardes-feux dans l'envoi de leurs rapports. Ces rapports mensuels, s'ils étaient expédiés régulièrement, comme ils doivent l'être, permettraient au surintendant de se rendre compte du travail effectué par les gardes-feux dans chacune des concessions forestières, et de recueillir des renseignements intéressants.

Quelques incendies partiels se sont déclarés dans les concessions forestières de la " River Ouelle Pulp Co", dans celles de Flavien Chouinard, qui fait du bois dans les cantons Ixworth et Dionne, puis dans les concessions forestières de la " Temiscouata Lumber Co", de N. D. du Lac, où j'ai été obligé de poursuivre un délinquant, afin de faire un exemple.

Ces incendies paraissent être le fait des ingénieurs du Transcontinental, qui font des haltes dans les bois, y allument des feux et partent sans les éteindre. Aucune perte n'a été subie par les marchands de bois dans les divisions de la Chaudière, de St François et d'Arthabaska.

L'amendement relatif au feu mis dans les abattis, dans le comté de Bonaventure, m'est arrivé trop tard pour que je puisse me prononcer sur son utilité ; cependant, nous n'avons aucune perte à enregistrer dans ce district.

J'ai eu sous mon contrôle, durant cette saison, cent treize gardes-feux, dont soixante-dix-sept nommés régulièrement par le département et trente-six dont les noms n'ont pas été soumis au département. Les relations amicales qui existent généralement entre les colons et les gardes-feux se sont maintenues assez facilement.

Les dépenses encourues pour éteindre le feu dans ma division s'élèvent à \$115.00.

Les touristes et les sportmen nous viennent chaque année en grand nombre, et tous sont bien disposés à aider les autorités de la province de Québec à faire respecter la loi sur les feux de forêts.

Je vous donnerai dans quelques jours un rapport des propriétaires de concessions forestières sur les feux de forêts pour la saison 1905.

En terminant, je dois remercier le département, les propriétaires de concessions forestières et leurs représentants, de l'aide qu'ils m'ont donné dans l'accomplissement de mes devoirs.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) J. A. LEVASSEUR,

Surintendant général des gardes-feux, division No 5

 APPENDICE No 63

LISTE DES INSPECTEURS CHARGÉS, EN SEPTEMBRE 1904, DE FAIRE DES
INSPECTIONS EN VUE DE LA CLASSIFICATION, AVEC LE NOM DES
CANTONS CONFIEÉS A CHACUN D'EUX.—RAPPORTS D'INSPECTION
REÇUS JUSQU'AU 1ER DÉCEMBRE, 1905.

S. A. Fillion a reçu instruction d'inspecter les cantons Mousseau, Gravel, Pope, Robertson, Wurtele et Wentworth.

Les rapports d'inspection ont été transmis pour les cantons Mousseau, Wentworth, Wurtele, Gravel, Pope et Robertson.

Th. Desmarais a reçu instruction d'inspecter les cantons Bouthillier, Wabasse, Rochon et Moreau.

Le rapport d'inspection a été transmis pour le canton Wabasse.

J. A. Tremblay a reçu instruction d'inspecter les cantons Guigues, Baby et Laverlochère.

Le rapport d'inspection a été transmis pour le canton Laverlochère.

R. M. Gendron a reçu instruction d'inspecter les cantons Lytton, Sicotte, Egan, Bouchette, Kensington et Cameron.

Le rapport d'inspection a été transmis pour le canton Kensington.

J. A. Martin a reçu instruction d'inspecter les cantons Gouin, Joliette, Masson, Brassard et Provost.

Les rapports d'inspection ont été transmis pour les cantons Masson, Provost et Brassard.

A. B. Fillion a reçu instruction d'inspecter les cantons Howard, Montcalm, Wolfe, Arundel, Ponsonby et Amherst.

Le rapport d'inspection a été transmis pour le canton Howard.

T. C. Gordon a reçu instruction d'inspecter les cantons Low, Wright, Masham, Denholm, Wakefield, Wells et Villeneuve.

Les rapports d'inspection ont été transmis pour les cantons Wakefield et Low.

B. L. O'Hara a reçu instruction d'inspecter les cantons Emberton, Ditton et Marston,

Le rapport d'inspection a été transmis pour le canton Emberton.

Jos. Langlois a reçu instruction d'inspecter les cantons Stratford et Whitton

Le rapport d'inspection a été transmis pour le canton Whitton.

H. Vézina a reçu instruction d'inspecter les cantons Ham-Nord, Ham-Sud, Garthby, Chesham et le rang 10 de Wolfestown.

Les rapports d'inspection ont été transmis pour les cantons Ham-Nord, Ham-Sud, Garthby et le rang 10 de Wolfestown.

Jos. Bégin a reçu instruction d'inspecter les cantons Watford, Lan-gevin, Ware et Standon.

Le rapport d'inspection a été transmis pour le canton Watford.

Jos. Bureau a reçu instruction d'inspecter les cantons Cox, Hope, Port-Daniel et Ristigouche.

Aucun rapport d'inspection n'a été transmis.

W. A. Bignell a reçu instruction d'inspecter les cantons Taillon, Dalmas, Dolbeau et Pelletier.

Le rapport d'inspection a été transmis pour le canton Taillon.

Godf. Bédard a reçu instruction d'inspecter les cantons Raudot, Demers, Robitaille, Cabano, Packington et Robertson.

Les rapports d'inspection ont été transmis pour le canton Demers et les rangs 1, 2, 3, 4 et 5 du canton Cabano.

L. Beauregard a reçu instruction d'inspecter les cantons Fleuriault, Neigette et Ouimet.

Le rapport d'inspection a été transmis pour le canton Fleuriault.

James Campbell a reçu instruction d'inspecter les cantons Newport, Percé, Malbaie, Douglas, York et Hamilton. (L'inspection des cantons Percé, Malbaie, Douglas et New Port a été confiée plus tard à M. Hurley.)

Les rapports d'inspection ont été transmis pour le canton Hamilton et le premier rang du canton New Port.

André Caron a reçu instruction d'inspecter les cantons Albanel, Girard et Dufferin.

Aucun rapport d'inspection n'a été transmis.

J. A. Derooy a reçu instruction d'inspecter les cantons Cherbourg, Dalibaire, Romieu et Tourelle.

Le rapport d'inspection a été transmis pour le canton Dalibaire.

Michel Francœur a reçu instruction d'inspecter les cantons Casgrain, Fournier, Ashford et Dionne.

Les rapports d'inspection ont été transmis pour les cantons Casgrain et Dionne.

James Hamilton a reçu instruction d'inspecter les cantons Nemtayé, Massé, McNider, Awantjish et Hope.

Les rapports d'inspection ont été transmis pour les cantons Massé, Awantjish et du 2^{me} au 8^{me} rang du canton Hope.

J. F. Harbour a reçu instruction d'inspecter les cantons Sydenham Nord et Sud, Fox, Cap Rosier et Chlorydorme.

Les rapports d'inspection ont été transmis pour les cantons Sydenham Sud, Fox et Chlorydorme.

J. C. Langelier a reçu instruction d'inspecter les cantons Spalding, Risborough, Marlow, Adstock, Louise (dans Beauce), Seigneurie de Batis-can, Cap Madeleine, De Calonnes et Belleau.

Aucun rapport d'inspection n'a été transmis.

Aquilas Lajoie a reçu instruction d'inspecter les cantons Matalick, Pinault, Amqui, Lepage et Milnikek.

Les rapports d'inspection ont été transmis pour les cantons Amqui, Matalick, Lepage et Milnikek.

Cyrille Leclerc a reçu instruction d'inspecter les cantons Bungay, Chabot, Parke, Pohenegamook, Chapais et Painchaud.

Les rapports d'inspection ont été transmis pour les cantons Chabot, Bungay, Parke et Painchaud.

Chs. St-Amand a reçu instruction d'inspecter les cantons Matane, St-Denis et Tessier.

Les rapports d'inspection ont été transmis pour les cantons St-Denis et Tessier.

L. J. Turgeon a reçu instruction d'inspecter les cantons Daaquam, Bellechasse, Mailloux et Roux.

Les rapports d'inspection ont été transmis pour les cantons Mailloux et Roux.

J. B. Morin a reçu instruction d'inspecter les cantons Montmagny, Bourdages, Ashburton, Patton, Panet et Rolette.

Les rapports d'inspection ont été transmis pour les cantons Ashburton, Montmagny et Rolette.

Wm. Hurley a reçu instruction d'inspecter les cantons Percé, Malbaie, Douglass et York.

Aucun rapport d'inspection n'a été transmis.

V. O. Morissette a reçu instruction d'inspecter de nouveau les cantons Matalick, Lepage, Milnikek et Pinault.

Les rapports d'inspection ont été transmis pour le canton Pinault et les rangs 3 et 4 du canton Lepage.

Chs. Frs. Leclerc a reçu instruction d'inspecter les cantons Ashburton, Patton, Bourdages, Laverrière, Panet et Rolette.

Aucun rapport d'inspection n'a été transmis.

Wm. Therrien a reçu instruction d'inspecter les cantons Tourelle et Ste-Anne des Monts.

Aucun rapport d'inspection n'a été transmis.

Cantons confiés aux Inspecteurs.....	132
Cantons inspectés.....	53

CHS. O. LAVOIE,
Surintendant des ventes.

Québec, 6 décembre 1905.

APPENDICE No 64.

ETAT indiquant le revenu et la dépense se rattachant aux biens des
Jésuites pour les dix dernières années.

ANNÉE.	RECETTES.	DÉPENSES.
1896....	\$ 3,841 32.....	\$ 2,379 76
1897....	4,971 44.....	2,779 43
1898....	11,736 28.....	2,570 84
1899....	6,679 14.....	2,410 82
1900....	11,025 68.....	1,417 93
1901....	3,733 17.....	1,335 56
1902....	8,089 76.....	1,709 01
1903....	3,061 20.....	1,833 75
1904....	2,923 28.....	1,475 00
1905....	2,584 27.....	1,475 00
	<u>\$ 58,645 54.....</u>	<u>\$ 19,387 10</u>
	Moyenne \$5,864 55.	Moyenne \$ 1,938 71

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts.
18 novembre 1905.

APPENDICE No 65

ETAT indiquant le revenu et la dépense se rattachant à la seigneurie
Lauzon pour les dix dernières années.

ANNÉE	RECETTES	DÉPENSES
1896....	\$ 3,089 74.....	\$ 869 02
1897....	2,528 62.....	941 26
1898....	3,211 53.....	827 58
1899....	3,344 89.....	914 31
1900....	3,218 97.....	898 53
1901....	3,449 22.....	885 30
1902....	2,353 92.....	861 12
1903....	2,583 76.....	866 28
1904....	4,457 39.....	910 58
1905....	1,739 92.....	802 13
	<u>\$ 29,977 96.....</u>	<u>\$ 8,776 11</u>
	Moyenne \$29,977 96.	Moyenne \$877 61

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts.
18 novembre 1905.

APPENDICE No 66

TABLEAU des arrérages de rentes dues dans les seigneuries de Lauzon, Batiscan, Cap de la Madeleine, Laprairie, St-Gabriel, Sillery, N.-Dame-des-Anges, etc., etc., dressé d'après les données contenues dans les rapports de M. O. B. Kemp, inspecteur des agences, de MM. Huot et Larue, agents des biens des Jésuites, à Québec, et de M. Evariste Lemieux, agent de la seigneurie Lauzon, à Lévis, datés de 1896, 1897 et 1898.

SEIGNEURIES.	Superficie totale.	Arpents concedés.	Capital.	Rentes annuelles.	Intérêts annuels.	Arpents non vendus.	Arrérages.	PRÉPARÉ PAR
			\$ cts	\$ cts	\$ cts		\$ cts	
Lauzon	* 249,581	* 231,162	67,183 00	4,031 08	* 1,227	27,858 00	E. Lemieux. O. B. Kemp 1897, 1898.
Batiscan	297,639	107,753	24,568 51	1,484 91	189,886	22,103 08	
Cap de la Madeleine	305,070	110,113	36,055 89	2,166 91	194,957	34,047 45	
Laprairie	* 53,721	* 42,782	23,150 41	1,988 99	*	14,043 42	
Haute-Ville Québec	1,040 93	67 00	336 78	
Vacherie	22,349 24	1,344 37	6,318 78	
Sillery	8,867	8,867	1,954 25	117 70	1,796 84	
Bélaire	15,166	15,166	3,591 66	210 90	3,131 33	
N.-Dame-des-Anges	24,312	24,312	6,013 66	360 82	5,070 71	
St-Gabriel	135,835	67,554	16,412 45	985 00	68,281	24,109 68	
St-Nicholas	1,204	1,204	366 33	21 97	235 78	Huot et Larue 1896.
Dû par différents constitués	1,107 07	66 68	164 08	
Dû sur commutation	843 33	50 62	242 50	
Dû par balance de prix de ventes	4,497 40	268 42	6,969 01	
Dû par titre nouvel	9,120 10	547 22	16,558 10	
Totaux	* 1,091,395	608,913	218,224 23	12,897 85	815 64	454,351	162,985 54	

Il résulte des chiffres marqués d'un astérisque que la superficie réelle de bon nombre de concessions faites dans Lauzon et Laprairie, doit être plus considérable sur le terrain que leur étendue d'après les titres, ce que l'on constate d'ailleurs dans la plupart des cas sur les terres dites de la Couronne par les travaux de vérification d'arpentage, chaque fois qu'ils ont lieu. Ce qui explique l'écart entre la superficie de ces propriétés en bloc, l'étendue concédée, et l'aire des terrains restant encore à vendre d'après les agents.

* Superficie calculée d'après les cartes les plus récentes.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 17 novembre 1905.

E. E. TACHÉ,
Sous-ministre.

APPENDICE No 67

LA LOI DES " 12 ENFANTS "

ETAT détaillé indiquant les sommes payées (primes de \$50.00) aux pères et mères de douze enfants dont la réclamation a été reconnue officiellement, par les propriétaires de concessions forestières, avec le nombre de lots sur lesquels ces primes sont portées.

PROPRIÉTAIRES DE CONCESSIONS FORESTIÈRES.	PRIMES PAYÉES.	NOMBRE DE LOT RESERVÉS
Price & Frères.....	\$ 9,150 00	180
" La Royal Paper Mills Co.".....	8,200 00	159
John Broakey.....	6,050 00	121
La Cie Arthabaska Water and Power.....	4,050 00	79
King & Frères & Cie.....	1,900 00	38
G. H. Perley.....	1,809 00	36
Henry Atkinson.....	1,800 00	36
Cie Trois Pistoles Pulp & Lumber.....	1,600 00	32
Cie Beauce Pulp & Lumber.....	1,600 00	32
Cie Rivière Ouelle Pulp & Lumber.....	1,550 00	31
Cie Laurentian Pulp & Lumber.....	1,550 00	23
Cie Charlemagne & Lac Ouareau.....	1,200 00	21
Cie Brompton Pulp & Paper.....	1,050 00	21
John Fenderson.....	600 00	12
James Richardson & Fils.....	600 00	12
A. R. Grandbois.....	550 00	11
William Copping.....	500 00	10
Geo. H. Eaton.....	450 00	9
Cie York Lumber.....	400 00	8
Harold Kennedy.....	400 00	8
La Laurentide Paper Co. Ltd.....	300 00	6
Cie Guilford Lumber (Maine).....	250 00	5
L. A. Robitaille.....	250 00	5
Donald Fraser.....	250 00	5
Chs. Miller.....	200 00	4
Danaher & Melandy.....	150 00	3
La Cie Chaleurs Bay Mills.....	150 00	3
La Cie St-Gabriel Lumber.....	100 00	2
Napoléon Piché & Fils.....	100 00	2
Succession Frank Dudley.....	100 00	2
W. H. Murray.....	50 00	1
La Cie Témiscouata & Lumber.....	50 00	1
Calhoun Lumber Co.....	50 00	1
Joseph Roy (Matane).....	50 00	1
La Cie de Tourville.....	700 00	1
	\$47,750 00	920

RÉCAPITULATION.

Nombre de lots sur lesquels la prime de cinquante piastres a été appliquée.....	920
Nombre d'acres de terres réservées aux propriétaires des concessions forestières qui ont payé la prime due aux pères de douze enfants.....	87,522

EUG. ROUILLARD,

Officier spécial,

Préposé à la loi des " Douze Enfants."

APPENDICE No 68.

LA LOI DES " DOUZE ENFANTS "

Nombre total des pères et mères de douze enfants reconnus officiellement depuis le 1er juillet 1904, au premier juillet 1905.....	1,881
Nombre de demandes de primes reçues depuis le 1er juillet 1904	3,012
Montant des primes payées par les propriétaires de concessions forestières, en vertu de la loi passée par la législature de Québec, le 2 juin 1904 (4 Ed. VII), et abrogée le 1er juillet 1905 (5 Ed. VII, ch. 16)	\$ 47,750 00
Montant des primes payées par les propriétaires de concessions forestières qui ont été remises aux chefs de familles de douze enfants	\$ 46,150 00
Montant des primes de cinquante piastres payées aux pères et mères de douze enfants par le Département des terres et forêts, en vertu de la loi du premier juillet 1905 (5 Ed. VII, c. 16). jusqu'au 1er décembre, 1905	\$ 98,300 00
Montant total des primes payées jusqu'au 1er décembre 1905..	\$ 144,450 00

EUGÈNE ROUILLARD,
Officier spécial,
préposé à la " Loi des douze enfants."

1er décembre 1905.

APPENDICE No 69.

ETAT indiquant partie du travail exécuté dans le département des Terres,
Mines et Pêcheries, durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1905.

BUREAU DU RÉGISTRAIRE

Nombre de lettres reçues, enregistrées et indexées 33,600

BRUNO DUVAL,
Régistrnaire.

E.-E. TACHÉ,
Sous-ministre.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1905.

BRANCHE DES COMPTES

Nombre de lettres reçues et enregistrées	3,700
do do écrites et expédiées	146
do d'accusés de réception de lettres renfermant des sommes d'argent	1,325
do de chèques préparés	5,321
do do pour primes aux parents de 12 enfants	893
do de reçus préparés pour accompagner les chèques expédiés	4,800
do de certificats relatifs aux dépenses contingentes	518
do d'états préparés	237
do d'Ordres en Conseil copiés	21
do de reçus faits	215
do de réquisitions pour chèques	18
do de dépôts enregistrés, <i>re</i> : ventes de Terres	114
do de dépôts faits en banque	234
do de rôles de paie préparés	38
do do do copiés	14

V. DEROME,
Comptable.

E.-E. TACHÉ,
Sous-ministre.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 69.—*Suite.*

BRANCHE DES VENTES, SECTION EST.

Nombre de lettres reçues et enregistrées.....	17,250
do de lettres écrites et expédiées.....	7,442
do de ventes de terres de la Couronne.....	1,364
do de do do du clergé.....	4
do d'octrois gratuits sur chemins de colonisation.. ..	6
do do do pour fins de culte.....	1
do de comptes rendus des agents.....	346
do de copies do do.....	346
do de bordereaux " scraps ".....	115
do de copies do.....	115
do de comptes rendus, Biens des Jésuités.....	14
do do do Seigneurie de Lauzon.....	12
do do do Domaine de la Couronne.....	24
do de reçus des agents.....	10
do de dépôts.....	121
do de réquisitions par chèques.....	235
do de renvois pour lettres patentes.....	617
do de lettres patentes émises.....	626
do d'acres compris dans ces patentes.....	56,541
do d'ajudications de coupe de bois.....	177
do de rapports et adjudications.....	186
do do du surintendant.....	5,750
do de ventes révoquées.....	332
do de locations révoquées.....	8
do de lots compris dans ces révocations.....	360
do d'acres do do do.....	38,635
do de transports enregistrés.....	238
do d'arrêtés en Conseil.....	8
do de pères et mères reconnus officiellement.....	1,918
do d'octrois par billets de location.....	60
do do par lettres patentes aux pères et mères de 12 enfants.....	46
do de lots de grève patentés.....	9
do de pouvoirs hydrauliques vendus et patentés.....	2

CHS. O. LAVOIE,
Surintendant, Branche des ventes.

E.-E. TACHÉ,
Sous-ministre.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 69.—*Suite.*

BRANCHE DES VENTES.—SECTION OUEST

Nombre de lettres reçues et enregistrées.....	7,584
do de lettres écrites et expédiées.....	4,526
do de ventes de terres de la Couronne.....	
do de ventes de terres du clergé.....	
do d'octrois gratuits sur chemins de colonisation.....	4
do d'octrois gratuits pour fins du culte.....	2
do de comptes-rendus par les agents.....	132
do copies de comptes-rendus.....	132
do de bordereaux ou scraps.....	68
do copies de bordereaux ou scraps.....	68
do de dépôts.....	32
do de réquisitions pour chèques.....	82
do de renvois pour lettres patentes.....	595
do de lettres patentes émises.....	589
do d'adjudications de coupe de bois.....	18
do d'adjudications appliquées.....	27
do de rapports, mémoires et adjudications.....	430
do de rapports pour Ordres en Conseil.....	13
do de ventes annoncées pour cancellation.....	242
do de lots compris dans ces ventes.....	262
do d'acres contenus dans ces lots.....	24,154
do de ventes révoquées.....	166
do de lots compris dans ces révocations.....	198
do d'acres compris dans ces lots.....	20,218
do d'acres remis à la Couronne.....	20,218
do de liste de révocations.....	96
do de transports enregistrés.....	440
do d'arrêtés en Conseil.....	13
do d'octrois par lettres patentes aux pères et mères de 12 enfants.....	92
do d'octrois par billets de location aux pères et mères de 12 enfants.....	22
do de ventes de lots de grève et de pouvoirs hydrauliques..	5
do d'acres de terres de la Couronne vendus.....	54,433

E.-E. TACHÉ,
Sous-ministre.

CHS. O. LAVOIE,
Surintendant, Branche des ventes.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 69.—*Suite.*

DU 30 JUIN 1904 AU 30 JUIN 1905.

Bureau du Surintendant des Pêcheries et de la Chasse.

Nombre de lettres reçues et enregistrées.....	3 745
“ “ expédiées.....	3,650
“ total de baux de pêche.....	400
“ de baux de pêche émis depuis le 30 juin 1904 jusqu'au 30 juin 1905.....	40
“ total de baux de chasse.....	152
“ “ de baux de chasse émis depuis le 30 juin 1904 au 30 juin 1905.....	20
“ “ de gardes-chasse et gardes-pêche.....	352
“ “ de gardes-chasse avec salaire.....	84
“ “ de gardes-pêche avec salaire.....	62
“ “ de gardes-chasse sans salaire.....	206
“ “ de permis de chasse pour objets scientifiques.....	14
“ “ d'autres permis pour lesquels il a été perçu un honoraire. Chasse... 258 } Pêche... 212 }	470
“ de licences de pêche.....	1,290
“ de rapports et recommandations au Conseil	28
“ d'Ordres en Conseil.....	28
“ d'avis de chasse et de pêche expédiés.....	5,000
“ de clubs de pêche et de chasse incorporés.....	182
“ de clubs de pêche et de chasse incorporés depuis le 30 juin 1904 jusqu'au 30 juin 1905.....	12

E. E. TACHÉ,
Sous-ministre.

H. CARON,
Surintendant des Pêcheries et de la Chasse.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 69.—*Suite.*

ÉTAT indiquant une partie du travail exécuté dans la Branche du Cadastre
durant l'année expirée le 30 juin 1905.

Instruction pour nouveaux cadastrages.....	10
Lettres reçues et enregistrées.....	822
Lettres écrites et expédiées.....	772
Plans et tracés copiés.....	256
Plans et tracés collationnés.....	330
Désignations des lots copiées.....	8,130
Examen de plans et de livres de renvoi officiels.....	15
do do subdivisions de lots.....	153
Désignations de lots (abrégées) copiées et collationnées.....	39,294
Réquisitions pour chèques.....	200

E. E. TACHÉ,
Sous-ministre.

CHS. CHARTRÉ,
Secrétaire du Cadastre.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1905.

APPENDICE No 69.—*Suite.*

BUREAU DES MINES.

ETAT du travail fait au " Bureau des Mines ", pour l'année finissant
le 30 juin 1905.

Lettres reçues.....	1,519
Lettres expédiées.....	1,066
Nombre de permis d'exploration demandés et accordés.....	120
" " d'exploitation demandés et accordés.....	12
Echantillons examinés au Bureau.....	180
Echantillons examinés par l'analyste du Département.....	258
Copies extraits de plan.....	75
Compilations.....	1
1 Carte région de Chibogomo.....	

E. E. TACHÉ,
Sous-ministre.

JULES COTÉ,
Secrétaire " Bureau des Mines ".

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1905.